BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

II

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

VOL. II

SEPTEMBRE 1903 — SEPTEMBRE 1904

PUBLIÉ PAR

LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

UNIVERSITÉ LAVAL

QUÉBEC



Imprimeur-Éditeur
ÉDOUARD MARCOTTE
Imprimeur
82, rue Saint-Pierre
QUÉBEC



Éditeur-Dépositaire
HONORÉ CHAMPION
Libraire
9, Quai Voltaire
PARIS



ALPHABET PHONÉTIQUE

(Signes conventionnels pour la figuration de la prononciation)

d'après MM. Gilliéron *et l'abbé* Rousselot

Lettres françaises. Les lettres *a, e, i, o, u, b, d, n, f, j, k, l, m, n, p, r, t, v, z,* ont la même valeur qu'en français.

g = *g* dur (*g*ateau); *s* = *s* dure (*s*a); *œ* = *eu* français (h*eu*r*eu*x); *w* = *ou* semi-voyelle (*ou*i); *y* = *i* semi-voyelle (p*i*ed); *ẅ* = *u* semi-voyelle (h*u*ile); *ė* = *e* féminin (j*e*); *h* marque l'aspiration sonore.

Lettres nouvelles. *u* = *ou* français (c*ou*c*ou*); *c* = *ch* français (*ch*ez).

Signes diacritiques. Un demi-cercle au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est mouillée: *l̯* (son voisin de *l*+*y*, *l* mouillée italienne), *k̯* (son voisin de *k*+*y*), *g̯* (son voisin de *g*+*y*), *n̯* (*gn* français de a*gn*eau). — Un point au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est prononcée la langue entre les dents: *ṭ*, *ḍ*, (sons voisins de *t*+*s*, *d*+*z*; c'est le *t* et le *d* sifflants canadiens de: *ti*, *du*).

Les voyelles sans signes de quantité ou de qualité sont indéterminées (tantôt ouvertes, tantôt fermées), ou moyennes: *a* (*a* de p*a*tte), *e* (*e* de p*é*ril), *o* (*o* de b*o*tte), *œ* (*eu* de j*eu*ne). — Les voyelles marquées d'un accent aigu sont fermées: *á* (*a* de p*â*te), *é* (*e* de chant*é*), *ó* (*o* de p*o*t), *œ́* (*eu* de *eu*x). — Les voyelles marquées d'un accent grave sont ouvertes: *à* (*a* de il p*a*rt), *è* (*e* de p*è*re), *ò* (*o* de enc*o*re), *œ̀* (*eu* de p*eu*r). — Les voyelles surmontées d'un tilde sont nasales: *ã* (*an* de s*an*s), *ẽ* (*in* de v*in*), *õ* (*on* de p*on*t), *œ̃* (*un* de l*un*di). — Suivies d'un point supérieur, les voyelles sont brèves; *a*·, *i*·, etc.; de deux points, elles sont longues: *a*:, *i*:, etc.; d'un accent, elles sont toniques: *a*′, *i*′, etc.

Deux lettres qui se suivent, et dont la seconde est entre crochets, représentent un son intermédiaire entre les deux sons marqués. Ainsi, *õ*[*o*] = *o* demi-nasal.

Les *petits caractères* représentent des sons incomplets.

Rem. — La prononciation, figurée, entre parenthèses, après le mot qui forme la tête d'un article lexicographique, est la prononciation canadienne-française populaire.

Il n'y a pas de lettres muettes dans la prononciation figurée; chaque son n'est représenté que par une lettre, et chaque lettre ne représente qu'un son.

ABRÉVIATIONS

acc. dét.=acception détournée
adj.=adjectif,—tivement
adv.=adverbe,—bialement
am.=américain
anc.=ancien
ang.=anglais, anglicisme
arch.=archaïsme
barb.=barbarisme
can.=canadien, Canada
cf.=comparez
ex.=exemple
f.=féminin
fr.=français
gr.=graphie
intr.=intransitif
lat.=latin
litt.=littéralement
loc.=locution
m.=masculin
m. s.=même signification
néol.=néologisme
nouv.=nouveau
pl.=pluriel
pop.=populaire
pron.=prononciation
s.=substantif
sign. = signifier, — fication
sing.=singulier
sol.=solécisme
t.=terme
tech.=technologique
tr.=transitif
v.=verbe, voyez
var.=variante
vic.=vicieux
vx=vieux

SIGNES ABRÉVIATIFS

* Devant le mot qui forme la tête d'un article lexicographique, l'astérisque indique parfois que, si l'on a cru utile de présenter quelques observations sur ce mot, il ne s'en suit pas nécessairement qu'on ne puisse l'employer même dans le discours soigné; ce mot peut être un mot reçu dans la langue française, un néologisme de bon aloi, un archaïsme qu'on aime à conserver, un mot étranger qui n'a pas en français d'exact équivalent, etc. Devant un mot latin, l'astérisque indique une forme hypothétique, non attestée.

<— La flèche indique l'étymologie, la filiation, l'origine d'un mot, d'une locution, d'une tournure, d'une prononciation.

— Le tiret marque certaines subdivisions dans le texte d'un article.

= Le tiret double annonce la signification, la traduction, l'équivalent de ce qui précède.

|| Le trait double vertical indique les acceptions d'un mot, ou le sens attribué, dans le parler français au Canada, au mot qui fait le sujet d'un article lexicographique. Le terme propre français, le mot qu'on propose de substituer à celui qui forme la tête de l'article, quand il y a lieu, suit ce signe.

| Le trait vertical indique un emploi spécial du mot dont il s'agit, une locution particulière où il entre.

¶ *ou* Rem.—Le pied de mouche, ou l'abréviation Rem. précède parfois les *remarques* dont l'objet n'est pas nécessairement de justifier l'usage d'un mot, mais qu'on croit intéressantes ou curieuses au point de vue philologique.

OUVRAGES LEXICOGRAPHIQUES

CITÉS DANS LE BULLETIN

ACAD. désigne le *Dictionnaire* de l'Académie française, dernière édition, 1878.
BESCH. — le *Dictionnaire national et universel de la langue française* de Bescherelle aîné.
BONNARD — le *Lexique de l'ancien français* de F. Godefroy, publié par J. Bonnard et Am. Salmon, 1901.
BOREL — le *Dictionnaire des Termes du vieux françois* ou *Trésor des recherches et antiquités gauloises et françoises* de Borel, 1667 (édit. 1882).
BOUCOIRAN — le *Dictionnaire des Idiomes méridionaux* de L. Boucoiran (édit. 1898).
BRACHET — le *Dictionnaire étymologique de la langue française* de A. Brachet (20e édit.).
CARON — le *Petit Vocabulaire à l'usage des Canadiens-Français* de M. l'abbé N. Caron.
CLAPIN — le *Dictionnaire canadien-français* de Sylva Clapin.
CLIFTON — le *Dictionnaire anglais-français* de Clifton et Grimaux.
CORBLET — le *Glossaire du Patois Picard* de Corblet, 1851.
COTGRAVE — le *French-English dictionary* de Cotgrave, 1611.
DARM. — le *Dictionnaire général de la langue française* de Hatzfeld et Darmesteter.
DELBOULLE — le *Glossaire de la vallée d'Yères* (dialecte haut-normand) de A. Delboulle, 1876.
DEMANDRE — le *Dictionnaire de l'élocution françoise* de Demandre, 1769.
DOTTIN — le *Glossaire des Parlers du Bas-Maine* de Dottin, 1869.
DUBOIS — le *Glossaire du Patois normand* de Louis DuBois (édit. de 1856).
DU CANGE — le *Glossaire français* de Du Cange (édit. 1879).
DU CANGE — le *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* de Du Cange, 1678.
DUNN — le *Glossaire franco-canadien* de Oscar Dunn.
EDGREN — le *French and English word book* de H. Edgren et P.-B. Burnet, 1902.
ESTIENNE — le *Dictionnaire François-latin* de Robert Estienne, 1539 (édit. 1549).
EVEILLÉ — le *Glossaire saintongeais* d'Eveillé, 1887.
FAVRE — le *Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis* de L. Favre, 1868.
FLEMMING — l'*English and French Dictionary* de Flemming et Tibbins.
FURETIÈRE — le *Dictionnaire universel* de Furetière, 1665.
GINGRAS — le *Manuel des expressions vicieuses* de J.-F. Gingras.

GODEFROY — le *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes* de Frédéric Godefroy, 1880-1898.
GRIMBLOT — le *Vocabulaire synthétique de la langue française* de L. Grimblot, 1902.
GUÉRIN — le *Dictionnaire des Dictionnaires* de Mgr Guérin.
JAUBERT — le *Glossaire du Centre de la France* du Cte Jaubert (édit. 1881).
LAC. — le *Dictionnaire du vieux langage françois* de Lacombe, 1766.
LA CURNE — le *Dictionnaire historique de l'ancien langage français* de La Curne de Sainte-Palaye, 1876-1881.
LANOUE — le *Dictionnaire des rimes françoises* de Odet de Lanoue, 1596.
LAROUSSE — le *Nouveau Larousse illustré*, 1900.
LITTRÉ — le *Dictionnaire de la langue française* de Littré, 1863.
MÉNAGE — le *Dictionnaire étymologique de la langue françoise* de Gilles Ménage.
MANSEAU — le *Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada* (lettre A) de J.-A.-Manseau, 1881.
MÉLIOT — le *Dictionnaire français et anglais de finance, de bourse, etc.*, de A Méliot, 1897.
MIGNARD — le *Vocabulaire du Patois de la Province de Bourgogne* de Mignard, 1869.
MOISY — le *Dictionnaire de Patois normand* de Henri Moisy, 1887.
MOISY A.-N. — le *Glossaire comparatif anglo-normand* de Henri Moisy, 1889.
MONET — l'*Invantaire des deus langues françoise et latine* de Monet, 1635.
MONTESSON — le *Vocabulaire du Haut-Maine* du Cte de Montesson, 1869, (édit. 1899).
NICOT — le *Thrésor de la langue françoyse* de Jean Nicot, 1584.
NOEL — le *Dictionnaire étymologique* de Noël et Carpentier, 1831.
ORAIN — le *Glossaire patois du département d'Ile-et-Vilaine* de Ad. Orain, 1886.
OUDIN — les *Recherches italiennes et françoises* d'Antoine Oudin, 1642.
PASSY — le *Dictionnaire phonétique de la langue française* de H. Michaelis et Passy, 1897.
RICHELET — le *Nouveau Dictionnaire françois* de Richelet, 1680 (édit. 1693).
RINFRET — le *Dictionnaire de nos fautes* de Raoul Rinfret.
ROBIN — le *Dictionnaire du Patois normand en usage dans le département de l'Eure* de Robin. Le Prévost, A. Passy et de Blosseville, 1879.
ROQUEFORT — le *Glossaire de la langue romane* de J.-B.-B. Roquefort (1808-1820).
ROUSSEY — le *Glossaire du Parler de Bournois* de Ch. Roussey, 1894.
TIMMERMANS — le *Dictionnaire étymologique* de Adrien Timmermans, 1903.
TOLHAUSEN — le *Technological dictionary* de Alex. Tolhausen (édit. 1878).
TRAVERS — le *Supplément* du Glossaire de DuBois, publié par J. Travers, 1856.
TRÉVOUX — le *Dictionnaire universel* dit de Trévoux (édit. 1752).
WEBSTER — l'*International Dictionary* de Webster (édit. 1900).

Vol. II, No 1 — Septembre 1903.

SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

La Société du Parler français au Canada, fondée le 18 février 1902, à Québec, sous le patronage de l'Université Laval, est enregistrée sous ce nom comme corps constitué suivant le mode reconnu par la loi.

OBJET

La Société a pour objet l'étude, la conservation et le perfectionnement du parler français au Canada.

CARACTÈRE

Œuvre pacifique, la Société évite toute discussion acrimonieuse et se borne à revendiquer les droits que notre loi reconnait à la langue française. Sans tenter de proscrire l'usage d'aucun autre idiome, elle veut entretenir chez les Canadiens-Français le culte de la langue maternelle, les engager à conserver pur de tout alliage, à défendre de toute corruption, le parler de leurs ancêtres

Œuvre nationale, elle en appelle à tous ceux qui ont à cœur le maintien de la nationalité canadienne-française avec sa foi, sa langue et ses traditions.

Œuvre populaire, elle s'adresse à tous les Canadiens-Français, quel que soit leur état, et en quelque partie du pays qu'ils demeurent, qui croient que la langue, gardienne de la foi et des mœurs, remplit mieux son rôle quand elle est saine et en tout conforme à son génie.

PROGRAMME

Le programme général de la Société comprend : l'étude de la philologie française ; le relèvement et l'examen des formes archaïques et dialectales du parler populaire canadien-français, et la conservation de celles qui répondent à la fois au développement naturel de l'idiome et au respect de la tradition ; les œuvres propres à défendre la langue française au Canada des dangers qui la menacent.

Des programmes d'action particuliers sont tracés par le bureau de direction, s'il est besoin.

Une petite brochure, contenant un *plan d'études*, une *méthode de travail* et une *méthode d'observation*, est adressée à ceux qui en font la demande.

CONSTITUTION

La Société se compose de MEMBRES HONORAIRES, de MEMBRES CORRESPONDANTS, de MEMBRES ACTIFS et de MEMBRES ADHÉRENTS.

Les Dames peuvent en faire partie comme membres adhérents.

La cotisation annuelle des membres actifs est fixée à deux piastres ; celle des membres adhérents, à une piastre (Étranger : 8 francs). Ces cotisations sont payables chaque année, dans le cours du mois de septembre, au secrétaire, à l'Université Laval, à Québec.

Pour devenir membre, il suffit de donner son adhésion comme membre actif ou adhérent, et de verser le montant de sa cotisation.

LE BULLETIN

Le *Bulletin du Parler français au Canada*, organe de la Société, est dirigé par un comité spécial — le *Comité du Bulletin* — nommé par le bureau de direction.

Le service en est fait gratuitement à tous les membres, actifs et adhérents. On peut aussi, sans faire partie de la société, recevoir le bulletin moyennant un abonnement de $1.00 par année (Union postale : 8 francs). Une réduction de moitié est accordée aux élèves des Collèges et des Couvents.

CERCLES AFFILIÉS

Des *cercles d'étude*, affiliés à la Société, ont été établis en différents endroits et communiquent au *Comité d'étude* central le résultat de leurs travaux et de leurs observations.

BUREAU DE DIRECTION

(1903-1904)

Président d'honneur ---Mgr O.-E. Mathieu, recteur de l'Université Laval.
Président -------------L'honorable M. P. Boucher de la Bruère.
Vice-président---------Mgr J.-C.-K. Laflamme.
Archiviste ------------M. l'abbé S.-A. Lortie.
Secrétaire et Trésorier--M. Adjutor Rivard.
Directeurs ------------L'honorable M. A. Turgeon ; MM. J.-P. Tardivel, Paul de Cazes, J.-E. Prince ; M. l'abbé C. Roy.

COMITÉ D'ÉTUDE

Président : L'honorable M. P. Boucher de la Bruère.
Secrétaire : M. l'abbé P.-B. Garneau.

COMITÉ DU BULLETIN

M. l'abbé S.-A. Lortie.
M. Eugène Rouillard.
M. Adjutor Rivard.

CE QU'EST UN PATOIS

« Il est des morts qu'il faut qu'on tue » ; il est des erreurs cent fois redressées, qu'on croit à tout jamais bannies des cervelles humaines et qui renaissent plus vivaces. Au nombre de ces erreurs on peut compter les idées courantes sur la nature et la valeur relative des langues, des dialectes et des patois. Faute d'une conception claire du patois, faute d'une définition précise, les plus regrettables confusions se produisent, les idées les plus erronées se font jour et se propagent.

Et ces erreurs ont pour conséquence désastreuse d'ébranler la légitimité même des études dialectologiques.

Pour reprendre les choses de haut et au risque d'énoncer des faits connus du grand nombre, nous rappellerons que la langue latine, en se désagrégeant, en s'implantant sur les sols étrangers, se transforma, sous l'influence des idiomes primitifs qu'elle rencontra devant elle, et suivant les lieux, en un faisceau d'autres langues dont les principales furent l'italien au-delà des Alpes, l'espagnol au-delà des Pyrénées, le français, ou *roman* de France en Gaule.

Dans le roman de France, on distingua deux groupes importants : celui des régions où *oui* se disait *oïl ;* celui des régions où *oui* se disait *oc.*

Les régions de langue d'Oïl se subdivisaient en cinq groupes étroitement apparentés : le dialecte du nord-est ou picard ; celui de l'ouest ou normand ; celui du centre-nord ou poitevin ; celui de l'est ou bourguignon ; enfin, au milieu, le dialecte du duché de France ou français proprement dit. Tous ces dialectes eurent, à l'origine, une importance égale, une valeur littéraire effective. Mais le français, pour les raisons que l'on sait, prit le pas sur ses congénères : il se substitua, par tout le pays d'*Oïl*, dans les relations commerciales, politiques, sociales, aux autres dialectes et revendiqua pour lui seul la dignité de langue littéraire.

Toutefois, les dialectes détrônés, pour cesser d'être écrits, ne cessèrent pas d'être parlés. Il n'y eut plus, à vrai dire, de littérature normande, picarde, etc. ; il y eut toujours un parler normand, un parler picard, et ces parlers sont dits patois.

Nos patois sont donc les frères, les petits frères du français ; ils ont assisté à la croissance de leur aîné ; ils l'ont vu s'enno-

blir, s'enrichir, souvent se déformer, suivre les vaines fluctuations des modes littéraires et des engouements de salons. Pour eux, moins fortement troublés par ces contingences, sans perdre leur belle pureté phonétique de jadis, ils continuent souvent d'obéir aux lois de leur évolution naturelle.

Une langue littéraire, une langue écrite et que parlent les raffinés est une langue perdue phonétiquement. Une langue orale, un patois, reste au contraire à l'abri des corruptions phonétiques, jusqu'à ce que la langue littéraire en vienne ternir l'éclat et troubler la pureté.

Qu'on ne vienne donc pas nous dire que le patois n'est qu'un français corrompu, écorché par des lèvres paysannes. Nous croyons avoir prouvé le contraire, et nous le répétons : ce sont les lèvres aristocratiques qui écorchent le parler paysan, le seul phonétique, le seul historiquement pur, le seul conforme à l'instinct de la langue.

Il n'est pas toujours aisé de fixer ces notions dans les esprits, particulièrement ce qui va de soi dans l'esprit des hommes de la campagne, qu'on arrache, par la force du livre, du journal, de l'armée, à leur vieux parler traditionnel ; ils sont tout prêts à reconnaître leur infirmité devant les bourgeois de la ville ; ils s'excusent de ce que « chez eux on parle très mal le français » ; nous voudrions leur faire comprendre que « chez eux on parle très bien le normand », et c'est là qu'est la vérité.

Nous craignons que ces considérations sur la valeur relative des patois et des langues et sur l'intérêt qui s'attache aux études dialectologiques ne soient mal interprétées par quelques-uns et qu'on ne nous reproche d'avoir rabaissé les langues littéraires au profit des patois. C'eût été puérilité que de le faire. Mais nous avons dit et nous avons le droit de maintenir qu'au point de vue philologique, le langage n'étant plus considéré comme un moyen, mais comme l'objet même de la recherche scientifique, les patois sont aussi importants et, pour certains problèmes, plus importants que la poésie d'Homère ou la prose de Cicéron.

C'est là une idée chère au grand philologue anglais Max Müller : il y est revenu plus d'une fois ; il l'a développée sous toutes les formes et, en particulier, sous la forme d'une métaphore un peu longue peut-être, mais bien suivie et pleine de sens, et qu'il faut citer : (1)

---

1. Max Müller, *Science du langage*, p. 54.

« Les dialectes littéraires, ou ce qu'on appelle généralement les langues classiques, achètent leur empire au prix d'un dépérissement inévitable. On pourrait les comparer à des lacs d'eau stagnante qui s'ouvriraient à côté de grands fleuves et leur serviraient de déversoirs; ce sont comme de vastes réservoirs qui reçoivent et retiennent tout ce qui était jadis vive et courante parole; le puissant flot du langage a cessé d'entraîner avec lui, de pousser en avant ces ondes immobiles et comme endormies. Il semble parfois que le fleuve tout entier se perde dans ces lacs, et c'est à peine si nous pouvons distinguer les maigres filets d'eau qui coulent encore au fond du lit principal; mais si, plus bas, c'est-à-dire plus tard dans l'histoire, nous trouvons un nouveau lac immobile tout formé, ou en train de se former, nous pouvons être sûrs que ses affluents ont été ces mêmes petits ruisseaux qui s'étaient presque dérobés à notre vue ».

CH. GUERLIN DE GUER,
Docteur ès lettres.

QUELQUES DÉFINITIONS DU PATOIS

« *Patrois, patois,* par corruption du latin *patrius sermo;* le langage du peuple et des paysans, particulier à chaque province. Les *patois* sont les vestiges, les restes plus ou moins altérés des idiomes primitifs qui ont concouru à la formation d'une langue.. Le patois, c'est la langue du père, la langue du pays, la langue de la patrie.... Presqu'inaltérable dans la prononciation, dans la prosodie, dans la mélopée, dans l'orthographe même quand on l'écrit, il rappelle partout l'étymologie immédiate et souvent on n'y arrive que par lui. Jamais la pierre-ponce de l'usage et le grattoir barbare du puriste n'en ont effacé le signe élémentaire d'un radical. Il y conserve le mot de la manière dont le mot s'est fait, parce que la fantaisie d'un faquin de savant ou d'un écervelé de typographe ne s'est jamais évertuée à détruire son identité précieuse dans une variante stupide. Il n'est pas transitoire comme une mode. Il est immortel comme une tradition.

Le patois, c'est la langue native, la langue vivante et nue. Le beau langage, c'est le simulacre, le mannequin ». (Ch. Nodier, *Notions élémentaires de linguistique*).

***

« Les patois ne sont point, comme on le croit communément, du français littéraire corrompu dans la bouche des paysans: ce sont les débris des anciens dialectes provinciaux, que les événements ont fait déchoir du rang de langues officielles littéraires, à celui de langues purement parlées ». (Auguste Brachet, *Gram. hist.*).

***

« Les patois, dans l'opinion vulgaire, sont en décri, et on les tient généralement pour du français qui s'est altéré dans la bouche du peuple des provinces. C'est une erreur. Les patois sont les héritiers des dialectes qui ont occupé l'ancienne France avant la concentration monarchique commencée au quatorzième siècle, et dès lors le français qu'ils nous conservent est aussi authentique que celui qui nous est conservé par la langue littéraire.... Le patois est un dialecte qui, n'ayant plus de culture littéraire, sert seulement aux usages de la vie commune. Cette définition, fondée sur l'histoire, empêche aussitôt de croire que les patois soient une corruption de la langue correcte; idée fort répandue mais très fausse; la généalogie des patois le montre ». (Littré, *Dict.*, préface).

***

« Les patois sont composés d'anciennes formes attardées parmi les masses ». (J.-E. Blondel, *Phonologie historique*).

***

« Dans chaque région, un de ces parlers locaux (issus du latin populaire), propre à une ville ou à une aristocratie, s'éleva au-dessus des parlers voisins, gagna en dignité et rejeta les autres dans l'ombre. Les parlers locaux restés dans l'ombre sont des patois ». (Darmesteter, *Cours de grammaire historique*).

***

« *Patois*, dit avec dédain le parisien de la « saison ».

« Notez que le parler du *Tout-Paris*, celui de l'élite des littératures et de l'art, est surtout un composé d'argot faubourien, d'argot de Mazas, d'argot des rapins de Montmartre, d'argot de

coulisses, agrémenté d'allemand de la Bourse, d'américain des bars, et d'anglais des écuries de courses. Avant peu il y aura le russe de l'Alliance.

« Eh bien, c'est trahison française de condamner en bloc, avec les mots déformés par l'homme de la terre normande, tout un bouquet d'expressions justes, d'origine nationale très pure, qui sont tombées en oubli à Paris, mais restées en usage chez les Normands ; locutions pleines de logique, de couleur, de saveur, fleur de notre histoire et dont le pittoresque atteint à l'éloquence, à la poésie.

« Il faut retarder la destruction des « parlers » de France, qui sont la contribution particulière de chaque province au patrimoine d'héroïsme, d'aventures, de joies, de gloires, de revers communs, accumulés dans la langue, monument de la vie populaire.

« Les *parlers normands* sont des branches pleines de sève de l'arbre français.

« Les mots d'origine islandaise et danoise y sont mêlés aux plus antiques vocables du terroir gaulois.

« Les naïvetés du Moyen-Age y ont leurs traces, comme dans les termes maritimes on retrouve un peu de l'aventure des écumeurs de mer et des découvreurs de terres neuves.

« Enfin, dans les formes qu'employèrent les paysans de Louis XIV à Louis XVI, se retrouve toute notre ascendance, figée en un idiome coloré où rit l'esprit du pays, la bonne humeur des ancêtres ». (Jehan Soudan, *Les Parlers Normands*).

Langues anciennes. — M. Eugène Therrien traite, dans l'*Enseignement chrétien* (juin 1903, p. 409), des langues anciennes et de la formation des idées dans l'esprit. « L'éducation classique produira non seulement des esprits brillants, capable de bien dire, mais encore des hommes sérieux, remplis de fond, tout aussi bien préparés que leurs camarades de l'enseignement moderne, à la philosophie, à la réflexion et aux luttes de la vie, quel que soit le champ où ils seront appelés à combattre. Même dans le commerce et l'industrie, ils n'auront rien à leur envier, s'ils ont su profiter de l'enseignement scientifique qu'on leur a donné parallèlement à l'étude des langues anciennes ».

DE L'ORIGINE DES CANADIENS-FRANÇAIS

Le Bulletin du Parler français au Canada du mois de mai dernier a publié le résultat de nos recherches sur l'origine, par provinces, des émigrants français venus au Canada pendant la période de 1608 à 1700. Grâce à un renseignement précieux, nous avons pu consulter depuis une nouvelle source d'informations.

Le *Registre de confirmation* de Mgr François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec, conservé aux archives de l'Evêché, document important retrouvé par hasard il y a une quinzaine d'années, nous a permis de retracer les provinces d'origine de plus de onze cents émigrants venus de France pendant le dix-septième siècle, et sur la provenance desquels les documents antérieurement consultés ne nous avaient rien appris.

Ce registre, en effet, qui semble n'avoir pas encore été étudié au point de vue où nous nous sommes placés dans cette étude, contient la liste des noms de toutes les personnes confirmées par Mgr de Laval, liste faite au jour le jour, pendant les visites pastorales, et où l'on retrouve le plus souvent, avec le nom du confirmé, le diocèse de son origine. Après avoir transcrit sur des fiches spéciales tous les noms contenus dans ce registre, et les avoir comparés soigneusement avec ceux que nous avions déjà, afin d'éviter les doubles emplois, nous avons préparé le tableau qu'on trouvera plus loin.

Un simple coup d'œil jeté sur ce tableau fait voir que, de 1608 à 1640, l'émigration fut surtout normande et percheronne. Sur un total de 296 émigrants, 178 vinrent du Perche et de la Normandie, alors que, pendant la même période, l'Ile-de-France n'en fournissait que 36, et l'Aunis 23.

De 1640 à 1660, ce sont encore les mêmes provinces qui contribuèrent davantage au peuplement de la colonie. On a donc justement affirmé que les premiers colons établis au Canada étaient en majorité normands. Rien d'étonnant si les formes normandes se retrouvent nombreuses dans notre parler.

TABLEAU INDIQUANT LE NOMBRE ET L'ORIGINE DES ÉMIGRANTS FRANÇAIS ARRIVÉS AU CANADA DE 1608 À 1700.

PROVINCES Où étaient nés les émigrants	NOMBRE DES ÉMIGRANTS				
	Époque où ils apparaissent dans les registres				Totaux de 1608 à 1700
	1608 à 1640	1640 à 1660	1660 à 1680	1680 à 17[illegible]	
Angoumois		13	54	26	93
Anjou	2	56	60	21	139
Artois		2	9	3	14
Aunis, Ile de Rhé, Ile d'Oléron	23	115	293	93	524
Auvergne		3	18	14	35
Béarn		1	1	8	10
Beauce	14	22	46	23	105
Berry	1	5	32	11	49
Bourgogne	1	6	36	21	64
Bourbonnais		1	2	5	8
Bretagne	4	9	108	54	175
Brie	2	7	25	2	36
Champagne	7	23	76	23	129
Comté de Foix		1	1		2
Dauphiné		4	14	6	24
Flandre, Hainaut		1	11	3	15
Franche-Comté			1	5	6
Gascogne		5	22	24	51
Guyenne		8	61	55	124
Ile-de-France	36	76	378	131	621
Languedoc		1	26	23	50
Limousin		5	26	44	75
Lorraine	1	6	7	2	16
Lyonnais	1	3	13	16	33
Maine	1	66	31	15	113
Marche		1	1	4	6
Nivernais		2	4	1	7
Normandie	89	270	481	118	958
Orléanais	4	7	33	19	63
Perche	89	122	24	3	238
Périgord		1	28	16	45
Picardie	11	7	60	18	96
Poitou		54	357	158	569
Provence		3	13	6	22
Roussillon			2		2
Saintonge	10	37	140	87	274
Savoie			6	6	12
Touraine		21	42	28	91
Totaux	296	964	2542	1092	4894

STANISLAS-A. LORTIE, Ptre.

LEXICOLOGIE

FRANCO-CANADIENNE

L'INDUSTRIE DU SUCRE D'ÉRABLE

A LA BAIE-DU-FEBVRE (1)

ART. I. — ÉTAT NATUREL

Bois franc (*bwá frã* (2)). Bois dur : érable, merisier, hêtre, chêne, frêne, orme, etc. *Terre de bois francs* = terre boisée où l'érable domine. *Les Bois-Francs* = les *Cantons-de-l'Est*, où les forêts sont en très grande partie composées d'érables.

Eau d'érable (*ó d é·ràb*). — Voir *érable*.

Érable (*é·rà·b*). L'un des plus beaux arbres de nos forêts, et dont la sève fournit l'*eau d'érable ;* sa feuille ressemble à celle de la vigne. Il est l'emblème de la nationalité canadienne-française. Le peuple fait généralement *érable* du féminin. *Eau d'érable* = sève d'érable que l'on fait tomber, au moyen de la *goudrille*, dans un vase placé au pied de l'arbre. C'est une *eau* claire et limpide, délicieuse à boire ; « le sucre ordinaire y existe tout formé » (L. TROOST).

Plane (*plè·n*). Faux platane, variété d'érable à écorce plus lisse et dont la feuille est moins dentelée. Le plane donne une *eau* un peu moins riche en sucre que l'érable. On le trouve surtout dans les *sucreries* situées près du fleuve. Le peuple fait invariablement *plane* du féminin.

Sucrerie (*su·kœrri*). Terrain boisé d'érables et de planes en très grande partie, réservé par le défricheur pour l'exploitation du sucre.

---

(1) Comté de Yamaska. Quelques mots ont aussi été relevés dans les *Bois-Francs*.

(2) Prononciation populaire.

ART. II — Exploitation

§ 1. *Ustensiles, outils, etc.*

Auge (*ó:j*). Vase en bois, fait d'un morceau de sapin demi-rond, d'à peu près trois pieds de long, placé au pied de l'érable et destiné à recevoir les gouttes de sève tombant de la *goudrille* ou du *chalumeau*.

Baquet (*bàkė*). Petite cuve servant au même usage que l'*auge*.

Casseau (*ká:só*). Boîte en écorce de bouleau, au même usage que l'*auge* et le *baquet*.

Chalumeau (*calu·mó*). Voir *goudrille*.

Chaudière (*cò·yé:r, cà·yé:r*). Petit seau en fer blanc qui a remplacé le *baquet* et l'*auge* dans la plupart des *sucreries*.

Chevalet (*jwà·lė*, var. *jwà·lė·t*). Banc de travail muni d'un levier à bascule mis en fonction avec le pied, pour polir avec la plane les douelles des cuves, des *baquets*, pour appointer les *goudrilles*, etc.

Goudrille (*gu·driy*), **goudrelle** (*gu·drė·l*). Petite planchette de cèdre, de sept à huit pouces de long, creusée légèrement sur une face, et qui conduit dans l'*auge* les gouttes de sève de l'érable suintant de l'*entaille*.

Quand elle a la forme d'un *chalumeau*, elle en porte le nom.

Gouge (*gu:j*) **de sucrerie**. Gouge large et évasée, servant à donner sa forme à la *goudrille*, à faire à l'aubier de l'érable l'incision dans laquelle on fixe la *goudrille* à l'arbre.

Petite hache (*pṭi·t* (*h*)*à·c*). Tille des couvreurs en bardeaux ; on s'en sert pour *entailler à la goudrille*.

Sieau (*syó*) **de sucrerie**. Seau en cèdre ou en pin, pouvant contenir environ cinq gallons. On en fait usage pour *ramasser* l'eau d'érable. Le *sieau* est aussi mesure de capacité : telle *sucrerie*, par exemple, dans des conditions ordinaires, peut donner par *coulée* tant de *sieaux*.

Tigue (*ṭi·g*). Doloire des tonneliers. Sert à creuser les *auges*.

Virebrequin (*vi:rbœrké*). Vilebrequin. On s'en sert pour *entailler au chalumeau*.

P.-V. Jutras, Ptre.

(*à suivre*)

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(Suite)

Abandonner (*a·bãdò·né*), **anbandonner** (*ã:bãdò·né*) v. intr.

|| Cesser. Ex. J'ai *abandonné* de fumer = j'ai cessé de fumer.

¶ *Abandonner*, en fr., sign. : cesser de garder une chose, de s'en occuper ou de la demander (Littré).

Abatages (*abà·tà:j*) s. m. pl.

|| Abats, abatis, issues.

Abats : parties de certains animaux abattus qui se vendent chez les tripiers, telles que pieds et rognons de moutons, foie, mou de veau, gras double, etc.; se dit aussi des parties qui ne peuvent se vendre comme viande, telles que les cornes, les boyaux, etc. (Lar.).

Abatis : parties accessoires d'animaux tués pour la consommation ; se dit surtout de la volaille (Darm.).

Issues : restes d'animaux qui ne font pas partie du commerce de la boucherie proprement dite (Lar.).

¶ *Abatage*, en fr., sign. : l'action d'abattre, de faire tomber en donnant un coup mortel : l'abatage d'un bœuf pour la boucherie (Darm.).

* **Abord** (*a·bò:r*) s. m. Arch.

|| Affluence de personnes ou de choses (Littré).

¶ *Abord* a vieilli (Darm.). — « L'*abord* des marchands était jadis considérable dans les foires » (Fontenelle, *Orac.*, I, 14). « Ce grand *abord* de gens au logis de ma sœur (La Fontaine, *Eunuque*, II, 1).

Aborder (*abòrdé*) v. tr. Extension de sens.

|| Toucher, heurter par accident. Ex. : Sa voiture a *abordé* la mienne = a heurté la mienne.

¶ C'est le sens d'*aborder* en marine : heurter un navire, soit par accident, soit pour l'attaquer (Darm.). Outre cette acception, *aborder* est français aussi au sens de joindre quelqu'un (Littré), aller vers quelqu'un et lui adresser la parole (Darm.). L'acception canadienne est connue en Normandie (Moisy, Robin).

Abouter (*a·buté*) v. intr. Arch. et ext. de sens.

|| Faire l'*about* (v. ce mot au sens 2ème). Ex. : Tu *abouteras* ici = tu feras l'*about* ici, c'est-à-dire tu traceras jusqu'ici les sillons (en labourant un champ).

¶ Le vx fr. connaissait *abouter* au sens de borner, mettre des bornes (LA CURNE, BOREL).

Aboutir (*a·buṭi:r*) v. intr. Ext. de sens.

1° || Finir, achever (absolt), en parlant des personnes. Ex. : Il parle depuis une heure et n'a pas encore touché à la question, il n'*aboutira* jamais = il ne finira jamais. — *Aboutis* donc ! = achève !

¶ *Aboutir* est fr. au sens d'avoir une terminaison, en parlant des choses (DARM.) ; il se dit figurément d'une affaire, d'un raisonnement, d'une entreprise, et sign. tendre, se terminer, avoir pour résultat : cela ne peut aboutir à rien (ACAD.).

2° || Réussir. Ex. : Il commence toutes sortes d'affaires, mais il n'*aboutit* jamais = il ne réussit jamais.

Abuser (*a·bu:zé*) v. tr. Acc. ←— ang. *to abuse*.

|| Insulter, injurier.

¶ *Abuser*, en fr., est v. tr. ou intr. ; v. tr., il sign. user mal, user avec excès : abuser de sa force (DARM.) ; v. intr., il sign. tromper en abusant de la crédulité (DARM.) : vous m'avez abusé par de fausses promesses (ACAD.). — Pris pour *insulter*, *abuser* est un anglicisme.

Acagnardi (*a·ka·ṇà·rḍi*) part. passé d'*acagnardir*.

|| Bourru, d'humeur difficile.

¶ Le picard *acagnardi* veut dire amolli par la paresse ou par l'âge (CORBLET).

Acagnardir (s') (*s a·ka·ṇàrḍi:r*) v. réfl.

|| Devenir bourru, renfrogné, d'humeur difficile (Clapin).

¶ *S'acagnarder* est fr. : s'accoutumer à mener une vie obscure et fainéante (ACAD.). *S'acagnardir* se trouve dans les parlers de la Normandie, avec le sens de s'acagnarder (MOISY) ; du Haut-Maine, avec le sens de s'engourdir (MONTESSON) ; du centre de la France, avec le sens de s'accroupir, de rester dans un coin du feu (JAUBERT).

Acceptance (*à·ksèptã:s*) s. f. Arch.

|| Acceptation. Ex. : L'*acceptance* d'un marché = l'acceptation d'un marché.

¶ *Acceptance*, vx fr. = action de recevoir (BONNARD), acceptation, consentement (LA CURNE).

Accord (*a·kò:r*) s. m. Arch.

Réconciliation. Ex.: Ils se sont battus, mais ils ont fini par *faire l'accord* = par se réconcilier.

¶ *Accord*, en fr., sign. l'union résultant d'une manière commune de sentir, de penser, d'agir, entre plusieurs personnes; l'union résultant de la convenance qui existe entre plusieurs choses (DARM.). *Accord* avait le sens de réconciliation dans le vx fr. (LA CURNE, BOREL); il a encore cette acception dans le saintongeais (ÉVEILLÉ).

Accordant (*a·kò·rdã*, var. *a·kò·rdẽ*) adj. part. d'*accorder*. Arch.

‖ Conciliant, facile, facile à vivre.

¶ Dans le fr. moderne, *accordant* sign. qui consent, qui concorde (LITTRÉ), qui s'accorde (vieilli, DARM.). Dans le vx fr., *accordant* sign. qui est d'accord, partisan (BONNARD). Dans le Bas-Maine, *accordant* s'emploie encore pour conciliant (DOTTIN).

Accoter (*a·kò·té*) v. tr. ← vx fr. *cote*, appui.

1° ‖ Égaler. Ex.: Cet homme a une force extraordinaire, il n'est pas facile à *accoter* = à égaler.

2° ‖ Appuyer, aider, seconder, soutenir (au fig.). Ex.: Il est *ben accoté* = il est bien secondé.

¶ *Accoter* est, en ce sens, synonyme de *bacquer* (voir ce mot). *Accoter*, au sens d'appuyer, d'étayer, de soutenir (au propre), et *s'accoter*, au sens de s'appuyer, sont français. *Accoter*, en effet, n'a pas seulement le sens d'*appuyer d'un côté*, mais aussi celui plus général d'*appuyer* (DARM.).

3° ‖ *Accoter une porte* = l'arrêter au moyen d'une pierre, d'un morceau de bois.

¶ Locution usitée dans le centre de la France (JAUBERT).

4° *S'accoter l'estomac* = manger. — *Un estomac ben accoté* = un estomac bien rempli.

¶ *Estomac accoté* se dit dans le Poitou et l'Aunis (FAVRE).

Accotoué de chaise (*a·kò·twé t cè:z*).

‖ Dossier.

¶ *Accotoir*, en fr. = ce qui sert à s'appuyer de côté: les accotoirs d'un fauteuil (LAR.). — Dans le centre de la France, un *accotoué* est un petit banc (JAUBERT).

(*à suivre*)

PETITES LEÇONS

Sous cette rubrique, quelques collaborateurs nous ont proposé de publier des observations pratiques sur la prononciation, la lexicologie, la syntaxe, la philologie, etc. Courtes et précises, ces *petites leçons* pourront être de quelque utilité aux étudiants qui lisent le BULLETIN : elles leur rappelleront des règles connues, mais trop souvent violées. Une remarque qu'il faut faire, c'est que ces pages ne forment pas un cours de *stylistique ;* il ne faudra pas y chercher ce qui relève plutôt de la rhétorique. Ainsi, on sait que la plupart des mots de la langue française ont plusieurs acceptions, et que, pour marquer une nuance de l'idée, un mot peut parfois être employé en un sens qui n'est pas son sens propre ; quand donc, à l'article des synonymes, nous indiquerons le sens propre d'un terme, nous n'entendrons pas proscrire son emploi dans toutes les nuances de ses acceptions figurées.

ORTHOGRAPHE

BAYER.—N'écrivez pas : *bailler aux corneilles ;* mais : *bayer aux corneilles.*

JAIS.—N'écrivez pas : *noir comme geai,* mais *noir comme jais* ou *comme du jais.*

UNIVERSITÉ LAVAL.—On écrit souvent : *Université-Laval.* Le trait d'union est de trop ; écrivez : *Université Laval.*

RÉSONNER, RÉSONANCE.—*Résonner,* composé du préfixe *re* + le français *sonner,* a deux *n ; résonance,* mot de formation savante et dérivé directement du latin *sonare,* n'en a qu'une.

JANVIER, etc. En français, les noms des mois sont considérés comme noms communs et prennent par conséquent la minuscule : *janvier, février,* etc.

VOCABULAIRE

SACHÉE.- Contenance d'un sac. Un *sac de charbon* est un sac plein de charbon ; une *sachée de charbon* est la quantité de charbon que peut contenir un sac.

Echelier. Les petites constructions en forme d'échelle, ou d'escalier, établies près d'une clôture et servant à la passer où il n'y a pas de barrière, se nomment *écheliers*.

Diable. On appelle *diable* une petite voiture de transport, à deux roues très basses, et formée de deux brancards reliés comme les montants d'une échelle par des traverses en fer ou en bois. On s'en sert pour transporter les malles, les caisses, les ballots, etc., surtout à bord des vapeurs. On l'appelle aussi *cabrouet*, quand il est de grande dimension. Les roues sont le plus souvent couvertes par de petites ailes.

Les appareils de transport montés sur trois roues dont une pivotante, employés dans nos gares de chemin de fer, se nomment simplement des *tricycles*.

ÉTYMOLOGIE

Chenet. Les *chenets* sont des pièces de fer qu'on place de chaque côté du foyer d'une cheminée pour soutenir le bois à brûler. Ce mot vient de *chien*, et il s'écrivait autrefois *chiennet*. Ces ustensiles avaient en effet la forme d'un petit chien couché. *Chenet* est donc un diminutif de *chien :* c'est le petit chien du foyer. Comparez le provençal *cafuec*, chien du feu ; l'allemand *feuerbock*, bouc du feu ; le danois *ildbuk*, même sens ; l'anglais *fire-dog*, chien du feu ou du foyer ; le portugais *caes da chamine*, chiens de la cheminée ; l'espagnol *morillo*, petit Maure du feu.

Dessiller. *Dessiller les yeux à quelqu'un*, c'est lui ouvrir les yeux, dissiper son erreur. Ce mot, qui s'écrit aussi comme autrefois *déciller*, est une métaphore que la langue française doit à la fauconnerie. Pour dresser un faucon, on lui cousait les paupières ou les *cils ;* cette opération s'appelait *ciller* le faucon ; quand l'oiseau était apprivoisé et dressé, on lui rendait la vue, en le *décillant*. De là, l'expression *dessiller les yeux à quelqu'un :* « lui faire comprendre des choses sur lesquelles il était aveuglé ».

ANGLICISMES

Bureau chef. — Traduction servile de l'ang. *chief* ou *head office*. En français, on dit mieux : *bureau central, siège principal*.

Closing price. Terme de bourse anglais, qui se traduit par *cote de clôture*.

SÉCURITÉ COLLATÉRALE. Ang.: *collateral security.* Français: *garantie supplémentaire.*

CONTRIBUTAIRE. Traduction de l'ang. *contributory.* En France, on emploie de préférence le terme technique de *contributeurs,* pour désigner non seulement les débiteurs d'une compagnie, mais aussi tous ceux actionnaires, ex-actionnaires, garants, etc. - qui peuvent être appelés, à quelque titre que ce soit, à contribuer par un versement à l'actif de la compagnie, particulièrement à l'occasion de sa liquidation.

SARCLURES

⁂ Un monsieur, qui aime à écrire en lignes inégales, publie un *Salut à la France,* adressé aux marins du vaisseau français le *Tage;* il s'écrie que le drapeau tricolore, «déroulant ses couleurs» devant Québec,

> « Fit renaître, soudain, le *dantesque* héritage
> Que nous gardons toujours dans le fond de nos cœurs ».

Nous cherchons, sans le pouvoir trouver, ce qu'il y a de *dantesque* dans notre *héritage.* Passons sous silence l'*héritage* qui *renaît;* c'est une peccadille au prix de ce qui suit, de cette étonnante figure, par exemple:

> « Et lorsque le Soleil, *comme un tapis de moire,*
> Lentement *se drapa sur notre fleuve altier,*
> En longues franges d'or....»

Il y a, du même soufle, seize strophes de quatre vers et, l'on ne sait pourquoi, une ligne de petits points—ce qui fait 65 vers! C'est un cas pendable.

Pourquoi nos journaux publient-ils ces élucubrations? Les étrangers finiront par croire que c'est là notre littérature.

⁂ «Le jury a rendu un verdict de *noyade* accidentelle».

Une *noyade* est l'action de noyer plusieurs personnes à la fois. Un homme qui se noie ne fait pas une *noyade.*

⁂ On se plait à dire que nous avons bien le droit de créer des mots. Si l'on entend par là que le peuple peut faire les mots dont il a besoin, c'est une vérité de La Palisse ; qui donc aurait le droit de faire des horloges, si l'horloger, dont c'est le métier, ne l'avait d'abord? Bien plus, le peuple seul a droit de créer des mots, et seul il les fait bien. Mais les journalistes ne sont pas le peuple.

« Se rend-il compte, lisons-nous dans un journal de Québec, de l'*insenséisme* du reproche qu'il fait au département de garder les demandes par devers lui pendant six mois, une année, sans donner de réponse ? »

Voilà un produit en *isme* qui est bien mal venu.

⁂ « L'étendard sacré flotte majestueusement, saluant, *le sourire sur les lèvres*, ses chers canadiens ».

Un *étendard* qui a des *lèvres* et qui *sourit*, c'est la métaphore la plus hardie qui ait encore vu le jour à Montréal. Sans toucher à la question du drapeau national, qui n'est pas de notre domaine, nous déclarons qu'un étendard qui a un *sourire sur les lèvres* ne nous convient pas.

⁂ Un certain journal reproche à ses adversaires de toujours *renoter*, il méprise leurs *renotages*, il ne veut plus y répondre. . . .

C'est son affaire ; nous n'avons rien à y voir. Mais *renoter* et *renotage* ne sont pas des mots français. La langue française n'a pas besoin de ces deux mots. *Redite* désigne précisément ce qu'on entend par *renotage*, et *renoter* est moins énergique que *répétailler*. Ce dernier est plutôt familier, mais il est admis par l'Académie. N'avons-nous pas encore *rabâchage, rabâcherie* et *rabâcher?*

⁂ Compte rendu d'un banquet : « *Cette dernière santé a été répondue* en français, et sans contredit *ce fut* le *discours de la soirée* ».

Comment une *santé serait-elle répondue?* On *ne répond pas une santé*, on *y répond*, c'est-à-dire on répond au toast porté à la santé de quelqu'un. Le changement de temps (*a été, fut*) n'est pas heureux. *Le discours de la soirée* ne veut pas dire *le clou de la soirée*.

LE SARCLEUR.

ECHOS ET NOUVELLES

Notre enquête.—Beaucoup de Canadiens-Français, qui habitent la ville et qui n'ont jamais fait d'étude systématique de notre parler populaire, croient pourtant le bien connaître. Pour avoir parfois fréquenté chez quelques paysans, ils pensent avoir saisi toutes les caractéristiques de leur langage. Dans la localité où ils vont passer leurs vacances, tel vocable n'est pas usité, du moins il se trouve qu'ils ne l'ont pas remarqué : ils en concluent qu'il n'est pas en usage au Canada, ils en sont sûrs, ils ne souffrent pas qu'on les contredise là-dessus ; cependant, dans maints autres endroits ce vocable est répandu. Aussi, certains articles de notre Lexique en surprennent-ils plusieurs. « Je n'ai jamais entendu ce mot ! s'écrie quelqu'un, et Clapin ne l'a pas enregistré, non plus que Dunn et que Rinfret ! » Il est vrai ; mais le mot que vous n'avez pas entendu et qui a échappé—avec beaucoup d'autres—aux auteurs que vous citez, n'en est pas moins canadien : dix, vingt personnes l'ont relevé, et dans certaines régions le peuple n'en connaît point d'autres. Ceux qui travaillent à l'œuvre de la Société du Parler français au Canada, ceux surtout qui dépouillent les rapports communiqués au Comité d'étude, savent combien de formes archaïques, dialectales, patoises, sont signalées par les correspondants et les Cercles affiliés, et dont les lexicographes canadiens paraissent n'avoir pas même soupçonné l'existence. Nous avons aujourd'hui plus de 7000 fiches, portant chacune une observation ; or la moitié environ des mots recueillis n'avaient pas encore été relevés et ne se trouvent pas dans les glossaires parus. Et notre enquête ne fait que commencer.

* * *

Anglomanie.—Extrait de l'*Echo de Paris*, 18 Juin 1903 :

« M. de Féraudy nous comptait hier un trait qui prouve combien certains termes anglais, bien qu'entrés dans notre langue, n'y conservent pas toujours leur signification première.

« L'excellent sociétaire se trouvait, il y a quelques jours, dans un petit casino de Normandie. Quel ne fut pas son étonnement d'y voir une superbe affiche ainsi conçue :

« Tous les jours, à 4 heures, five o'clock ».

* * *

Notre société et l'Université Laval.—Nous extrayons le passage suivant du discours prononcé par Mgr Mathieu, recteur de l'Université Laval, dans la séance de clôture de l'année académique, le 18 juin dernier :

« La faculté des Arts aussi s'est montrée cette année très laborieuse. Plusieurs professeurs sont des membres actifs de la Société du Parler français, qui progresse et donne les plus belles espérances. Un grand nombre de Revues européennes ont félicité cette société sur le but qu'elle poursuit, sur les moyens qu'elle prend pour l'atteindre, sur les articles intéressants que renferme le bulletin qu'elle publie chaque mois. Puisse-t-elle contribuer à épurer notre langue française au Canada et la faire parler avec plus de correction, surtout par ceux qui ont de la culture intellectuelle et qui peuvent exercer de l'influence autour d'eux.

« Il est agréable de voir avec quelle sagesse procèdent dans leur travail les membres de cette nouvelle société. Ils comprennent que la langue française a déjà subi et subira encore une évolution nécessaire ; il ne faut pas s'en plaindre ni s'en attrister, pourvu que l'évolution ne soit pas une révolution. C'est Fénelon qui disait : « Notre langue manque d'un grand nombre de mots.... Je voudrais « autoriser tout terme qui nous manque et qui a un son doux, sans danger « d'équivoque ».

« Ici, au Canada, nous nous servons encore d'un grand nombre de mots que nos pères ont apporté de France en venant coloniser notre pays. Ces mots, on ne veut pas les mettre de côté ; on ne doit pas les comparer à ces anglicismes qui n'ont pas leur raison d'être et que nous devons tous travailler à faire disparaître. Pourquoi naturaliser chez nous tout le vocabulaire anglais du commerce, de la navigation, de l'argent, des jeux, des exercices corporels ? Sur ces sujets la langue française n'a rien à mendier, les mots qu'on voudrait lui donner sont de moindre valeur que les nôtres et n'ont pas le son doux qu'exige Fénelon de tout terme nouveau à ajouter au vocabulaire.

« Que la Société du Parler français poursuive son œuvre ; elle a droit aux félicitations et à la reconnaissance de l'Université et celle-ci est heureuse de lui accorder son patronage ».

***

La Revue des Parlers populaires. — A propos à l'article de M. l'abbé Chartier sur le *Parler français dans nos collèges* (*Bull.*, avril), M. Guerlin de Guer écrit : « M. l'abbé Chartier se demande s'il ne convient pas d'expliquer « par une inconsciente imitation de l'anglais, ces abréviations syllabiques qui « pullulent dans les entretiens », telles que : Comment qu'ça va ? Crés-tu pas ? Quoiqu't'as fait ? etc. La première de ces formes appartient à la langue populaire commune, en France ; la deuxième est normande ; la troisième est du Berry et de l'Orléanais, notamment ». (*Revue des P. P.*, juin 1903, p. 95).

La *Revue des Parlers populaires* s'intéresse singulièrement à l'œuvre du parler français au Canada. Elle signale les principaux articles qui paraissent dans notre *Bulletin*, les commente souvent, publie des études sur notre langage et ne perd pas une occasion de nous marquer sa sympathie. Merci.

***

La Saintonge au Canada. — Une revue du patois saintongeais, publiée à Bordeaux, reproduit quelques chiffres du tableau des origines des Canadiens-Français (article de M. l'abbé S.-A. Lortie, *Bulletin*, juin 1903), et fait remarquer le grand nombre des émigrants originaires des Charentes (Saintonge, Angoumois, Aunis, Ile-de-Rhé, Ile-d'Oléron). « Si l'on songe, ajoute le directeur de la revue saintongeaise, que les Canadiens-Français se sont multipliés d'une manière étonnante, qu'ils étaient 60,000 il y a deux siècles à peine et qu'ils sont maintenant plus de 2 millions, on peut en conclure que nos hardis compatriotes ont fait souche d'une nombreuse lignée, que leurs descendants se comptent maintenant par milliers. C'est une autre Saintonge qui a poussé là-bas, et à des milliers de lieues de nous, en pleine terre du Canada, qui vit comme nous, qui a les mêmes traditions et les mêmes mœurs. Nous lui envoyons notre salut fraternel et *jhe fazon sarviteur bein c'm' o faut a thiellei bon biton dau Canada thi son de*

chein nou. Sarviteur, sarviteur, Canayen noû bon couzin! Couman vat le porteman? Eit-ou in jholit péyi que le voût? Si d'azard o vou prend la fanteizie de venit nou vouér en vaissiá ó b' en treuemobile, o y arat trr'jhou prr' vou-z-arcèvre ine saugrr'nade de monjhette piate et in potet de vin bian. S'o faut, jhe tueron nout' gorret (en parlan prr' raspé)».

Le patois saintongeais, dont voilà un échantillon, paraît être, après le normand proprement dit, celui qui a légué à notre parler populaire le plus grand nombre de formes. Malheureusement les publications charentaises que nous connaissons ne font pas usage du système de transcription phonétique adopté par les patoisants français. De là, impossibilité, pour un étranger, de reconnaître la valeur des sons notés et de les reproduire fidèlement. Par exemple, que peut bien représenter *th* devant *i*? *i* dans la première syllabe de *thiellei* (franç. *ces*) est-il voyelle ou semi-voyelle? *in* se prononce-t-il comme *e* fermé nasal?.... Dans ces conditions, il est bien difficile d'établir une comparaison du saintongeais et du franco-canadien et de se rendre compte exactement de ce que l'un doit à l'autre.

COMPTE RENDU

GILLIÉRON et EDMONT. *Atlas linguistique de la France.* Fascicule III et IV. H. Champion, Paris, 1903.

Après l'apparition des deux premières livraisons de l'*Atlas linguistique de la France,* M. Meyer-Lubke, le savant romaniste, écrivait: «Lorsque l'ouvrage sera achevé, nous serons en possession d'un incomparable recueil de matériaux pour toute espèce de recherches linguistiques». [1] Déjà, en effet, l'*Atlas,* dont 100 cartes seulement avaient été livrées au public, «justifiait tout ce qu'on pouvait en attendre comme méthode et comme résultat» [2]. Nous avons dit dit [3] quel vif intérêt présente pour nous cette entreprise et spécialement quel profit nous pouvons tirer des deux premiers fascicules. Eh bien, pour celui qui aime à rattacher les formes populaires du franco-canadien aux parlers de France et qu'intéresse les problèmes complexes de notre phonétique, les livraisons III et IV sont encore plus précieuses que les premières. On ne saurait étudier sérieusement le langage canadien-français sans l'aide des cartes de MM. Gilliéron et Edmont. Comme le disait M. Mario

1. *Literaturblatt für germanische und romaniche Philologie.* juin 1902.
2. Gaston Paris, *Romania,* avril-juillet 1902, p. 470.
3. *Bulletin,* vol. I, p. 75 et p. 133.

Roques, dans le *Journal des Débats* du 5 février dernier, les lettrés, les historiens, les sociologues, les linguistes n'ont plus le droit de se passer des matériaux recueillis dans l'*Atlas linguistique de la France.* Toutes les bibliothèques publiques, les Universités, les principales maisons d'éducation du Canada devraient souscrire à cette œuvre et mettre l'*Atlas* à la disposition de ceux qui se sentent attirés vers ces sortes d'études, des travailleurs «curieux de l'histoire de notre langue et soucieux de fonder leur opinion sur des recherches précises ». Nous savons que la bibliothèque du Parlement fédéral, à Ottawa, que la Société du Parler français à l'Université Laval, à Québec, reçoivent les fascicules de l'*Atlas.* Espérons que d'autres établissements, et des particuliers aussi, enverront leurs adhésions à l'éditeur, M. H. Champion. L'*Atlas* se composera de 1,700 à 1,900 feuilles, dont chacune reproduira la carte de la France et sera consacrée à un mot ou à un type morphologique. Il paraît chaque année six fascicules, se composant chacun de 50 cartes. Les livraisons 1, 2, 3, 4 et 5 sont en vente ; la sixième est à la veille de paraître. Le prix de souscription de chaque fascicule est de 20 francs ; il sera porté à 25 francs à partir du 6e. Nous n'hésitons pas à recommander l'*Atlas* de M. Gilliéron ; car la *Romania* elle-même, la grande revue de philologie, est sortie de la réserve où elle se tient habituellement en pareille matière et, par la plume de son regretté directeur, M. Gaston Paris, a fait à cette œuvre grandiose la plus chaleureuse réclame.

Pour faire, au moyen de l'*Atlas,* comparaison de notre parler populaire avec ceux des provinces françaises et étudier de près l'évolution complète des formes franco-canadiennes, il faut attendre que tout le territoire de la province de Québec ait été exploré et qu'il ait été recueilli un plus grand nombre de matériaux. Par exemple, les données nous manquent presque totalement sur les flexions verbales dans le français du Canada ; partant, l'étude des cartes 92 à 104, consacrées au verbe *avoir,* doit être remise à plus tard. Pour l'heure, contentons-nous, comme nous avons fait en rendant compte des premières cartes, de signaler quelques faits parmi ceux enregistrés dans les fascicules III et IV et où nous reconnaissons mieux notre langage.

La liaison de *quand* et du pronom *elles* ou *ils* au moyen du son intercalaire *k* est fréquente chez nous. On la rencontre aussi dans les départements suivants : Seine-et-Oise, Pas-de-Calais, Loire-Inférieure, Indre, Saône-et-Loire (Carte 93).

Tu avais et *tu aurais* deviennent *t'avais* et *t'aurais* dans la Normandie, dans le centre et l'ouest (Cartes 94 et 98). Ajoutons que *au* de *aurais, auriez,* prend souvent le son *à* dans les mêmes régions (Carte 99).

Il y avait se réduit à *y avait* dans le centre et dans la Normandie (Carte 95).

Entre les deux mots *j'ai eu*, le nord et le centre (notamment: Oise, Somme, Eure-et-Loire, Indre-et-Loire, Vienne, Loire-Inférieure, Sarthe) introduisent souvent un *y* euphonique et prononcent: *jéy u*, comme on fait ici (Carte 96).

Dans la phrase suivante: « Des pommes, *nous n'en n'aurons* guère », la carte 97 nous fournit les formes connues au Canada: *j ãn à·rõ, j ãn ò·rõ, õn n ó·ra, h ãn à·rõ, jẽ nn ó:rõ*, disséminées dans le nord-ouest, l'ouest et le centre de la France.

La carte 105 est l'une des plus intéressantes. Elle est consacrée à la phrase: « Prendre *un bain* ». *Un* se prononce régulièrement *œ̃* dans le Maine, la Bretagne, et la Normandie (sauf à Beaubec-la-Rosière, Seine-Inf., où *ẽ* a été relevé); mais en général, le nord, le centre, l'ouest et l'est prononcent *ẽ*, et l'on trouve même dans certaines localités du nord et de l'est le produit canadien *é*. Enfin, *un* se prononce *ã*|*õ*| et *õ* dans plusieurs localités de la Belgique et de la Suisse. Quant à *bain*, nous trouvons les deux formes canadiennes *bé* et *bẽ*|*ã*|, la première dans l'est et dans la Belgique, la seconde dans les départements suivants: Nord, Somme, Ardennes, Oise, Doubs, Saone-et-Loire, Calvados, Manche, Loire-Inf., Vienne, Deux-Sèvres, Vendée, Charente-Inférieure.

Un bec se dit pour *un baiser* dans le Pas-de-Calais, la Somme, le Nord, l'Aisne et les Ardennes (Carte 106).

Les capitules de la bardane se nomment *gratons* dans l'Indre, l'Indre-et-Loire, la Creuse (Carte 112).

Battoir se prononce *bà·twé* dans l'Eure, l'Orne, l'Eure-et-Loire, et dans tout le centre (Carte 116).

Pour *beaucoup*, nous trouvons, dans les provinces, *tout plein, en masse, ben, holiment* (Carte 120). *Ben manque* n'a pas été relevé.

Signalons encore, parmi les cartes où nous rencontrons les formes les plus communes du français populaire du Canada, les numéros 131 (six études de *bien*), 132 (*bientôt*), 139 (*bluet*), 162 (*au bout*), 170 (*une branche*), 173 (*brebis*), etc. *Brebis* est remplacé par *moutonne* à Le Genest (Mayenne), et par *mère moutonne* à Avrillé (Maine-et Loire).

A. RIVARD-LAGLANDERIE.

Vol. II, No 2 — Octobre 1903

SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

RAPPORT DU SECRÉTAIRE POUR L'ANNÉE 1902-1903

(approuvé par l'Assemblée générale, le 24 Septembre 1903)

La Société du Parler français au Canada achève sa première année. En effet, fondée le 18 février 1902, elle n'a été définitivement organisée qu'au mois de septembre dernier, quand le Bureau de direction, provisoire jusque là, a été élu régulièrement par les membres actifs réunis en assemblée générale.

La Société a été, le 22 novembre 1902, enregistrée comme corps constitué suivant l'un des modes reconnus par la loi.

1° LES MEMBRES

La Société a été fondée avec 20 membres seulement. Le 1er septembre suivant, elle en comptait déjà 204, dont 134 membres actifs, et 70 adhérents. Les membres actifs sont aujourd'hui au nombre de 140, et les membres adhérents au nombre de 243. Ces 383 membres sont ceux qui ont payé le montant de la cotisation pour l'année 1902-1903. Trente-sept membres, encore redevables de cette cotisation, ont dû être rayés des listes.

La liste des 383 membres ne comprend pas les abonnés du *Bulletin* qui ne font pas partie de la Société.

Nous avons eu à déplorer la mort de trois de nos collègues : M. Alfred Létourneau, médecin, d'Alpena, Michigan, Etats-Unis ; M. Honoré Chassé, avocat, de Québec ; et M. Arthur Vallée, de Québec, médecin, professeur à l'Université Laval, et l'un des directeurs de notre Société. La part prise par M. le docteur Vallée

à l'organisation et à tous les travaux de la Société nous a fait regretter vivement sa perte. Le Bureau de direction a, le 26 février 1903, appelé l'honorable M. P. Boucher de la Bruère à succéder à M. le docteur Vallée comme directeur.

2° LES CERCLES D'ÉTUDE

La Société a vu avec plaisir la fondation de cercles d'étude du parler français dans différents centres canadiens-français et dans les maisons d'éducation. Ces cercles réunissent des adhérents nombreux de toutes les parties de la province, même des États-Unis, et sont appelés à rendre les plus grands services à la Société dans l'œuvre qu'elle a entreprise.

Cinq de ces cercles ont été affiliés à notre Société : le cercle d'étude du Petit séminaire de Québec, fondé le 17 octobre 1902, qui a déjà présenté quatre rapports très soignés ; le cercle d'étude du Collège Joliette, fondé le 16 décembre, dont nous avons reçu deux rapports fort intéressants, et qui nous a signalé un bon nombre d'expressions sur lesquelles les observations du cercle de Québec n'avait pas porté ; le cercle d'étude du Collège de Lévis, fondé le 29 décembre, qui nous a adressé deux rapports considérables, contenant environ mille observations ; le cercle d'étude du Collège de Saint-Hyacinthe, fondé le 19 mars dernier ; et le cercle d'étude de Waterloo, fondé le 17 mai dernier avec le concours de la Société Saint-Jean-Baptiste de cette localité.

Nous remercions particulièrement Mgr Laflamme, qui a présidé à la fondation de ces cercles et a fait connaître comment ils devaient être organisés et dirigés.

Nous espérons que les cercles d'étude du Parler français se multiplieront, cette année, et qu'il en sera établi dans chacune de nos maisons d'éducation, séminaires, collèges, couvents ou académies.

3° LA BIBLIOTHÈQUE

Les études auxquelles doivent se livrer les membres de notre Société ont nécessité la formation d'une bibliothèque spéciale. Le Bureau de direction a fait l'acquisition d'un certain nombre de dictionnaires et de lexiques, qui sont mis à la disposition du comité d'étude. En voici la liste :

Dictionnaire général de la langue française de Hatzfeld et Darmesteter, 2 vol.

Dictionnaire anglais-français de Clifton et Grimeaux.
Glossaire des Parlers du Bas-Maine de Dottin.
Lexique de l'Ancien français de Godefroy.
Dictionnaire des Idiomes méridionaux de Boucoiran.
Glossaire du Patois Picard de Corblet.
Glossaire de la Vallée d'Yères de Delboulle.
Glossaire français de DuCange.
Glossaire Saintongeais de Eveillé.
Glossaire du Centre de la France de Jaubert.
Vocabulaire du patois de la province de Bourgogne de Mignard.
Dictionnaire du patois normand de Moisy.
Glossaire comparatif anglo-normand de Moisy.
Vocabulaire du Haut-Maine de Montesson.
Dictionnaire du patois normand de Robin, etc., 2 vol.
Glossaire du Parler de Bournois de Roussey.
Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis de Favre.
Dictionnaire des termes du vieux francais de Borel, 2 vol.
Dictionnaire étymologique de Timmermans.

Les autres ouvrages lexicographiques qui servent à nos études nous sont fournis par l'Université Laval ou par les membres qui en sont propriétaires.

Nous avons reçu des dons que nous aimons à enregistrer :

Mgr C.-O. Gagnon, qui porte à notre société un grand intérêt, lui a offert le Dictionnaire étymologique de Noël et Carpentier, 2 vol.

M. Honoré Champion, libraire de la ville de Paris, et éditeur de l'*Atlas linguistique de la France*, a fait don à notre Société d'un exemplaire de ce magnifique ouvrage, dont la publication est un événement considérable pour la dialectologie française et sans lequel on ne saurait plus étudier sérieusement les parlers populaires romans. Nous avons reçu les quatre premiers fascicules de l'*Atlas*. M. Champion est l'éditeur-dépositaire, pour la France, de notre *Bulletin*.

L'Alliance française, société formée à Paris pour la diffusion de la langue française, nous a fait un envoi de livres, reçu dans le mois de juillet dernier.

Voici la liste des ouvrages que nous lui devons :

Grammaire historique de Brunot.
Dictionnaire de la langue francaise de Darmesteter, 2 vol.
Glossaire du Bas-Maine de Dottin.

Lexique de l'Ancien français de Godefroy.

Nouvelle Encyclopédie Roret :

Charron-Forgeron.

Briquetier-Tuilier, fabricant de carreaux et de tuyaux de drainage, 2 vol.

Horloger et Atlas, 3 vol.

Dessinateur et Atlas, 2 vol.

Distillation des grains et melasses et Atlas, 2 vol.

Bijoutier et Orfèvre, 2 vol.

Brasseur et Atlas, 3 vol.

Charpentier et Atlas, 3 vol.

Chaudronnier et Atlas, 3 vol.

Alimentation, 2 vol.

Bourrelier.

Pêcheur.

Chamoiseur.

Construction et Atlas, 3 vol.

Agriculteur.

Apiculteur.

Ebéniste.

Architecte des monuments religieux et Atlas, 2 vol.

Monographie des greffes.

Manuel de la pureté du langage, 2 vol.

4° LE COMITÉ D'ÉTUDE

Le Comité d'étude, nommé par le Bureau de direction le 13 avril 1902, a tenu 20 séances et rendu compte de ses travaux dans 14 rapports présentés à l'Assemblée générale.

5° L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Depuis la fondation de la Société, il a été tenu 17 séances de l'Assemblée générale. Le principal travail de l'Assemblée générale a été la discussion des rapports du Comité d'étude.

6° L'ENQUÊTE SUR LE PARLER FRANCO-CANADIEN

Dans l'enquête que la Société a commencée sur le parler français au Canada, nous avons reçu des cercles affiliés et des membres éloignés plus de 7,100 observations sur le lexique, la phonétique et la morphologie du français populaire au Canada.

Ces observations ont été enregistrées sur des fiches et distribuées dans un casier par ordre alphabétique. Le Comité d'étude a étudié 363 de ces observations portant sur 306 subtituts lexicologiques ou produits phonétiques, dont 223 ont été publiés dans le *Bulletin du Parler français* avec les remarques approuvées par l'Assemblé générale.

Un Atlas dialectologique de la province de Québec a été commencé.

Deux mille cartes ont été préparées, dont chacune est destinée à une forme distincte, et sur lesquelles nous enregistrons les observations reçues à mesure qu'elles sont étudiées.

Plusieurs pensent qu'il est impossible de faire une distribution topographique des produits franco-canadiens, et notre tentative leur donnera peut-être raison. Mais l'Atlas, quand le travail sera plus avancé, sera encore d'une incontestable utilité, s'il permet de juger exactement de l'infiltration de l'anglicisme dans les campagnes, et de l'étendue des régions où le parler des ancêtres est le mieux conservé.

7° LE BULLETIN

Le *Bulletin du Parler français au Canada* a paru régulièrement une fois par mois depuis septembre 1902. Chaque fascicule avait 20 pages, excepté le second qui n'en avait que 16, et les deux derniers qui en comptaient respectivement 24 et 32. Le Comité du *Bulletin* espère pouvoir augmenter, cette année, le volume de la revue et donner à chaque numéro 32 pages.

Nous avons encore un certain nombre d'exemplaires du premier volume du *Bulletin* ; le prix en a été fixé à $3.00 ; mais les nouveaux membres adhérents peuvent se le procurer au prix de $2.00, et les nouveaux membres actifs au prix de $1.00.

Adjutor Rivard,
Secrétaire.

LE PARLER FRANCO-CANADIEN

« Sur les bords du Saint-Laurent, dit M. Rameau de Saint-Père, notre langue n'a pas plus dégénéré que notre caractère ».

Dans notre province de Québec, que la France jadis découvrit et peupla, les institutions, les lois, les coutumes, la langue sont françaises; nous gardons, comme nous ferions un héritage sacré, traditions, mœurs et parler des ancêtres. Nos armes portent cette devise: JE ME SOUVIENS. Et cela veut dire, non seulement: « Je me souviens de la France, de la *grande patrie* et de sa langue », mais aussi: « Je me souviens de la Normandie, du Perche et de la Bretagne, de la Picardie, du Maine et de l'Anjou, du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge, du Berry, de la Champagne et de l'Angoumois.... Je me souviens des *petites patries* et de leurs parlers. »

Toutes les provinces, en effet, du nord, de l'ouest et du centre ont contribué au peuplement de la colonie, et donc à la formation de l'idiome franco-canadien.

Dans ce mélange de Français, de Normands, de Saintongeais, de Picards, de Berrichons, de Poitevins, etc., quel fut le sort des parlers populaires?

Il appartient à l'histoire de montrer comment s'opéra la fusion des parlers et quels événements politiques amenèrent la prédominance de l'élément français. L'objet de cette étude est plutôt l'examen des formes actuelles de notre langage. Parce qu'ils ne retrouvaient pas, sur les lèvres de nos paysans, intégral et homogène, le parler de l'une ou de l'autre province, quelques-uns ont pensé que notre parler populaire ne présentait aucune trace de patois; d'autre part, des étrangers, pour n'avoir remarqué que nos formes dialectales, ont pu conclure que le franco-canadien était un patois homogène. L'examen des éléments qui composent notre langage nous fera voir ce qu'il faut penser de ces jugements contradictoires, et peut-être sera-t-il demontré que le premier n'est pas moins erroné que le second.

Si l'on considère le lexique, le caractère archaïque à la fois et dialectal de notre parler paraît d'abord. La Société du Parler

français au Canada a enregistré sur ses fiches un grand nombre de bons vocables populaires qui le font voir. Pour l'intérêt qu'il présente, citons le mot *agès* ou *ajets* (*a·jè*).

L'enquête sur *ajets* n'est pas achevée. Douze rapports seulement ont signalé ce mot, à l'heure où j'écris. Cependant il est sûrement attesté. Les vieux surtout paraissent s'en servir; la jeune génération le connaît moins.

Agès ou *ajets* s'emploie au Canada dans quatre acceptions différentes:

1° Les douze jours, ou les six jours, qui suivent Noël;

2° Présage, pronostic, indice quelconque, et manière d'agir, agissements;

3° Êtres d'une maison;

4° Complément, comble de la mesure.

1° *Les douze jours, ou les six jours, qui suivent Noël.*

D'après une tradition, le temps qu'il fait du 26 décembre au 6 janvier indique le temps qu'il fera durant les douze mois de l'année suivante; le 26 décembre correspond au mois de janvier, le 27 au mois de février, et ainsi de suite jusqu'au douzième jour après Noël, qui indique le temps du mois de décembre. Les vieux remarquent le temps qu'il fait, par exemble, le 30 décembre; s'il fait beau, il fera beau aussi en mai suivant: « Les *ajets* l'ont dit. »

Cette première acception a été relevée à Terrebonne, à Saint-Jean et à Saint-Laurent (Isle-d'Orléans), à la Rivière-Ouelle, à la Rivière-du-Loup-en-bas, à Saint-Denis-de-Kamouraska et à Rimouski. A la Rivière-Ouelle, un des sujets entendait par *ajets* des cercles ou des rayons observés autour du soleil levant et qui annoncent pour la journée de la pluie, du vent; jusqu'à cette heure, cette observation est isolée; peut-être *ajets* désigne-t-il plutôt, dans cette localité, tout signe de mauvais temps, ce qui serait simplement une extension du premier sens.

A Saint-Hyacinthe, à Saint-Roch-de-l'Achigan et à St-Joseph-de-la-Beauce, *ajets* a aussi été signalé, et avec le même sens qu'à Terrebonne, etc. Mais là, les *ajets* ne comprennent que les six derniers jours de l'année et indiquent par conséquent le temps des six premiers mois seulement de l'année suivante.

Ailleurs, dans une région qu'il nous a été impossible de délimiter et sur laquelle des renseignements précis manquent encore,

aux environs de Trois-Rivières ou de Nicolet, ces douze jours ne s'appelleraient pas les *ajets*, mais les *journaux (jurnó)*. Remarqué autrefois, ce terme est peut-être perdu aujourd'hui.

Pris en ce sens, *ajets* appartient aux parlers du Bas-Maine et de l'Anjou. (1) A Ampoigné (Anjou), la même tradition et le même mot existent; là, les *ajè* (ou *acè*) se comptent, comme à Saint-Hyacinthe, du jour de Noël à la fin de l'année et indiquent le temps probable de six premiers mois de l'année suivante. Dans le Bas-Maine, un dicton est répandu:

Entre Nau et l'année
C'est les jours des achets.

Dans l'arondissement de Segré (Anjou), on prétend comme ici que les *douze* jours qui suivent Noël indiquent le temps qu'il fera pendant les douze mois de l'année; « mais, dit M. E. Queruau-Lamerie, je ne les ai pas entendu nommer jours d'*ajet*. » (2)

2° *Présage, pronostic, indice quelconque; manière d'agir, agissements.*

Acception qui n'est peut-être qu'une extension de la précédente, à Saint-Hyacinthe on emploie encore *ajet* pour désigner toute espèce de pronostic, de présage. Ainsi les paysans disent: « S'il fait clair dans la grange la nuit de Noël, la grange sera vide (c'est-à-dire, la récolte sera maigre); s'il y fait noir, la grange sera pleine (c'est-à-dire, la récolte sera abondante) »; et ce dicton est un *ajet*.

A Saint-Arsène-de-Témiscouata, *ajets* a une signification analogue: c'est la manière d'agir d'une personne, ses agissements, ses habitudes, qui font prévoir ce qu'elle fera. Un enfant, par exemple, donne de bons ou de mauvais *ajets*, suivant que sa conduite, ses dispositions, ses aptitudes, son caractère font bien ou mal augurer de son avenir. De même, on prévoit, par les *ajets* de quelqu'un, ce qu'il fera on ne fera pas.

Cette dernière acception est normande. A Vire (Calvados), *ajet* s'emploie en effet dans le sens d'habitude, de manière d'agir. (3)

A Bons-Tassilly (Calvados), *ajet* a été relevé au sens d'adresse (à faire un travail). (4) Cette acception paraît inconnue au Canada. Nous disons plutôt: « Il a l'*adon* pour faire ce travail », c'est-à-dire, il a le tour de main, l'adresse voulue.

---

(1) DOTTIN, *Glossaire des Parlers du Bas-Maine.*
(2) *Revue des Traditions populaires*, XVIII, 267.
(3) DUBOIS, *Glossaire du Parler normand.*
(4) DENIS, Patois de Bons-Tassilly. *Revue des Parlers populaires*, I, 139.

3° *Êtres d'une maison.*

L'emploi d'*agès* en ce sens a été signalé dans la région du Saguenay et dans le comté de Charlevoix. Ailleurs dans la province de Québec, on dit *léz è:r*, pour les *êtres* d'une maison.

Avec ce sens, *agès* appartient au patois picard et au vieux français. On le trouve dans le *Dictionnaire du Patois picard* de Corblet: « *Agès*: êtres d'une maison. » Il est enregistré comme vieux français par La Curne: «dégagements, issues commodes pour aller d'une chambre ou d'une rue à une autre », et par Godefroy: « êtres d'une maison, passage ». DuCange le rattache au latin populaire *aggestus:* « *Aggestus* videtur esse ambitus seu incinctus sylvæ. Ab hac voce nata, ni fallor, apud nos, in quibusdam provinciis, vulgaris loquendi formula: *sçavoir les agés d'une maison ou d'une ville*, pro scire vias et itinera. » Cotgrave donne aussi ce sens au mot *agiers*. Le Normand a encore *agers:* « Connaître les *agers* d'une maison, dit Moisy, c'est en connaître la distribution. » (1)

4° *Complément, comble de la mesure.*

Ce quatrième sens du mot *ajet* a été relevé dans le comté de Dorchester. C'est ce qu'ailleurs les Canadiens appellent le *robinet*, ou le *trait*, quand il s'agit d'un liquide.

Et cela nous ramène au normand. Tel est, dans le Calvados, dit M. Guerlin de Guer, le sens du mot *ajet*. (2)

Il se trouve donc que des quatre acceptions canadiennes du mot *agès* ou *ajet*, l'une nous vient du Bas-Maine ou de l'Anjou; l'autre, de la Normandie; la troisième, d'origine picarde, se rattache au vieux français; et la dernière est aussi normande.

Les mots canadiens ne sont pas tous aussi riches,et le plus souvent, pour retrouver dans notre lexique l'apport de patois différents, il faut examiner plus d'un vocable.

Par exemple, *cintre* (planche de labour où aboutissent les sillons d'une pièce de terre) nous est vraisemblablement venu de la Saintonge ou du Maine; *about* (même sens) a dû être apporté du Berry.

Nous devons *débagager* (déménager, déguerpir) au normand, et *décaniyer* (même sens) au Saintongeais. De même sont respectivement normands et poitevins les synonymes: *cliche* et *débord* (diarrhée), *s'accouver* et *s'agrouer* (s'accroupir). Ce dernier terme se rattache au vieux français *accrouer*.

---

(1) *Dict. de Patois normand.*
(2) *Revue des Parlers populaires*, II, 44.

Achaler, au sens d'incommoder, de fatiguer, en parlant de la chaleur, est de la Saintonge ; au sens d'ennuyer, d'importuner, il appartient aux parlers du Bas-Maine.

Notre pronom *a*, *al* (elle) est usité dans la Normandie, dans le Maine, dans la Picardie, dans l'Aunis, et dans tout le centre de la France, mais cette forme est surtout bourguignonne.

Le peuple, chez nous, prononce la nasale *ã* comme les Picards : *ẽ*, et la consonne *j* comme les Saintongeais : *j*[*h*] ; il dit, par exemple, *arjẽ* ou *arhã* (argent), et même *arhẽ* comme les Charentais de La Tremblade.

Casuel employé pour *fragile*, est normand ; signifiant *maladif*, c'est un santonisme.

Nous disons *nó: dœ́·* (nous deux) comme les Bourguignons, et *nu·t me:r* (notre maire) comme les Normands.

Voici encore quelques-uns des mots normands connus au Canada :

berlander (*bœrlã:dé*) = flâner.

bavaloise (*bàvàlwè:z*) = pont de pantalon.

botter (*bò·té*) = s'attacher aux pieds des chevaux, en parlant de la neige.

bacul (*ba·k̯u*) = palonnier.

catalogne (*kàtalòn̯*) = sorte de couverture de lit.

cani (*kàni*) = qui a mauvais goût, vieux, moisi, en parlant d'un aliment.

chouler (*culé*) = exciter (un chien).

fafigner (*fàfiné*) = hésiter, tergiverser.

frigousse (*frigus*) = espèce de mets.

gravois (*gràvwà*) = gravier.

godendart (*godã:dò:r*) = grance scie.

gadellier (*gadœlyé*) et *gadelle* (*gadèl*) = groseiller et groseille à grappes.

haur (*hó:r*) = malpropre, en parlant des chemins.

jaspiner (*jaspiné*) = babiller.

jouquer (*jụké*) = percher, jucher.

limer (*limé*) = pleurer à demi, en parlant des enfants.

mucre (*mukr*) = moite, humide.

pas guère (*pá gé:r*) = fort peu.

qu'ri (*kri*) = quérir, chercher.

ratour (*ràtu:r*) = détour, ruse.

tout récopié (tu rekòpyé) = tout craché, peint trait pour trait, parfaitement ressemblant.

sentaine (sãtèn) = l'endroit, le pli.

soue (su) = loge à porcs.

tasserie (tá:sri) = partie de la grange où l'on entasse les gerbes.

teurd (tœ:r) = tordu.

tocson (tòksõ) = homme grossier.

tondre (tõ:dr) = amadou. Etc.

En voici d'autres, qui sont plutôt saintongeais :

endormitouère (ãdormitwè:r) = sommeil.

avenant (avnã[ẽ]) = affable, courtois.

enfarger (ã:farj[h]é) = mettre des entraves.

engranger (ãgrã:j[h]é) = mettre la récolte dans la grange.

bagoulard (bàgulà:r) = bavard.

berdasser (bœrdà·sé) = faire du bruit, faire le ménage.

basir (bazi:r) = être perdu, disparaître.

bauche (bó:c) = course.

braque (brà·k) = toqué, fou.

bouler (bulé) = maltraiter.

bouse (buz) = fiente de vache.

chérant (cé:rã[ẽ]) = qui vend cher.

décesser (désésé) = cesser.

fanferluches (fã:fœrluc) = parures de peu de valeur.

gagouet (gàgwè·t) = gosier.

gingeollent (jẽ:jòlã[ẽ]) = gai, folâtre.

quart (kò:r) = tonneau.

macher (mà·cé) = meurtrir.

pile u (piló) = tas.

place (plà·s) = plancher.

ripe (ri·p) = ruban que le rabot enlève du bois.

sagant (sà·gã[ẽ]) = malpropre.

tinette (ṭinè·t) = futaille où l'on met du beurre.

trâlée (trá:lé) = foule, grand nombre.

trut (tru·t) = sorte de jeu de cartes. Etc.

On pourrait allonger presque indéfiniment ces listes, et en dresser d'autres qui comprendraient des produits caractéristiques d'autres patois.

Quant aux archaïsmes français, nous en avons un grand nombre. Citons : *amain* = commode, facile à manœuvrer ; *à*

coup = subitement, tout à coup; *alis* = mal levé, en parlant du pain; *accordant* = conciliant; *arrouser* = arroser; *flambe* = flamme; *espérer* = attendre; *donaison* = donation; *airer* = aérer; *airrhes* = arrhes; *consulte* = consultation; *soldart* = soldat; *s'assir* = s'asseoir; etc. Ces bons vocables de jadis se trouvent aussi, pour la plupart, dans les patois: nous viennent-ils des provinces ou de l'Ile-de-France? De même, un grand nombre des produits patois qu'on remarque ici furent autrefois relevés aux environs de Paris: les avons-nous reçus de l'Ile-de-France ou des provinces?

Certaines formes, peu nombreuses, paraissent nous être propres. Du verbe *achaler*, les parlers du Bas-Maine ont tiré *achalation* (ennui); nous en avons fait *achalerie* et *achalage* (m. s.). — Du lat. *album* + *-ellum*, le normand a fait *ó:bé·*, avec chute de l'*l*; nous disons: *ó:bè·l;* l'*l* est-elle tombée, en normand, après le XVII[e] siècle? ou bien avons-nous ici même substitué le suffixe *-el* au suffixe français *-ier* (←— lat. *-iarium*)? Le produit canadien *à:brué* ne peut venir du normand *abreu;* l'avons-nous fait sur la forme du Bas-Maine *abœrvwé* ou directement sur le français *abreuvoir?*

Il faut indiquer aussi les mots tirés des langues indigènes: *aragan, micouenne, nigog, tobaganne,* etc., et les mots anglais naturalisés au Canada: *lè:tr* (←— ang. *light* = lumière, phare); *kã:tu·k* (←— ang. *cant-hook* = grappin); *li·tu·s* (←— ang. *light-house* = phare); *dràv* (←— ang. *drive* = flottage); *té·bò:r* (←— ang. *tea-board* = cabaret); *kõ:sàrn* (←— ang. *concern* = société commerciale); etc.

Ajoutons enfin un certain nombre de mots anglais et américains introduits sans changement dans le franco-canadien: *cheap* = à bon marché; *coat* = veston, jaquette, pardessus; *caucus* = réunion secrète de partisans politiques; *blizzard* = violente tempête d'hiver; etc. — des anglicismes de sens, tels que: *collecter* = percevoir; *compulsoire* = obligatoire; *contracter* = entreprendre; etc. — et plusieurs vieux mots français ou normands que nous reprenons à l'anglais: *cloque* = manteau, capote; *baquer* = céder, plier; *bande* = corps de musique; *challenger* = récuser; etc. (1)

Et nous aurons, de l'ensemble du lexique canadien-français, une idée assez juste.

(1) Les mots de ces trois dernières catégories se rencontrent surtout dans les villes.

Une remarque importante qu'il faut faire, c'est que les formes patoises connues au Canada ne sont pas seules usitées par le paysan canadien-français ; le mot français est généralement connu et souvent employé. Pour exprimer une idée, un paysan introduira dans la phrase un seul mot patois ; un autre, trois ; un troisième, cinq ; le reste du discours sera français. Tantôt, si l'on compte les mots et les sons, le français l'emportera ; tantôt, le patois.

Imaginons le court récit d'un paysan : « Sa brebis la plus gentille est perdue ; une brebis qui lui avait été donnée par ses vieux parents ! Dans son champ, il y a un défriché ; elle s'y est aventurée, avec le reste du troupeau, à travers les broussailles et les arbres abattus ; comme elle passait auprès d'un gros arbre, une branche, un morceau de bois pourri lui est tombé sur les reins et l'a écrasée. Quel embarras ! Il devra le dire à sa femme, et celle-ci sera mécontente. » Je transcris :

(ORTHOGRAPHE VULGAIRE)

V'lâ mâ barbis là pu av'nante qu'est bâzie : eune barbis qu'j'ai-t-éyu d'su' nos gens ! Dans le clos, y' â-t-in abatis ; a y â 'té, âvec l's aut's, amont les fardoches pi l's arrachis ; en passant arâs in gros-t-âbre, eune ralle, in pourrillon y' â timbé su' l'rinquié p'is l'à écrapouti. Queu' harrias ! vâ follouër l'dire à la criature ; a vâ-t-i êt' malcontente ! (1)

(NOTATION PHONÉTIQUE)

Vlá má barbi lá pu ȧvnā:t k̯é bá:zi ; œn barbi k j[h]é t ė·yu su nó hā[ē] ! dā[ē] l kló, yá t ḗn ȧ·bȧṭi ; ȧ yá té, ȧvœk œlz ó:t, ė·mō lé fardȯ·c pi lz ȧ·rȧ·ci ; ā[ē] pȯ:sā[ē] á·rȧ ḗ grót á:b, œn rȧ·l, ḗ pɯriyō yá tḗ:bė su l rḗk̯é pi llá ékrȧ·pɯ·ṭi. kœ́ hȧryá ! vá fȯ·lwė:r œl ḍi:r á lá kriyȧ·ṭu:r ; a vá ṭi y é:t mȧlkótā:t !

Dans cette transcription, pas un mot qui ne soit patois ; pas un non plus qui ne soit attesté au Canada. Les uns sont usités partout, d'autres sont rares, quelques-uns sont en train de disparaître ; mais tous ont été entendus dans nos campagnes.

Cependant, ces phrases ne sont pas canadiennes ! Sur cent de nos paysans, pas un seul ne fera ce récit comme je l'ai écrit.

---

(1) Il faut remarquer que l'*orthographe vulgaire* n'est pas, ne peut pas être exacte ; on devra plutôt lire la notation phonétique.

C'est que le discours populaire, chez nous, n'est jamais entièrement dialectal. Ainsi, celui qui dira *barbis* ne dira peut-être pas *bàzie*, mais *perdue* ou *morte;* un autre emploiera bien *arrachis*, mais *broussailles* au lieu de *fardoches;* un troisième se servira du mot *rinquié*, mais non pas de *pourrillon* qu'il remplacera par *morceau de bois pourri;* et ainsi de suite pour tous les mots que j'ai à dessein fait entrer dans l'exemple. Chacun des sujets à qui vous demanderez ce récit, emploiera dix ou quinze mots patois; mais les mots patois ne seront pas les mêmes dans toutes les versions; de sorte que, pour retrouver le récit tel que je l'ai noté, vous devrez fondre ensemble toutes les variantes recueillies. Par exemple, écoutez trois paysans prononcer les trois premiers mots: «Voilà ma brebis». Il n'est pas probable que vous entendiez du premier coup: *vlá má barbi.* Mais vous pourrez noter: 1° *vlá mà brœbi;* 2° *vwàla má brœbi;* 3° *vwàla mà barbi.* Dans chaque cas, un seul mot est dialectal; mais en rapprochant les variantes, vous aurez les trois mots sous leur forme patoise en même temps que canadienne. — Autre exemple: *gens* se prononce parfois *jã* (français), et parfois *jẽ* (picard), parfois *hã* (saintongeais), ou encore *hẽ;* et ce dernier produit comprend ce qu'il y a de dialectal dans les deux autres.

Cet examen rapide suffit à démontrer que notre lexique se compose d'un vieux fond de français, avec, épars, des débris de patois, quelques produits indigènes, et près des villes beaucoup d'anglicismes.

ADJUTOR RIVARD.

(*à suivre*)

LEXICOLOGIE

FRANCO-CANADIENNE

L'INDUSTRIE DU SUCRE D'ÉRABLE

A LA BAIE-DU-FEBVRE

(*Suite*)

§ 2. *Véhicules*

Berleau (*bœrló*). Traineau à patins entouré de planches, très solide, et très commode pour transporter à la *sucrerie* l'outillage et les provisions, aussi pour y emmener *la femme* et les enfants.

Bricole (*bri·kòl*). Espèce de harnais pour porter deux seaux à la fois; elle se compose d'un joug en bois ajusté aux épaules et autour du cou, et de courroies munies de crochets.

Haquet (*hà·ḳè·t*). Traîneau léger que l'on fait glisser en le poussant à bras.

Sleigh (*slé*). Synonyme de *haquet*.

Suisse (*sw̥i·s*). Voiture de travail sans roues, que l'on fait glisser sur la neige. Il se compose de deux pièces de bois d'environ sept pieds de long, relevées à l'avant en forme de patins, tenues parallèles par deux fortes traverses appelées *sommiers*. Le *suisse* diffère de la *traine* dont les *sommiers* sont couverts d'un tablier garni de ridelles; du *berleau* (voir ce mot); et de la *carriole*, qui est la voiture de luxe, une espèce de *berleau*, mais ouvert sur les côtés et d'une forme plus élégante.

Suisse plat (*sw̥i·s plá*). *Suisse* à larges patins sans *lisses* (lames de fer mince qui recouvrent la partie des patins glissant sur la neige).

Tobagane (*tà·bà·gà·n*). Petite *traine plate*, faite d'une seule planche d'orme ou de frêne, large et mince, recourbée en forme de patin; des lanières de cuir et une espèce de châssis en bois lui donnent de la solidité et lui font garder sa forme.

Traîne (*tré:n*). Voir *suisse*.

Traîneau (*tré|é|:nó*). Petite *traine* que l'on fait glisser à bras.

Traîne plate (*trén plà·t*), aussi désignée dans quelques cantons par le terme anglais *stone-boat*. Traîne sans patins. C'est un assemblage de fortes planches relevées par un bout et solidement clouées à de larges traverses qui les retiennent en état.

Traîne sauvage (*tré:n sòvà:j*). Syn. de *tobagane*.

§ 3. *Termes usités*

Agrès (*à·grè*) **de sucrerie**. Ensemble des différents objets nécessaires pour mettre une *sucrerie* en exploitation, *goudrilles, chaudières, chaudrons, tonnes, cuves,* etc.

Alège (*à·lé:j*). Voiture de travail sans chargement.

Arrachis (*à·rà·ci*). Arbres renversés par le vent, employés de préférence par les *sucriers* comme bois de chauffage.

Aubel (*óbè·l*). Aubier.

Battre les chemins (*bà·t lé cmé*). Tracer des sentiers dans la *sucrerie* en battant, en foulant la neige avec les pieds.

Couillon (*kuyõ*). Se dit d'un cheval lâche et paresseux, très souvent du vieux cheval que l'on emploie ordinairement à la *sucrerie*.

Coulée (*ku·lé*). Rendement de la *sucrerie* en *eau d'érable* durant le cours d'une journée. Au temps de la débâcle du fleuve, la *coulée* se fait plus abondante et sans interruption jour et nuit.

Couler (*ku·lé*). *V. intr.* Se dit de la sève qui coule de l'*entaille*.

Courir les érables (*kuri:r léz é·rà·b*, var. *kuri:r œlz é·rà·b*). Se rendre auprès de tous les érables *entaillés* pour *faire la ramasse*.

Entaille (*ã:tá:y*). Chacune des deux incisions faites à l'*aubel* de l'érable : l'une verticale et ouverte, d'où suinte la sève ; l'autre, audessous de la première, horizontale, faite d'un simple trait de gouge pour fixer la *goudrille* à l'arbre. –Trou peu profond fait avec une mèche, si l'on fait usage du *chalumeau* au lieu de la *goudrille*.

Entailler (*ã:tá:yé*). *V. tr.* : faire l'*entaille* à un arbre. *V. intr.* : mettre la *sucrerie* en exploitation. On dit : *entailler à la goudrille* et *entailler au chalumeau* (Voir *entaille*).

Effardocher (*è·fardò·cé*). Essarter le sol, enlever les branches et les broussailles qui peuvent nuire à la circulation dans la *sucrerie*.

Faire les sucres (*fè:r lé su·k*). Se dit de l'*habitant* (propriétaire foncier et cultivateur) qui exploite sa *sucrerie*.

Gréement (*grémā*) **de sucrerie.** Syn. d'*agrès de sucrerie*.

Houiller la tonne (*huyé la tò·n*). L'emplir d'*eau d'érable* à ras de l'orifice, qui est généralement la bonde agrandie assez pour qu'on y puisse verser commodément un seau.

Rafraîchir (*rà·fréci:r*) **les érables.** Raviver l'*entaille* supérieure. Cette opération se fait vers la fin de la *saison du sucre*, et consiste à enlever aux lèvres de l'*entaille* la partie qui commence à se dessécher.

Ramasse (*rà·má:s*). Action de recueillir et de transporter à la *cabane* l'eau que chaque érable de la *sucrerie* a fournie dans le cours de la journée.

Ramasser (*rà·má:sé*). Faire la *ramasse*.

Saison (*sé:zō*) **du sucre ou des sucres.** Epoque où se fait l'exploitation des *sucreries*.

Sucres, les (*lé su·k*). *Aller aux sucres*, c'est aller dans une *sucrerie* en exploitation pour y travailler ou y faire une *fête à la tire*.—*Travailler aux sucres*, c'est prendre part aux travaux de la *sucrerie*.

Temps (*tā*) **du sucre ou des sucres.** Syn. de *saison du sucre*.

Visiter (*vizité*) **les érables.** Inspecter les vaisseaux de la *sucrerie* (*auges, baquets, chaudières, casseaux*), pour les vider et les nettoyer après un orage ou une *poudrerie* (vent violent qui soulève la neige et la chasse en tourbillons), pour se rendre compte de la *coulée*, etc.

V.-P. JUTRAS, Ptre.

(*à suivre*)

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(*Suite*)

Accrapoutir (*a·krà·pu·ṭi:r*), **écrapoutir** (*é·krà·pu·ṭi:r*) v. tr.

1° ‖ Écraser, écrabouiller (pop.).

¶ Cf. vx. fr. *escrapoutir* = écrabouiller (Bonnard).

2° ‖ Accroupir. Ex.: Il s'est *écrapouti* dans un coin = il s'est accroupi dans un coin.

Achalage (*a·cà·là:j*) s. m. ←■ *achaler* (v. ce mot).

‖ Ennui, embarras.

¶ Cf. *achalerie.*

Achalerie (*a·cà·lri*) s. f. ←■ *achaler* (v. ce mot).

‖ Ennui, embarras.

¶ Cf. *achalage.* —Les parlers du Bas-Maine ont *acalà:syô* (Dottin).

Achesser (*acésé·*) v. tr.

‖ Assécher.

¶ Le Canadien fait de même *achiffe* de *affiche, chousse* de *souche.*

A coup (*a·ku·*), **d'à coup** (*d a· ku·*) loc. adv. Arch.

‖ Subitement, tout à coup. Ex.: Il s'est décidé *d'à coup* à partir pour Montréal = il s'est décidé tout à coup à partir pour Montréal.

¶ Dans le fr. moderne, *à coup* veut dire: à la fois (Littré).— Dans le vx franc., *à coup* sign.: promptement, tout à coup, en même temps, sur le champ, souvent, à ce moment (La Curne, Monet). « Faictes paix là à coup » (Coquillart, p. 70). « J'en loge dans le ciel à coup un régiment » (D'Aubigné, *Les Misères*). — *A coup* se dit pour aussitôt, dans le Bas-Maine (Dottin); pour à temps, à propos (Delboulle), promptement (Du Bois), tout à coup, tout d'un coup (Robin), dans la Normandie; pour tout à coup, vivement, dans le centre de la France (Jaubert).

Accoupler (*a·ku·plé*) v. tr.

‖ *Accoupler des chars, des wagons* = les atteler.

¶ *Accoupler*, en fr., sign. : 1° réunir par couples (DARM.); 2° joindre deux choses ensemble (ACAD.); 3° par ext., joindre ensemble, attacher ensemble plusieurs choses : accoupler des bateaux (LAR.). Cependant, pour les wagons de chemin de fer, *atteler* est le terme reçu.

Accoupleur (*a·ku·plœ:r*) s. m.

‖ Homme d'équipe, chargé de faire l'attelage des wagons de chemin de fer.

Accouver (s') (*s à·ku·vé*) v. refl. ⟵ lat. *accubare*.

‖ S'accroupir.

¶ C'est s'accroupir comme la poule qui *couve* (TIMMERMANS). Le normand a *s'accouver*, *s'accouper*, *s'accoufler*, *s'acclouper* (ROBIN).— Cf. *s'agrouer*.

* **A cœur d'année** (*a·kœ:r d à·né·*), **à cœur de jour** (*a· kœ:r dé ju:r*).

‖ Toute l'année, sans relâche; du matin au soir, toute la journée.

¶ Ces locutions ont le m. s. dans la Normandie (MOISY, ROBIN). —Littré enregistre : *à cœur de journée* = sans relâche. — « Murci avait un jeune valet qui se moquait de lui à cœur de journée » (Saint-Simon, cité dans LITTRÉ).

* **A cœur jeun** (*a· kœ:r jé·*). Loc. adv. Arch.

‖ A jeun, sans avoir mangé de la journée (LITTRÉ).

¶ Cette locution est française, mais elle vieillit (LITTRÉ). Elle est d'usage journalier en Normandie (MOISY). « Le comte d'Osterban alla veoir Sainct Thomas, à cœur jeun, et y fit offrande belle et riche » (Froissart, IV, p. 92).

Acouyau (*a·ku·yó·*, var. *a·ko·yó*) s. m.

‖ Coyau.

Coyau : dans un comble, pièce de bois posée sur la base des chevrons et l'angle du mur de manière à dépasser la saillie de l'entablement et à former l'avance de l'égoût du toit (DARM.).

¶ *Coyer*, donné comme synonyme de *coyau* par LITTRÉ, est défini différemment par DARMESTETER : pièce de charpente posée diagonalement qui fait fonction d'entrait dans les combles en croupe. —Cf. *acoys*, vx fr. : appui, arc-boutant (LA CURNE, DU CANGE); le normand dit encore *acoyer* pour étayer (LA CURNE).

Accrocheter (*à·krò·ėtė*) v. tr.

|| Accrocher.

¶ *Accrocheter* se trouve dans les parlers du centre de la France (JAUBERT). Le canadien fait aussi *décrocheter* de *décrocher*, *embrocheter* de *embrocher*.

Acte (*à·kt*) s. m.

|| Loi (adoptée par la Législature). Ex.: L'*acte* des licences = la loi des licences.

¶ En fr., un *acte* est une pièce qui constate un fait, une convention, une obligation (DARM.). *Acte constitutionnel* = charte, constitution (LITTRÉ).

Admission (*àdmisyõ*) s. f. Acc. ⟵ ang. *admission*.

1° || Aveu; action d'admettre comme vraie, de reconnaître pour véritable une chose, une proposition, pour fondés des reproches, une accusation; concession. Ex.: L'*admission* d'un crime = l'aveu d'un crime.—Par son *admission* de ce fait... = en admettant ce fait......

2° || Entrée, accès. Ex.: Avoir son *admission* au théâtre = avoir son entrée, ses entrées au théâtre. Prix, billet d'*admission* = prix, billet d'entrée. Pas d'*admission* = entrée interdite.

¶ En fr., *admission* désigne le fait, non pas le droit, d'être admis (DARM.).

Adon (*a·dõ*) s. m. Arch.

1° || Chance, heureux hasard. Ex.: Je ne l'ai pas fait exprès, c'est un *adon* = c'est un heureux hasard.

2° || Habileté, tour de main, savoir-faire, talent; disposition et aptitude naturelles pour certaines choses. Ex.: Il a un *adon* pour mener les chevaux = il a le tour de main, il a un talent particulier....

¶ *Adon* ⟵ *à* + *don* (talent, qualité, avantage naturel, don de la nature). *Adon*, s. m. vx fr. = don, présent (BONNARD, LA CURNE). *Adon, adonc* signifiait aussi *alors*; cependant, dans le passage suivant, *adon* « ne désigne pas seulement l'instant, dit LA CURNE, mais la conjoncture »:

« Quand Talebot sceut le dit siége,
Paour eut que ceulx de Golardon,
Si ne feüssent tost prins au piége,
S'ilz n'estoient secourus adon. » (*Vigil. de Ch. VII*, t. I, p. 198)

Affaire (d') (*d à·fé:r*)

‖ Habile, délié, pratique dans les affaires. Ex. : Cet homme est *d'affaire* = est habile en affaires.

Affecté (*à·fèktè·*) adj.

‖ Prétentieux.

¶ *Affecté*, en fr., sign. plutôt : qui a de l'affectation, c'est-à-dire qui manque de naturel (DARM., LITTRÉ).

Afficolant (*àfi·kòlã*, var. *àfi·kòlẽ*) adj.

‖ Inutile, nuisible.

¶ Cf. *affiquots*.

Affiler (*àfi·lé*) v. tr.

‖ Affuter, appointer. Ex. : *Affiler* un piquet, un pieu = l'appointer, le tailler en pointe (DARM.). *Affiler* un crayon = l'affuter, en refaire la pointe (ACAD.), l'appointer (LAR.).

¶ En fr., *affiler* sign. donner le fil à un tranchant, allonger en fil, et mettre en file (DARM.).

* **Affronter** (*à·frõ:té*) v. tr. Arch.

‖ Rencontrer face à face, aborder de front ; insulter ; tromper impudemment.

¶ Dans ces acceptions, *affronter* est français, mais vieilli (DARM.). Aujourd'hui, il est surtout employé au sens de placer de front, opposer front à front.

Affûts (*a·fu*) s. m. pl.

‖ Ruses. Ex. : Ses *affûts* n'ont pas réussi = ses ruses.....

¶ En fr., un homme *d'affût* (LAR.), un homme *affûté* (BESCH.) est un homme rusé.

Ageter (*ajèté*) v. tr.

‖ Acheter. Ex. : *J'agète*, tu *agètes*, etc. = j'achète, tu achète, etc.

¶ Cette prononciation se fait entendre dans les formes où l'*e* médial ne tombe pas. Du temps de Vaugelas, on prononçait ainsi ; cet auteur, en effet, condamne *ajéter* (*Rem.*, 225). *Ageter* se trouve encore dans le patois lorrain et dans le patois normand (DUBOIS, MOISY). « Agettes, si tu veux, une paire de cabos » (D. FERRAND, p. 305).

(*à suivre*)

REMARQUES

SUR DEUX VERBES PRONOMINAUX

La *Revue de philologie française* (3e trimestre 1903, p. 173) publie des *Remarques* de M. F. Bastin sur les deux verbes pronominaux *s'en aller* et *s'en suivre.* Nous en reproduisons quelques passages.

« Toutes nos grammaires, écrit M. Bastin, nous enseignent qu'il faut dire nécessairement : Je *m'en suis allé,* tu *t'en es allé,* et non : je *me suis en allé,* tu *t'es en allé,* etc.

« Mais il faut reconnaître qu'il y a aujourd'hui une forte tendance à accepter comme correcte la seconde tournure. Nous serions loin de reprocher au Gouvernement de la République, comme les journaus (1) le faisaient il y a une quarantaine d'années, d'avoir nommé embassadeur un homme qui écrivait : Je *me suis en allé.*

« Les écrivains emploient très bien cette tournure, et nous ne sommes peut-être pas loin du temps où nous écrirons *s'enaller* (un mot), il s'est *enallé,* comme nous écrivons *s'enfuir,* il s'est *enfui.* »

Et M. Bastin donne des exemples, tirés des vieux auteurs, et de Vaugelas, de Molière, de La Fontaine, de Fléchier, de Balzac, où *s'enfuir* est écrit *s'en fuir:* « Il *s'en est fui* de chez moi » (Molière), etc. Puis il établit qu'en effet les modernes placent souvent le pronom *en* après l'auxiliaire dans les temps composés du verbe *aller ;* il cite Richepin, Bourget, Daudet, J. Quesnay de Beaurepaire, Victor Hugo, Scribe, etc. Bourget, par exemple, écrit : « Je me serais *en allé* » ; Daudet : « Tu t'es *en allé* » ; Hugo : « Ils se sont *en allés* » ; etc.

M. Bastin prouve ensuite, toujours par des exemples, qu'aujourd'hui on écrit plutôt il *s'en suit,* il *s'en est suivi,* que : il *s'ensuit,*

---

(1) M. Léon Clédat met en pratique, dans sa *Revue,* un système orthographique qui « vise, non à simplifier l'orthographe, mais à la rendre plus correcte ». Ce système compte parmi ses premiers adhérents MM. Michel Bréal, Edouard Hervé, Francisque Sarcey, Louis Havet, Ferdinant Brunot, Eugène Mouseur, etc.

il *s'en est ensuivi*, comme on le faisait au XVIIe siècle et « comme toutes nos grammaires, tous nos manuels apprennent que nous devons le faire ».

Et il conclut :

« Ces exemples et tous ceus que l'on rencontre aujourd'hui chez nos bons écrivains (romans, revues, journaus), prouvent à l'évidence que la langue évolue et que *s'en suivre* s'emploie ici tout aussi bien que *s'ensuivre*. Littré, s'il vivait encore, et nos grammairiens, s'ils lisaient davantage et mieus, ne donneraient plus la règle *absolue* à laquelle ils veulent tous nous asservir en se copiant comme à l'envi les uns les autres. Qui en a lu un, dans cette question comme dans les autres, les a lus tous. »

A cette dissertation, M. Léon Clédat ajoute la remarque suivante :

« Dans la langue courante, *s'ensuivre* ne s'emploie plus qu'à la 3e personne de l'indicatif présent : « tout ce qui *s'ensuit ;* il *s'ensuit* que.... » Dans la langue littéraire et réfléchie, il est naturel qu'on décompose logiquement le mot aus temps composés. Mais s'il était resté de la langue populaire, comme au temps où on écrivait « il s'en est ensuivi », formule essentiellement populaire, il est certain que nous dirions aujourd'hui aussi : « il s'est ensuivi », comme « le prisonnier s'est enfui » et comme nous disons dans la conversation : « il s'est en allé » ; car « il s'en est allé » n'est plus de la langue courante. Les deus verbes *s'ensuivre* et *s'en aller* vont donc dans une direction opposée, en raison du caractère actuel des temps composés, dont l'emploi est devenu purement littéraire pour l'un et devient tout à fait populaire pour l'autre. »

LA POÉSIE EN PROVINCE

GABRIEL NIGOND

Gabriel Nigond est du Berry.

Ce poète laisse à d'autres l'orgueil d'*embrasser la chimère :* il se penche plutôt sur les humbles,

« Les brav's gens sans fiel, sans envie,
Qui trim'nt dur pour gagner leur vie. »

Il chante la terre, la *bounn' terre,* qui *nous amuse,* et *nous fait vivre,* et *nous endort ;* il chante le bocage et la forêt, la griserie des prés et la senteur des foins, la vie rude des laboureurs et des bergers. Et dans l'homme de la terre dont il dit les labeurs, les peines, les méfiances, la résignation, les croyances, on reconnaît souvent le paysan canadien.

C'est dans le langage de sa province que Nigond écrivit ses premiers vers, et ses meilleurs. (1) Sauf quelques mots du cru, le parler du Berry ne diffère du français que par l'accent, « dont la bonhomie, la malice, l'accorte finesse laissent le langage compréhensible, sans interprète et sans effort, le rehaussent seulement du grain de pittoresque qui en fait la saveur ». Ce parler ressemble au nôtre. Les couplets qui ont pour refrain : *Aye donc, toué !* et l'histoire triste et douce de *Jean François j'veux ben* ont été lus devant un auditoire d'*habitants* canadiens....Pas un mot ne se perdait, et sous la rude *étoffe du pays* les cœurs battaient aux rythmes du gars en *limousine.*

On a dit de Nigond qu'il était « de haute lignée littéraire, de la bonne graine, de la bonne race : l'héritier direct, le fils légitime de Pierre Dupont ». L'auteur des *Contes de la limousine* a depuis lors laissé choir la vielle, et s'est mis à jouer d'un instrument moins rustique : ses derniers vers évoquent une autre âme que celle de sa province. Mais sa muse est berrichonne ; elle est restée sous les pins de Nohant, elle attend le retour du poète.

Nous extrayons la pièce suivante des *Contes de la limousine.*

A. R.-L.

TOUT DRET !

Quand l'soleil est tombé dans l'eau,
Su' la Grise ej' rentre au domaine
Et ma vieill' jument qui m'ramène
Fait dinderlinder son guerlot.
Sans nous presser, j'suivons not'route ;

(1) *Contes de la limousine,* par Gabriel Nigond. Paris, 1903.

Moué, j'argarde au creux d'chaqu'sillon
Et, tout en argardant, j'écoute
La p'tit' chanson du p'tit grillon.
C'est pas créyab' comm' j'aim' not' plaine,
Aucun pays n'me s'rait meilleur
Et, ma bours' s'rait-ell' vingt fois pleine,
J'voudrais point m'en aller ailleurs.
C'est ça mon pays, c'est ma terre
Qui m'tient par force et par secret,
Et j'veux, sans cachett' ni mystère,
Y suiv' le ch'min d'ma vie entière
Tout dret !

Et, d'abord, m'man qu'en pense autant
M'a dit : « Rest' par cheux nous, Baptiste.
Dans ton mal, tu y s'ras moins triste,
Et, dans ton bonheur, pus content.
Quand on perd des gens qu'on adore,
L'cœur est toujours ben mieux sout'nu
Si l'on peut en causer encore
Avec ceux qui les ont connus.
Suivant l'sort que Dieu nous envoie,
Ça fait toujours plaisir un brin
D'voir qu'on est ben ais' de vot' joie
Et qu'on est fâché d'vot' chagrin.
Pas d'bruit, pas d'cris, pas d'étalage,
Ça vous fait pus d'tort qu'on n'le cret :
T'es bon garçon, t'es pas volage,
Vis comm' nous, dans not' mêm' village,
Tout dret ! »

Mon p'pa m'a dit : « J'seus qu'un pésan
Et du pus loin que j'me rappelle,
Ma pauver' vie a passé telle
Comme a s'passe encore à présent.
Mais la misèr', vois-tu, j'la brave.
Si t'as quéqu' semenc' de raison,
Faudra r'garder dans ta maison
Pas au guernier, mais à la cave.
Si tu n'as, pour te graisser l'bec,

Qu'eun' mich' dure avec du lard rance,
Tu devras t'dir' : « J'ai ben d'la chance,
« Mon voisin Claud' mang' son pain sec ! »
Pour t'couvri' t'as qu'ta limousine :
Faut pas qu'un mantiau t'doun' du regret.
T'as point d'chandell' : brûl' ta résine.
Prends ta part sans vouèr la voisine,
Tout dret ! »

Sûr que j'y resterai, dans mon coin ;
J'y suis né, donc c'est l'seul qui m'plaise.
Pendiment qu'on s'y trouve à l'aise,
C'est pas sorcier d'charcher pus loin.
A preuve, c'est qu' çui-là qui voyage,
Qui d'cinquant côtés s'est tourné,
Dès qu'y sent v'ni la fin d'son âge,
S'ramèn' finir où qu'il est né.
Et, quand j'gagn' mon champ d'la Vieill' Roche
Anc' mon chien et mon vieux fusil,
J'argard' dans l'ceum'tièr' qu'est proche
L'bout d'terrain que j'me seus choisi.
Ayant vécu ma suffisance,
Que l'bon Dieu mett', quand j'm'en irai,
Mon âm', qu'a pas porté nuisance,
Au paradis, par complaisance,
Tout dret !

GABRIEL NIGOND.

L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE

Un publiciste russe, très sympathique à la France, M. Novicow, a récemment publié un livre, intitulé l'*Expansion de la nationalité française*, où il aborde « le grand problème des langues en Europe, en y rattachant l'avenir des nationalités ». Il élimine d'abord le turc, le roumain, le serbe, le russe, le danois, le norvégien, le suédois, le hollandais, le grec et le portugais, puis l'espagnol et l'italien, et il vient à considérer l'anglais, l'allemand et le français. Pour l'anglais, M. Novicow fait remarquer qu'il a « perdu beaucoup de place en Europe avec la diminution incontestable de l'influence anglaise sur le continent ». Pour l'allemand, depuis 1870, il a accompli, comme langue parlée, moins de progrès que le français, et « l'Allemagne est plus entamée par les idées françaises et la langue française, que la France par les idées allemandes et la langue allemande ». Selon M. Novicow, « ce serait le français qui aurait devant lui les plus belles chances de devenir la langue internationale, la langue commune de l'époque civilisée ».

Plusieurs sont prêts à adopter les conclusions du journaliste russe :

« En Alsace, écrit à ce propos M. P. Sirnos, dans le *Journal du Dimanche*, les gens parlent le français plus et mieux qu'avant 1870; en Suisse, il fait reculer l'allemand dans tout le canton de Berne; dans les salons de Hollande, de Turquie, il détrône tous ses rivaux. La Roumanie, le Portugal, la Belgique sont des colonies intellectuelles de la France. Aux États-Unis, au Mexique, au Brésil, au Chili, c'est encore lui qui triomphe parmi les gens de bonne compagnie. Le Canada lui réserve un domaine immense et l'Afrique du Nord se donne entièrement à lui. Cent millions de personnes s'exprimeront comme nous et mieux que nous, à la fin du XXe siècle. Moi, j'y consens.—Et vous? »

Un autre journaliste français, M. E. Fournier de Flaix, se montre moins optimiste (*Messager de Paris*, 13 juin). Tout en admettant que « le français, les arts, la littérature, les sciences, les modes mêmes de la France et surtout ses capitaux mobiliers, ont soutenu avec succès la lutte contre la concurrence allemande....

on conviendra sans hésiter, dit-il, que la fermeture de 12,000 écoles primaires en France, l'abandon de l'œuvre des missions catholiques d'Orient, montrent combien les prévisions de M. Novicow peuvent contenir d'utopie, au point de vue de l'expansion de la nationalité française, même au point de vue de la langue française, car c'est d'après le nombre des écoles qu'on peut apprécier l'expansion des langues, parfois même des nationalités. »

AMIRAL.... PAR LA GRÂCE D'UN ANGLICISME

Nous avons depuis longtemps un *ministre de la Marine*, au Canada. Chose amusante, mais qui semble préoccuper assez peu la presse canadienne-française, il n'y a pas de *marine* à administrer : nous n'avons pas de navires de guerre, et les rapports du *ministère de la marine* avec la marine marchande ne consistent qu'à faciliter la navigation dans les eaux intérieures. Il devrait donc s'appeler tout simplement *ministre de la Navigation*. Si on veut lui donner ce titre, qu'on se hâte, car l'anglicisme qui lui sert de pavillon menace de le mener loin.

Il est question d'établir au Canada une école navale et d'y créer une marine, une vraie marine, qui sera, cela va sans dire, administrée par le gouvernement. On s'est dit : « La marine, ça tombe sous la main du ministre de la Marine, c'est clair. » Et voilà comment un ministre, qui n'a fait jusqu'ici que poser des bouées et entretenir des phares, aura demain le commandement suprême de notre flotte.

Amiral... : par la grâce d'un anglicisme !

O. A.

PETITES LEÇONS

ANGLICISMES

Cost Price. – Ang. Traduction française : *prix de revient.*

Délivrer. — Ang. : *to deliver.* Français : *livrer, remettre.*

Directory. – Mot anglais. En français : *annuaire d'adresses.* L'annuaire français *Didot-Bottin* paraît depuis 1797, et l'on a fini par dire simplement *le Bottin ;* mais cette appellation ne peut s'appliquer aux annuaires d'adresses étrangers.

Discompte. – Ang. : *discount.* La déduction faite sur le prix d'un article au moment où il est payé s'appelle, en francais, *escompte.* Le sens général de ce mot est : paiement d'un billet, d'une traite, d'une valeur avant son échéance moyennant un taux convenu. *Discompte* est une corruption de l'anglais *discount*, m. s.

Draft. — Mot anglais signifiant *traite* et *projet.*

VIE DES MOTS

Mots déchus. – *Esclave* fut orginairement un nom de peuple, en lat. pop. *Slavi* ou *Sclavi*, en français *Slaves*, *Slavons* ou *Esclavons* (habitants de l'Esclavonie). Ce nom, dans la langue slave, signifiait *les illustres, les glorieux* (de *slava* = gloire). Du temps de Charlemagne, un grand nombre de Slaves furent faits prisonniers de guerre et vendus. De là le sens du mot *esclave.*

Flandrin, dérivé de *Flandre*, est un nom qui a été donné autrefois aux Flamands. Ceux-ci étant en général grands et secs, le nom est resté à tous les hommes de longue taille et de peu de manières.

Hère paraît venir de l'allemand *herr*, seigneur, maître. Par dénigrement, on l'a employé pour désigner un homme sans fortune.

De même, l'allemand *ross*, coursier, pris en mauvaise part, a donné le français *rosse*, mauvais cheval.

ÉTYMOLOGIES CURIEUSES

UTOPIE. — Ce mot vient du mot grec *ou* = non + *topos* = lieu ; il désigne un lieu imaginaire, et, par extension, une idée séduisante mais irréalisable. C'est le nom donné par Thomas Morus à une île imaginaire où il établit le plan d'une constitution parfaite. Depuis la publication de cet ouvrage, on a donné au mot *utopie* l'acception moderne.

DIPLOMATIE. — Quelques étymologistes font venir *diplomatie* de *diploma* = double, parce que, dans les rapports qui existent entre les États, les pièces sont conservées en double. D'autres veulent que le mot *diplomatie* soit tiré du grec *diplous* = double, rusé + *mathèma* = science.... La diplomatie serait donc étymologiquement la *science de la duplicité!* Mais *diplous* n'avait pas toujours ce sens défavorable ; Homère appelle *diplous* le sage Ulisse : d'où l'on peut tirer : *science de la finesse,* voire *de la sagesse.*

PAYER EN ESPÈCES. — *Espèce* a signifié d'abord *regard,* puis *genre.* On appelait *espèces* ou *espices:* le poivre, la canelle, le gingembre, la muscade et le girofle. Or, au moyen-âge, on pouvait payer les impôts en poivre ; on payait donc en *épices* ; de là la locution : *payer en espèces,* équivalente aujourd'hui à *payer en argent.*

LOCUTIONS VICIEUSES

UN CHACUN. Cette locution est vicieuse. Ne dites pas : *un chacun,* mais : *chacun. Un chacun* est la traduction de l'anglais.

SUR LE JOURNAL. — *J'ai lu sur le journal.* Manière de parler qui n'est pas autorisée par l'usage. Il faut dire : *j'ai lu dans le journal.*

SORTIR DE FAIRE QUELQUE CHOSE. — *Je sors d'être malade.* Dans les locutions de ce genre, l'emploi du verbe *sortir* est un barbarisme. Dites : *Je viens d'être malade.*

SYNONYMES

DE SUITE, TOUT DE SUITE. — *De suite* signifie l'un après l'autre, sans interruption : *Il ne saurait dire deux mots de suite. Tout de suite* signifie aussitôt, sur le champ, sans délai : *Il faut que les enfants obéissent tout de suite.*

Voici, à propos de cette distinction, une petite anecdote qui pèche moins par le sel que par l'authenticité. On préparait une nouvelle édition de ce fameux dictionnaire,

Qui, toujours très bien fait, reste toujours à faire.

et il fallait différencier ces deux locutions : « Bah ! s'écria tout à coup Népomucène Lemercier, allons déjeuner cher Ramponneau ; on tranchera la question au dessert. Accepté, répondit Nodier. » Et voilà nos immortels qui s'acheminent vers les hauteurs de Rochechouart. Parceval Grandmaison, qui était l'ordonnateur du menu académique, s'adresse à l'écaillère : « Ouvrez-nous *de suite*, lui dit-il, quarante douzaine d'huîtres, et servez-les-nous *tout de suite*. Mais, monsieur, repondit l'écaillère, si vous voulez que je les ouvre *de suite*, je ne peux pas vous les servir *tout de suite*. » Tous nos académiciens se regardèrent étonnés : le problème était résolu. (*Gram. Larousse*)

Dénonciateur, délateur.— Le *dénonciateur* accuse, fait connaitre un coupable ; le *délateur* le dénonce secrètement en vue d'une récompense.

Chanteur, chantre. Le *chanteur* chante souvent ou fait métier de chanter ; le *chantre* chante au lutrin.— La *cantatrice* se distingue de la *chanteuse* par son talent. (1)

Percepteur, receveur. - Le *percepteur* touche ou perçoit les contributions et en transmet le montant au *receveur*.

---

(1) Répétons que nous ne parlons pas des extensions de sens ni de l'emploi au figuré.

SARCLURES

⁂ « Il fit une chute *au bas* d'un échafaud et se fractura *le bras*, sans compter *d'autres lésions sévères internes.* »

1° « Faire une chute *au bas* d'un échafaud » ne signifie pas précisément *tomber en bas d'un échafaud*, ni *tomber jusqu'au bas de l'échafaud*, mais se dit plutôt de celui qui fait une chute à un endroit qui se trouve au bas d'un échafaud.

2° « Se fracturer *le* bras » est français. Mais la victime de cet accident avait sans doute *deux* bras et ne s'en est fracturé qu'*un*.

3° « Se fracturer des lésions » est bien étonnant !

4° Que dire des « lésions *sévères* » ? *Sévères* est mis là pour traduire l'anglais *severe*, qui signifie *grave, sérieux*.

Quatre fautes dans une ligne. C'est trop.

⁂ Il y a à Montréal une association qui s'appelle, paraît-il, la *Flottille du Saint-Laurent*, et dont les membres croient encore devoir *résoudre* de temps en temps « qu'ils ont appris avec douleur la mort » d'un camarade. Si ces matelots veulent être à ce point ridicules, les journaux devraient du moins refuser de publier leurs *résolutions*.

⁂ « L'orateur, sans être *expert en transportation*, peut prédire.... »

Qu'est-ce qu'un *expert en transportation* ? Messieurs les reporters ne pourraient-ils avoir quelque souci de la valeur des mots ? *Transportation* étant presque synonyme de *déportation*, dire d'un homme qu'il est *expert en transportation* serait un compliment fort mince.

⁂ Nos reporters ne savent pas distinguer le *passé défini* et le *passé indéfini*. Nous les invitons à ouvrir une grammaire ; ils y trouveront des choses fort intéressantes là-dessus, et n'oseront plus écrire des phrases comme celle-ci :

« L'un des deux *a fait* une chute de cinquante pieds et *s'est fracturé* une jambe ; il *fut transporté* à l'Hôpital-Général. »

Le Sarcleur.

Vol. II, No 3—Novembre 1903

LE PARLER FRANCO-CANADIEN

(*suite*)

Si de la lexicologie on passe à la phonétique, l'étude des sons conduit aux mêmes conclusions sur la nature de notre parler populaire. On aperçoit cependant une différence. Tandis que les substituts lexicologiques présentent, suivant les régions explorées, des variantes dont on pourrait peut-être faire une certaine distribution topographique, il n'en est pas de même des produits phonétiques: le vocalisme et le consonantisme offrent à l'observation, sur toute l'étendue du territoire, les mêmes phénomènes (1). Il semble que, dans la fusion des parlers importés de France, les formes phonétiques aient plutôt persisté qui n'étaient pas tout particulièrement caractéristiques d'une province et se rattachaient à un type commun; de là l'uniformité de notre prononciation. Aussi les produits canadiens qui ont été observés représentent-ils le parler moyen du peuple.

Comme nous avons fait pour les substituts lexicologiques, essayons d'indiquer des rapprochements possibles entre quelques produits de l'*u* latin dans le français du Canada et dans les parlers du Maine (2), de la Normandie—région de Caen à la mer— (3), et de quelques autres régions.

Chacun de ces produits canadiens n'est pas nécessairement un *type* de formes similaires; il se rencontre sans doute des séries de mots auxquels un même traitement est applicable, mais aussi des formes isolées.

---

(1) Du moins là où l'influence de l'émigration acadienne ne s'est pas fait sentir.
(2) Voir le *Glossaire* de M. Dottin.
(3) Voir l'*Atlas dialectologique de la Normandie* de M. Guerlin de Guer.

1° (*e* +) *u:* ton. + *r* ⇛ *ǫ̀œ:*.

Securum ⇛ *sœ̀:r* (= fr. sûr).

Cette réduction de la diphtongue ne se rencontre guère que dans la locution *sûr et certain*.

Cf. les parlers normand, manceau, wallon et lorrain.

2° *u*· libre ton. ⇛ *u*·.

gula ⇛ *gu·l* (= fr. gueule).

Tel est le sort de *u*· libre en Bretagne et dans le Maine.

3° *u*: (+ *n*, *m*,) ⇛ *œ̀*·.

una ⇛ *œ̀·n* (= fr. une).

luna ⇛ *lœ̀·n* (= fr. lune).

pruna ⇛ *prœ̀·n* (= fr. prune).

pruna + -arius ⇛ *prœ̀·nyé* (= fr. prunier).

communicare ⇛ *kòmœ̀·nyé* (= fr. communier).

bruma ⇛ *brœ̀·m* (= fr. brume).

pluma ⇛ *plœ̀·m* (= fr. plume).

pluma + -ittus ⇛ *plœ̀·mè·t* (= fr. plumet).

includinem ⇛ *ã:klœ̀·m* (= fr. enclume).

legumen ⇛ *légœ̀·m* (= fr. légume).

et une longue serie de formes similaires.

Même traitement dans les parlers du Bas-Maine, de la Normandie et de la Haute-Bretagne.

Dans le Bas-Maine, *humorem* ⇛ *imœ̀:r*, comme au Canada.

4° *u:* (+ *c*) entravé ⇛ *i*, *u*.

fructum ⇛ *fri*, *fru* (= fr. fruit).

fructum + -arium ⇛ *friṭyé*, *fruṭyé* (= fr. fruitier).

fructum + -aticum ⇛ *frità:j*, *frutà:j* (= fr. fruitage).

Dans une partie du Bas-Maine, on a le produit *i*; dans un autre, *u*.

5° *u*· + *l* en position ⇛ *ò*·.

culcita + -ile ⇛ *kò·ṭi* (= fr. coutil).

pulmonem ⇛ *pò·mõ* (= fr. poumon). Etc.

Le Bas-Maine connait *pòmònik*, employé comme ici pour *poitrinaire*.

Etudions encore quelques-uns des produits caractéristiques de l'*a* latin dans notre parler populaire. Nous verrons que tantôt l'évolution canadienne remonte directement au vieux français, tantôt à un développement parallèle dialectal.

1° *a* ton. + *l* ⟶ *œ̀*, *œ́*.

qualem ⟶ *k̯œ́*, *k̯œ̀l* (= fr. quel, quelle)

Ce produit, aussi pur phonétiquement que le produit français, est dialectal. Nous l'avons vraisemblablement reçu de la Normandie, du Maine ou de la Saintonge, où il existe encore (1); cependant, nous aurions pu tout aussi bien le tirer nous-mêmes du francais *quel*, mais non pas de *quel* prononcé à la moderne *(kèl)*, car, par la vocalisation de la consonne finale, *quel (kèl)* eût donné *queau (kó)*. Si *kœ* est de fabrication canadienne, nous l'avons tiré de *quel* prononcé avec *é* fermé *(kél)*. C'était probablement la prononciation en usage parmi les habitants de l'Ile-de-France qui émigrèrent au Canada; au XVIe siècle, en effet, et jusque dans le XVIIe, on prononçait fermé l'*e* de *quel* (*kél*)(2). Et c'est à cette époque que se place le point de bifurcation de l'évolution française et de l'évolution patoise.

On sait du reste que l'*a* tonique libre (+ *l*) a donné un *e*, indéterminé jusqu'au Xe siècle, fermé au XIIe, et qui ne s'est ouvert qu'au XVIIe. Rappelons encore que la chute de la liquide de *quel*, devant une consonne, est attestée dans la prononciation du XVIe et du XVIIe siècle; l'*e* étant alors fermé, *quel* devenait *ké*, produit populaire que l'on trouve encore chez le petit peuple au milieu du XVIIIe siècle (3) et aujourd'hui encore en Normandie.

Or, où le français classique ouvrait l'*e* et le français populaire laissait tomber l'*l*, le dialecte, au contraire, maintenait la voyelle fermée, vocalisait la consonne, et de *kél* faisait régulièrement *kœ́*. Le dialecte dut conserver d'abord la liquide, même devant les mots commençant par une consonne, c'est-à-dire dans le cas où le français populaire la laissait tomber; de là la vocalisation.

Devant un mot commençant par une voyelle, pour éviter l'hiatus, on restitua à *kœ* l'*l* qui s'y trouvait déjà sous une autre forme. Exemple : *kœ́ tã* (= fr. quel temps); *kœ́ l ò·m* (=fr. quel homme). Que dans ce dernier exemple *l* soit intercalaire, la forme du pluriel porte à le croire : *kœ́ z ò·m* (= quels hommes).

On pourrait faire une démonstration pareille sur *k̯œ̀k* (= fr. quelque), *k̯œk̯é* (= fr. quelqu'un), *lèk̯œ̀l* (= fr. lequel).

---

(1) On trouve *queu*, *quieulx*, *queulle*, etc., dans les dialectes écrits.

(2) Voir THUROT, vol. I, p. 55, et les grammairiens qu'il cite : Sylvius, Meigret et Péletier.

(3) Voir THUROT, vol. II, p. 140; Duez, Buffier, Antonini, Mauvillon, etc. On disait, par exemple : *qué conte ! qué monstre !* pour « quel conte ! quel monstre » ! *Qué* s'entend aussi chez nous.

Quant au mouillement du *k*, la réduction de l'hiatus résultant de la vocalisation de l'*l* l'explique assez.

2° *a* ton. + *l* ➠ *ó*.
ital. fanale ➠ *fànó* (= fr. fanal).
germ. stal ➠ *étó* (= fr. étal).
quintale ➠ *kétó* (= fr. quintal).
canalis ➠ *kànó* (= fr. canal).
animalis ➠ *animó* (= fr. animal).
æqualem ➠ *égó* (= fr. égal).

Hors le cas d'entrave, la vocalisation de l'*l* n'est pas française. L'adoucissement de *al* en *au* était cependant pratiqué dans le vieux français, et l'on en trouve de nombreux exemples jusque dans le XVII[e] siècle. (1)

Nous pouvons donc tenir ces formes aussi bien du français que des patois.

3° *a* ton. (+ labiale) ➠ *œ̀*.
labra ➠ *lœ̀vr* (= fr. lèvre).

De même : capra, crama, capum, amat, graphium, * grava, * accapat, ➠ *cœ̀vr, krœ̀m,* etc.

Phénomène de labialisation purement dialectal, qui paraît se rattacher aux patois du nord et du centre de la France. Ce peut aussi être le résultat d'une nouvelle mise en marche de l'évolution interrompue dans le français.

4° *a* ton. libre (+ *r*) ➠ *é:, à˙è:* (2).
patrem ➠ *pé:r, pà˙è:r* (= fr. père).
mare ➠ *mé:r, mà˙è:r* (= fr. mer).
et les formes similaires.

Ces deux produits ne paraissent pas également répandus, et il serait peut-être possible d'en établir la topographie.

Quoiqu'il en soit, le premier (*é:*) représente l'étape française du XI[e] au XVI[e] siècle. L'*e* sorti de l'*a* libre latin devint en effet fermé à cette époque ; on prononçait alors *mé:r, pé:r,* etc. Ce n'est qu'au XVII[e] siècle qu'il devint ouvert devant une consonne per-

---

(1) Tabourot, Mellena, Oudin, et l'Acad. en 1694 et en 1740, donnent *estau ; journau* n'est disparu du dict. dé l'Acad. qu'en 1762.
(2) La diphtongue n'est pas très nette ; le premier élément tend à disparaître.

sistante [3], et encore l'*e* resta-t-il fermé dans bon nombre de mots jusqu'au milieu du XVIIIe siècle [4]. *Pére, mér*, etc., ne sont donc que des formes françaises attardées.

L'autre produit, *à·è:* est du patois pur.

Quelle est l'origine de son adventice *à*? On est tenté d'y voir la conservation de l'*a* latin, et, en dressant le schema de l'évolution, de placer le point de bifurcation de l'évolution française et de la patoise vers le Ve ou le VIe siècle, à l'époque où l'*a* tonique libre était devenu *ae*, en passant par *aa*. En ce cas, nous aurions reçu *àè* directement de quelque patois; car cette diphtongue était depuis longtemps perdue au XVIIe siècle. Mais il y faut plutôt voir le résultat d'une réflexion vocalique; nous aurions opéré sur le moderne *père*. Dans le premier cas, *pàè:r* serait plus ancien que *pé:r*; dans le second, beaucoup plus jeune et de provenance canadienne. La dernière hypothèse est la plus vraisemblable. Si on l'adopte, on aperçoit tout de suite que le canadien s'est développé parallèlement au normand, qui est arrivé à un résultat analogue, et l'on constate que, sur ce point du moins, notre parler populaire est bien vivant, car les sons segmentés et diphtongués, dit M. Guerlin de Guer, « sont bien caractéristiques d'un organisme linguistique en voie d'évolution ». Les phénomènes de réflexion vocalique, dit le même auteur [3], « reposent sur une tendance générale de toute langue populaire bien vivante à émettre une majorité de sons allongés, puis segmentés et diphtongués, qu'elle préfère aux sons purs des langues fixées. Par exemple, un son *o*, qu'il soit de nature brève ou longue, de nature ouverte ou fermée, sera toujours, dans une langue littéraire, représenté par ce qu'on pourrait appeler, en musique, une note simple, sans harmoniques. Dans une langue populaire il en est autrement. Ce même son, de quantité plutôt longue au point de son évolution, laisse entendre, en même temps qu'un son fondamental, des harmoniques de ce son, tantôt à sa partie antérieure tantôt à sa partie postérieure; c'est-à-dire: *ò·ó:, ó·ò:* et toutes les variétés de ces gammes. Du jour où le son se segmente de la sorte, l'évolution suivra son cours normal, jusqu'à modifier profondément le mot où il figure ».

---

(1) Péletier (1549) écrit par *e* fermé tous les mots en *-ere:* « pére, mére, chére, clér, mér », etc. Lanoue (1596) fait de même. Meigret (1542) attribue « l'*e* clos » à *pere, mere*. Oudin (1633) et Chifflet (1659) attribuent l'*e* ouvert aux mots en *-ere*, mais ils exceptent *pére, mére, frére* et leurs composés.

(2) L'Acad. en 1740, écrit *père* et *compére, amère* et *mére, chére, confrére, etc.*

(3) *Atlas dialectologique*, p. 37.

Mais si notre produit *à·è:* est en marche, vers quel phénomène s'achemine-t-il?.... L'*à* tend à disparaître : l'évolution se ferait donc vers le français.

Dans tous les cas le canadien *à·è:* ne peut être que le descendant ou le frère du normand.

5° (pal. +) *a* ton. ⇛ *œ̀, œ, œ́, u.*

casa ⇛ *cœ̀, cœ, cœ́, cu* (= fr. chez).

Il est assez remarquable que ce produit présente, complète et vivante à tous ses dégrés, la gamme de la série antérieure labialisée.

L'évolution française de *casa* offre les formes attestées suivantes : *chiese, chiès, ches, chez.* Le produit canadien est dialectal. Cependant la prononciation *cœ* était, au XVIIe siècle, « très commune, mesme à la Cour » (2).

La chuintante initiale — à laquelle est probablement due la labialisation — indique que *cœ* nous vient du centre de la France. (3)

6° *a + l +* cons. ⇛ *u.*

* salcitia ⇛ *susi·s* (= fr. saucisse).

sal + pulverare ⇛ *supudré* (= fr. saupoudrer).

salvum ⇛ *su* (4) (= fr. sauf).

C'est encore un produit patois. Nous faisons subir à *a + u* provenant de l'*l* vocalisée, le traitement que le normand applique dans certains cas à la diphtongue *au.*

On pourrait donner encore d'autres exemples. Tous prouveraient que notre langage est un parler français mélangé de formes patoises.

Les matériaux manquent pour étudier la morphologie et la syntaxe populaires du Canada français ; mais il serait étrange qu'elles n'eussent pas subi les mêmes influences que la phonétique.

Dans son ensemble, le parler du peuple canadien n'est donc pas, à proprement dire, *un patois ;* mais il est le résultat de la fusion de *plusieurs patois* différents, greffés sur du vieux français. Ce n'est ni du patois pur, ni du français littéraire, ni du français corrompu ; c'est, pourrait-on dire, du vieux français *patoisé. Archaïsants* et *patoisants,* tels nous sommes. Et il n'y a là rien que de très honorable ; seuls sont tentés d'en rougir ceux qui ne

---

(2) Vaugelas, II, 162. Chifflet, sec. 3, par 26. Th. Corneille, II, 162. De la Touche, 37.

(3) Voir Rousselot et Laclotte, p. 62.

(4) Dans « sauf votre respect ».

savent pas ce qu'est le patois, qui ne connaissent de ce mot que le sens ironique et plaisant [1], et pour qui *patois* est synonyme d'argot ou de jargon. Le français littéraire n'est lui-même qu'un patois officiel.

On croit communément que les parlers provinciaux sont du français corrompu, et l'on hésite à reconnaître les larges bandes de patois qui brochent sur notre français.

Rappelons-le encore une fois, dialectes sortis en même temps du latin, le normand, le picard, le poitevin et le bourguignon ne le cédaient d'abord à leur congénère, le français, ni en valeur littéraire, ni en influence. Le dialecte français finit par supplanter les autres ; la langue du roi devint la langue du royaume. Les dialectes provinciaux cessèrent d'être écrits ; depuis cette époque, on les appelle *patois*.

Ainsi les dialectes de la langue d'oïl sont devenus les *patois français ;* ceux de la langue d'oc, les *patois provençaux*.

Un patois est donc une langue, autrefois littéraire, qui n'est plus que parlée, mais qui n'en continue pas moins à évoluer, et plus naturellement, parce que plus librement.

Qu'au point de vue littéraire, le français soit aujourd'hui plus poli, plus raffiné que les parlers provinciaux, nul n'y contredit. Que ces derniers soient proscrits de notre littérature, c'est de quoi il faut avoir soin. Mais les patois n'en sont pas moins vénérables ; et, bannis de notre langage, c'est plaisir d'en retrouver les débris sur les lèvres de nos paysans....

O douceur de tremper sa bouche à leurs vieux mots ! ( )

Il reste à dire un mot du langage des gens instruits, phonétique, lexique, morphologie et syntaxe.

Le mélange des dialectes a singulièrement facilité l'évolution de notre parler vers le français classique. Broyées et confondues, les formes patoises ont perdu de leur vigueur naturelle ; déracinées, la sève leur a manqué. Tel mot normand, par exemple, perdu dans le français, n'a pas su toujours rester pur normand. Dans la fusion des parlers provinciaux et du français, les caractéristiques les plus considérables ont disparu, les cadres de la phonétique populaire ont été brisés. Il en est résulté un langage, moins

---

(1) Comme dans ce vers de La Fontaine : « L'âne se plaint en son patois ».
(3) Ch.-Th. Féret.

intéressant peut-être au point de vue scientifique, mais qui se polit et se raffine plus vite. Quelques années seulement passées à la ville, et nos paysans ont presque perdu ce que Loysel appelait « le ramage de leur pays ».

Quel langage parlent-ils alors? C'est ce que nous allons voir. (1)

Phonétique. Les considérations précédentes s'appliquent surtout à la phonétique. Le paysan canadien n'a pas d'accent provincial distinct; ou, si l'on veut, il a trop *d'accents divers*, pour qu'aucun d'eux soit apparent. Aussi perd-il, et dès les premières années de collège, le plus grand nombre des caractéristiques de la phonétique populaire. Au point de vue français, s'il fait des *fautes* de prononciation, l'homme instruit (et les femmes parlent souvent mieux que les hommes) n'a pas de *défauts* de prononciation. Il lui reste pourtant quelques souvenirs du parler maternel, souvent indéracinables: *ẽ* pour *œ̃* (= fr. *un*), *é* pour *ẽ* (= fr. *in*), *ṭ* et *ḍ* pour *t* et *d* (devant *i* ou *u*), une certaine mollesse d'articulation, une attaque de son indécise et manquant de netteté, et le peu de profondeur des inflexions vocales.

Lexique.—C'est le vocabulaire français, mais pauvre et imprécis, à peu près pur de patois, mais assez fortement archaïque, et mêlé, hélas! des anglicismes les plus barbares. Dans le commerce et dans l'industrie surtout, l'anglicisme nous ronge; c'est l'ennemi qu'il faut combattre. La presse introduit même ces barbarismes dans nos campagnes; heureusement, hors des villes, le mot anglais se francise le plus souvent: de *round-house*, le paysan a vite fait *rõ:dus*. (2)

Morphologie.— Dans la bouche des gens instruits, la morphologie est absolument française. Ainsi, les prétérits en *i*, répandus dans les campagnes, sont inconnus dans les villes.

Syntaxe. — Les tournures sont parfois imitées de l'anglais; mais le plus souvent, elles sont françaises, quoique peu soignées, encore moins variées.

---

(1) J'entends étudier le *parler moyen* des personnes instruites, non pas de celles qui ont une culture spéciale: celles-ci parlent en général un français très pur.

(2) Dans son *Esthétique de la langue française*, M. Remy de Gourmont cite comme types étranges de mots anglais francisés au Canada, *Stanfold* devenu *Sainte-Folle* et *Somerset* devenu *Saint-Morissette*; ce sont plutôt des produits de l'étymologie populaire. Mais qu'aurait-t-il dit, s'il avait connu *Saint-Abroussepoil* (*sétàbruspwèl*), sorti de *Sandy Brook's Point*?

La philologie est une science nouvelle et toute affirmation sur la nature des parlers suppose cette restriction : « C'est du moins ce qu'on peut affirmer, dans l'état actuel des recherches. » Les considérations qui précèdent n'échappent pas à cette règle. Mais elles serviront peut-être à l'orientation des études et justifieront le double objet que poursuit la Société du Parler français au Canada : le relèvement des vocables populaires et l'épuration de notre langage.

Nous devons d'abord constater l'état du français chez nous, phonétique, lexique, morphologie et syntaxe. C'est notre premier soin. Faire le relèvement de nos vocables populaires et les rattacher au vieux français ou aux patois, ce n'est pas chercher à *épurer* le langage des paysans. On n'*épure* pas un parler populaire, et vouloir empêcher le peuple de parler son libre idiome serait folie. Mais il y a des formes dialectales qui, belles sur les lèvres du peuple, ne sauraient entrer dans le discours littéraire. Il convient donc que les gens instruits sachent juger de la valeur de chaque terme relevé. Non pas que nous entendions condamner l'emploi des mots populaires pittoresques et de bon aloi ; mais les écrivains qui puisent à cette source féconde, doivent faire un choix judicieux des termes dont ils enrichissent le vocabulaire.

Quant au travail d'épuration, c'est dans les villes surtout qu'il doit se faire. « L'anglicisme, voilà l'ennemi ! » Ce cri, jeté en 1879 par l'un des nôtres, est aussi celui de la Société du Parler français au Canada.

Déjà, au point de vue de la pureté du langage, des résultats notables ont été obtenus, et d'autre part l'étude des formes populaires devra, dans une certaine mesure, rémédier à la pauvreté de notre vocabulaire. Quand ce dernier travail sera plus avancé, il ne sera peut-être pas inutile à la philologie romane ; nous aurons du moins recueilli des matériaux et sauvé de l'oubli maints produits qui disparaissent ; au point de vue scientifique, là s'arrête notre ambition.

ADJUTOR RIVARD.

UNE ANCIENNE ORTHOGRAPHE

Quel est celui qui feuilletant un bouquin d'un certain âge ne reste pas interloqué lorsqu'il se heurte, presqu'à chaque page, à cette vieille diphtongue *oi*, qui faisait jadis si bonne figure, et que l'on a remplacée, pour une foule de mots, par la diphtongue *ai*.

Pendant près de trois siècles pourtant, l'on ne connut pas d'autre manière d'orthographier et de prononcer. Nos ancêtres écrivaient et prononçaient *«le peuple françois»* comme le nom propre *François*.

On disait également le langage *françois* (prononcez *frãswé*), je vous *connois*, il ne *pouvoit* rien contre le sort, il *avoit* fini sa tâche, etc.

Ici même, au pays, dans nos actes de foi et hommage, et dans les titres des anciennes concessions seigneuriales dn 17me et du 18me siècle, la diphtongue *oi* fut d'un usage courant et s'étala dans tous les textes.

Les grammairiens semblent unanimes à dire que c'est sous Catherine de Médicis que l'usage d'employer *ai* au lieu de *oi* commença à s'introduire.

On en donne pour raison que le son de la diphtongue *oi* était inconnu en Italie, et que l'entourage de la reine se composant d'italiens qui éprouvaient beaucoup de difficulté à prononcer *François*, prononça *Fransoèze*, et un peu plus tard par contraction, *Francèse*. La cour, trop heureuse d'être agréable aux grands personnages qui faisaient cortège à la reine, adopta par la suite cet usage et le peuple *françois* devint, dans toutes les bouches, le peuple *français*.

Cette substitution du son *ai* à *oi* ne s'opéra point toutefois sans provoquer de vives protestations.

En 1579, Henri Estienne lança un fameux pamphlet contre la nouvelle méthode, et les écrivains du siècle de Louis XIV persistèrent eux-mêmes à garder l'ancienne orthographe.

Racine fut le premier de la pléiade du grand siècle à vouloir se soustraire à l'ancienne orthographe. Il venait d'écrire la tragédie d'Andromaque et avait laissé tomber ces deux vers :

> Lassé de ses trompeurs attraits,
> Au lieu de l'enlever, seigneur, je la *fuirais*.

Cela parut une hardiesse dans le temps, et Racine effrayé lui-même de son innovation, crut devoir introduire une variante dans la seconde édition de son œuvre. Il écrivit :

> Lassé de ses trompeurs attraits,
> Au lieu de l'enlever, fuyez-la pour jamais.

La rime était moins riche, mais Racine, malgré tout son génie et son prestige, ne voulait pas être en désaccord avec la grammaire du temps, qui ne connaissait que le son *oi*.

Il est certain cependant que dans le langage familier, même au dix-septième siècle, on prononçait plus souvent *ai* que *oi*, mais qu'en public, au barreau, dans la chaire, on continuait à prononcer *oi*. La plupart des écrivains de l'époque, pour ne pas dire la totalité, s'en tenaient toujours à cette dernière orthographe. Bossuet écrivait par exemple :

« Un homme s'est rencontré...... qui ne *laissoit* rien à la fortune de ce qu'il *pouvoit* lui ôter par conseil et par prévoyance. »

Au dix-huitième siècle, l'ancienne orthographe subit de rudes assauts. Les nombreux écrits de Voltaire, qui était partisan d'un changement, contribuèrent pour une large part à populariser les nouvelles formes.

Il y eut pourtant encore des résistances. Des écrivains comme Chateaubriand, Lamennais, Villemain, Charles Nodier, combattirent longtemps la nouvelle orthographe. Finalement tous les récalcitrants se laissèrent gagner en 1828 par le grand *Journal des Débats* qui avait décidé de supprimer les vieux *oi* pour n'accepter que la nouvelle forme, c'est-à-dire les *ai*.

L'Académie vint ensuite, dans son édition de 1835, consacrer officiellement la nouvelle substitution, et depuis lors tout le monde s'est soumis à cet arrêt.

EUGÈNE ROUILLARD.

LEXICOLOGIE

FRANCO-CANADIENNE

L'INDUSTRIE DU SUCRE D'ÉRABLE

A LA BAIE-DU-FEBVRE

(*Suite*)

Art. III. Fabrication

§ 1. *Fabrique, mobilier*

Baille (*bà:y*). Petite cuve.

Bidon (*bi·dõ*). Petit tonneau. Il sert à transporter le sirop de la *cabane* à la maison.

Bouilloire (*buywè:r*). Grande casserole, qui a remplacé les chaudrons d'autrefois, pour faire bouillir l'*eau d'érable ;* on l'installe au-dessus d'un large foyer entouré d'un ouvrage en maçonnerie.

Boucan (*bukã*). Morceau de gros bois placé en arrière du *chaudron à sucre* pour garder le feu du vent.

Cabane (*kà·bà·n*). Chalet construit en bois ronds, avec toiture dont une partie, sur un plan incliné, est couverte en *croûtes*, et dont l'autre est à ciel ouvert pour laisser monter la *boucane* et et les vapeurs qui s'échappent du foyer. L'intérieur, généralement d'une seule pièce, comprend en avant le foyer, et dans le fond, sous la partie couverte, un local servant aux *sucriers* de dortoir, de salle à manger, et au besoin de salon. La *cabane* est l'usine où se fabrique le sucre d'érable. On dit *cabane à sucre* ou absolument *cabane*.

Cambuche (*kã:buc*). Syn. de *boucan*.

Camp-lit (*kã:li*). Lit que se fait le *sucrier* au fond de sa *cabane* avec des branches de sapin entassées pour matelat, ses pardessus et sa *robe de carriole* pour couvertures.

Chaudron à sucre (*cò·drõ à su·k*). Chaudron pouvant contenir de vingt à trente gallons, servant à faire bouillir l'*eau d'érable* et à faire cuire le sucre.

Chenets (*cnè*). Roches plus longues que larges placées à chaque côté du foyer pour tenir le bois au-dessus des braises.

Crochet (*krò·cè*). Crémaillère à deux ou trois crans, faite d'un tronçon d'arbre de moyenne grosseur, auquel on a laissé un fort bout de branche formant un crochet. On suspend le *crochet* au-dessus du foyer, à la traverse de l'*étemperche*.

Cuve (*kuv*). De très grande capacité. Sert de réservoir pour l'eau d'érable.

Etemperche (*étãpàrc*). Traverse en bois, placée horizontalement sur deux poteaux plantés de chaque côté du foyer pour soutenir le *crochet;* sert aussi de tendoir pour faire sécher le couloir et les linges en usage à la *cabane*.

Fourgon (*furgõ*). Bâton d'érable vert pour remuer les braises du foyer.

Panne (*pà·n*). Syn. de *bouilloire*.

Quart (*kò:r*). Petit tonneau de capacité quatre fois moindre que celle de la tonne.

Siroptier (*sirò·ṭyé*). Espèce de tonneau ayant la forme d'un cône tronqué, ouvert par le sommet, et destiné à recevoir le sirop que l'on fait passer à travers un double tissu de laine pour le purifier.

Tonne (*tò·n*). Grand tonneau destiné, comme la *cuve* et la *tinque*, à recevoir l'*eau d'érable* à mesure que l'on en fait la *ramasse*.

Tonneau (*ṭò·nó*). Même usage que la *tonne*.

Tinque (*tẽ:k*). De l'anglais *tank*, réservoir. Grande boîte en bois ou en métal servant de réservoir. Elle est adossée, en dehors de la *cabane*, au mur le plus près du foyer. Au moyen d'un robinet, tenu plus ou moins ouvert, on en tire un filet d'*eau d'érable*, que l'on conduit au foyer par un *dalot* et dont le volume est proportionné à la diminution, produite par l'évaporation, du contenu de la bouilloire.

§ 2. *Ustensiles*

Couloir (*kulwé*, var: *kòlwé*). Formé de deux tissus de laine, appliqués l'un sur l'autre, qu'on étend sur l'ouverture du *siroptier* pour clarifier le sirop qu'on y verse.

Ecumoir (*ékœmwé·*). Grande cuilléré en métal, percée de trous, pour enlever l'écume formée à la surface du sirop qui bout.

Gamelle (*gamèl*). Grande écuelle en bois ou en mé'al, munie d'un long manche, pour puiser l'eau du *chaudron* ou de la *bouilloire*, et pour enlever les impuretés que l'ébullition fait monter à la surface du liquide.

Godendard (*gòdã:dò:r*). Longue scie à tronçonner, que deux hommes manœuvrent.

Micouenne (*mikwè·n*). Grande cuillère en bois pour mettre le sucre en moule.

Moule à sucre (*mul a· su·k*). Planche bien polie, d'un pied de large environ, garnie de cases semblables à celles d'un tiroir. Les cloisons transversales sont mobiles, et l'on peut donner aux cases les dimensions que l'on veut.

Mouvette (*muvè·t*). Tige de bois, de deux à trois pieds de long, se terminant en *palette*, et percée dans sa partie élargie d'un trou qu'on appelle l'*œil de la mouvette*. On s'en sert pour empêcher le sirop de *gonfler*, pour se rendre compte du degré de concentration du sucre et juger du moment où il faut retirer le *brassin* du feu.

Palette (*pa·lè·t*).—Partie élargie de la *mouvette;* se dit pour la *mouvette* même.

Potence (*pò·tã:s*). Sert à placer sur le foyer le *chaudron* et la *bouilloire* ou à les en retirer, à transporter en dehors de la cabane, sur un foyer à feu doux, le *chaudron* contenant le *brassin* pour terminer la cuisson du sucre.

§ 3. *Produits*

Boulette (*bu·lè·t*). Petite boule de sucre d'érable que les *sucriers* préparent au moyen d'une coquille d'œuf qui sert de moule. Désigne tout morceau de sucre d'érable moulé sous forme de maison, d'oiseau, etc., pour être donné en cadeau.

(à suivre) P.-V. JUTRAS, ptre

LA LANGUE INTERNATIONALE

Avec plus d'ardeur que jamais, les linguistes s'occupent de la création d'une langue auxiliaire internationale. Ils ne se demandent plus s'il en faut une ; ils cherchent à choisir la meilleure, ou mieux, chacun veut faire adopter la sienne. Que dans un avenir prochain un trucheman universel devienne nécessaire dans les rapports des savants et des diplomates entre eux, cela n'est pas contesté ; le latin a longtemps rempli ce rôle en Europe, et c'est pour l'avoir abandonné qu'on se voit forcé de créer un nouvel idiome.

Depuis l'abbé Schleyer et le *volapük*, les langues artificielles se sont multipliées. Il y a eu le *spelin*, le *dilpok*, le *patoiglob*, la *pasilingua*, il y a le *bolak*, la *langue bleue*, il y a l'*esperanto* enfin, et ce dernier tient en ce moment le haut du pavé.

Les tenants du latin croient encore cependant « qu'avec quelques modifications il pourrait redevenir, sinon la langue universelle qu'il a été un assez long temps, du moins la langne internationale dont les savants et les diplomates européens se sont servis jusque vers la fin du XVIIe siècle». C'est ce que soutient M. Ch. André, sous-bibliothécaire de l'Université de Lyon, dans un livre récemment publié, *Le Latin et le problème de la langue internationale*. M. F. Vézinet, dans la *Revue de Philologie française* (1903, fasc. II, p. 105), résume à grands traits la thèse de M. André et présente quelques réserves sur ses conclusions. Pour M. Vézinet, l'*esperanto* offre les garanties que l'on exige d'une langue internationale : « Apprenons l'*esperanto*, dit-il ; c'est la lang..e de l'avenir. » D'un autre côté, M. P. Passy (*Maître Phonétique*, 1903, N°s 8-9, p. 82) est d'avis « qu'il faut écarter absolument l'idée même d'une langue artificielle, comme ne pouvant conduire qu'à des déceptions». On devrait, écrit-il, «choisir une langue réellement parlée comme langue maternelle par une collectivité d'individus, mais par une collectivité ne pouvant absolument pas éveiller les susceptibilités nationales des autres ; la langue d'un

groupe d'hommes n'ayant pas eu, n'ayant plus de nationalité distincte, ou dont la nationalité est trop petite pour porter ombrage à personne.»

Mais où trouver ce peuple? M. Passy n'est pas loin de proposer le norvégien. Cependant le peuple aujourd'hui le plus humble, les plus effacé, *éveillera* peut-être demain *les susceptibilités des autres* et les difficultés renaîtront toutes! Si la solution du problème était dans le choix d'une langue vivante, celle-là plutôt aurait les plus belles chances de devenir la langue internationale, qui serait parlée par le peuple le plus considérable. C'est ce que pense M. Novicow (*Expansion de la nationalité française*[1]), et, rattachant l'avenir des nationalités au problème des langues, il prédit que la langue française deviendra «la langue commune de l'époque civilisée». C'est un beau rêve, mais irréalisable, si l'on en juge par les récriminations des autres peuples.

Reste le latin. Et si l'on veut la langue d'un peuple «n'ayant plus de nationalité distincte», il faut convenir que le latin remplit bien cette condition.—«Il ne répond pas, dit-on, aux exigences multiples de la vie moderne.» N'a-t-il donc pas la souplesse voulue pour se modifier encore? Les modifications seraient artificielles, il est vrai, l'œuvre des savants; mais pourquoi se formaliser là-dessus, quand on veut substituer au latin un idiome créé de toutes pièces, artificiel de l'alphabet à la syntaxe?

On fait une autre objection: «Le latin est trop difficile.» Si l'on veut donner un moyen de communication aux savants seulement, l'objection tombe. Si l'on veut créer un idiome universel, à l'usage de tous les hommes, n'est-ce pas un rêve d'*internationalisme* et une utopie?

L.-Z. BOURGES.

---

(2) Voir Bull., II, p. 59.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(*Suite*)

Achiquette (*aci·kè·t*), **échiquette** (*é·ci·kè·t*) s. f.

1° ‖ Pile de planches, de morceaux de bois, disposés en échiquier. Ex.: Piler des planches en *échiquette* = empiler des planches *en échiquier*.

¶ On empile des planches en *échiquette*, c'est-à-dire en *échiquier*, quand on les dispose les unes sur les autres à angle droit, de manière que leur disposition présente une série de carrés; cette pile de planches est ce qu'on appelle, au Canada, une *échiquette*, une *achiquette*, et le plus souvent une *cage de planches*, ou simplement une *cage*. – La locution adverbiale française *en échiquier* peut servir à désigner cette disposition; elle signifie: par carrés alternés (LITTRÉ).

2° ‖ *En échiquette* = en échiquet. Ex.: Plancher *en échiquette* = parquet posé en échiquet.

¶ On entend en français par *pose en échiquet* la pose des feuilles de parquet diagonalement par rapport aux murs (L. et F.).

Agevé (*ajvé*) adv. ← *achevé*, part. d'*achever*.

‖ Tout-à-fait, beaucoup (marque le superlatif absolu). Ex.: C'est beau *agevé* = c'est très beau, c'est parfait.

¶ Cet adverbe se place, dans notre langage populaire, après l'adjectif.

Agever (*ajvé*) v. tr.

‖ Achever.

¶ Assimilation due à la chute de l'*e* médial, et qu'on trouve, au Canada, même dans les formes où cet *e* est ouvert ou fermé.– *Agever* est normand (MOISY, DUBOIS).

Agent (*ajã*, var. *ajẽ*) s. m.

1° ‖ *Agent de station, agent du dépot* = chef de gare (ch. de f.).

2° ‖ *Agent du télégraphe* = télégraphiste.

3° ‖ *Agent des terres* = fonctionnaire préposé à la vente des terrains du Gouvernement.

4° | *Agent des passagers* = employé préposé au service des voyageurs.

¶ Ces expressions nous viennent de l'anglais: *Crown lands' agent, passengers' agent,* etc.

Agrafe (*agràf*) s. m. Acc. arch.

|| Fermoir.

Fermoir: petite attache ou agrafe qui sert à tenir fermé un livre, un portefeuille (LITTRÉ).

¶ Le *fermoir* est une agrafe; mais le mot *agrafe* ne désigne pas proprement l'attache qu'on appelle *fermoir*. *Agrafe*, même, ne s'emploie guère aujourd'hui que dans le sens de crochet qui s'attache à un anneau (LITTRÉ).— Au sens de *fermoir, agrafe* est un archaïsme. Anciennement, l' *grafe* était une branche de métal, parfois montée sur cuir, traversant l'épaisseur d'un livre pour rapprocher les couvertures de la reliure et servir de fermoir. Au XV[e] siècle, il est fait mention dans la *Librairie* des ducs de Bourgogne d'un *moult riche livre.... clos d'agrappes d'argent dorées et émaillées.*

Agriable (*griàˑb*, var. *agriyàˑb*) adj.

|| Agréable.

¶ L'*é* fermé en hiatus s'assimilant à un *i* est un phénomène bien connu dans le gallo-roman.

Agrouer (s') (*s agrué*) v. réfl. Arch.

|| S'accroupir.

¶ Le vx fr. avait *accroué*, accroupi (LACURNE, MÉNAGE, BOREL). —« Et nous mena en tapinoys et silence droict à la cayge en laquelle il estoit accroué » (RABELAIS, *Pantagruel*, l. V, ch. 8).—*S'agrouer* et *s'accrouer* se dit dans la Saintonge (EVEILLÉ, FAVRE), et dans le centre de la France (TIMMERMANS).—Cf. *s'accouver.*

Ahurir (*ahuri:r*) v. tr.

|| Ennuyer. Ex.: La conversation de cet homme m'*ahurit* = m'ennuie.

¶ En fr., *ahurir* a un sens plus violent: faire perdre la tête (DARM.), étonner, interdire, rendre stupéfait. stupide (BESCH.).

Aiguillettes (en) (*ãn égŭiyèˑt*).

|| En pièces. Ex.: Le cheval a mis la voiture *en aiguillettes* = en pièces, en morceaux.

¶ En fr., une *aiguillette* est un morceau de peau et de chair coupé en longueur (LITTRÉ); se dit surtout d'une volaille (DARM.).

Aillis (*á:yi·*), **hâillis** (*há:yi·*) s. m. pl.

|| Taillis, bouquets d'arbres, broussailles.

¶ Le normand a le mot *hayon*, broussailles qu'on place et qu'on assujettit dans la brèche d'une haie (MOISY).

Allant à dire (*àlãt a ḍi:r*) loc. ←= ang. *going to say*.

|| Qui est de nature à faire croire. Ex.: Il circule une rumeur *allant à dire* que la session s'ouvrira bientôt = il circule une rumeur qui fait croire que....

Aller (*alé*) v. intr.

1° | *Aller au prêtre, au médecin* = aller chercher le prêtre, le médecin.

2° | *Se faire aller* = se donner beaucoup de peine et de mouvement (au propre ou au figuré). Ex.: Quand il est parti, il n'avait plus que cinq minutes pour se rendre au bateau: je vous assure qu'il *se faisait aller* = qu'il se hâtait, qu'il allait vite, qu'il courait.—Il *s'est tellement fait aller* qu'il a obtenu ce qu'il voulait = il a fait tant de démarches, il s'est donné tant de peine que....

¶ En français, *faire aller*, loc. fam., signifie: faire faire des démarches inutiles (BESCH.), attraper (LITTRÉ).

3° | *Aller d'venir* = aller et venir. Ex.: J'ai pris mon ticket *aller d'venir* = j'ai pris mon billet pour aller et retour. J'ai couru *aller d'venir* = j'ai couru en allant et en revenant, à l'aller et au retour.

4° | *Aller le train de la blanche* = aller petit train, lentement.

¶ C'est aller du train d'une vieille jument.

5° | *Aller piamme-piamme* (pron. *pyà·m pyà·m*), et *aller pian-pian* (pron. *pyã pyã*) = aller piane-piane, piano, lentement, tout doucement, d'une marche lente et prolongée mais bien réglée.

¶ Le normand a l'expression *pian-pian* (ROBIN). Quant à *piane-piane*, qu'on rencontre aussi en Normandie (MOISY, DELBOULLE,) Darm. et Littré l'ont enregistré.

Alley (*àlé*) s. m. Ang.

|| Bille, dont se servent les enfants dans certains jeux.

¶ C'est ordinairement une grosse bille de verre. Voir *marbre*.

Alis (*a·li*) adj. invariable. Arch.

|| Serré, compact, mal ou non levé (en parlant du pain, de la pâte). Ex.: Biscuit *alis* = mal lévé.—Galette *alis* = mal levée.

¶ *Alis*, dans le vieux fr., a signifié d'abord lisse, poli, uni. « Peut-être, dit LaCurne, a-t-on nommé *pain alis*, du pain sans levain, dans une signification analogue à celle de plat, uni » (Voir DuCange, v° *Panis ;* P. l'abbé, *Gloss.*, p. 490). *Alis* a donc signifié aussi serrée, compacte, en parlant de la pâte qui n'est pas levée (Roquefort, Bonnard). — Dans le Bas-Maine, *alis* a se sens (Dottin), de même que dans l'Aunis et le Poitou, où *alis* fait *alise* au féminin (Favre). Dans la Picardie et la Saintonge, on appelle *alise* une galette au beurre non levée et par conséquent fort compacte (Corblet, Eveillé).

Allumer (*alumé*) v. intr.

1° ‖ Allumer (v. tr.) sa pipe. son cigare.

¶ Il y a ellipse du régime : *Allumons* = allumons nos cigares, etc.

2° ‖ Arrêter, faire une station en quelque endroit (pour allumer sa pipe, ou simplement pour se reposer, causer). Ex. : Vous n'êtes pas pressé, *allumez* donc = arrêtez, reposez-vous.

Allure (*alu:r*) s. f.

‖ Bonne manière, bonne mine. Ex. : Il n'a pas d'*allure* = il a mauvaise mine, une mauvaise allure.

¶ *Allure*, en fr., sign. démarche, façon de marcher (Acad.), manière d'aller, manière de se comporter (Darm.).

Ambine (*ã:bi·n*) s. f.

‖ Espèce de liure.

¶ On appelle proprement *liure*, en fr., le câble d'une charrette, qui sert à lier, à maintenir les fardeaux ; il se dit aussi, en termes de marine, surtout au pluriel, de plusieurs tours de corde qui lient deux objets ensemble (Acad.). L'*ambine* n'est pas la liure proprement dite ; c'est un lien fait de branches flexibles tordues, qui relie deux à deux et transversalement les bâtons d'un traîneau (Voir *traîneau bâtonné* ou *à batons*). — *Ambine* a été relevé à la Baie-Saint-Paul, à Saint-Jean-Port-Joli, dans Bellechasse, Montmagny et la Beauce. — Par agglutination de l'article, *l'ambine* devient souvent *la lambine : Charger pardessus les lambines.*

(*à suivre*)

LA POÉSIE EN PROVINCE

VERS SAINTONGEAIS

Les vers saintongeais que nous reproduisons aujourd'hui sont tirés du *Jharbot de bouquet saintonjhoué* (1) de *Meite* Piâre Marcut. Ce recueil est écrit dans un patois de l'arrondissement de Saintes.

Les poètes de la Saintonge, en général, ne donnent pas dans le mélancolique. Ils aiment le fait plaisant, le bon mot, la réplique mordante. Leur rire est parfois un peu gros, et certains tableaux ne sont fait pour montrer le paysan saintongeais du beau côté. On peut regretter que les patoisants de la Saintonge n'emploient pas plus souvent leurs talents à la peinture de sentiments plus relevés, à des récits moins drôles peut-être et plus sains.

Mais le Saintongeais a de l'esprit.

« O n'a que lei jhen de chein nou
Prr' bein savouer rivé-n-in thlou.»

A. R.-L.

LEI THLA AU MISTU

Vou dire que Mâzot eit in houme devot,
Jhe veû bein qu'o (2) ne set (3) poin tout â fait le mot,
Mei l'eit (4) râle (5) qu'i manque au dimanche la meisse,
Et-n-on (6) le vouet jhamei thieu (7) jhour là travayé,
A mein (8) qu'absoluman l'ôvrajhe trot ne preisse;
O ne faut pâ, bein sûr, étout que vous créyé
Qu'o-l-eit qu'i set fôrré toû lei jhour à confeisse,
Mei tou lei-z-an i fait ine foué son devouer, (9)
Avec thieu (10) que jhamei prr' (11) prr'soune (12) i ne leisse
Piésanté, (13) coume i dit, sa manière de vouer.

---

(1) « Petite gerbe de fleurs saintongeaises. »

(1) Les glas de l'ânə.—Nous avons respecté l'orthograhpe adoptée par Piâre Marcut. La lettre *h* qui suit un *j* marque une aspiration gutturale énergique; *th* devant *i* se prononce comme le *ch* des Allemands dans *ich;* *ei* indique un son *é* très fermé; les lettres précédées et suivies d'un trait d'union sont des consonnes intercalaires euphoniques; etc.—(2) Que ça; *o* est le pronom neutre.—(3) Soit.—(4) Mais il est.—(5) Rare.—(6) Et cela.—(7) Ce.—(8) A moins.—(9) La communion pascale (note de l'auteur). — (10) Avec cela. — (11) Par. — (12) Personne. — (13) Plaisanter.

O-l-eit (1) don prr' vou dire, et vou poué-z-ou savouer (2),
Qu'i-l-avait in mistu (3) qu'i-l-aimait coume in frère :
In jhour de thiet (4) hivar, boune jhen ! arrivit
Que le paure animau de vèyesse crr'vit. (5)
S'i-l-oyut dau chagrin ? vou pouvé bein-z-ou creire (6).
L'endemain au matin mon-sieu Félis Gayot,
Diaque au minisse (7), — on sait qu'i-l-aimait beun (8) à rire, —
Le renconte et-z-i dit : « Bonjhour, meite Mâzot,
Qu'a-t-ô ? (9) vou-z-eite triste ? — Ah ! mon-sieu, faut vou dire,
Ç'-t-ô noutre houme (10), que hier mon bourrain est bâzit ! (11)
— Thieû paure vieû-t-amit (12), o-l-eit don vrei, fazit
Le minisse, eit bâzit ! Mei prr'tan o m'étoune
Que n'ei poin entendut souné sei thlâ (13). — Prr'soune
Ne vou-z-a don poin dit, repounit le peizan :
O-l-eit qu'avan sa mor i s'eit fait proutestan. » (14)

PIARE MARCUT.

---

(1) C'est. — (2) Vous pouvez l'apprendre. — (3) Ane. — (4) Cet. — (5) De vieillesse creva. — (6) S'il eut du chagrin ? Vous pouvez bien le croire. — (7) Ministre (protestant). — (8) Bien. — (9) Qu'est-ce ? qu'y a-t-il ? — (10) Dit notre homme. — (11) Mort. — (12) Ce pauvre vieil ami. — (13) Glas. — (14) C'est qu'avant sa mort il s'est fait protestant.

GLANURES

Verbe irrégulier. — On conte qu'un anglais se plaignait amèrement de l'irrégularité des verbes français. Le verbe *aller* surtout lui paraissait impossible à retenir. Il en était au premier temps qu'il récitait à tout propos, tel qu'un mauvais plaisant le lui avait appris : *Je vais. Tu danses. Il se promène. Nous courons. Vous partez. Ils sautent.* « Quelle irrégularité ! » s'écriait-il.

***

Auteur, authoresse, autrice. — « Un journal discourait naguère sur *authoresse*, et le proscrivant avec raison, le voulait exprimer par *auteur*. Pourquoi cette réserve, cette peur d'user des forces linguistiques ? Nous avons fait *actrice, cantatrice, bienfaitrice*, et nous reculons devant *autrice*, et nous allons chercher le même mot latin, grossièrement anglicisé et orné, comme d'un anneau dans le nez, d'un grotesque *th!* Autant avouer que nous ne savons plus nous servir de notre langue et qu'à force d'apprendre celles des autres peuples, nous avons laissé la nôtre vieillir et se dessécher. Cet aveu ne nous coûte rien : nous avons permis à l'industrie, au commerce, à la politique, à la marine, à toutes les activités nouvelles ou renouvelés en ce siècle, d'adopter un vocabulaire où l'anglais, s'il ne domine pas encore, tend à prendre au moins la moitié de la place. » (Rémy de Gourmont, *Esthétique de la langue française*, p. 88.)

Autrice est français depuis au moins le XVIII[e] siècle : « *Autrice, une dame autrice*, se trouve dans une pièce du *Mercure* de juin 1726. » (*Dict. néologique à l'usage des beaux esprits du siècle* (1727) par l'abbé Desfontaines.)

***

L'archaïsme. — « L'archaïsme ressaisi avec goût, rajeuni avec habileté, approprié avec énergie au tour de la phrase et au sens de la pensée, et une conquête légitime. » (Ch. Nodier, *Not. de ling.*, 1834, p. 195.)

« Faisons renaître et resusciter les mots qui ont esté du piéça delaissés, rappelons-les, lesquels remis en usage auront plus de grâce et de goust pour estre sortis de notre ancien estoc. » (ETIENNE PASQUIER, *Recherches.*)

« Tu ne desdaigneras pas les vieux mots françois, d'autant que je les estime tousjours en vigueur, quoy qu'on die, jusques à ce qu'ils ayent fait renaistre en leur place, comme une vieille souche, un rejetton. » (RONSARD, *Abregé de l'Art Poétique.*)

***

LA MANIE D'ÉCRIRE. — « Il faudrait écrire plusieurs volumes in-folio pour dire comment les auteurs conçoivent et exécutent le projet d'écrire un livre : mais il peut suffire de quelques exemples pour faire voir que, malgré l'infinie diversité des esprits et des sujets, cette inspiration part toujours de trois sources principales dont tout le reste n'est que des dérivés.

« Ces sources sont :

« Premièrement, le génie : c'est la plus rare ;

« Secondement, le désir de passer sa vie à rien faire en écrivant ;

« Troisièmement, l'espoir de gagner de l'argent, des honneurs et de la gloire.

« Sans l'impulsion d'un ou de plusieurs de ces mobiles, peu de gens, hors les savants et les pédagogues, s'aviseraient qu'ils sont inspirés et qu'il faut absolument donner un libre cours au génie qui les étouffe.

« Comme la maladie sur les corps débiles, c'est sur les esprits faibles et les caractères paresseux que la manie d'écrire sévit particulièrement. La maladie s'annonce par des vers : si elle se confirme à l'état chronique, il se produit un cas de poésie ; si elle tourne à l'amour ou à la psychologie purulente, c'est un roman qui perce. » (EUGÈNE MOUTON, *L'art d'écrire, d'imprimer et de publier un livre,* p. 34.)

***

PEUPLES BILINGUES. — « Un homme intelligent et averti peut savoir plusieurs langues sans avoir la tentation d'entremêler leurs vocabulaires ; c'est au contraire la joie du vulgaire de se vanter d'une demi-science, et le penchant des inattentifs d'exprimer leurs idées avec le premier mot qui surgit à leurs lèvres. La connais-

sance d'une langue étrangère est en général un danger grave pour la pureté de l'élocution et peut-être aussi pour la pureté de la pensée. Les peuples bilingues sont presque toujours des peuples inférieurs.» (R. DE GOURMONT, *Esthétique de la langue franç.*, p. 79.)

***

ARCHAÏSMES ET NÉOLOGISMES.

«On a toujours permis, toujours permis sera
Faire naistre un beau mot, qui représentera
Une chose à propos, pourveu que sans contrainte
Au coin du temps présent la marque y soit emprainte.
Comme on void tous les ans les feuilles s'en aller,
Au bois naistre et mourir, et puis renouveler:
Ainsi le vieulx langage et les vieulx mots périssent,
Et comme jeunes gens les nouveaux refleurissent.
....
Et si l'usage veut, plusieurs mots reviendront
Après un long exil, et les autres perdront
Leur honneur et leur prix, sortant hors de l'usage
Soubs le plaisir duquel se règle le langage.»

VAUQUELIN DE LA FRESNAYE (XVIe s.).

***

ENQUÊTE SUR LA QUESTION DES PATOIS.— La *Revue picarde et normande*, publiée sous la présidence d'honneur de M. François Coppée, continue l'enquête, inaugurée il y a quelque six mois, sur la question des patois. Les collaborateurs sont appelés à répondre à trois questions:

1° «Les patois sont-ils utiles ou non au réveil des énergies provinciales et à l'enracinement des hommes au pays natal?

2° «Convient-il de les propager ou de les enrayer?

3° «Faut-il les enseigner dans les écoles?»

En raison de l'importance que prend cette enquête, les opinions recueillies, publiées d'abord dans la *Revue*, seront réunies en une brochure, à laquelle on peut dès maintenant souscrire. (S'adresser au directeur, M. Fernand Halley, 1, Place des Emmurées, Rouen).

PETITES LEÇONS

PRONONCIATION

Liaison.—Le sens de ces mots : *un savant étranger*, est différent, selon qu'on fait ou qu'on omet la liaison de *savant* et *étranger*. Avec liaison du *t*, *un savant' étranger* veut dire : *un étranger qui est savant ; étranger* est substantif, et *savant* adjectif. Sans liaison, *un savan(t) étranger* signifie : *un savant qui est étranger ;* le substantif est *savant*, l'adjectif *étranger*. Cette règle de la liaison des adjectifs et des substantifs a de nombreuses applications.

—ation. — Dans les substantifs en *-ation*, la prononciation, en France, varie depuis *a* moyen bref, jusqu'à *á* fermé long[1]. Ainsi, Darmesteter et Hatzfeld notent cette terminaison par un *à* ouvert de durée moyenne (comme l'*a* de *lame*); Michaelis et Passy, par *á* fermé de durée moyenne (comme l'*a* de *ànier*)[2]. Mais la prononciation consacrée par l'usage, la meilleure, c'est celle qui donne à l'*a* de *-ation* le timbre de l'*á* fermé (comme l'*a* de *pâte*): nation = *násyõ ;* admiration = *àdmirásyõ ;* congrégation = *kõgrégásyõ ;* etc. Cet *á* fermé doit-il être long ou bref?.... A Paris, il est plutôt bref. [1]

PARONYMES ET SYNONYMES

Alléger, allégir. — *Alléger,* c'est rendre moins pesant, au fig., moins pénible ; *allégir,* c'est diminuer le volume. Ainsi, on *allège* un fardeau ; le menuisier *allégit* une planche, quand, en la rabotant, il en diminue l'épaisseur.

Calfater, calfeutrer. *Calfater:* boucher les joints, les fentes d'un navire. *Calfeutrer:* boucher les fentes des portes, des fenêtres ; il s'est dit autrefois pour *calfater*.

---

(1) Rousselot et Laclotte, p. 148.
(2) Pour *nation*, ils indiquent aussi la prononciation avec l'*a* moyen bref (comme l'*a* de *patte*).

ACOMPTE, A COMPTE.— *Acompte*, substantif, s'écrit aujourd'hui en un seul mot : *recevoir un acompte, verser des acomptes.*[1] L'expression adverbiale *à compte* s'écrit en deux mots, sans trait d'union : *donner cent piastres à compte.*

MATINAL, MATINEUX.— *Matinal* se dit surtout de celui qui, sans en avoir l'habitude, s'est levé matin ; *matineux*, plutôt de celui qui a l'habitude de se lever matin. Un homme *matineux* est *habituellement matinal ;* un autre sera *matinal* quelquefois, sans être pour cela *matineux.*

PLÉONASMES

RECULER EN ARRIÈRE, AVANCER EN AVANT.—*Reculer*, c'est aller en arrière ; aller en avant, c'est *avancer*. Ces pléonasmes sont cependant admis.

DESCENDRE EN BAS, MONTER EN HAUT.—Pareillement, il suffit de dire *descendre, monter*, sans ajouter *en bas, en haut.* Mais l'usage permet aussi ces pléonasmes, qui n'emportent cependant avec eux aucun genre de beauté.

UN CADAVRE INANIMÉ.—*Inanimé* est inutile. Un cadavre ne ne peut être vivant.

CONTRAINDRE QUELQU'UN MALGRÉ LUI. *Il fut contraint malgré lui d'obéir.* Les mots *malgré lui* doivent être retranchés. Quand on est *contraint* de faire quelque chose, c'est toujours malgré soi, jamais de gré. *Contraindre* signifie *forcer à agir.*

VOCABULAIRE

CLAVIER, CLAVANDIER.— L'anneau réunissant un trousseau de clefs est un *clavier* ou *porte-clefs.* Le pendant à clefs composé d'un clavier et d'une chaîne qui s'attache à l'habit se nomme *clavandier.*

CLARINE.—La sonnette qu'on attache au cou des bestiaux est une *clarine.*

CHAMBRIÈRE. — On appelle *chambrière* le bâton fixé par un anneau sous une charrette à deux roues, de manière à lui servir de point d'appui lorsque les brancards ne sont plus soutenus par l'attelage.

---

(1) On écrivait autrefois, *un à-compte, des à-compte.*

MISE A FLOT.— La *mise à flot* d'une compagnie, d'une association, comprend la formation, la constitution, l'enregistrement, etc., toutes les opérations nécessaires à la mise en marche, à la mise en état de fonctionnement de la compagnie. Les Anglais disent *to float a company;* les Français emploient l'expression *mettre à flot.* —Un financier facétieux donnait de la mise à flot une autre définition : « *Mettre à flot,* disait-il, est synonyme de *mettre à l'eau.*»

LOCUTIONS VICIEUSES

DEMANDER EXCUSE.—Cette locution n'est pas française. Il faut dire : *demander pardon, faire ses excuses, présenter ses excuses.*

A L'ENVIE.—Pour exprimer : *travailler à qui mieux mieux, en rivalisant,* n'écrivez pas : *travailler à l'envie l'un de l'autre,* mais : *travailler à l'envi.*

COMME DEUX GOUTTES D'EAU.—On entend parfois : *Jean ressemble à Paul comme deux gouttes d'eau.* Cet manière de parler est vicieuse. Il faudrait au moins : *comme une goutte d'eau à une autre ;* mais il vaut mieux dire : *Jean et Paul se ressemblent comme deux gouttes d'eau.*

UNE FOIS POUR TOUT. — Locution vicieuse. Dites : *Une fois pour toutes.*

ALLER.—Ne dites pas : *J'ai plusieurs endroits à aller,* mais : *Je dois aller dans plusieurs endroits,* ou : *J'ai plusieurs courses à faire.*

ORTHOGRAPHE

POËME, POÉSIE, POËTE.—Ne s'écrivent plus avec *ë.* L'Académie a cessé d'écrire *poësie* en 1762, *poëme* et *poëte* en 1835. La prononciation *pwèm, pwézi, pwèt,* a vieilli ; on dit maintenant *pòèm, pòézi, pòèt.*

LEDIT, LESDITS, etc.—Ces expressions, usitées surtout au palais, doivent s'écrire *ledit, lesdits,* etc., et non *le dit, les dits,* etc.

SARCLURES

⁂ L'un de nos grands journaux apprend à ses lecteurs qu'il « améliore et perfectionne sans cesse *sa publicité*, et *sous le rapport de* la forme et *sous le rapport du* fond ».

Le *fond* ne nous intéresse guère, mais la *forme* ne laisse pas que de nous inquiéter. Cette amélioration, en effet, et ce perfectionnement sont annoncés en termes d'une correction douteuse.

Publicité signifiant notoriété publique, qualité de ce qui est rendu public, ou état de ce qui appartient au public, nous avouons ne point comprendre qu'un journal puisse améliorer et perfectionner *sa publicité*, encore moins le *fond* et la *forme* de *sa publicité*. Que peut-on bien entendre par *le fond et la forme de la publicité?*

Ne disons rien de la locution *sous le rapport de*; on la trouve dans Bourdaloue, dans certains auteurs du XVIII[e] siècle, et elle est devenue très commune. Cependant, dit LITTRÉ, « elle est fort lourde et n'est pas exacte en soi.... Elle ne paraît pas bonne à employer; et ceux qui écrivent avec pureté doivent l'éviter ».

⁂ Le même journal, dans le même article, parle de ses « *propagateurs* de circulation » (quel est ce nouvel emploi? et comment la *circulation* d'une gazette peut-elle être propagée?), et de « sa valeur *hors pair* » (pour *hors de pair*).

Plus loin, nous lisons que « le meurtre des consuls et des sujets étrangers *peuvent* entraîner de graves conséquences ».

Dans un autre endroit, on dit que « la fête de M. le curé X a été brillamment *chômée*, hier soir ». Or, *hier soir* était un *dimanche soir*. Il faut donc croire que les habitants de X travaillent le dimanche comme les jours de semaine, s'ils ne fêtent quelqu'un; car *chômer* une fête, c'est la solenniser par la cessation du travail.

En vérité, ce journal ferait bien d'*améliorer* encore la *forme* de ce qu'il appelle sa *publicité*.

⁂ « Notre organisation se *systématise* ».

C'est de la société Saint-Jean-Baptiste qu'il s'agit. Des faits, des opinions, une science se peuvent systématiser, non pas l'*organisation* d'une société.

⁂ « L'Association de Secours mutuels de la Compagnie des Tramways de Montréal *sera incorporée à la Législature* ».

Un journal annonce en ces termes qu'une association (dont le nom est un peu bien long) recevra bientôt de la Législature sa constitution légale. Est-ce à dire que nos législateurs et les employés des *petits chars* seront unis en un seul corps? C'est pourtant ce que signifient les mots *sera incorporée à la Législature*.

⁂ « Il servira à *cimenter les liens* de l'Empire ».

C'est ce qu'on doit attendre du congrès des Chambres de commerce, d'après un de ses membres. On *cimente* une union; on ne *cimente* pas des *liens*, on les resserre.

⁂ «La misère et la faim *a gravé dans* leurs traits *une empreinte* et *une pâleur* qui touche ».

Graver dans des traits *une empreinte* était déjà assez nouveau; on aurait pu s'épargner la peine d'y *graver une pâleur*.

⁂ « La question du *bonus* est ajournée.....»

Bonus est anglais. En français, dites *boni*: un *boni*, des *bonis*.

⁂ « Grande *Vente de Banqueroute* dans tous les *Depts* ».

C'est l'annonce d'un marchand de Montréal. *Depts* est une abréviation de l'anglicisme *départements*, en français: *rayons*. Pour qui connaît l'argot de nos commerçants anglicisés, il est clair que *vente de banqueroute* veut dire *vente d'occasion, solde;* mais le marchand lui-même explique autrement ce qu'il faut entendre par ce néologisme barbare:

« Une *vente de banqueroute*, dit-il, c'est synonime (*sic*) de *grands bargains*».

Et *grands bargains*, c'est synonyme de *vente de banqueroute*. Nous voilà renseignés.

⁂ Une autre maison de commerce offre ses marchandises « *à des réductions de balayage.... Tout moins 5 pour cent extra au comptant* ».

Qu'est-ce que cela veut dire?.... C'est peut-être une énigme, ou une attrapoire....Ces commerçants sont pleins d'astuce! *Réductions de balayage*, cela sent l'anglais; serait-ce une traduction de *clearing prices?*

⁂ « C'était son devoir *sous les circonstances* ».

L'anglicisme, voilà l'ennemi! *Under those circumstances* se traduit par: *dans ces circonstances, dans ces conditions*, etc.

*** « Le *contrat* de la construction du quai n'est pas encore donné ».

L'anglicisme toujours ! Dites *l'entreprise* et non *le contrat*.

*** « Un *convoi* rempli de soldats *fit feu* sur trois ouvriers bulgares, qui réparaient la voie ».

Convoi, dans cette phrase, a le sens de train de chemin de fer. Nous pensons donc que ce furent les soldats qui firent feu, non pas le *convoi*.

*** « Pourquoi la Couronne a-t-elle refusé de recourir aux méthodes, les seules qui pouvaient jeter une lumière éclatante sur une question qui reste encore douteuse pour elle-même, si elle ne l'est pas pour le public en général ? »

Cette phrase est extraite d'un article de fond d'un journal canadien et non pas d'un simple fait divers. Nous la relevons seulement pour avoir l'occasion de demander à nos journalistes de lire leurs manuscrits avant de les confier aux imprimeurs, et d'en élaguer un peu les tortillages et les amphigouris.

*** « Notre confrère *n'aurait pas dû* écrire aussi à la légère et *prendre* des renseignements auparavant. »

En d'autres termes, le *confrère* n'aurait pas dû prendre de renseignements avant que d'écrire. C'est le contraire qu'on voulait dire. Le lecteur a assez de peine à découvrir la pensée de nos journalistes dans les replis d'une phrase mal construite ; on ne devrait pas lui rendre la tâche encore plus pénible en écrivant le contraire de ce que l'on veut faire entendre.

*** On a demandé au Sarcleur de relever aussi les fautes commises dans les articles de rédaction, et non pas seulement celles qui infestent les faits divers. C'est bien ce que nous faisons. Mais le *sarclage* des premiers-Québec et des premiers-Montréal n'est pas, à notre avis, bien utile. Les fautes de français qui se rencontrent dans les articles de rédaction ont un caractère particulier ; elles sont le plus souvent difficiles à analyser, impossibles à corriger. Comment, par exemple, rendre en français, à moins qu'on refasse toute la phrase, l'idée qu'un journaliste a exprimée en ces termes :

« Voici un cas d'un acte moral, duquel les érudits se disputent la culpabilité ? »

LE SARCLEUR.

LE PARLER CANADIEN-FRANÇAIS

OBSERVATIONS

Babiche = lanière de peau de chevreuil, d'orignal, etc.... *Tirer sur la babiche* = prendre du galon.... *Babicher* = donner une correction.... *Babines* = lèvres.... *Baboun* (*bàbun*) = idiot.... *Bacul* = palonnier.... *Bàdreux* = importun, ennuyeux.... *Bàdrer* = ennuyer, importuner.... *Bagosse* = whiskey de fabrication clandestine (District de Québec); étoffe de coton bleu (en bas de Québec).... *Bagoulard* = bavard; effronté.... *Bagouler* = bavarder.... *Petit balai* = vergette.... *Bain* = baignoire.... *Baise-la-piastre* = avare, mesquin.... *Baissant* = reflux de la mer, jusant.... *Bal à l'huile* = soirée dans laquelle il n'a été fait aucune dépense.... *Bal à gueule* = réunion où l'on danse sans musique, au son de la voix seulement.... *Envoyer quelqu'un au balai* = l'envoyer paître.... *Etre en balan* = hésiter.... *Balancine* = balançoire, escarpolette.... *Balanciner* = se balancer.... *Avoir du balan* = n'être pas solide.... *Balette* = balai, ou branches de cèdre qui servent à faire des balais.... *Balyer la place* = balayer le plancher.... *Etre appelé, monter sur le banc* = être nommé juge.... *Bavasser* = bavarder.... *Barauder* = vaciller, pencher d'un côté et de l'autre; c'est le mouvement du traîneau glissant de côté dans les pentes qui se forment le long des chemins de neige.... *Barbis* = brebis.... *Barbeau* = tache d'encre, pâté; espèce de coléoptère.... *Avoir le cœur barbouillé* = avoir mal au cœur.... *Barrer* = payer, donner.... *Bargou* = gruau.... *Balusse* = balustrade.... *Barlot* = voiture d'hiver.... *Barouche* = espèce de voiture, formée de planches plus ou moins flexibles supportées par deux paires de roues; vieille voiture; en général, vieillerie (Isle-Verte, Baie-Saint-Paul).... *Barre du jour* = aurore.... *Barrures* = compartiments occupés par les animaux dans les étables (L'Islet, etc.).... *Parc* (*pòr*) = m. s..... *Bas-côté* = appentis.... *Bas de soie* = irlandais.... *Bastinguer* = battre.... *Batiste* = lustrine....

Vol. II, No 4—Décembre 1903

LES JEUX ET LES REFRAINS DE FRANCE

AU CANADA

C'est les jeux et les refrains d'enfants que je veux dire. Dans ces rondes naïves, dans ces singuliers assemblages de mots, dans ces récitatifs étranges, dont se berce l'imagination des tout petits, nous aimons encore, Canadiens, à retrouver la France.

«Les traditions populaires s'en vont», a-t-on dit, et l'on s'empresse de les recueillir, avant que disparaissent les vieillards qui se souviennent. Eh bien, quand la source sera tarie, le Canada pourra peut-être apprendre à la France quelques-unes des vieilles traditions de la Normandie, du Maine, de la Saintonge....

Les petits Canadiens-Français répètent des chansons et des formules que reconnaîtraient sans doute leurs cousins d'outre-mer. Recueillir ici ces refrains, c'est prouver leur ancienneté ; car ils ont *passé l'eau* il y a deux siècles et se sont transmis de générations en générations : leur présence au Canada ne peut s'expliquer autrement. Si les refrains et les récitatifs d'enfants recueillis en France diffèrent d'avec ceux que nous entendons chez nous, il n'en est pas moins vrai que les deux versions ont même origine, et l'on peut se demander laquelle des deux variantes actuelles, la française ou la canadienne, se rapproche davantage de la forme primitive du XVIIe siècle. Si l'on connaissait celle-ci, il serait intéressant de suivre les deux variantes dans leur développement indépendant et simultané. (1)

---

(1) V. *Rev. des P. P.*, déc. 1902, page 141.

Un refrain bien connu au Canada est le suivant, que les enfants répètent, quand sonne l'angélus de midi :

Il est midi.—Qui 'st-ce qui l'a dit ?—C'est la souris.—Où est-elle ?—Dans la chapelle.—Que fait-elle ?—De la dentelle.—Pour qui ?—Pour ses demoiselles.—Combien la vend-elle ?—Trois quarts de sel.

Ce refrain est aussi l'accessoire d'un jeu. L'enfant ferme la main, et la mère caresse successivement chacune des petites jointures, en disant :

Monte échelle,—monte-là !—Monte échelle,—monte-là !

Puis un dialogue s'engage :

Petit trou !—Casse-cou !—Qu'est-ce qu'il y a dedans ?—De l'or et de l'argent.—Qui 'st-ce qui l'a mis ?—C'est la souris.—Que fait-elle ?—Etc.

Ou bien :

Qui 'st-ce qui l'a mis ?—Père et mère.—Qui 'st-ce qui l'ôtera ?—Frère et sœur.—Tourne, tourne, tourne, mon petit baril, celui qui rira le premier aura un soufflet

Et c'est à qui ne rira pas le premier !

Voici de la première partie de ce refrain trois variantes recueillies dans le Calvados (Normandie), l'une à Montchamp, l'autre à Sallen, la troisième près de Lisieux.

A Montchamp :

Il est midi.—Qui qui l'a dit ?—Une petite souris.—Où qu 'ol est ?—Ol est au bois.—Qui qu'ol y fait ?—Ol y dit sa messe.—Qui qui li répond ?—Jean Deupont (=Dupont).—*Qui qui y va ?—Jeau Deuva* (=Duval).—*Qui qu'en revient ?—Jean Déchien* (?).—*Qui qu'en a sonné la sortie ?—Quatre petites pies.*

A Sallen :

Il est médi.—Qui qui l'a dit ?—Ch ' est la souori.—Où qu'ol est ?—Ol est au bois.—Qui qu'ol y fait ?—Ol y trait du lait.—Dans qui qu'ol met ?—Dans son bounet.—Dans qui qu'o l'coule ?—Dans sa grande goule.—Dans qui qu'o met la crème ?—Dans l'verr' qu'est dans l' fêt d'un âbre.—Qui qui l'y monte ?—Ch'est l' fils d'Hérode.—Qui qui la d'cend ?—Ch'est l' fils d'argent.

Enfin, au Pré d'Auge, près Lisieux ;

Il est midi.—Qui qui l'a dit ?—La petite souris.—Où qu'elle est ?—Dans sa chapelle.—Qui qu'è fait ?—D'la dentelle.—Pour qui ?—Pour sa d'moiselle.—T'en as menti.—Car c'est pour elle. (1)

---

(1) *Bull. des Parlers normands*, p. 204.

Quant au jeu de *Monte échelle, monte-là*, il se joue aussi a Sallen et à Bréville (Calvados), mais sur des paroles qu'on ne retrouve pas au Canada (1).

***

Quelle est la mère canadienne qui ne connait le jeu suivant :

Ventre de son.—Estomac de grue (var.: *estomac de plomb*).—*Falle de pigeon.* —*Menton fourchu.* — *Bec d'argent* (var. : *bouche d'argent*). — *Nez cancan.*— *Joue bouillie.* —*Joue rôtie.* —*P'tit œil.* — *Gros-t-œil.* — *Sou(r)cillon.* — *Sou(r)cillette.* — *Cogne, cogne, cogne, la mailloche* (var.: *Toc, toc, toc, la caboche*, ou : *Tap', tap', tap', la baguette*).

Dans le Calvados, à Sallen encore, tout comme ici, la mère pose successivement les doigts sur les différentes parties du visage de son enfant, et aux derniers mots fait descendre vivement l'index du haut en bas du visage :

Maton d'bouis, dit-elle. — *Goul' d'argent.* — *Né d'kaka.* — *Jô cassée.* — *Jô brûlée.*—*P'tit œillet.*—*Gros-t-œillet.*—*Tap' la baguette.* (2)

***

Et la chanson de Pipandor?

Pipandor à la balance.
Il n'y a que toi-z-et moi-z-en France.
Pourquoi t'y es-tu mis ?
Pour manger de la bouillie.
Pipandor, chapeau d'épinette !
Pipandor, mets ton nez dehors !

L'enfant ouvre la main. On chante le couplet en frappant successivement chacun des petits doigts tendus, et l'on cache le doigt sur lequel tombe le mot *dehors* ; on recommence sur les doigts qui restent, en faisant disparaître un doigt à chaque répétition du couplet.

Le refrain suivant, dit M. Gagnon (3), se chante de la même manière :

Pinpanipole, un jour du temps passé,
Passant par la ville, rencontre les gens du Roy ;
Beau Pigeon d'or, les gens des allumettes,
Beau pigeon d'or, le p'tit cochon dehors !
(Parlé) *Dehors ! dehors ! dehors !*

---

(1) *Bull. des P. N.*, pp. 182 et 205.
(2) *Bull des P. N.*, page 228.
(3) *Chansons populaires du Canada.*

Cela ne rappelle-t-il pas la ronde de la *Belle pomme d'or*, qui se chante à Saint-Martin-de-Sallen (1):

Belle pomme d'or
A la révérence,
Il n'y a qu'un Dieu,
Pour aller en France.
Adieu, mes amis,
La guerre est finie;
Belle pomme d'or,
Je te mets dehors.

***

«Quel ne sera pas l'étonnement de mes lecteurs, a écrit M. F.-A.-H. Larue, lorsqu'ils apprendront que nulle part, dans aucun recueil français, il n'est dit un seul mot, pas un seul, de la *Poulette grise*, ni de *A cheval, sur la queue d'un orignal.*» (2)

La *Poulette grise* se retrouve pourtant dans les chansons de l'ouest de la France:

L'était un' p'tit' poul' grise
Qu'allait pondre dans l'église,
Pondait un petit coco
Que l'enfant mangeait tout chaud.

L'était un' p'tit' poul' blanche
Qu'allait pondre dans la grange,
Pondait un petit coco
Que l'enfant mangeait tout chaud. (3)

Et, là comme ici, on varie à l'infini la couleur des poules.
A cheval, etc., est aussi d'origine française.
Au Canada nous disons:

A cheval, à cheval,
Sur la queue d'un orignal.

A Rouen, à Rouen,
Sur la queue d'un p'tit ch'val blanc.

A Paris, à Paris,
Sur la queue d'un' p'tit' souris.

A Versailles, à Versailles,
Sur la queue d'un' grand' vach' caille.

P'tit trot, gros trot!
P'tit galop, gros galop!

---

(1) *Bull. des P. N.*, p. 297.
(2) *Chansons populaires, Le Foyer canadien*, 1863, p. 384.
(3) *Nouvelle bibliothèque populaire*, nº 74, p. 361.

Ou :

P'tit galop, p'tit galop !
Gros galop, gros galop !

Dans le Perche on trouve la variante suivante :

A Paris,
Sur un cheval gris ;

A Orléans,
Sur un cheval blanc ;

A Versailles,
Sur un cheval caille.
. . . .
Les belles dames vont
Au pas ! au pas !
Les beaux messieurs vont
Au trot ! au trot !
Les paysans vont
Au galop ! au galop ! (1)

***

Compagnons de mes jeux d'enfance, savez-vous ce que c'est qu'une *comptée* ? Nous n'avions pas le mot, mais nous pratiquions la chose, chaque fois qu'il fallait décider lequel de nous chercherait les autres, quand nous jouions à la *cachette*, ou les poursuivrait, quand nous jouions à la *taque*.

« *Comptée* = compte, dit M. Dottin, dans son *Glossaire des Parlers du Bas-Maine*. Préliminaire de tous les jeux d'enfants pour savoir qui sera le chat. Les enfants forment le rond ; celui qui fait la *comptée* se met au milieu et met successivement la main sur chaque enfant en prononçant une syllabe de certaines formules. Le dernier mot de la formule désigne le chat ou sert à éliminer successivement tous les joueurs jusqu'à ce qu'il ne reste plus que le chat. »

Vous rappelez-vous maintenant nos anxiétés quand se prononçaient les paroles solennelles : « *Une tape, — deux tapes, — trois tapes*, etc., » ou encore : « *Une pomme, — deux pommes, — trois pommes, — quatre pommes, — cinq pommes, — six pommes, — sept pommes, — huit pommes, — pommes neuf* » ? Les malins d'entre nous savaient se placer dans le rond de manière à être *délivrés !*

---

(1) *Revue des Traditions populaires*, juin 1903, p. 353.

Dans le Bas-Maine, cette dernière formule est connue, et les petits de là-bas disent : « *Une pomme, — deux pommes,* — etc., *neuf pommes, — petit bonhomme, va-t-en !* » (1)

Quant au *Loup passant par un désert*.... on trouve ce couplet aussi dans le Bas-Maine (1) et, tout cru, dans le Perche. (2)

Les Percherons disent aussi comme nous :

C'est aujourd'hui la Saint-Lambert,
Qui quitte sa place, la perd.

Réplique :

C'est aujourd'hui la Saint-Laurent,
Qui perd sa place, la reprend.

C'est aussi de ce pays que nous vient cette formulette populaire que nous avons entendue assez souvent :

Un, deux, trois ;—la culotte en bas ;—quatre, cinq, six ;—levez la chemise ;—sept, huit, neuf ;—la gueule comme un bœuf ; etc. (2)

Mais la formulette du *petit couteau* est bien la *comptée* la plus répandue.

Voici la version canadienne :

Petit couteau—d'or et d'argent—ta mère t'appelle—au bout du champ—pour manger—de la bouillie—où la souris—a barboté—une heure de temps—Va-t-en !

En France, ce n'est plus le récitatif du *petit couteau*, mais du *petit ciseau*.

Version recueillie par M. Dottin, dans le Bas-Maine :

Petit ciseau d'or et d'argent—Ta mère t'appellé au bout du champ—Pour y manger du lait caillé—Que les souris ont barboté—Va-t-en, ta mère t'attend.

Dans les environs de Brest, les enfants bretons scandent la *comptée* des *petits ciseaux* à peu près comme les enfants canadiens :

Petits ciseaux—d'or et d'argent—ta mère t'attend—au bout du champ—pour y manger—du lait caillé—que les souris—ont ribotté (3) *—pendant une heure de temps—Va-t-en.* (4)

Les variantes de la version suivante, relevée à Cheux, dans le Calvados, sont inconnues au Canada :

Petits ciseaux—ferrés d'argent—ta mère t'attend—au bas du pré—pour y manger—du lait trouté (5) *—où les souris—ont barboté—pendant deux heures de temps—belle pomme d'or—Marie Madeleine—belle pomme d'or—Jetez-moi ça dehors.* (6)

---

(1) DOTTIN, *Glossaire*.—(2) *Revue des Traditions populaires*, t. XVII, p. 385.—(3) *Ribotter :* faire le beurre dans l'ancienne baratte qui s'appelle en Bretagne *ribot*.—(4) *Bull. des P. N.*, p. 154.—(5) Caillé.—(6) *Bull. des P. N.*, p. 182.

Une autre version normande, relevée à Breville, présente une addition qui se retrouve chez nous :

Petits ciseaux—d'or et d'argent—ta mère t'attend—au bout du champ—pour y manger—du lait trouté—que les souris—ont caroté—pendant—une heure—deux heures—trois heures—quatre heures—cinq heures—six heures—sept heures—huit heures—neuf heures—dix heures—onze heures—midi. (1)

***

La *comptée* suivante a été relevée à la Baie-Saint-Paul :

Un nol—deux jols—Caji Cajol—mon pied bourdon—José Simon—cascade griffon—Pignon Pandore—Ton nez dehors.

C'est une variante de la formule citée par M. Ernest Gagnon,(2) formule qui se retrouve à peu près la même, en France dans les départements de l'Ouest :

Un i, un l—Ma tante Michel—Un i, un um—Caji-Cajum—Ton pied bourdon—José Simon—Griffor, pandor—Ton nez dehors !

***

J'ai souvenir d'une autre formule qui, à coup sûr, ne nous vient pas de France. Fort en vogue à Québec, il y a quelque vingt ans, elle n'est peut-être pas oubliée aujourd'hui. La voici, transcrites en orthographe vulgaire et en caractères phonétiques :

« Ai—nemi—nemo—nemag'	*è—nêmi—nêmó—nêmàg—*
Par celô debô nestag'	*pàr sèló dèbó nèstàg—*
Kak—oui—ouô—ouag'	*kàk wi wó wàg—*
Katéman'—éouail—égau-chi. »	*kàtémàn èway égó—ci.*

Que signifie cet assemblage de sons ? Quelle en ait l'origine ? Serait-ce un emprunt fait aux langues indigènes du Canada ?.... Les petits Hurons ont peut-être appris autrefois cette *comptée* aux petits Franco-Canadiens.

S.-A. LORTIE, p[tre]

---

(1) *Bull. des P. N.*, p. 154.
(2) *Chansons populaires du Canada.*

RÉNOVATION CELTIQUE

Serge Sculfort de Beaurepas. *Le Panceltisme universel et pacifique contre le Pangermanisme envahisseur et l'Impérialisme anglais. Rénovation celtique.* 2 forts vols in-8vo. Champion, Paris, 1903. Déposé chez Garneau, libraire, à Québec.

« La reconstitution complète de la nationalité celte ou gauloise », telle est la question intéressante traitée par l'auteur de ce grand ouvrage.

M. de Beaurepas, voyant les races latines, et la race française en particulier, menacées par les deux impérialismes qui se dressent chaque côté d'elles, rêve de grouper dans une fédération ou une alliance commune tous les peuples celto-gaulois proprement dits : la France avec sa frontière naturelle le Rhin, les Iles Normandes, l'Irlande, la Suisse, la Hollande, le Luxembourg, la Belgique, augmentée d'une union identique avec les peuples celto-latins : l'Espagne, le Portugal et l'Italie. Il décrit les affinités de race entre tous ces peuples qui ont à peu près une même origine et une même histoire, montre les dangers qui les entourent, cherche à démêler leurs intérêts, à démontrer la nécessité qu'il y a pour eux de s'unir étroitement s'ils ne veulent tantôt devenir la proie du pangermanisme ou du pansaxonisme partis à la conquête du monde.

L'habile écrivain dresse ainsi une vaste enquête des sympathies, des haines, des ambitions, des intérêts qui inspirent en ce moment la politique des plus grands Etats de l'Europe.

Grâce à certaines complicités, plus ou moins ouvertes, la France, isolée en 1870, était vaincue et mutilée.

Placée au centre des grandes puissances, elle constituait un rempart nécessaire contre la cupidité de ses voisines.

Une fois les barrières du Rhin abattues, l'Empire allemand est proclamé à Paris même, comme pour mieux accentuer la victoire germaine ; l'Angleterre prend Chypre, s'installe à demeure en Egypte, et sans la mauvaise tournure des affaires au Transvaal, elle serait déjà maîtresse incontestée de toute l'Afrique : le vieil équilibre est rompu.

Mais la France ne veut ni ne peut mourir.

Par un juste retour des choses, depuis 1870, le militarisme monte sans cesse, à tel point que l'Europe ressemble à un vaste camp retranché. Les peuples ont peine à respirer sous le faix des impôts qui les écrasent, et il suffirait d'une étincelle pour allumer une conflagration telle que notre planète n'en a jamais vue.

Du reste, les alliances ne font que retarder le conflit qui se prépare, et en face d'un avenir aussi menaçant, M. de Beaurepas croit à la nécessité pour les nations celto-latines et celto-gauloises de s'unir. Pour lui, le salut serait « une fédération européenne celtique alliée à la Russie pour amoindrir la Triple Alliance, briser l'Impérialisme anglais et conjurer le péril oriental ».

Son ouvrage, à ce qu'il dit, n'est que « le résumé condensé de l'état d'âme des penseurs, poètes, historiens, hommes de lettres, publicistes et hommes politiques celtes de nationalités différentes, et des personnalités russes et américaines », les plus en vue de notre époque.

Et remarquez que l'écrivain ne se borne pas à de pures considérations générales. C'est, il nous en avertit encore, un commencement d'encyclopédie de tous les pays celtiques ou gaulois, de leurs villes et lieux historiques, de *tout ce qui s'y rattache*, qu'il a entrepris et auquel il invite les publicistes à collaborer.

M. de Baurepas décrit donc les divers pays habités par les descendants des Latins et des Celtes, passe en revue les phases remarquables de leur histoire, et croit découvrir dans les affinités ethniques un terrain tout préparé pour le grand œuvre qu'il médite.

Ce plan si vaste se réalisera-t-il? Est-il seulement réalisable? C'est ce qu'il serait sans doute bien difficile de dire.

Quoiqu'il en soit, le livre de M. Beaurepas mérite d'être lu. Il contient des avertissements pour la France, dont elle pourrait tirer profit. Ne pas voir les périls dont elle est entourée de toutes parts serait pur aveuglement ; ne pas se preparer à y faire face, folie criminelle.

Malheureusement, l'auteur a le tort actuel d'être patriote. Aux yeux de beaucoup de ses nationaux, cela pourrait bien nuire un peu au succès de son livre. Mais il a, d'un autre côté, l'avantage d'être un esprit très averti, ce qui devrait compenser un peu pour le malheur que nous venons de mentionner.

En parcourant la carte du monde celtique et latin, M. Sculfort de Beaurepas n'a pas dédaigné de parler du culte des Canadiens-Français, dont il admire la fidélité séculaire, pour la France. Il

a raison de compter sur notre affection. Mais, le lui dirai-je, au risque de heurter quelqu'une de ses illusions, les épreuves par lesquelles la liberté passe en ce moment en France, ne sont pas faites pour nous détacher aisément des institutions anglaises. La France politique actuelle est en train de s'aliéner des sympathies précieuses dans le monde, chez nous aussi bien qu'ailleurs. La persécution religieuse qui s'opère en ce moment chez elle est de nature à refroidir bien des enthousiasmes. Que voulez-vous? nous sommes un prolongement ethnique de la vieille France, nous les Canadiens, et c'est le patriotisme du clergé qui a été notre salut. Nous croyons même très fermement que la patrie de nos ancêtres doit quelque chose aussi à son clergé, père du nôtre, à ses institutions religieuses, sur lesquelles les nôtres se sont modelées.

Enfin, le brillant et sympathique cousin d'outre-mer, pour nous marquer sa considération, va jusqu'à citer notre *Bulletin*. Il reproduit même, au deuxième volume, tout un article de notre secrétaire sur la langue.

Nos remerciements pour cet acte de courtoisie aimable, pour la pensée que nous accorde un ouvrage si éminemment patriotique et français.

J.-E. PRINCE.

PÉDAGOGIE

COMPRENDRE AVANT QUE D'APPRENDRE

« *Pédagogie — Faire comprendre avant d'apprendre.* » (1)

Sous ce titre, l'*Enseignement primaire*, revue pédagogique reçue par tous les instituteurs de la Province de Québec, publie un article de son directeur, article où la plus étrange philosophie se fait jour et qui peut servir à la fois de leçon et d'exemple.

Je sais bien que l'*Enseignement primaire* croit jouir d'une immunité spéciale et que tout ce qui paraît dans cette revue est à l'abri de la critique. M. C.-J. Magnan nous l'a bien fait voir, quand il a écrit à notre adresse : « Notre confrère peut avoir raison....mais nous lui nions absolument le droit de nous dicter ce qui doit ou ce qui ne doit pas être publié dans notre revue. » (2)

Mais le dernier article pédagogique de M. le directeur de l'*Enseignement primaire* doit être relevé. Au risque d'entendre M. Magnan parler encore de *férule*, il faut analyser cette page.

Il faut faire comprendre avant de faire apprendre. Excellent principe en soi. Pour en faire saisir l'importance, M. le directeur de l'*Enseignement primaire* le développe, mais, par malheur, il emploie des termes qu'évidemment il a *appris* sans les *comprendre*. Et le galimatias que cela fait est vraiment un exemple qui, joint au précepte, ne peut manquer de convaincre le lecteur de la vérité du principe : *comprendre avant d'apprendre.*

Citons M. le directeur, reproduisons son article, avec les italiques qu'il y met lui-même :

« Il est un principe, dans l'enseignement, que les instituteurs et les institutrices ne devraient jamais perdre de vue, c'est celui-ci : « Le maître doit, autant « que possible, faire trouver aux élèves ce qu'il veut leur enseigner, en les habi- « tuant à *observer*, à *réfléchir*, à *juger* et à *raisonner*. »

Ce principe, emprunté sans doute à un maître, M. le directeur l'explique, le commente, le développe :

« Cela signifie que le maître s'adresse d'abord à l'*intelligence* de l'élève, qu'il ne confie à la mémoire que ce qui a été bien expliqué. En effet, mettre en

---

(1) *L'Enseignement primaire*, déc. 1903, p. 195.
(2) *L'Ens. prim.*, sept. 1903, p. 8.

activité l'*observation* (perception), la *réflexion*, le *jugement* et le *raisonnement*, n'est-ce pas faire agir l'intelligence elle-même, puisque ces quatre *opérations* lui appartiennent?

« Un maître, en enseignant, s'adresse à l'intelligence de l'élève :

« 1° Lorsque son enseignement est *intuitif*, c'est-à-dire qu'il parle tout d'abord aux sens des élèves, à la *vue*, à l'*ouïe*, pour inculquer plus facilement les principes ; c'est la *perception* (ou observation) qui est ici en jeu. »

Je ne comprends plus.

Un maître s'adresse à l'intelligence de l'élève.... lorsqu'il s'adresse tout d'abord aux sens des élèves.... Les sens et l'intelligence seraient-ils une seule et même faculté? C'est la doctrine du positivisme et du matérialisme.

C'est alors *la perception (ou observation) qui est en jeu.*—M. le directeur identifie donc la *perception* avec l'*observation*. La philosophie, pourtant, m'avait appris que l'*observation* était la considération attentive des faits, que les faits étaient tout ce qui tombe sous les sens, et partant que l'*observation* était un acte de la connaissance sensible. De même je croyais savoir que la *perception* était un acte de l'intelligence, et que, si parfois on se servait de ce terme pour désigner la connaissance sensible, on ne disait jamais simplement *perception*, mais *perception sensible*. Grands dieux! avons-nous donc changé tout cela?

Du reste, M. le directeur est logique: si l'on fait de l'intelligence et des sens une seule faculté, il devient impossible de distinguer l'observation de la perception.

Et remarquons que, parlant philosophie, l'écrivain n'a pas le droit d'étendre à sa fantaisie le sens des termes.

«2° Lorsqu'il procède du *connu à l'inconnu*, en utilisant les notions que les élèves possèdent en arrivant à l'école pour leur faire acquérir de nouvelles connaissances, et en faisant réfléchir les enfants sur les choses déjà *vues* mais non comprises: en procédant de la sorte, c'est la *réflexion* qui est mise en éveil.»

Ce tortillage *met en éveil* une *réflexion* d'une nature peu connue.

La *réflexion* est l'acte de l'esprit se repliant sur lui-même, acte appartenant surtout à la conscience. L'acte par lequel on procède du connu à l'inconnu s'appelle le *raisonnement*.

« 3° Lorsqu'il va du *particulier* au *général*: alors il exerce le *jugement* de ses jeunes auditeurs. »

Un *jugement* est l'acte de l'esprit par lequel on affirme qu'une chose est ou n'est pas. L'acte par lequel l'esprit va du particulier au général est un raisonnement spécial qu'on appelle *induction*.

« 4° Lorsqu'il va du *concret* à l'*abstrait*, c'est-à-dire qu'il parle d'abord aux enfants de ce qui tombe sous leur (1) sens : pour cela il se sert des *objets*, des *choses* qui rendront les élèves capables de saisir une idée abstraite : dans ce cas le *raisonnement* intervient. »

Pour passer du concret à l'abstrait, il suffit de l'*abstraction*, qui appartient à la *simple appréhension* ou *perception*.

« Lorsque l'Intelligence a bien saisi, au moyen de ces quatre opérations, les connaissances nouvelles que l'on veut faire acquérir aux élèves, la Mémoire retient facilement ce qu'on lui confie, et l'Imagination peut alors *créer*, *inventer* à son gré. Enfin, la *Volonté*, parfaitement outillée par les trois autres facultés de l'âme.... »

M. le directeur voudrait-il nous dire de quelles facultés il veut parler?

« .... est en mesure de gouverner avec habileté et autorité et de diriger sûrement la barque précieuse qu'elle doit conduire au port éternel. »

Ainsi se termine cet article. Personne ne le lira sans saisir toute l'importance du principe : *comprendre avant que d'apprendre*.

Que M. Magnan veuille bien croire que nous avons pour lui beaucoup d'estime et qu'il nous fait peine d'avoir à le reprendre. Qu'il parle de ce qu'il connaît, et nous serons des premiers à l'applaudir.

Adjutor Rivard.

---

(1) Pourquoi pas *leurs sens* ? C'est peut-être une faute typographique.

LEXICOLOGIE

FRANCO-CANADIENNE

L'INDUSTRIE DU SUCRE D'ÉRABLE

A LA BAIE-DU-FEBVRE

(*Suite*)

Brassin (*brà:sé*). Quantité de sirop—à peu près le quart de la chaudronnée—qu'il faut pour mener à bien la cuisson du sucre.

Coco (*kókó*) **de sucre**. Syn. de *boulette*.

Gros sirop (*gró siró*). Voir *sirop d'érable*.

Pain (*pé*) **de sucre**. Quantité de sucre qui remplit une des cases du *moule* et qui y a *pris sa masse* en refroidissant. Le *pain de sucre* pèse de cinq à dix livres : son volume est déterminé par les dimensions de la case du *moule*.

Petit sirop (*pṭi si:ró*). Voir *sirop d'érable*.

Réduit (*rédụïi·*). Voir *sirop d'érable*.

Sirop d'érable (*siró d'é·rà·b*). *Eau d'érable* soumise à la température de l'ébullition pendant plusieurs heures et devenue épaisse par suite de l'évaporation. On donne à l'*eau d'érable* le nom de *réduit*, lorsque sous l'action du feu elle commence à se concentrer ; de *petit sirop*, lorsque la concentration est plus avancée ; de *gros sirop* lorsqu'elle est très avancée.

Sucre d'érable (*su·k dé·rà·b*, var. : *su·kėr dé·rà·b*). Sucre fait avec la sève de l'érable—de couleur jaune doré, d'un goût particulier et exquis.

Sucre de sève (*su·k dė sèv*, var. : *su·kėr dė sèv*). Sucre de qualité inférieure, fait avec une *eau* qui a subi une légère fermentation pour avoir été laissée trop longtemps exposée au soleil dans les vaisseaux.

Trempette (*trã:pè·t*). Mets, très recherché des amateurs, préparé avec du *réduit* ou du *petit sirop*, qu'on soutire bouillant du chaudron à l'aide de la *gamelle*, et dans lequel on trempe de petits morceaux de pain.

Tire (*ṭi:r*). Pâte d'un beau jaune doré, transparente, très tenace, très extensible et très agréable au goût. On l'obtient en recevant sur une couche de neige durcie les longs fils formés par le sirop épais découlant de la *mouvette* qu'on a plongée dans le *brassin* bouillant.

§ 4. *Termes usités*

Boucane (*bu·kà·n*). Fumée qui se dégage du *boucan* et du bois d'alimentation du foyer.

Bouffies (*bu·fi*). Bulles qui se forment et se tiennent en chaîne, quand on souffle fortement dans l'*œil* de la *mouvette*, après l'avoir plongée dans le *brassin* bouillant. Lorsque la chaîne des *bouffies* se rompt au moindre souffle et que les *bouffies* elles-mêmes se divisent en mille parties, le *brassin* doit être retiré du feu: le sucre est cuit.

Bouillir en sagamité. Voir *sagamité*.

Broue (*bru*). Mousse blanche qui se forme à la surface de l'*eau d'érable* en ébullition.

Casseau de sucre (*kà:só t su·k*). Boulette de sucre moulée dans un *casseau* en forme de cône.

Casseau de tire (*ká:só t ṭi:r*). *Casseau* rempli de *tire*.

Casser (*ká:sé·*). Le sucre *casse*, quand, refroidi subitement, il donne une cassure nette et sèche.

Couenne de lard (*kwè|ẽ|·n dè lá:r*). Tranche de lard que l'on jette dans un *brassin* de sucre bouillant pour l'empêcher de *gonfler*. —Peau qui recouvre le lard.

Démancher le moule (*dé·mã:cé· l mu·l*). Le démonter, enlever les cloisons qui forment les cases.

Ecurer le chaudron (*é·kuré· l cò·drõ*). Le nettoyer avec grand soin.

Enmouler (*ã:mu·lé·*) **le sucre**. Le mettre en moule.

Entonner (*ã:tò·né·*) **le sucre**. Le mettre en moule.

Faire bouillir (*fè:r buyi:r*), **faire diminuer** (*fè:r dœ·mœ·nüé·*), **faire réduire** (*fè:r ré·dẅi:r*). V. intr. Ces trois expressions désignent la première opération dans la fabricatiou du sucre, consistant à soumettre l'*eau d'érable* à une ébullition prolongée, pour obtenir du sucre par l'évaporation du liquide.

Fourgonner le feu (*furgò·né· l fœ*). Remuer les braises avec le fourgon pour attiser le feu.

Gonfler (*gõ:flé*). V. intr. Le sirop *gonfle*, quand, sous l'action d'une chaleur trop vive, de grosses bulles de vapeur se forment dans la masse du sirop, agitent vivement le liquide et surnagent.

Grattin (*grà·tẽ*). Ce qui reste au fond du chaudron après la mise en moule.

Larguer (*largé·*) **le couloir**. Le détendre, de façon à lui donner la forme d'un bassin, pour empêcher le sirop de couler en dehors du *siroptier*.

Œil (*œy*) **de la mouvette**. Voir *mouvette*.

Prendre au fond (*prã:d ó fõ*), **prendre en pain** (*prã:d ã pẽ*). Quand le sucre provient d'une *eau d'érable* de mauvaise qualité, souvent il *prend au fond* du chaudron, pendant la cuisson, et au lieu de se cristalliser en refroidissant, il forme une masse pâteuse, il *prend en pain*.

Prendre son grain (*prã:d sõ grẽ*). Se cristalliser.

Râche (*rá:c*). Subst. fém. Impuretés qui restent sur le *couloir*, après la clarification.

Reprendre son feu (*œrprã:d sõ fœ*). Quand le *brassin* de sucre, retiré du foyer et déposé sur le sol, se met à *gonfler*, il *reprend son feu*.

Saucer la palette (*só:sé· la· pà·lè·t*). Plonger la *mouvette* dans le *brassin* pour faire de la *tire*.

Sucrages (*su·krà:j*). *Tire*, sirop, confiture, friandise, etc. C'est ce qu'on entend par *toute sorte de sucrages*.

Tremper le sucre (*trã:pé· l su·k*). Le mettre en moule.

Virer le chaudron (*vi:ré· l cò·drõ*). Le tourner, le retirer du feu avec la *potence*.

P.-V. JUTRAS, ptre

(*à suivre*)

LA POÉSIE EN PROVINCE

LOUIS BEUVE

Chanter sa province *dans son langage*; célébrer son esprit, le bon sens proverbial de sa race; dire ses vieilles coutumes; la faire mieux connaître et aimer.... c'est l'œuvre de Louis Beuve, le bon poète normand.

Né près de Coutances, d'une vieille famille du pays de Lessay et de la Haye-du-Puits, c'est ce pays-là que Louis Beuve chante, « parce que le patois, dit-il lui-même, y est plus pur et que les vieilles mœurs s'y sont mieux gardées. »

Féret, *l'autre poète des poùmis*, comme l'appelait un jour Beuve lui-même, a écrit : « Elles sont toujours longues, les chansons de Beuve; il a toujours un détail pittoresque à ajouter au tableau; le large torrent de son inspiration toujours menace de crever les tuyaux où se canalise la strophe? Et ce qu'il faut louer, c'est qu'il n'y a pas dans ces longues pièces, c'est qu'il n'y a jamais de mot livresque, d'inutilités, de chevilles; il semble que le poète a vidé sa hotte de fleurs, et qu'il ne pourrait en le grossissant que gâter son bouquet. Et toujours pourtant c'est un nouveau parfum, de nouvelles corolles.... Beuve est un peintre inimitable de la vie normande. ET JE N'EN CONNAIS POINT D'AUTRE. »

Si Rossel, en effet, est le plus populaire des trouvères normands, Louis Beuve, qui aime à se dire son disciple, lui dispute la première place. Mais la seule gloire que veuille le poète coutançais, « c'est d'entendre un paysan siffler une de ses chansons au retour du marché ou de la foire aux chevaux ».

Beuve a publié de nombreuses chansons et poésies. Les principales d'entre elles sont les *Adieux d'eune graind'mère à son fisset loué p'tit valet l'jou de la Saint-Quai*, les *Pieintes d'eun tournous d'gigot*, la *Galette de s'rasin*, la *Vendeue*, la *Graind-Lainde de Lessay*....

Nous reproduisons quelques strophes de ce dernier poème, écrit dans le patois des régions de Lessay, de la Haye-du-Puits et du Cotentin. Plusieurs ne sauraient lire qu'avec incertitude la langue de Beuve qui, par une foule d'expressions et de formes, ressemble à celle du grand trouvère Robert Wace, l'auteur de la *Chanson de Rou*, l'épopée nationale de Normandie. Aussi, nous faisons suivre les vers de Beuve d'une traduction, plutôt explicative que littérale; mais, disent les normands normannysants, « que cela est fade auprès du texte rude discipliné par le rythme! »

A. R.-L.

LA GRAIND-LAINDE DE LESSAY

L' Boun-Guieu t'a byi'n minse à ta pièche,
Lainde, paòsae là coumme un mù
Pour partagi l'pays qui prêche
D'l'aveisinag' de cheux du sù!
Rein' des goublins que nou r'doutait,
Ch'est tei qui gard' les vûl' z'usages

D'z'houmm' du Nord ès biaôd de droguet,
O ma bell' lainde, graînd' coumm' la mé,
O ma Graînd-Lainde de Lessây !

Gueuse dounnainte oûtaint qu'gredeine,
Tu baill' la biête [1] ès malheureux
Et tu permets qu'nou z'assazeine
Les syi'ns qu'ont des éq'tchus sûs yeux !
Vision terrib'h'l daîns tes colères,
Aôt'faie quaind de Coutainch' no v'nait,
Dès le Bigard, à la gnit neire,
Le pûs hardi, d'vaint tei, trembl'i'ait....
O ma bell' lainde, graînd' coumm' la mé,
O ma Graînd-Lainde de Lessây !

Ver, dains les sombres gnits d'varouage,
Quaind nou z'entend les veints vyipâer [2]
Quaind les pour geins qui sont en viage,
D'vant tei, font le seîgn' de la cr'ouet,
Ch'est en vain qu' Carteret qui s'alleume
T'envie l'sourir' de son éccll'iai,
T'es triste sous tan mantet d'breume
Et ryi'n au mund' ne te distraît,
O ma bell' lainde, graînd' coumm' la mé,
O ma Graînd-Lainde de Lessây !

....

M'n'âme, coumme eunn' vûl' tournyîresse
Qui, sous les tent', vous teînd la main,
Revyi'nt, ô Laind' de ma junesse,
Te d'maindâer l'aômôn' d'eun souv'nain....
Je te ressembl'l'h' car tout' les jouaies,
Achteû maizi n'dur'nt pâé tq'cheu mei,

---

(1) *Biête*, sorte de tourbe ou d'humus, formé par les débris végétaux à la surface du sol dans les landes, etc. ; la *biête* sert de combustible aux pauvres gens.

(2) « *Viper*, onomatopée de génie. *Vibrer* n'exprime qu'un son. Mais il y a le sifflement suraigu des colères de la vipère dans *viper*, mot digne de faire une entrée triomphale dans la langue, si la porte n'en était si basse et si étroite. » (BARBEY D'AUREVILLY.)

Et ma poure âme tourmeintâe
Est d'meurâe triste tout coumm' tei,
O ma bell' lainde, graînd' coumm' la mé,
O ma Graînd-Lainde de Lessây!

Louis Beuve.

(Traduction)

LA GRANDE LANDE DE LESSAY

Le Bon Dieu t'a bien mise à ta place, lande, posée là comme un mur pour mieux empêcher le contact des pays du Nord qui parlent le pur normand avec les pays du Sud qui ont moins bien conservé le caractère de la race. Reine des fées, au visage dur, reine des *goublins* qu'autrefois on redoutait, c'est toi la fière gardienne des coutumes des hommes du Nord de la Manche qui portent la blouse nationale de droguet, ô ma belle lande, grande comme la mer, ô ma Grand'Lande de Lessay !

Gueuse généreuse autant que ladre, tu livres ta propre chair aux malheureux pour se chauffer l'hiver, et tu laisses assassiner ceux qui possèdent des écus. Tu te dresses dans la nuit comme un fantôme sinistre et ta colère est si terrible que jadis, lorsqu'on revenait de Coutances, dès que l'on devinait, du haut de la côte du Bigard, ta vision terrifiante, le plus hardi tremblait devant toi, ô ma belle lande, grande comme la mer, ô ma Grand' Lande de Lessay !

Oh ! oui, par les sombres nuits, lorsque le *varou* court sur la lande, lorsqu'on entend *viper* les vents en furie, lorsque les pauvres voyageurs, courbés sous la rafale, font devant toi le signe de la croix, c'est en vain que le phare de Carteret, qui s'allume au lointain, t'envoie le sourire de son éclair ; tu demeures triste sous ton manteau de brume et rien au monde ne te distrait, ô ma belle lande, grande comme la mer, ô ma Grand'Lande de Lessay !

....

Aujourd'hui, mon âme, semblable à la vieille mendiante vagabonde qui tend la main sous les tentes, le jour de la foire de Lessay, revient, ô Lande de ma jeunesse, te demander l'aumône d'un souvenir. Je te ressemble, car toutes les joies, à l'heure présente, ne durent pas chez moi, et ma pauvre âme, aussi tourmentée que la tienne, est restée triste tout comme toi, ô ma belle lande, grande comme la mer, ô ma Grand' Lande de Lessay !

L. B.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(*Suite*)

Alalime (*àlàlim*), **alanime** (*àlànim*) adv. et adj. Corruption de *unanime*.

1° adv. ‖ Unanimement, à l'unanimité. Ex.: *L'appropriation a été votée alalime* = le crédit a été voté à l'unanimité.

2° adj. ‖ Unanime. Ex.: On est *alalime* pour l'élire président = nous sommes unanimes pour l'élire président.

¶ Le normand a *alanime*, m. s. (*Rev. des parlers pop.*, vol. I, p. 55).

Amblette (*ã:blè·t*) s. f.

1° ‖ Lien ou hart tordue, dont on lie les piquets de clôture, les gerbes de blé; qui sert à maintenir fermée une barrière, à attacher la charrue au joug des bœufs.

2° ‖ Espèce de carcan de bois qui sert à attacher dans l'étable les bêtes à cornes.

¶ *Amblette* devient souvent *lamblette* par agglutination de l'article: mettre *l'amblette* sur la barrière, et clôture à *lamblettes*. Le vx fr. avait *amblai* (← lat. *amblacium*): espèce de claie dont on entourait une charrette pour y pouvoir voiturer certaines choses (Du Cange), et *amblais:* hart d'attelage (Bonnard).—On trouve *amblet*, s. m., dans le Maine (Dottin, Montesson), la Saintonge (Eveillé), l'Aunis et le Poitou (Favre), et *amblé*, s. f., dans le centre de la France (Jaubert), avec le sens de hart tordue qui sert à attacher la charrue au joug des bœufs.

Ambitionner (s') (*s ãbisyòné*) v. réfl.

‖ Faire son possible pour faire une chose et pour la faire vite, rivaliser. Ex.: Ils *s'ambitionnent* à qui courra le plus vite = ils rivalisent ensemble à qui courra le plus vite.

¶ Dans la région du Lac-Saint-Jean, *ribonner*, c'est disputer à qui abattra le plus de besogne en coupant du blé à la faucille. —*Ambitionner*, en fr., est v. tr. et sign.: rechercher par ambition;

et l'*ambition* est le désir passionné des honneurs, des dignités ; par analogie, la recherche de ce qu'on tient à honneur d'acquérir (DARM.). En Normandie, *s'ambitionner* = s'entêter (MOISY).

Ambition (*ãbisyõ*) s. f.

Etre à l'ambition, travailler d'ambition = rivaliser (synonyme de *s'ambitionner*).

Américain, -ne (*àmerikẽ, àmerikèn*) **s. m. et f.**

‖ Citoyen, citoyenne des Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

Amérique (*àmerik*) **s. f.**

‖ Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

* **Ames (bonnes)** (*bònz á:m*).

‖ Ames du purgatoire. Ex. : Prier pour les bonnes âmes.

Amet (*àmè*) s. m.

‖ Lumière, balise, amers (s. m. pl.) qui servent d'indications pour diriger les navires ; en général, point de repère.

¶ Le vx fr. avait *amette* = borne, limite (LA CURNE, DU CANGE) ; et *amet* = piège, ruse (BONCARD).

Ami (faire) (*fé:r ami*).

‖ Nouer amitié, devenir amis.

¶ Cf. l'ang. *to make friends*, m. s.

Amiauler (*amyó:lé*), **enmioler** (*ãmyólé*) **v. tr.**

‖ Amadouer, enjôler, circonvenir, leurrer, tromper.

¶ *Amieller*, dans Cotgrave, a le même sens. Le vieux français avait aussi l'adjectif *amiaule*, aimable. « Naissance pleine de saintet, honoraule al munde, amiaule as hommes » (S. BERNARD, cité dans Littré). En Normandie, *amiauler* (MOISY) et *enmiauler* (DELBOULLE, DUBOIS) ont la même signification qu'au Canada. *Enmiauler*, dans le centre de la France, sign. prendre par de douces paroles (JAUBERT) ; Jaubert ajoute que ce mot est dérivé de *enmieller*, ou bien rappelle la voix doucereuse du chat. Le bourguignon *enmiòlai* et le picard *amiauler* ont le sens de flatter, caresser (MIGNARD). Dans le Bas-Maine, *amiauler* veut dire : amadouer, caresser, flatter, traiter en ami (DOTTIN) ; Montesson ajoute, pour le Haut-Maine, le sens de réjouir, de restaurer quelqu'un.

Amollir (s') (*s àmòli:r*) **v. réfl.**

‖ S'adoucir, se réchauffer (en parlant du temps).

¶ En fr., *s'amollir* est un t. de marine et sign. faiblir, diminuer de force, devenir moins violent, en parlant du vent: *le vent s'amollit;* on dit aussi: *le vent mollit* (LAR., LITTRÉ, BESCH.). *Mollir*, dans le centre de la France, a la même signification qu'*amollir* au Canada.

Amouneter (*amunété*) v. tr. Acadien.

|| Admonester, reprendre, réprimander.

¶ *Amouneter* se rencontre dans l'est de la Province de Québec. —L'anc. fr. avait *amonester* (BONNARD) et *ammonester* (PALSGRAVE, p. 23), qu'on prononçait *amoneté* au XVIe s. (BÈZE).— *Amounèter* est usité dans le centre de la France (JAUBERT).

Ampouler (*ãpulé*) v. tr.

|| Boursoufler, produire des ampoules. Ex.: Les brûlures font *ampouler* la peau = les brûlures boursouflent la peau.

¶ Le vx fr. avait le verbe *ampouler:* enfler, gonfler, bouffir (LA CURNE). «Tant les grands Rois qui portent couronne que les païsans qui ampoulent leurs mains à labourer» (*Poés.* d'Amadis Jamin, p. 190). Le fr. moderne n'a gardé que l'adjectif participial *ampoulé*, qui n'est guère employé qu'en parlant du style.— *Ampouler*, dans le centre de la France, est usité comme au Canada (JAUBERT).

Anchet (*ãcè*) s. m.

|| Achée, ver de terre, appât pour la pêche à la ligne.

¶ *Achée*, s. f., se disait aussi *achet* en vx fr. (LA CURNE). Cette forme, *achet*, s'est conservée dans le saintongeais. Cf. *anchois*, petit poisson de mer qui se mange comme hors-d'œuvre (DARM.).

Ancrer (*ãkré*) s. m.

|| S'asseoir.

¶ Cette métaphore, relevée sur la Côte-Nord, s'explique facilement.

Andouille (*ãduy*) s. f.

|| Homme mou, irrésolu, sans énergie, versatile.

¶ En fr., *andouille* désigne une espèce de saucisse (DARM.). - Dans le sens d'*homme mou*, etc., ce mot, relevé par les glossaires normands (MOISY, DELBOULLE), fait partie du parler populaire commun en France. Il « est entré, dit Larousse, dans plusieurs loc. pop. et même triviales: *c'est une andouille* se dit d'un

homme sans caractère, niais, imbécile. » « Pop. Un gros plein de soupe, individu mou, sans ossature, sans énergie » (TIMMERMANS).

Animau (*animó*) s. m.

‖ Animal, bétail (surtout les bêtes à cornes).

¶ Ce produit se trouve dans les parlers de la Saintonge (EVEILLÉ), du Bas-Maine (DOTTIN), et du centre de la France (JAUBERT).

Anmouracher (s') (*s ãmuràcé*) v. réfl.

‖ S'amouracher.

Année fiscale (*àné fiskàl*).

‖ Exercice financier.

Anpauvrir (*ãpóvri:r*) v. tr.

‖ Appauvrir.

¶ *Anpauvrir*, ou *enpauvrir*, est un mot normand (MOISY, ROBIN). « Il y a une parfaite symétrie, fait remarquer le glossaire de Robin, entre cette forme normande et le verbe français *enrichir*. »

Antimacassar (*àntimàkà'sœ·r*) s. m. Ang.

‖ Voile de fauteuil.

¶ Ce mot anglais tire son origine de ce que le voile du fauteuil protégeait les dossiers des fauteuils contre les taches d'une huile pour les cheveux, très longtemps à la mode, et qui s'appelle l'*huile de macassar* (WEBSTER). L'*huile de macassar* est une huile d'amandes douces pour les cheveux, fabriquée à Macassar (LAR.).

Arrimer (s') (*s arimé*) v. réfl.

1° ‖ S'habiller, et spécialement s'habiller pour partir, se préparer à partir. Ex. : On nous attend, *arrime-toi* = prépare-toi à partir, mets ton paletot, etc.

2° ‖ Se placer, s'installer.

3° ‖ Se mettre d'accord. Ex. : Après avoir longtemps disputé, ils ont fini par *s'arrimer* = par se mettre d'accord.

¶ *S'arrimer* s'emploie dans ce dernier sens dans le Poitou (FAVRE).

(*à suivre*)

PETITES LEÇONS

FORMATION DES MOTS

Racines, affixes.— Deux éléments entrent dans la composition des mots : 1° la *racine*, qu'il faut distinguer du *radical ;* 2° les *affixes*, qu'il ne faut pas confondre avec les *désinences.*

La *racine* est l'élément primitif, qui sert de base à la formation du mot et qui représente, d'une manière plus ou moins déterminée, l'idée originelle. Dans *crier*, la racine est *cri.*

Les *affixes* sont des particules qui, ajoutées à la racine, en précisent et en déterminent le sens. Dans *criard*, *décri*, les syllabes *ard* et *dé* sont des affixes. On les appelle *préfixes*, quand ils précèdent la racine ; *suffixes*, quand ils la suivent. *Dé* est un préfixe ; *ard*, un suffixe. Le procédé de formation des mots par addition de préfixes s'appelle *composition ;* par addition de suffixes, *dérivation. Décri* est un mot composé (préfixe *dé-* + rac. *cri*) ; *criard* est un mot dérivé (rac. *cri* + suff.-*ard*).

Les *désinences* sont des terminaisons qui expriment les flexions du mot. Elles marquent, dans les substantifs, les adjectifs, les participes et les pronoms, le *nombre* et le *genre ;* dans les verbes, le *nombre*, la *personne*, le *temps* et le *mode*. Dans *cris*, *criarde*, *crions*, les désinences sont *s*, *e*, *ons*.

Le *radical* (médiat) est un mot simple, dépouillé de sa désinence. Dans *criarde*, le radical est *criard*. Il renferme toujours la racine, et dans les mots formés par celle-ci sans le secours d'aucun affixe et par la seule addition de la désinence, il se confond avec elle. Dans *cris*, *cri* est à la fois racine et radicale.

PARONYMES ET SYNONYMES

Auprès de, au prix de.—La première de ces locutions sert à marquer un rapport physique : *Un bœuf est petit auprès d'un éléphant.* La seconde exprime plutôt un rapport métaphysique et moral : *La noblesse n'est rien au prix de la vertu.*

Servir a rien, servir de rien.—Ce qui *sert à rien* est d'une inutilité momentanée ; ce qui *sert de rien* est d'une inutilité absolue.

Par exemple, un livre, que vous ne lirez que demain, ne vous *sert à rien* aujourd'hui ; si vous étiez aveugle, il ne vous *servirait de rien*.

Se souvenir de, se rappeler. — Ces deux expressions sont synonymes, bien que rigoureusement il y ait entre elles une différence très fine. C'est une faute que d'écrire *je m'en rappelle ;* il faut : *je me le rappelle.* La chose rappelée est complément direct. *Je me rappelle une date*, et *je me souviens d'un fait.* « On disait autrefois : *il me souvient ;* le peuple a dit : *je me souviens*, et la langue littéraire l'a répété après lui ; aujourd'hui la langue littéraire *se rappelle le* passé ; la langue populaire *se rappelle du* passé. La langue littéraire doit-elle l'imiter? Non, jusqu'au jour où l'académicien lui-même, dans l'abandon de la conversation familière, aura dit : *je m'en rappelle.* » (1) L'Académie admet cependant *se rappeller de* suivi d'un infinitif : *Je me rappelle l'avoir vu*, ou *de l'avoir vu.*

TERMES DE FINANCE, DE BOURSE, DE COMMERCE

Capital. Ce mot est devenu, dans le langage de la finance et du commerce, d'une grande élasticité. En voici les principales acceptions, avec les expressions anglaises correspondantes : capital-actions (*share capital*) ; c. actuel (*actual c.*) ; c. argent (*money c.*) ; c. augmenté (*increased c.*) ; c. autorisé (*authorised c.*) ; c. commercial (*trading c.*) ; c. complémentaire (*completing c.*) ; c. constitué (*formed c.*) ; c. déclaré (*registered c.*) ; c. définitif (*definitive c.*) ; c. (ou mieux actions) de préférence ou privilégié (*preferred c.* or *stock*) ; c. (ou mieux actions) différé (*deferred c.* or *stock*) ; c. diminué ou réduit (*reduced c.*) ; c. effectif (*real c.*) ; c. émis (*issued c.*) ; c. espèces (*cash c.*, *money c.*) ; c. d'exploitation (*working c.*) ; c. fictif (*fictitious c.*) ; c. initial (*initial c.*) ; c. liquide (*free c.*) ; c. modifié (*altered c.*) ; c. nominal (*nominal c.*) ; c. non appelé (*uncalled c.*) ; c. -obligations (*debenture c.*) ; c. -papiers (*paper c.*) ; c. primitif (*primitive c.*) : c. provisoire (*provisory* or *interim c.*) ; c. réservé, utile ou de réserve (*reserved c.*) ; c. social (*social c.*) ; c. souscrit (*subscribed c.*) ; c. -*stock* (*c. stock*) ; c. versé (*paid up c.*).

Pas-de-porte. Traduction du mot anglais *goodwill ;* c'est la valeur d'un fonds de commerce en sus de la valeur marchande des propriétés, matériel, marchandises, etc.

---

(1) Darmesteter, *De la Formation des mots nouveaux*, p. 35.

ETYMOLOGIES CURIEUSES

Romaine. — Cette balance tire son nom de l'arabe *roummân*, qui signifie *grenade*. Le poids mobile qu'on promène sur la tige graduée de l'instrument avait autrefois la forme du fruit du grenadier.

Corbillard. — Le *corbillard*, qu'on nommait aussi *corbillac*, *corbillas*, et *corbeillard*, était, au XVIe siècle le coche d'eau qui faisait le service de Paris à *Corbeil ;* « duquel lieu de *Corbeil*, il a été appelé *corbillart* », dit Ménage. Ce nom a passé successivement aux chariots pour les denrées, aux voitures publiques, aux carrosses de gala (fin XVIIe s.), enfin aux chars pour les morts (XVIIIe s.). Quelques étymologistes ont fait venir *corbillard* de *corbeau* (lat. *corvus*), ou de *corbeille* (lat. *corbicula*).

LOCUTIONS VICIEUSES

Se Changer de vêtements. — Ne dites pas : *se changer de vêtements*, mais : *changer de vêtements.*

A fur et a mesure. — Locution vicieuse. Dites : *au fur et à mesure*, ou *à fur et mesure.*

Prendre. — *L'idée m'a pris d'aller le voir.* Cette manière de parler n'est pas française. Il faut dire : *L'idée m'est venue de....*

PRONONCIATION

Noms propres. — Sienkiewicz = *cyenkyevitc.* — Mme de Stael = *stal.*—DeBroglie = *dė broy.*—Van Dyck = *văn dèyk.*—Boer = *bur.*— Feroë = *fèrœ.*— Grœnland = *grœnland.*—Friedland = *fri:dland.*

T final. — Le *t* est généralement muet à la fin des mots : sot (*só*), trot (*tró*), district (*distrik*), verdict (*vèrdik*), etc., notamment dans les terminaisons en *pect :* respect (*rèspè*), etc., et dans les terminaisons en *inct* des substantifs : instinct (*ēstē*), etc. — Il est sonore dans : brut (*brut*), déficit (*défisit*), transit (*tranzit*), dot (*dòt*), net (*nèt*), un fait (*fèt*), accessit (*aksèsit*), Christ (*krist*), etc. ; dans *sept* et *huit*, quand ces mots sont isolés ; dans les terminaisons en *ect* précédées d'une autre lettre que *p* : direct (*dirèkt*), etc. ; et dans les terminaisons en *inct* des adjectifs : distinct (*distēkt*), etc. — Le *t* terminal de *granit*, *but*, et *gratuit*, autrefois muet, tend aujourd'hui à se faire entendre.

GLANURES

De oi à ai.—« Pendant la préparation de l'édition de 1835 (du dictionnaire de l'Académie), je tiens l'anecdote de Villemain,— lorsqu'il fut question de substituer **ai** à **oi** dans les formes j'*aimois*, je *reconnoîtrois*, une discussion vive s'éleva à laquelle Chateaubriand et Nodier prirent une part très brillante. Jamais ils ne *céderoient*, déclarèrent-ils en terminant, ils en *prenoient* l'engagement public. A la séance suivante, Nodier s'adressant à Chateaubriand : « Monsieur le Comte, dit-il, l'autre jour nous avons eu tous les deux beaucoup d'esprit ; mais il faut en revenir au sens commun : il a toujours le dernier mot. Il y a plus de cent cinquante ans que les entêtés demandent ce changement : à ces deux siècles d'attente nous avons ajouté huit jours ; l'honneur est sauf. » (Gréard, *Note présentée à la commission du dictionnaire de l'Académie française*, 1893.)

***

Sonnets en l'honneur de Corneille.— A la *Fête de la Violette*, célébrée à Rouen, au mois de septembre dernier, les lauréats du cinquième concours annuel de poésie française organisé par la *Revue picarde et normande* ont été proclamés. *Sonnet en l'honneur de Pierre Corneille :* ce sujet avait été imposé aux concurrents de la première section. Soixante et onze poètes adressèrent au jury des sonnets, parmi lesquels apparemment il s'en trouva de faibles, de bons, et de meilleurs.... Sont sortis vainqueurs MM. Jacques Provotelle (grand prix), Jacques Hébertot, étudiant à Rouen, et Edward Montier, avocat à la Cour d'Appel de Rouen (premier prix *ex æquo*), etc. Nous publions le sonnet de M. Montier.

Toi qui sus animer de ta seule âme, ô maitre,
Tant de héros par toi guidés aux beaux chemins,
Et qui nous les montrant ainsi qu'ils devaient être,
As su les conserver si constamment humains,

Bien plus que leur pays, ton cœur les a vus naître.
Ainsi tient le sculpteur la grâce dans ses mains.
Ce sont de vrais français que l'on peut reconnaître
Sous ces noms espagnols et ces masques romains.

Car c'est la vertu sainte et propre du poète
D'éclairer d'autres fronts du rayon de sa tête.
Et de tout élever au ciel en s'élevant.

Corneille, ainsi tu fis pour la gloire plus grande
Et l'immortel honneur de la terre normande,
Germer du passé mort un idéal vivant.

Nous avons lu de M. Edward Montier de plus jolies choses, et son sonnet à Corneille ne fera pas oublier

« La jeune chanson des vieilles fontaines ».

***

Voyage d'un Canadien-Français en France. — Un Canadien, M. Edmond Lambert—c'est un pseudonyme—a fait en France un voyage à la recherche de ce qui peut y subsister des mœurs et des usages qui se sont perpétués chez nous. Le livre où notre compatriote a publié le résultat de son étude (*Voyage d'un Canadien-Français en France.* Paris, Lemerre, 1903, in-12 de 308 p., 3 fr. 50) est « très agréablement écrit, plein de fines remarques et d'excellentes observations. » Toutefois, M. Henri Froidevaux, qui porte ce jugement sur l'ouvrage de M. Edmond Lambert (*Polybiblion*, septembre 1903, p. 223), ne pense pas qu'il convienne d'en adopter sans restriction toutes les conclusions.... « Que M. Edmond Lambert étudie un peu plus notre folk-lore, dit-il, et il lui faudra modifier plus d'une phrase de son intéressant ouvrage! Qu'il contrôle aussi ses références bibliographiques, malheureusement trop rares; qu'il corrige surtout la phrase de la page 141 où sont confondus en un seul, deux ouvrages différents, et où d'Avezac est cité comme ayant fait réimprimer en 1863 un « vieux » livre de M. Joüon des Longrais qui n'a paru qu'en 1888. Enfin que M. Lambert voyage moins rapidement à l'avenir; qu'il retourne en Normandie, et aille visiter le manoir de Jean Ango à Varangeville, près de Dieppe, le port de Honfleur, d'où Champlain est parti tant de fois pour l'Amérique, etc.! Qu'il aille en Poitou, voir « la ligne acadienne »! Qu'il fasse un pèlerinage à Brouage, la ville morte qui fut la patrie de Champlain!.... Ces lacunes une fois comblées, M. Edmont Lambert pourra, en reprenant un volume dès maintenant intéressant et instructif, en le précisant et en le

complétant, nous donner un ouvrage qui manque encore à notre littérature historique ; nous nous plaisons à en voir, dans le *Voyage d'un Canadien-Français en France*, une première et déjà précieuse esquisse. »

***

Sens figuré des mots. Une épître en vers de Voisenon au chevalier de Boufflers commence ainsi :

> Croyez qu'un vieillard cacochyme,
> Agé de soixante-douze ans....

Voltaire, ouvrant un volume des œuvres de Voisinon et tombant sur ce passage, déchira le feuillet : « Barbare ! s'écria-t-il, dis donc *chargé*, et non pas *âgé*. Fais une figure, et non un extrait baptistaire ! »

***

Le, pronom invariable. La règle veut que le pronom *le* soit invariable, quand il tient la place d'un adjectif, d'un substantif pris adverbialement, d'un infinitif ou d'une proposition. Ménage, un jour, le voulut rappeler à Mme de Sévigné. L'*épistolière* était atteinte d'une forte toux. Ménage, entrant dans le salon de l'hôtel Carnavalet, s'écria : « Mon Dieu, que je suis enrhumé ! — Tiens, répliqua la maîtresse du logis, comme cela se trouve : je *la* suis aussi. — Madame, répliqua le pédant, il faut dire : je *le* suis. — Ah ! monsieur, si je disais je *le* suis, je croirais avoir de la barbe au menton. » La grammaire, pourtant, donne raison à Ménage.

***

Dernières paroles d'un grammairien. — Le grammairien Beauzée était à son lit de mort ; un de ses amis, grammairien comme lui, vint le voir : « Comment allez-vous ? lui dit-il. — Mon ami, répondit Beauzée, *je m'en vais*.... ou *je m'en vas ;* l'un et l'autre *se dit*.... » Et ne voulant pas, même en mourant, avoir une faute, un simple oubli de syntaxe à se reprocher, il ajouta : « Ou *se disent* », et il expira.

***

La phonétique et le sourire.—Le rire, en modifiant l'ouverture de la bouche et la position des divers organes de la phonation,

peut altérer les sons vocaux : il est facile de le constater. Bien plus, l'habitude du sourire arriverait même à changer la prononciation de tout un peuple ! Le 27 mai dernier, M. E.-R. Edwards soutenait, devant la Faculté des Lettres de Paris, une thèse de doctorat sur la phonétique de la langue japonaise ; au cours de la soutenance, M. V. Henry, l'un des jurés, fit ressortir, rapportent les comptes rendus, « l'importance au point de vue phonétique de l'habitude japonaise de toujours parler en souriant ».

***

Bibliographie linguistique. — Napoléon rencontre un jour, aux Tuileries, le bibliothécaire de la rue Richelieu. – « Van Praedt, dit-il, apportez-moi donc la liste des ouvrages linguistiques qui se trouvent à la bibliothèque. » Le lendemain, le fidèle bibliothécaire se présente au cabinet de travail de l'Empereur : – « A la bonne heure, j'aime les hommes expéditifs ; donnez-moi le catalogue de vos livres linguistiques. » Van Praedt fait avancer un grand et robuste auvergnat, qui portait sur son crochet une vingtaine de registres. — « Qu'est-ce que cela ? – Ce sont, Sire, les catalogues des ouvrages que vous avez demandés. – Ah ! ça, Van Praedt, fit Napoléon, à combien de volumes se réduisent, à la bibliothèque, les ouvrages de ce genre ? — Il y a, Sire, sur la linguistique générale, un tel monceau de livres que seize chevaux attelés pourraient à peine les traîner. — Je ne savais pas ça, » fut toute la réponse de Napoléon.

SARCLURES

⁂ « Toujours *en mains* boudins, saucisses, jambons, beurre frais, etc. »

C'est l'annonce d'un charcutier qui a constamment en magasin un assortiment de ces produits. *Toujours en mains* n'est pas appétissant.

⁂ « Afin de donner les meilleurs *renseignements* possibles, nous nous sommes efforcé à nous procurer les *renseignements* les plus complets et *voici de ce qu'il s'agit.* »

Renseignements.... renseignements.... La répétition, disent les grammairiens, est une figure qui suppose un esprit fortement préoccupé de son objet ; il est donc évident qu'un reporter, et des plus consciencieux, est l'auteur de cette phrase. Du reste, ce monsieur était tellement préoccupé de *ce dont il s'agissait* qu'il n'a pas su le dire en français.

⁂ « Il y a un an, M. X écrasait tout le monde de son *oligarchie.* »

Comment *un* individu peut-il être *oligarchique?* Un gouvernement, même, où l'autorité serait aux mains d'un seul citoyen privilégié, ne serait pas *oligarchique,* mais monarchique. Et puis.... *écraser tout le monde de son oligarchie!....* L'*oligarchie* est une forme de gouvernement.

⁂ « Un beau *cadre.* »

Titre d'un entrefilet où il est question d'une *photograph: encadrée.*

⁂ « Les aumônes qu'il *collecte....* »

Combien de fois n'a-t-on pas fait remarquer que *collecter* ne peut s'employer pour *recueillir? Collecter* est un verbe intransitif, qui signifie *faire une collecte,* c'est-à-dire une quête en vue d'une œuvre de bienfaisance ou d'une dépense commune ; *collecter,* c'est recueillir des dons volontaires au profit d'une personne, d'une œuvre. On *collecte* pour les pauvres ; mais on ne *collecte* pas des aumônes, on les recueille.

LE SARCLEUR.

L'ANGLICISME, VOILA L'ENNEMI !

Fool's-cap.—Le papier connu sous le nom anglais de *fool's-cap* est le *papier écolier*. Ne dites donc pas : une main, une feuille de papier *fool's-cap*, mais : une main, une feuille de *papier écolier*.

Tramp.—Un *tramp* est, en français, un *vagabond*, un *chemineau*, un *rôdeur*.

En parlant d'un individu qui guette les gens à dévaliser, ne dites pas un *tramp*, mais un *rôdeur de barrière*, un *rôdeur de nuit*, un *malandrin*, un *malfaiteur*.

S'il s'agit d'un homme sans état, sans domicile, sans aveu, c'est un *vagabond*.

Quand *tramp* désigne un mendiant frauduleux, un individu faisant par fainéantise profession de mendicité, traduisez-le par *truand*, *trucheur*, *gueux*.

Enfin, le vagabond qui parcourt les routes, bat les chemins, est un *chemineau*, et s'il n'a pas de quoi se chausser, se vêtir, un *va-nu-pieds*.

ERRATA

N° 3.—*Page 69, ligne 1 :* (3), *lisez :* (1).
« « « *2 :* (4), « (2).
« *70,* « *13 :* (2), « (1).
« « « *15 :* (3), « (2).
« « « *19 :* (4), « (3).
« « *notes :* (2), (3), (4), *lisez :* (1), (2), (3).
« *71, ligne 26 :* ( ), *lisez :* (1).
« « *note :* (3), « (2).
« *80, note :* (2), « (1).
« *84, ligne 6 :* a se sens, *lisez :* a ce sens.
« *85, ligne 7 :* ne sont fait, *lisez :* ne sont pas faits.
« « « *15 :* *ajoutez :* (1a).
« « *note :* (1) Les glas.... *lisez :* (1a) Les glas....
« *87, avant-dernière ligne :* et une, *lisez :* est une.

Vol. II, No 5—Janvier 1904

ÉTUDE

SUR

L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE CANADIENNE

NOTRE DESSEIN. - JUSQU'OÙ REMONTENT LES ORIGINES DE NOTRE LITTÉRATURE. — LES CAUSES QUI EN ONT RETARDÉ LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT.

Les directeurs du *Bulletin de la Société du Parler français au Canada* ont pensé qu'ils pouvaient, sans trop violenter le cadre de leur programme, y introduire quelques études sur l'histoire de la littérature canadienne. L'histoire du parler et l'histoire de la littérature ont, paraît-il, de secrètes liaisons, et il pourrait être intéressant, en même temps que l'on signale les transformations de l'une, de faire voir les origines et les développements de l'autre. On nous assure qu'une telle étude ne laisserait pas indifférents ceux de nos cousins de France qui veulent bien attacher quelqu'importance à l'œuvre de notre Société, et qu'elle pourrait être utile aussi à ceux de nos compatriotes qui s'inquiètent du progrès des lettres canadiennes.

De si louables motifs nous ont fait accepter d'écrire quelques articles sur un sujet trop mal défini encore pour que nous ne craignions pas de nous y aventurer. Au reste, nous le déclarons en toute sincérité, si nos affirmations provoquaient quelque jour et dès maintenant des recherches qui pourraient compléter ou corriger les nôtres, nous nous estimerions très heureux d'avoir

entrepris cette tâche. Nous sommes certains, d'ailleurs, que tous ceux qui y travailleront se feront, dans une très grande et très louable mesure, les auxiliaires ou les collaborateurs des membres de la Société du Parler français.

La langue que nous parlons, c'est, en effet, la langue française, et s'il se mêle à cette langue quelques formes dialectales, elle est pourtant restée excellente et classique en son fond. Or, nul n'ignore que la langue française est peut-être, de toutes les langues humaines, celle qui se retrouve la plus semblable à elle-même dans la conversation et dans le livre : si bien que le livre français peut donner une idée assez exacte du vocabulaire et de la syntaxe qui ont cours dans les salles à dîner et dans les salons de la bonne société.

Le lettré français s'efforce d'ordinaire de causer avec grande variété et correction, et il écrit à peu près la langue qu'il parle. Sans doute, nos lettrés canadiens n'apportent pas à surveiller leur langage le même soin que l'on prend là-bas ; notre conversation est plutôt entachée de solécismes et embarrassée de constructions lourdes ou vicieuses ; mais, justement, l'on observera que ces lourdeurs, ces négligences, ces incorrections, nous les transportons malheureusement et trop volontiers dans nos écrits ou dans nos discours ; et, par exemple, je ne sais pas d'image plus parfaite ni plus désagréable de notre parler que la littérature de nos assemblées politiques ou parlementaires, et celle de nos journaux. Quelques-uns de nos livres, et de ceux que nous estimons davantage, ne laissent pas parfois de prouver eux-mêmes combien peu nous connaissons les ressources de notre langue, combien peu nous avons le sentiment de la propriété des termes, et combien restreint est le nombre de vocables qu'ici nous maintenons dans la circulation.

D'où il suit qu'une étude attentive de notre littérature peut contribuer de quelque façon à retracer l'histoire de notre langue, et à montrer de celle-ci les qualités et les défauts.

Notre intention, pourtant, n'est pas de nous placer, au cours de ces études littéraires, au seul point de vue de la langue. Nous croyons plutôt que l'on nous saura gré de dessiner plus largement les grandes lignes de l'histoire de notre littérature, de faire voir à travers quelles circonstances et quels accidents elle s'est constituée, quel fond d'idées elle a exploité, quelles formes diverses elle a tour à tour revêtues, quelles influences elle a subies, quelles causes en ont retardé ou accéléré le développement, quitte à signaler

au fur et à mesure, quand l'occasion s'en présentera, les particularités philologiques qui appartiennent à l'histoire de notre langue [1].

***

Nous avons l'habitude de dire que notre littérature canadienne est vieille de cinquante ou soixante ans. Volontiers nous la faisons naître au lendemain des luttes si ardentes de 1837, et nous affirmons qu'elle fut une protestation de notre esprit français contre les tentatives d'asservissement qu'osait, à ce moment-là, la politique anglaise. C'est, en effet, une pléiade d'historiens, de poètes, d'orateurs, de publicistes qui se lève alors au-dessus de notre horizon littéraire, et, si variable, pâlotte ou brillante, que soit la lumière qu'elle a versée sur nous, nous lui devons un regain de vitalité intellectuelle qui lui assure une place considérable dans nos souvenirs littéraires. Parent, Garneau, Crémazie, Ferland, Chauveau, Gérin-Lajoie, Casgrain auront été de très actifs précurseurs, et des ouvriers intrépides de notre très jeune littérature canadienne.

Est-ce à dire que nous n'avons aucune œuvre à signaler avant 1840, qu'il n'importe pas de remonter plus haut dans notre histoire, ni de rechercher plus loin dans notre passé les origines de notre littérature? Ce dédain d'un patrimoine littéraire plus ancien serait un aveu d'impuissance aussi injuste que maladroit. Il donnerait raison à Lord Durham dont la sensibilité britannique s'apitoyait un jour sur les tristes conditions de vie intellectuelle dans lesquelles nous étions placés, et le faisait souhaiter de nous voir renoncer à notre nationalité française pour nous incorporer dans la très illustre et très intellectuelle race anglaise. On sait, en effet, que ce gouverneur priait la reine Victoria de mener aussi sûrement et aussi fermement que possible l'œuvre d'*anglification* de la province du Bas-Canada, et que, outre plusieurs autres raisons très convaincantes, il lui représentait que les Canadiens,

---

(1) Au moment de commencer cette série d'articles, que de multiples occupations nous empêcheront de préparer aussi régulièrement que nous le voudrions, nous nous faisons un devoir de signaler aux lecteurs, ou plutôt de leur rappeler, l'*Histoire de la littérature canadienne* que M. Lareau a publiée en 1874. C'est le premier travail d'ensemble, et le seul, croyons-nous, qui ait été fait jusqu'ici sur ce sujet. Cet ouvrage, très documenté, un peu indigeste et composé d'après une méthode parfois défectueuse, est extrêmement précieux; nous aurons souvent l'occasion de le consulter.

isolés dans leur patriotisme et dans leur faiblesse, étaient incapables de se créer une vie littéraire et artistique qui pût leur procurer les joies de la véritable civilisation. « On ne peut guère concevoir, écrivait en 1839 le très noble Lord, de nationalité plus dénuée de tout ce qui peut donner de la vigueur et de l'élévation à un peuple, que celle que présentent les descendants des Français dans le Bas-Canada, par suite de ce qu'ils ont retenu leur langue et leurs usages particuliers. Ils sont un peuple *sans histoire ni littérature* ». (1)

Ce que Durham affirmait si catégoriquement, nous pouvons le nier avec non moins d'assurance. On ne supprime pas d'un trait de plume l'histoire héroïque du peuple canadien-français, ni non plus on ne sacrifie avec autant d'entrain toutes les premières et très nombreuses manifestations de notre pensée nationale. Il faut donc recueillir avec soin les premières œuvres que, depuis la cession du Canada à l'Angleterre, les Français, nés ou définitivement fixés dans la colonie, ont successivement produites : ces œuvres remplissent la première page, constituent le premier chapitre de notre histoire de la littérature ; elles sont ici le premier rayonnement de l'art et de la pensée canadienne-française.

Mais en même temps que nous ramasserons avec piété les fragments épars de notre littérature primitive, il faudra bien éviter de tomber dans cet excès d'admiration où le patriotisme conduit souvent les âmes bienveillantes, et proclamer chefs-d'œuvre des essais où brille surtout une modeste et extrême bonne volonté. Avouons-le, en effet, et sans crainte de froisser notre orgueil, la prose et la poésie qui, après 1760, se sont essayées à balbutier la pensée et le sentiment de l'âme canadienne, sont plutôt faibles. Lyrisme, éloquence, nouvelles, récits sont nés, à cette époque, d'une inspiration très pure, mais que soutiennent, en général, assez médiocrement les règles d'un art qui n'est pas assez connu. Et il a fallu plus d'un demi siècle de lente préparation et d'efforts incertains, pour faire prendre à nos esprits des habitudes de méditation plus profonde, et un goût plus vif pour les choses de la littérature. La renaissance de 1840, déterminée sans doute et dans la plus grande mesure par d'autres causes, a été aussi comme le terme, l'aboutissement de cette très patiente élaboration.

---

(1) *Rapport de Lord Durham sur les affaires de l'Amérique septentrionale britannique*, traduct. française, p. 69. Nous avons nous-même souligné.

Et l'on conçoit, dès lors, que si des circonstances nouvelles, que si l'instant critique et décisif où sont apparus les écrivains de 1840, ont été pour quelque chose dans cet essor plus libre et plus large où a commencé de s'envoler notre pensée littéraire, des circonstances toutes particulières aussi, et des causes non moins décisives ont longtemps retenu trop près du sol où nos pères creusaient péniblement leur sillon, ces souffles de vie très pure et très artistique qui faisaient ici tressaillir toujours et palpiter l'âme française qui est la nôtre.

Aussi est-il à propos, avant d'ouvrir les pages où l'on conserve les premiers documents de notre littérature, de laisser entrevoir quelques-unes de ces causes qui ont entravé, ralenti, quelquefois paralysé le développement des lettres canadiennes, toutes causes d'ailleurs qui ont souvent laissé paraître leur influence et qui ont introduit quelques défauts dans les œuvres mêmes que nous aurons à étudier.



La première de ces causes, c'est vraisemblablement la cession de notre pays à l'Angleterre, c'est l'éloignement de la France, et avec elle l'éloignement de son influence artistique et littéraire.

En 1760, à l'heure même où de Québec l'on vit disparaître à l'horizon du fleuve les vaisseaux anglais qui reconduisaient au pays les officiers, les soldats, les derniers défenseurs du drapeau blanc, c'est bien la France que tristement l'on regardait s'en aller, et il a dû paraître à ceux qui restaient que l'Océan, à ce moment précis, se faisait plus large et plus profond, et reculait indéfiniment les rivages d'une patrie que l'on ne reverrait plus. C'était entre la France et sa colonie une rupture aussi brusque, aussi complète que douloureuse.

Il ne serait plus possible à l'avenir, car elles ne comptaient pour rien les vaines et touchantes espérances que d'obstinés patriotes gardaient encore au fond de l'âme, il ne serait plus possible d'ici à bien longtemps de renouer avec cette France disparue les relations étroites et suivies qui seules pouvaient établir entre l'âme française et l'âme canadienne une communauté de vie, et d'élan, et de pensée. Ce ne sont pas seulement les rapports de commerce qui cessaient entre la France et la colonie, les relations intellectuelles se trouvaient aussi radicalement coupées.

Sans doute, littérairement, nous étions à peu près séparés de la France depuis 1608. Les premiers colons et les premiers coureurs de bois avaient autre chose à faire que de rimer des odes, et de composer des tragédies ; en général, ils ne connaissaient que peu ou pas du tout celles que l'on lisait et que l'on applaudissait à Paris. Ils aimaient, certes, à faire sautiller sur leurs lèvres la gaie chanson française ; et c'est au pays d'origine, c'est aux villages aimés de Bretagne, de Normandie, de Saintonge ou d'Anjou que l'on empruntait les joyeux refrains. Mais la poésie des chansons populaires est peut-être la seule qui ait vraiment émigré avec nos premiers colons, et parce que ceux-ci n'avaient pas le temps de se livrer aux travaux de l'esprit, ils restèrent assez étrangers aux grandes évolutions dans lesquelles fut entraînée au dix-septième et au dix-huitième siècle la littérature française. Les quelques jeunes gens qui faisaient leurs études au Collège des jésuites n'avaient guère de temps à consacrer aux études et aux travaux littéraires ; ils se donnaient plutôt tout entiers aux œuvres de colonisation, à la carrière des armes ou à la défense militaire du pays, et ne suivaient que de très loin les mouvements d'idées dont la France était agitée. Bref, en 1760, le Canada était bien devenu une importante colonie de la France politique, il n'était pas encore une province de la France littéraire. (1)

Mais voici qu'au moment même où notre pays, s'il eût été mieux administré et mieux protégé à Paris, pouvait entrer dans une période de plus considérables développements, au moment où après plus d'un siècle et demi d'existence il pouvait peut-être joindre bientôt aux préoccupations économiques qui avaient jusque là absorbé toute son activité des préoccupations d'un ordre supérieur, au moment où les fils nés du sol pouvaient aspirer à jouer ici un rôle plus important, et à accroître leur fortune intellectuelle, voici qu'à ce moment précis ils sont abandonnés seuls sur ces terres devenues tout à coup possessions anglaises, et ils ne doivent plus

---

(1) Nul n'ignore que quelques œuvres littéraires de la France ont pu être connues ici dans un certain monde de religieux, de bourgeois et de seigneurs. Frontenac fut un gouverneur lettré. D'autre part, il y eut beaucoup de Français, de religieux surtout, qui profitèrent de leur séjour dans la colonie pour en écrire l'histoire, ou pour en faire d'intéressantes relations. Ces ouvrages écrits par des Français de France, et imprimés en France, ne peuvent constituer déjà une littérature canadienne originale. Et si nous ne devons pas nous désintéresser de ce patrimoine qui nous est commun avec la France, nous ne pouvons le revendiquer comme un bien qui nous serait propre.

compter pour fonder leur avenir politique, littéraire et national que sur eux-mêmes. Certes, nous savons bien que l'esprit de centralisation excessive qui a toujours inspiré la politique française pouvait retarder encore longtemps pour le Canada la création, l'organisation de sa libre et puissante personnalité. Louis XIV n'avait pas voulu que l'on introduisît ici l'imprimerie, et il ne songeait à faire de nos pères que de braves colons bons seulement pour défricher et batailler. A l'époque de la conquête, cette imprimerie n'existait pas encore au pays. Notre littérature comme nos industries auraient sans doute souffert pendant de bien longues années encore d'une tutelle aussi jalouse. Mais cela même n'empêche pas que les événements de 1760 portèrent ici un rude coup au développement de la race française, privèrent celle-ci de ses meilleurs moyens d'action, l'éloignèrent radicalement des sources de vie intellectuelle et artistique où elle aurait pu puiser, et compromirent pour cela et pour longtemps ses destinées littéraires.

Cet éloignement définitif de la France, ces conditions de vie nouvelle où nous jetait la révolution de 1760, allaient certainement nous fournir plus vite des occasions d'agir et de penser par nous-mêmes ; nous serions plus vite forcés, si nous voulions vivre et garder nos mœurs et nos institutions françaises, de constituer un peuple capable de trouver chez lui, dans les ressources de son activité et dans les initiatives de son énergie, tout ce qu'il faut pour affirmer sa personnalité ; mais, combien faibles nous étions pour assumer une pareille tâche, et pour entreprendre de jouer un semblable rôle ! aussi bien, avoir entrepris ce rôle, et avoir accompli cette tâche n'est-il pas encore pour nous un fécond sujet d'étonnement !

Comment, par exemple, pouvions-nous espérer créer ici, à brève échéance, une littérature qui serait la légitime expression de nos pensées, de nos regrets, de nos rêves, de nos espérances, et qui serait par là même, aux yeux du peuple anglais, l'affirmation toute puissante de notre vitalité nationale ? Lord Durham avait raison de croire qu'un peuple qui n'a pas de littérature n'en est pas un, et manque de ce qu'il faut pour constituer une nation qui compte sur la carte du monde. Seulement, il aurait dû moins vivement nous reprocher la lenteur de nos débuts et de nos progrès, et songer plutôt qu'à l'éloignement de la France s'ajoutait encore, pour expliquer ces longs retards, une autre cause non moins

capable de stériliser nos efforts : les conditions toutes défavorables où devait longtemps se débattre notre existence.

***

Au lendemain de 1760, nous ne nous retrouvions que soixante dix mille à peu près, dispersés sur des ruines ou groupés autour de nos clochers. Nos prêtres étaient restés avec le peuple des villes et des campagnes ; la noblesse aussi, malgré une opinion toute contraire qui a trop longtemps surpris la bonne foi de nos historiens [1], n'avait pas quitté ses terres. Les classes dirigeantes de la colonie française et le clergé surtout allaient donc jouer un rôle considérable dans la réédification de notre fortune politique : pouvaient-ils aussi bien et aussi efficacement travailler à la création de notre littérature ? Et vraiment s'agissait-il de littérature quand partout dans le pays on ne voyait que désastres à réparer, que blessures à guérir, qu'hostilité à désarmer ? Le plus pressé n'était-il pas plutôt cette liberté et cette vie nationale elle-même qu'il fallait à tout prix sauvegarder ?

C'est donc la lutte pour la vie qui absorbera pendant de très longues années la meilleure et la plus grande part de notre activité : lutte pour assurer à la famille le bienfait de la vie domestique, lutte pour refaire la fortune privée et pour refaire la fortune publique, lutte pour conserver l'existence intégrale de notre langue, de nos institutions et de nos lois françaises.

Ajoutons à cela que l'infériorité politique où se trouvait placée, par le fait de la cession de notre pays à l'Angleterre, la population canadienne-française, était peu propre à favoriser chez elle le développement de ces formes supérieures de la vie qui sont les arts, les sciences et les lettres. Nous étions plutôt, à côté du fier vainqueur, une nation déchue, une race d'ilotes ; nous n'avions aucune part à l'administration des affaires publiques ; nous étions inaptes à nous conduire, nous ne pouvions qu'être gouvernés et être jugés. Et s'il est vrai que notre âme a besoin de se sentir libre, joyeuse et respectée pour s'ouvrir à l'inspiration, et pour créer des œuvres artistiques, comment pouvions-nous, surtout avant que la constitution de 1791 nous ait dotés d'un régime parlementaire, et nous ait permis de prendre part à la discussion des

---

(1) Voir sur ce sujet *L'exode des classes dirigeantes à la cession du Canada* par l'hon. juge Baby, Montréal, 1899.

affaires politiques, comment pouvions-nous trouver ce repos, et dans notre vie sociale cette dignité qui favorise et féconde le labeur de la pensée?

C'est aux rudes besognes que nous étions plutôt voués, et pour longtemps condamnés. C'est à la culture du sol, c'est à l'exploitation des forêts, c'est aux métiers que nous devions surtout employer nos existences. Puisque nous ne pouvions pas autrement fonder ici notre influence, il fallait du moins rester étroitement attachés à cette terre canadienne dont nous étions les premiers occupants, que le travail personnel et la suprême défaite avait deux fois sacrée. Un irrésistible et secret pressentiment nous avertissait que dans cette fidélité au sol se trouvait la première et la plus sûre garantie de notre fortune politique, de notre triomphe définitif sur les ennemis de notre nationalité. Et le peuple canadien se fit agriculteur et colonisateur. Au lieu de perdre dans les antichambres du maître, dans les bureaux de l'administration, ou dans des loisirs stériles sa force et son indépendance, il s'appliqua à défricher et à peupler de ses enfants une terre qu'il aimait par dessus toutes, qu'avaient trempée ses sueurs et son sang, et qui s'offrait bien large à son activité.

On le conçoit, un tel programme de vie nationale ne laissait que peu de place et peu de temps pour les longues études, et pour la préparation des œuvres littéraires. Procurer aux enfants du peuple, et dans la mesure où le permettaient l'éparpillement des familles, l'état souvent misérable des routes et la rigueur du climat, une éducation élémentaire; assurer une instruction plus complète, une culture plus libérale, le bienfait de l'enseignement secondaire aux quelques enfants qu'une meilleure fortune ou que la charité pouvait favoriser: c'est à quoi devait se borner l'ambition de ce clergé que les circonstances et le dévouement avaient institué l'éducateur du peuple canadien. Le Séminaire de Québec, le Collège des jésuites jusqu'en 1768, le Collège de Montréal à partir de 1773, celui de Nicolet en 1804, et d'autres qui surgirent ensuite sur tous les points du pays, furent les centres principaux où les jeunes gens, après 1760, purent recevoir l'enseignement classique.

Mais on ne peut se dissimuler que cet enseignement lui-même souffrait des conditions misérables où se trouvait engagée la fortune de la colonie. Et par exemple, on avait un mal infini à se procurer dans les collèges et les séminaires les livres dont on avait besoin; les professeurs s'ingéniaient à composer

eux-mêmes des manuels nécessairement très imparfaits ; les élèves ne pouvaient guère étudier que sur des copies manuscrites qu'ils en avaient faites ; les bibliothèques étaient extrêmement pauvres ; et la vie intellectuelle ne pouvait manquer de recevoir de tout cela grand dommage. Cette indigence a longtemps persisté, aussi longtemps que des relations suivies n'ont pas été renouées avec la France. Et ce n'est qu'à partir de 1840 surtout que nous avons pu prendre un contact suffisant avec la librairie française. Jusque là, il était possible, assurément, malgré la police sévère qu'exerçaient nos maîtres, de faire venir ici des livres de France, mais combien difficilement ! Les guerres de l'indépendance américaine d'abord, puis les guerres de la révolution et de l'empire, où l'Angleterre et la France luttaient toujours l'une contre l'autre, et enfin nos effervescences politiques contribuaient pour beaucoup à faire nos communications avec l'ancienne mère-patrie plus surveillées, plus rares, notre isolement plus complet.

Cette pénurie de livres dont on souffrait au collège, on n'en éprouvait pas moins les inconvénients dans le monde quand une fois on avait fini ses études. « Il fut un temps, que se rappellent beaucoup de vieillards, écrivait en 1848 J. Huston, l'éditeur du *Répertoire national*, où une bibliothèque de quelques livres était un luxe dont quelques personnes favorisées de la fortune et du hasard seules pouvaient jouir »(1). M. l'abbé Raymond Casgrain nous rappelait il y a quelques mois l'enivrement dont fut prise la jeunesse de 1845 et de 1850 lorsque les livres français, et en particulier lorsque les œuvres des grands maîtres de l'école romantique furent ici plus largement introduits. Ce fut dans les collèges et dans les salons une ferveur littéraire dont on n'était pas coutumier. Bernardin de Saint-Pierre, Châteaubriand et Lamartine alimentèrent surtout cette curiosité d'esprit, et tous ces besoins d'émotions artistiques qui allaient être enfin satisfaits. La cadence des périodes romantiques et la sonorité de leurs verbes enchantèrent sans les lasser les oreilles de cette jeunesse enthousiaste. On se mit à l'école de ces maîtres, on dévora leurs œuvres, on envia leur gloire, et l'on rêva pour la littérature canadienne des œuvres et une gloire semblables.

Ce culte de la littérature française, qui eut toujours parmi nous quelques adorateurs, mais que l'on commença dès lors à

---

(1) *Répertoire national*, Préface de la première édit.

pratiquer avec une piété plus fervente, ce culte qui devait être pour nos lettres l'occasion d'un progrès nouveau, ne laissait pas d'avoir quelques dangers. Nous aurons à remarquer que, même avant 1840, quelques-uns de nos écrivains se sont trop complus dans des imitations ou des pastiches plutôt faibles des œuvres françaises ; et nous pouvons donc dès maintenant observer que notre vie littéraire devait à la fois bénéficier et souffrir de cette reprise de possession que par ses artistes, ses poètes, ses romanciers, la France allait faire de notre colonie.

C'était pourtant une nécessité pour les Canadiens de se mettre résolument à l'école de la France, et de lui surprendre le secret de ses chefs-d'œuvre contemporains. Il eut été désirable qu'on y pût satisfaire dès les premières années de notre dix-neuvième siècle. Outre qu'il ne faut jamais se renfermer dans un chauvinisme étroit, et fermer sa porte aux influences extérieures quand celles-ci peuvent être utiles, il y avait pour nous, et il y a encore pour les Canadiens, le besoin impérieux d'emprunter à la France ces moyens de formation intellectuelle qui nous manquent. Avouons-le, ce n'est pas dans la seule lecture de nos rares œuvres canadiennes que nous pouvions, et que nous pouvons encore, trouver tout ce qu'il faut pour apprendre à travailler et pour élargir le plus possible les horizons de notre esprit national. Et parce que l'esprit francais est bien près du nôtre, et lui ressemble à merveille, puisque tous deux sont frères, c'est à l'esprit français qu'une longue tradition, que des efforts séculaires ont façonné et poli, c'est à lui que nous devons demander quelles habitudes il faut donner au nôtre et quelle discipline, pour qu'il puisse sur cette terre d'Amérique exercer par ses œuvres toute l'influence bienfaisante à laquelle il doit prétendre.

C'est pour avoir été trop longtemps privé de ce contact large et suffisant avec la littérature de là-bas que notre pensée a pu trop longtemps s'agiter en des efforts assez stériles. C'est dans d'incessantes relations avec elle que cette pensée a pu accroître sa vigueur, et qu'elle pourra continuer de s'affiner davantage.

Nous avions, pendant les cinquante premières années qui ont suivi la cession du Canada à l'Angleterre d'autant plus besoin de ces échanges d'idées, de ces fréquentations littéraires avec la France, que notre enseignement secondaire, poussé aussi loin qu'il était alors possible, mais fatalement trop limité, était ici le dernier mot de notre éducation, et ne se prolongeait pas encore

dans l'enseignement supérieur. La lecture, l'étude du livre français, des œuvres classiques et des œuvres contemporaines, pouvait dans quelque mesure, nécessairement imparfaite, suppléer à cette lacune, nous aider à nous mettre au point de la pensée et de la science actuelles, et préparer parmi nous les écrivains du lendemain.

L'enseignement secondaire, il n'est pas inutile de le répéter dans un jeune pays où l'on n'en connait pas d'autre, et où les meilleurs esprits se persuadent difficilement de l'urgence où nous sommes d'en créer un qui soit supérieur, initie d'ordinaire trop incomplètement aux bonnes méthodes de travail, ne pousse pas assez loin la culture du goût, n'apprend pas assez à mettre dans la pensée et dans les expressions les nuances qu'il faut, ne prépare pas suffisamment ni les savants, ni les lettrés, ni les artistes ; et nous avons donc dans ce fait que cet enseignement secondaire fut longtemps ici, qu'il est encore le seul où puissent se former nos esprits, une explication, non pas la seule, des tâtonnements et des incertitudes où s'est attardée et où s'attarde encore notre jeune littérature.

Certes, nous ne voulons pas méconnaître les très louables efforts que l'on a faits pour donner à nos petits séminaires et à nos collèges, à l'époque où nous reportent ces études, tout le développement que les circonstances permettaient de réaliser. Mais la bonne volonté, fût-elle complète, ne suffit pas encore à créer les grands mouvements de vie intellectuelle ; et il est incontestable, pour toutes les raisons que nous avons signalées, que le dévouement dont étaient pétris nos premiers éducateurs s'est heurté à des difficultés, à des obstacles à peu près insurmontables. Il n'est que juste de le rappeler et de le redire au moment où nous recherchons les causes qui ont si longtemps compromis chez nous la bonne formation des esprits et le premier épanouissement de notre littérature nationale.

CAMILLE ROY, p^tre

(La suite prochainement)

VARIANTES ET VARIATIONS

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'article de Monsieur l'abbé Lortie sur *les jeux et les refrains de France au Canada.* J'y ai retrouvé de charmants souvenirs d'enfance, qui ont ravivé un moment les impressions obscurcies et à demi effacées des premières années.

Il y a déjà bien longtemps (presque un demi siècle !) que notre excellente mère et une bonne vieille tante, la providence de toute la famille, nous endormaient, nous les tout petits, aux accents naïfs de ces mélopées d'origine inconnue. Que de gros chagrins qui assombrissaient nos fronts d'enfants se sont évanouis en une éclatante fusée de rire, sous l'effet magique de ces rimettes au sens vague, souvent insaisissable ! Tout cela est bien loin. Il n'y a pas que les morts qui vont vite.

Monsieur Ernest Gagnon, le docteur Hubert Larue avaient déjà recueilli une partie notable de ces reliques nationales. M. l'abbé Lortie a fait un pas de plus ; il nous a montré l'origine française de plusieurs. Et nous devons lui en savoir gré, puisque de cette façon, si d'une part on a sauvé de l'oubli tout un côté charmant de l'âme populaire, de l'autre on a établi la fidélité de notre population aux traditions ancestrales.

Cependant M. Lortie ajoute qu'il faut se hâter de compléter cette cueillette « avant que disparaissent les vieillards qui se souviennent ». Est-ce donc à dire que les mamans du vingtième siècle endorment ou amusent leurs bébés en leur chantant des refrains nouveaux, et ces respectables vieilleries seraient-elles en train de s'oublier ? Les remplace-t-on par les couplets prétentieux, souvent ineptes des romances à la mode ? Ce serait un véritable malheur.

En attendant que cette regrettable évolution s'accomplisse, je me permettrai de faire remarquer que ces phrases à assonances si imparfaites, qui se succèdent souvent sans aucun lien logique, varient, dans une certaine mesure, avec les différents endroits de la province où elles ont été ou sont encore en vogue. Ainsi, parmi

celles que reproduisait le dernier *Bulletin*, quelques-unes sont complètement nouvelles pour moi ; on ne les connaissait pas *par chez nous*. Telles sont, par exemple, « Il est midi.... » et l'addition qu'on en faisait à « Monte échelle ». De même, « Un, deux, trois ; la culotte à bas.... » ne se disait pas ; lacune regrettable dans notre répertoire de gamins.

Pour quelques autres, il y avait de légères modifications. Soit défaut de mémoire ou autrement, on en avait souvent abrégé ou changé la fin. « Ventre de son » se terminait invariablement par « Pan, pan, pan, maillet ». Dans « Pipandore la balance » que nous chantions, l'avant-dernier vers était : « Pipandor, picossez, Mesdames ». La rime vaut à peu près celle de « Chapeau d'épinette », mais c'est certainement moins galant.

Quand le papa nous disait « P'tit galop » en nous faisant sauter sur ses genoux, il ne commençait pas par cette allure un peu vive de galopade, mais bien par la phrase-exorde : « Le cheval a perdu sa bride au grand moulin », et nous partions « P'tit pas ». Puis c'était le « Grand pas », suivi du « P'tit trot », du « Grand trot » ; après quoi seulement commençait le « P'tit galop » suivi du « Grand galop », et nous finissions « A la course, course, course ! » Naturellement, les bonds et les éclats de rire augmentaient avec l'allure du coursier fantastique.

Notre « Petit couteau d'or et d'argent » était beaucoup plus court que celui de Monsieur Lortie. Pas de *bouillie*, pas de *souris* non plus, mais tout simplement : « Ta mère t'appelle, ton père t'a dit va-t-en ». Il en est de même de « Un i, un l » qui se disait : « Un i, un l, ma tante Michelle ; Josette, Joson ; p't'èt' mourra-t-on », ce qui était d'une haute moralité.

Il est bien probable qu'en interrogeant les vieux des différents coins du pays, on trouverait d'autres variantes et aussi d'autres refrains. Une enquête sérieuse aboutirait à d'intéressantes trouvailles ; c'est un petit travail qui en vaut certainement la peine.

Puisque j'en suis sur les variantes locales, je me permettrai d'en relever quelques unes qui ont trait à la nomenclature lexicologique de l'industrie du sucre d'érable à la Baie-du-Febvre, telle que dressée par Monsieur l'abbé Jutras. Nous avions une *sucrerie* à deux arpents de la maison paternelle[1] ; par conséquent, j'ai été

(1) Saint-Anselme, comté de Dorchester.

à même de connaître assez exactement les expressions employées. La plupart sont bien celles de la Baie-du-Febvre. Cependant, il y a quelques différences, entre autres les suivantes.

Quelqu'un qui aurait parlé du *haquet* n'aurait pas été compris ; le mot, sinon la chose, manquait à notre littérature sucrière. J'en dirai autant de *suisse*, *suisse plat*, *boucan*, *houiller la tonne*, *camp-lit*, *fourgon*, *tinque*, *boulette*, *brassin* (nous disions *brassée* ou encore *façon* de sucre), *bouffies* que nous remplacions par *bouffioles*. Nous avions bien des *boulettes*, mais on les faisait en plongeant dans le sucre encore liquide une motte de neige durcie. Elle en sortait recouverte d'une pellicule sphéroïdale de tire dorée, fort appétissante ; l'eau m'en vient encore à la bouche.

Le *bidon* était une futaille assez étroite, tronconique de forme et reposant sur sa grande base. Il servait à transporter l'eau d'érable de certains points de la sucrerie à la cabane. Au lieu de *mouvette*, nous avions la *palette* qui désignait à la fois et le manche et la partie élargie. Le *casseau de tire* n'était pas moulé en forme de cône. Ce que nous appelions *casseau* gardait toujours sa forme classique de parallélipipède ; il était réservé à peu près exclusivement à recevoir de la tire. Si le moule où l'on faisait solidifier le sucre était fait avec une écorce enroulée en cornet, c'était une *pignoche*.

A un certain degré de cuisson ou mieux de concentration du sirop, les gouttelettes qui se détachaient de la palette lorsqu'on la retirait du chaudron, laissaient des fils entre elles et la palette. On disait alors que le sucre *filait*, ou *faisait des cheveux*. C'était un signe que l'opération était à peu près terminée.

Le *sucre de sève* était celui qui se fait à la fin du printemps, alors que la neige achève de disparaître. A ce moment, la végétation de l'érable se réveille définitivement ; sa sève change de composition chimique. Le sucre qu'elle contient en de moindres proportions est mélangé à des produits nouveaux, indéterminés, peut-être à une quantité notable de glucose, ce qui en altère la saveur et empêche toute cristallisation,

De l'ensemble de ces remarques, on est en droit de conclure une fois de plus, qu'il existe de curieuses modifications dans le parler des Canadiens-français, suivant qu'on l'étudie dans des contrés assez éloignées les unes des autres. Rechercher et classer ces altérations, voilà un travail qui regarde particulièrement la

Société du Parler francais, travail qu'elle a commencé dès son origine et qu'elle poursuit toujours avec zèle. Ces études seront nécessairement très longues, et elles demandent à être faites avec autant de soin que de patience et de discernement. Avant qu'elles soient complétées dans la mesure du possible, il sera toujours imprudent de généraliser et de conclure d'une manière absolue. Prenons garde d'affirmer trop vite que les Canadiens en général disent ceci et cela ; car il est bien possible que, s'il en est ainsi pour quelques-uns, d'autres disent autrement.

A ce point de vue, la monographie de Monsieur l'abbé Jutras est à la fois très intéressante et très importante ; d'autant qu'elle est faite avec une scrupuleuse exactitude. Et si les lecteurs du *Bulletin* voulaient se donner la peine d'en noter les variantes locales, nous pourrions, en fusionnant le tout, arriver, sur ce point particulier, à un résultat à peu près définitif.

C. LAFLAMME. ptre

LEXICOLOGIE

FRANCO-CANADIENNE

L'INDUSTRIE DU SUCRE D'ÉRABLE

A LA BAIE-DU-FEBVRE

(Suite)

Art. IV. Fabricants et manœuvres

Vêtements, aliments, etc.

Babiche (*babi·c*). Lanière avec laquelle le *sucrier* raccommode ses *bottes sauvages.*

Bottes sauvages (*bòt sòvà:j*). Chaussures de cuir sans semelles, enveloppant le pied et la jambe jusqu'au-dessus du genou ; cousues au ligneul, mais raccommodées avec de la *babiche.* Sont dites *à nez de bœuf*, quand par le tracé des coutures l'avant-pied de la botte a quelque ressemblance avec le naseau d'un bœuf.

Bottes malouines (*bòt mò:lwin*). Chaussures de gros cuir comme les *bottes sauvages.*

Cornet (*kòrnè·*). Corne de bœuf muni d'une embouchure et servant de porte-voix.

Ecornifler (*ékòrniflé·*). Assister en *survenant* à une *fête à la tire.*

Endormitoire (*ã:dòrmitwè:r*). Sommeil. Le *sucrier* qui *fait bouillir* toute la nuit *se laisse* parfois *prendre par l'endormitoire.*

Fête à la tire (*fè:t a· la· ṭi:r*). Joyeuse réunion d'amis à la *cabane* ; la *tire* est le mets principal du repas qu'on y prend.

Flan (*flã*). Crêpe épaisse dans laquelle entrent des œufs, des tranches de lard, et que le *sucrier* fait lui-même sans trop se soucier des règles de l'art culinaire.

Grands-pères (*grã: pé:r*). Pâtisserie dans laquelle entrent du beurre, des œufs, etc., et que l'on fait cuire dans le sirop bouillant.

Grillade à la broche (*griyà·d a· la· brò·c*). Tranche de lard, fixée au bout d'une *broche* de bois vert, et que l'on fait griller au feu.

Lécher la palette (*li·cé· la· pà·lè·t*). Manger la *tire* à même la *mouvette*.

Mogassines (*mògàsi·n*). *Bottes sauvages*.

Œufs (*à·f*) **dans le sucre**. Omelette cuite à la surface d'un brassin de sucre bouillant.

Pichoux (*pi·cu*). Bottes faites avec la peau d'un jarret de bœuf ou d'orignal. Le *sucrier* s'en sert surtout pour marcher *à la raquette* lorsque la température est basse.

Plomb, bois de (*bwà· t plõ*). Arbrisseau dont l'écorce donne un purgatif très violent, bien connu des *sucriers*, qui en assaisonnent quelquefois la *trempette* destinée aux visiteurs importuns.

Raquettes (*rà·kè·t*). Treillis de cuir cru, de deux à trois pieds de long, entouré d'un cadre de forme ovale. On s'attache les *raquettes* aux pieds pour marcher sur une épaisse couche de neige, à travers les bois et les champs.

Relever les auges (*ràlvé· léz ó:j*). Ramasser, lorsque la *saison du sucre* est terminée, les vaisseaux de la *sucrerie* pour les mettre en un lieu convenable en attendant le printemps suivant.

Sagamité (*sagàmité·*). Espèce de bouillie faite de lait, de farine et de grains de maïs lessivés et concassés. Bout d'une façon particulière, en faisant des bouillons longs et minces.

Saucer la palette (*sò:sé· la· pà·lè·t*). Se dit des enfants qui prennent avec la bouche la *tire* refroidie sur de petites palettes en bois qu'ils ont plongées dans le sucre bouillant.

Souliers sauvages (*süiyé sòva:j*). Chaussons, sans semelles, de peau d'orignal préparée par les sauvages. Le morceau de cuir plus mince qui recouvre le bas de la jambe et dont les deux bouts se croisent sur le haut du pied se nomme *hausse*. Se font aussi avec du cuir ordinaire. On les dit *à bas quartiers*, quand ils n'ont point de *hausse*.

Soupane (*supò·n*). Espèce de bouillie épaisse faite de farine de maïs, sur laquelle on verse du *sirop d'érable*.

Sucriers (*sukœ·ryé·*). Ouvriers qui travaillent à la *sucrerie* ; ceux qui *font les sucres*.

Survenant (*survœ·nã*). Qui prend part à une fête sans y être invité.

Tuque (*tu·k*, var. : *ku·k*). Tricot de laine se terminant en pointe, et formant un bonnet dont se coiffent les vieux *sucriers*.

V.-P. JUTRAS, p^tre

(FIN)

Feuilles nouvelles.—C'est le titre d'un nouveau périodique français, dirigé par Mme C. de Lamiraudie. Nous sommes heureux de signaler cette revue à nos lecteurs, à nos lectrices surtout. Dans une *Lettre-Programme*, qui figure en tête du premier numéro, M. le comte Albert de Mun s'exprime ainsi : « Si je vous ai bien comprise, vous voulez atteindre ces jeunes filles qu'on appelle jeunes filles chrétiennes, et que défend si mal contre l'influence d'une société qui ne l'est plus la fragile barrière de l'éducation mondaine.... Comment, dans un temps où la Revue est le grand instrument de la publicité, n'y a-t-il pas pour les jeunes filles, demain épouses et mères, qui tiennent ainsi en leurs mains les destinées du pays, un recueil d'art, de littérature et de science, spécialement écrit pour elles, qui tourne leurs âmes vers les nobles enthousiasmes et les hautes pensées sociales ? Aucune œuvre ne serait plus utile et plus actuelle. Faite pour les privilégiées de la fortune, elle les préparerait au grand rôle que, sous une forme nouvelle, notre temps, comme les autres, plus encore peut-être, leur réserve à leur foyer et au dehors. »

Voici le sommaire du premier numéro (décembre 1903) : Cte Albert de Mun, *Lettre-Programme ;* Léon de Tinseau, *Chronique ;* Claire Chopin, *Silhouettes russes ;* C. de Lamiraudie, *Chanson d'Alouette* (Nouvelle) ; Prince Henri d'Orléans, *Algérie, Tunisie* (Fragments de notes de voyage) ; D. Vezin, *A travers les Arts ;* C. de L., *Entre femmes ;* J.-U. de Closmadeuc, *Etude sur Théodore Botrel* ; Th. Botrel, *Ballade des Feuilles nouvelles ;* Marie Blanche, *Ce qui se porte, ce qui se fait ;* G. Bey, *Graphologie ;* Petites feuilles : *Concours, Jeux, Recettes de ménage*, etc. (Prix de l'abonnement : Etranger, 12 fr.—F. Paillart, éditeur, Abbeville, Somme.—Dépositaire au Canada, J.-P. Garneau, 6 rue de la Fabrique, Québec).

LA POÉSIE EN PROVINCE

ANATOLE LE BRAZ

« Bretaigne est poésie ! » c'est la vieille devise, et toujours vraie.

Au premier rang des « poètes du clocher ciselé à jour », se place Anatole Le Braz, l'ami et le maître de Botrel, presque son voisin à Port-Blanc.

« Anatole Le Braz est né en pleine Bretagne bretonnante, à Duault, dans les monts d'Arrée, parmi les bûcherons et les sabotiers. En 1891, il publia, en collaboration avec Luzel, deux volumes de *Soniou-Breiz-Izel* (chansons populaires de la Basse Bretagne), qui ont obtenu le prix Thérouanne à l'Académie française ; en 1893 parut un recueil de poésies : la *Chanson de la Bretagne*, où palpite l'âme mélancolique et tragique de son pays, et que l'Académie couronna ; puis il écrivit plusieurs ouvrages toujours remarqués : *Au Pays des Pardons*, un pur chef-d'œuvre de fine observation et de peinture de mœurs ; *Pâques d'Islande* (1896), couronné par l'Académie ; le *Gardien du Feu* (1900) ; le *Sang de la Sirène* (1901) ; la *Terre du Passé* (1902). A. Le Braz est un des meilleurs représentants de la littérature bretonne ; il aime sa petite patrie et il la connaît aussi bien que quiconque ; nul ne la peignit mieux, nul ne sut allier comme lui la forme savante à l'inspiration populaire. » (Albert Grimaud, *La Race et le Terroir*, p. 266.)

C'est Le Braz et Charles LeGoffic, qui en 1898 ont fait renaître de ses cendres le théâtre populaire breton, en faisant représenter à Ploujean, par des paysans, en plein air, parmi les frondaisons des arbres, la *Vie de Saint-Gwennolé*. La restauration théâtrale tentée dix ans auparavant par F.-M. Luzel avait échoué, et l'on ne jouait plus guère que de mauvaises pièces, dans des arrière-salles de cabarets. Le nouvel essai obtint un succès éclatant, et depuis des représentations de vieilles tragédies bretonnes exhumées, complétées, ont été données un peu partout, à travers la Bretagne. Au congrès régionaliste d'Auray, en septembre 1902, un *Mystère* de l'abbé de Bayon était représenté devant dix mille spectateurs. Dans ces spectacles renouvelés du passé, le Bretons « retrouvent leurs croyances, leur langage et leurs sentiments. Ceux qui, sous prétexte de progrès et d'idées modernes, travaillent dans leur propre pays à détruire tout cela sans avoir de quoi combler le vide qu'ils font dans les âmes, sont des ouvriers de malheur pour leur race et d'appauvrissement pour la France. » (B.-H. Gausseron, *Le Monde moderne*, juillet 1899.)

Anatole Le Braz écrit surtout en français. Il n'en est pas moins l'un des celtisants les plus convaincus. Directeur de l'Union régionaliste bretonne dès les premières années de cette association, il travaille avec le barde Jaffrennou (*Taldir*), chef du mouvement, avec le marquis de l'Estourbeillon, député de Vannes et directeur de la *Revue de Bretagne*, avac Lajat, Le Berre, De Kérangué, etc., au maintien de la langue bretonne et au groupement des forces celtiques.

La pièce que nous reproduisons est extraite de la *Chanson de la Bretagne*.

A. R.-L.

TERRE D'ARMOR

C'est une terre en pierre, et qui tombe en ruine ;
C'est le cadavre épars d'un pays effondré.
Un fantôme de ciel erre, dans la bruine,
En quête d'un soleil qui s'est évaporé.

Les rochers même, au bord des mers tristes, se meurent
D'un mal mystérieux, nostalgique et fatal.
Et la lumière grise a dans ses yeux qui pleurent
Le regard immolé d'une sœur d'hôpital.

Des brumes, des linceuls moisis, de longs suaires
Traînent leur deuil sinistre au flanc des vallons bas ;
Et là-haut, les Ménez semblent des ossuaires,
De grands cairns entassés sur d'immenses trépas.

Plus haut encor, les bras ouverts dans les ténèbres,
Comme de grands oiseaux cloués en plein essor,
Les Christs miment dans l'air, de leurs gestes funèbres,
La désolation de la Terre d'Armor.

***

Mais voici. Le printemps a rajeuni le monde,
Et le pays croulant, soudain ressuscité,
S'éveille entre les bras de la lumière blonde,
Et l'hymne de la vie en son cœur a chanté !

La mer est toute neuve et comme adolescente,
Et, rassemblant ses flots d'un geste harmonieux,
Elle se lève et marche en sa grâce puissante,
Et le ciel est plus beau, réflété dans ses yeux.

Des appels sont venus de la patrie antique.
Les rochers, qui jadis furent bardes et rois,
Au souffle évocateur du renouveau celtique
Sentent vibrer en eux les harpes d'autrefois.

Les brumes qui stagnaient, mornes, au ras des plaines,
Se gonflent dans l'espace en chatoyants tissus,
Voiles aériens d'un chœur de Madeleines
Qui viennent, dans l'azur, de voir monter Jésus.

Et, sur la proue en fleurs d'un vaisseau de nuages,
S'avance l'astre-dieu, le soleil aux doigts d'or ;
Et la jeune saison suspend ses clairs feuillages
Au front rasséréné de la Terre d'Armor.

ANATOLE LE BRAZ.

Pour les compositeurs.—Le numéro de novembre de la *Province* (11, Place de l'Hôtel-de-Ville, Le Hâvre) contenait les dernières feuilles du *Petit traité de Prosodie* de M. Henri Woullett, publié par la revue en supplément paginé à part. Ce traité est à l'usage des compositeurs. Nous le signalons à ces derniers, et aux poètes aussi pour qu'ils fassent moins rude la tâche des musiciens. Le traité de M. Woullett se vend 3 francs.

Les Normands au Canada.—La *Vie Normande* (106, rue Caulaincourt, Paris), reproduit les conclusions de l'étude de M. l'abbé S.-A. Lortie sur l'origine des Canadiens-Français (*Bull.*, septembre 1903), et fait suivre cette citation de remarques intéressantes sur la « vieille prééminence » des Normands.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(Suite)

Anxieux (*ã:ksyœ́*, var. : *ã:gzyœ́*) adj. Acc. dét. ← ang. *anxious*.

‖ Désireux. Ex. : Il est *anxieux* de vous convaincre = il tient à vous convaincre.

¶ En fr., *anxieux* (*ã:ksyœ́*) = qui éprouve de l'anxiété (Darm.). Comme nous l'employons au Canada, c'est un anglicisme : *anxious to please* = fort désireux de plaire.

Apart (*àpá:r*) s. m.

| *Faire un apart* = mettre une chose en réserve, *à part*.

Apport (*àpò:r*) s. m.

| *Etre à son apport* = être à son compte.

¶ L'*apport*, en fr., est la mise de fonds d'un associé, ce qu'on apporte (Darm.).

A plein (*a plẽ*) loc. adv.

‖ En abondance, en grande quantité, beaucoup. Ex. : Avez-vous des pommes, cette année ? J'en ai *à plein* = j'en ai en abondance.

¶ On dit aussi, au Canada, *en plein* pour beaucoup. Ces deux expressions, *à plein* et *en plein* sont françaises, quoique vieillies, au sens de *pleinement, complètement* (Darm., Littré). « Qui voudra connaître à plein la vanité de l'homme » (Pascal, VI, 13 bis). « Au travers de son masque on voit à plein le traître » (Molière, *Mis.*, I, 1). « Pour nous faire voir à plein les bornes et la petitesse de l'esprit humain » (Mass., *Panég. de S. Frs de Paul*). — Dans le centre de la France, *à plein* veut dire *au milieu de* : Ces vaches sont à plein le pré (Jaubert) ; c'était aussi le sens de cette locution dans le vx fr. : « On en voyait à plein la nuée » (Amyot, *Daphnis et Chloé*). — Le vx fr. avait la loc. *à planté*, *à plenté*, ou *à plentet*, qui sign. en abondance, en grande quantité (La Curne). « Ils nous gettoient le feu grégeois à planté » (Joinville, p. 39). « Arbre trop souvent transplanté ne porte pas

fruit à planté » (COTGRAVE). — Le Normand a conservé l'expression *à plenté* ←■ lat. *plenitatem* (MOISY). Un vieux refrain normand dit : « Beurre et lait Tout à plenté ». Les Normands ont porté *plenté* en Angleterre (cf. ang. *plenty*).

Aplomb (*aplõ*) s. m.

| *Prendre son aplomb, ses aplombs* = faire ses dispositions, ses préparatifs ; prendre ses précautions.

¶ En fr., *aplomb* = équilibre stable ; *fig.*, assurance imperturbable (DARM.).

Aplomb, d'aplomb (*aplõ, d aplõ*) loc. adv.

|| Rudement, avec force, avec effet. Ex. : Frapper *aplomb, d'aplomb* = avec force.

¶ C'est le sens de cette locution en Normandie (MOISY). — En français, *d'aplomb* veut dire : verticalement, en équilibre (LAR.), ferme sur ses jambes (LITTRÉ), dans un équilibre stable (DARM.).

Aplomber (s') (*s aplõ:bé*) v. réfl.

1° || Se mettre d'aplomb.

2° || (Fig.) Faire ses dispositions, ses préparatifs pour faire quelque chose ; prendre ses précautions.

¶ En vieux fr., *aplomber* sign. tomber perpendiculairement (COTGRAVE, OUDIN, LA CURNE).

Apologie (*àpòlòji*) *s. f.*

|| Excuses. Ex. : Il a dû lui faire *apologie* pour les injures qu'il lui a dites = il a dû lui faire des excuses....

¶ En fr., *apologie* = écrit, discours justificatif : faire l'apologie de quelqu'un ou de quelque chose (DARM.) ; justification, défense, tout ce qui justifie (LITTRÉ, LAR.).

Apçon (*apsõ*), **apiçon** (*apisõ*) s. m.

|| Hameçon.

¶ La permutation de l'*m* et du *p* n'a pu se faire que grâce à la chûte de l'*e* médial ; l'épenthèse de l'*i* doit être postérieure à la permutation de la labiale.

Armière (*armyé:r*), **argnère** (*arñé:r*) s. f.

|| Ornière.

Armise (*àrmi:z*) s. f.

|| Remise (lieu où l'on met les voitures à couvert).

¶ Agglutination partielle de l'article *la* : *la remise* ■→ *l'armise*. — *Armise* se dit dans le centre de la France (JAUBERT).

Arouter (*aruté*) v. tr.

|| Routiner, former (quelqu'un) par routine.

¶ *Arouter* est un verbe du vx fr. (← lat. *routare*) sign. marcher, s'acheminer, prendre sa route vers un lieu (DU CANGE), et mettre en troupe, rassembler, faire partir, arranger, disposer, mettre à la suite (GODEFROY, LA CURNE). « Et c'est chose difficile de former un propos et de le coupper depuis qu'on est arrouté » (MONT., *Essais*, liv. I, ch. IX). — *Arouter* et *enrouter* se disent encore pour acheminer, mettre en route, mettre en train de marcher, dans le normand (MOISY, DUBOIS), dans le saintongeais (EVEILLÉ), et dans les parlers du Maine (DOTTIN, MONTESSON). Dans les parlers du centre de la France, *arouter* se dit pour renvoyer, éconduire vivement (rejeter dans la route), et pour enseigner le chemin ; on y emploie aussi le fréquentatif *aroutiner* dans le sens d'accoutumer, habituer (JAUBERT).

Arouter (s') (*s aruté*) v. réfl. V. *arouter*.

|| S'accoutumer, s'habituer.

¶ Dans le vx, fr., *s'arouter* sign. se mettre en chemin (GODEFROY) ; il a le même sens aujourd'hui dans le normand (MOISY), le saintongeais (EVEILLÉ) et les parlers du Bas-Maine (DOTTIN). *S'arouter*, dans le centre de la France, s'emploie pour s'habituer, suivre la même route, prendre l'habitude de quelque chose (JAUBERT).

Arracher (*aracé*) v. tr.

|| *En arracher* = éprouver beaucoup de difficultés.

Arracher (s') (*saracé*) v. réfl.

|| Se tirer d'embarras.

¶ On dit bien : s'arracher une épine du pied, pour : se délivrer d'un embarras ; mais *s'arracher*, v. refl., sign. en fr. s'éloigner, se détacher, se soustraire. — *S'arracher* se dit dans le centre de la France, comme ici, pour se tirer d'embarras : « Il était dans de mauvaises affaires, il s'en est bien *arraché* ». Métaphore empruntée aux anciens chemins du Berry, dit JAUBERT.

Arrachis (*aràci*) s. m.

1° || Arbre arraché ou abattu et dont les racines sont à nu.

2° || Partie de forêt dont les arbres ont été déracinés par un ouragan.

¶ Ainsi, on dira, au sens 1er : *Bucher un arrachis*, et, au sens 2e : *Aller chercher des framboises dans l'arrachis*. — Dans la région

de la Baie-des-Chaleurs et sur la Côte-Nord, on appelle *arrachis* les arbres arrachés et échoués sur la rive du fleuve ou dans les rivières.- *Arrachis* est, en fr., un terme d'horticulture, sign. plant arraché dont les racines sont à nu et destiné à être replanté ailleurs (DARM., LAR.) ; on dit aussi en fr., *arrachis de bois* ou *abattis de bois* = terre précédemment en culture forestière et qu'on vient de défricher (LAR.). Ce dernier sens est celui d'*arrachis* en normand (MOISY).

Arriérages (*aryérà:j*) s. m. pl. ←■ *arrière.*

|| Arrérages.

¶ *Arriérages* est une anc. forme du XIII[e] s. (NICOT, COTGRAVE, BONNARD, LITTRÉ). Ménage signale *arriérages* comme une faute. Le normand a conservé cet archaïsme.

Arrière (*aryé:r*) s. f.

|| *Avoir de l'arrière, prendre de l'arrière* = retarder (en parlant d'une montre, d'une horloge). Ex. : Ta montre *prend de l'arrière* = elle retarde.—Elle *a* 15 minutes *d'arrière* = elle retarde de 15 minutes.

Arrimer (*arimé*) v. tr. et intr.

1° v. tr. || Disposer, arranger, réparer, mettre en bon état ; garnir, orner, meubler. Ex. : Cette porte ferme mal, tu dois être capable de l'*arrimer* = de l'arranger, de la mettre en bon état.— *Arrimer* des marchandises = les disposer, les placer.

2° v. tr. || Battre, malmener, dire du mal de quelqu'un. Ex. : Il l'a *arrimé* de la belle manière = il l'a arrangé de la belle manière (fig. et pop.), il l'a accoutré (fig.), il l'a habillé (fig.).

3° v. tr. || Habiller, accoutrer. Ex. : Je l'ai *arrimé* comme j'ai pu avec mon paletot = je l'ai habillé, je lui ai mis mon paletot....

4° v. intr. || Avancer, se hâter. Ex : *Arrime donc !* viens ! avance !

¶ *Arrimer*, en français, est un t. de marine qui sign. disposer méthodiquement et à sa place tout ce qui doit entrer dans l'armement ou le chargement d'un navire (LAR.), ou plus simplement, arranger la charge d'un vaisseau (LITTRÉ). – Les marchandes de Saint-Malo emploient *arrimer* avec le sens d'installer, arranger des marchandises pour les mettre en vente (ORAIN).

LE COMITÉ DU BULLETIN.

LA HONFLEURAISE

(CHANSON)

A Léon Le Clerc.

Ceux de Rouen ont de belles églises,
Pour prier !
Ici d'un art plus touchant rivalise
L'ouvrier.
Notre clocher d'ardoise a des béquilles
Comme un vieux ;
Et par ainsi ceux que l'âge houspille
L'aiment mieux.

Sur nos pignons—châteaux de poupe à l'ancre,
Qui songeurs
Portent envie aux beaux nuages d'encre,
Voyageurs,—
Aux doigts cassés d'un saint raide en sa mante,
L'oraison
Comme au beaupré défend de la tourmente
La maison.

Ils ont gardé le reflet des mâtures,
Ces carreaux,
Quand s'en allaient à la grosse aventure
Les Héros.
Tu te souviens, Québec, des lys de France? (1)
Les voici ! (2)
Ceux qui criaient « Terre ! » à tes espérances
Sont d'ici.

Nos pavillons cicatrisés que scindent
Les boulets,
Ne flottent plus aux galions de l'Inde,
Jean Doublet.

---

(1) Devise de la Province de Québec : *Je me souviens*.
(2) Il y a des fleurs de lys dans les armes d'Honfleur.

Les fiers retours de Castille ou des Frises,
Des Brabants,
N'amarrent plus au quai les parts de prise
Des forbans.

Mais le beau brick que guidait notre étoile
Aux cieux lourds
N'a pas jeté l'ancre ou cargué la voile
Pour toujours !
J'entends crisser aux huniers ses poulies.
L'éperon
Epousera demain, ô mer jolie,
Ton giron.

Pour voir la nef lourde de notre race
Plus longtemps,
Les pieds déchaux nous monterons à Grâce [1]
En chantant.
Pour que la Vierge ait en garde les hommes,
Le bateau,
J'accrocherai mon humble chanson, comme
Ex-voto.

Et par la route à rebours des gabares
De butin,
Le brick au fiord des aïeux met la barre,
Et s'éteint........
O Pèlerin, tais là-bas nos angoisses
De vaincus ;
Dis les bons jours dans nos vieilles paroisses
Bien vécus.

Puis vers nos fiefs perdus des Acadies,
Fils pieux,
Allez montrer aux autres Normandies
Les aïeux !
A Saint-Etienne on garde des reliques,
Dites-leur ;
Et qu'ils sont tous marins et catholiques,
Ceux d'Honfleur.

---

(1) Chapelle de Grâce, lieu de pèlerinage, près d'Honfleur.

Si des clos ceints de pommiers et de *peuples*
Nul Champlain (1),
Noble cité, n'essaime plus des peuples,
Ne te plains.
Ce fier routier de la mer idéale,
L'Art sacré,
Peint ton nom sur ses galères réales,
Au beaupré !

Ch.-Th. Féret.

Les patois de France.—M. Beauquier, député du Doubs, a demandé à la Chambre la création d'une chaire de patois au Collège de France. A ce propos, le *Gaulois* (29 novembre 1903) a publié un petit article assez intéressant. L'auteur n'hésite pas à déclarer qu'il faut conserver les patois. « Et d'abord qu'est-ce qu'un patois, sinon un parent de province qui a conservé ses sabots ? Qu'est-ce qu'une langue, sinon un patois parvenu ?.... Nos patois sont des langues qui ont su se défendre plus longtemps contre l'invasion franque, et le français n'est que le patois dont Louis XIV a fait la langue diplomatique européenne. » Très bien ! Mais l'écrivain du *Gaulois* a voulu parler aussi du parler franco-canadien : « La plupart de nos autres provinces, dit-il.... n'ont plus de patois, mais une manière de parler le français, comme les Canadiens qui ont conservé d'autrefois l'habitude normande et blaisoise de dire *mé* et *té* pour *moi* et *toi*. » *Mé* et *té* ne se disent guère au Canada. Le peuple prononce plutôt *mwé*, *twé*.

(1) Champlain partit d'Honfleur pour fonder Québec.

PETITES LEÇONS

Note.—En préparant pour l'imprimeur la copie des *petites leçons* du Nº de décembre, nous avons commis une faute qui n'a été aperçue qu'après le tirage. A la page 122, il faut lire : *L'idée l'a pris d'aller le voir....* et : *L'idée lui est venue* (ou *a pris*) *de....* « L'idée m'a pris », *moi* étant complément indirect, est une tournure française. Nos remerciements à M. l'abbé E. Cloutier qui nous a signalé cette faute, et nos excuses à l'auteur de cette partie des petites leçons.

NOMS DE PEUPLES

Noms des habitants des anciennes provinces de France.—Alsace : *Alsaciens.*—Angoumois : *Angoumoisins.*—Anjou : *Angevins.*—Artois : *Artésiens.*—Aunis : *Aunissois.*—Auvergne: *Auvergnats.*—Avignon (état d'): *Avignonnais.*—Béarn : *Béarnais.*—Beauce : *Beaucerons.*—Berry : *Berrichons.* Bourbonnais : *Bourbonnais.*—Bourgogne : *Bourguignons.* Bresse : *Bressans.* Bretagne : *Bretons.*—Champagne : *Champenois.*—Dauphiné : *Dauphinois.*—Flandre : *Flamands.*—Forez : *Foréziens.*—Franche-Comté : *Francs-Comtois.*—Gascogne : *Gascons.*—Ile-de-France : *Français.*—Languedoc : *Languedociens.*—Vivarais : *Vivarais.*—Limousin : *Limousins.*—Lorraine : *Lorrains.* Lyonnais : *Lyonnais.* Maine : *Manceaux.*—Nice (comté de): *Niçois.*—Nivernais : *Nivernais.*—Normandie : *Normands.* Orléanais : *Orléanais.*—Perche : *Percherons.*—Périgord : *Périgourdins.* Picardie : *Picards.*—Poitou : *Poitevins.*—Provence : *Provençaux.*—Quercy : *Quercynois.*—Roussillon : *Roussillonnais.*—Rouergue : *Rouergats.*—Saintonge : *Saintongeais.*—Savoie : *Savoyards* et *Savoisiens.*—Touraine : *Tourangeaux* (fém. *Tourangelles*).—Vendée : *Vendéens.*

Comme nom des habitants du Berry, il faut signaler aussi *Berriauds*, appellation moqueuse que les habitants du Nivernais donnaient aux Berrichons pour répondre à celle de *Morvandiaux*. « *Ceux ch'tits Berriàs!* » disaient-ils. Le poète Hugues Lapaire, le « sertisseur de rimes patoises, le joaillier de village », a rendu à ce mot toute sa dignité dans ses *Noëls berriauds* et ses *Chansons berriaudes;* depuis, *Berriaud* a fait fortune et remplace souvent le mot *Berrichon*.

ETYMOLOGIES CURIEUSES

Parasite. Le mot *parasite* désigne aujourd'hui celui qui fait métier de manger à la table d'autrui. Il est tiré du latin *parasitus*, qui venait du grec *parasitos*, de *para* = près, à côté + *sitos* = froment, blé. Autrefois, en Grèce, on appelait *parasites* les prêtres inspecteurs des *blés* sacrés recueillis sur les terres du temple ou offerts par des par iculiers à la divinité ; ces ministres des autels étaient nourris aux frais de l'état. La dignité de *parasite*, d'abord considérée, dégénéra dans la suite, et l'on désigna de ce nom celui qui, sans y avoir droit, fréquentait les repas publics du Prytanée, puis l'écornifleur qui mangeait à la table de quelque riche en l'amusant ; aujourd'hui, le parasite est celui qui fait métier de vivre aux dépens d'autrui.

Personne. — Le latin *persona* désignait d'abord le masque, qui donnait à la voix des acteurs le plus de sonorité possible (*per*, à travers + *sonare*, retentir) ; ce nom passa ensuite au personnage de théâtre, puis à l'acteur même, et il en vint à désigner un individu quelconque.

Galetas. — *Galetas* désigne aujourd'hui un logement sous les combles, un logement misérable. Ce mot vient de *Galatas*, nom d'un palais de Constantinople. Apporté en France par les croisés, ce nom servit d'abord à désigner l'aile d'un château, puis l'étage supérieur de tout édifice important, enfin le grenier et par extension un logement misérable et malpropre.

Fieffé s'appliquait originairement à un homme pourvu d'un *fief*. Le domaine *fieffé* était donné à titre de récompense nationale ; le roturier *fieffé* voyait ainsi reconnaître et consacrer publiquement son mérite et ses services. Aujourd'hui, *fieffé* se dit de celui qui possède un défaut au suprême degré, qui est en quelque sorte officiellement reconnu comme *menteur, filou*, etc : menteur fieffé, filou fieffé, etc. ; il a comme la possession publique de ce défaut, qui lui est *fieffé* comme un domaine inaliénable.

VOCABULAIRE

Poulain.—C'est le nom d'un appareil qui sert de plan incliné pour charger et décharger les voitures, et qu'on voit surtout chez les marchands de vin. Il se compose de deux montants en bois et de traverses en fer mé-plat. L'extrémité du montant qui s'appuie sur le sol est terminée par un double biseau et ferrée ; l'autre extrémité porte une griffe en fer qui s'accroche au camion.

SARCLURES

*** « . . . . *en rapport avec* cette cause. . . . »

Dites *pour, relativement à, au sujet de, concernant, par suite de,* etc., mais—quand ce ne serait que par respect pour les mânes de Buies—ne dites pas *en rapport avec.*

*** « Il y aura magasin au premier étage et *loyers* dans le reste de l'édifice. »

Loyers est mis là, sans doute, pour *appartements à louer.* Il ne peut y avoir de *loyers* dans un édifice. Le *loyer* est le prix du louage, non pas la chose louée. Ajoutons que par *premier étage,* on a probablement voulu faire entendre *rez-de-chaussée.*

*** « M. un Tel, *contracteur.* »

Cela s'imprime tous les jours, et dans tous les journaux. Les reporters ne savent-ils pas que l'anglais *contractor* se traduit en français par *entrepreneur ?*

*** « Une petite pluie, pas *assez suffisante* pour faire du bien à la végétation. . . . »

Nous avons déjà signalé ce pléonasme vicieux.

*** « Le yacht *allégi* remonta à Québec. »

Le yacht fut *allégé,* non pas *allégi. Alléger,* c'est rendre moins pesant — en parlant d'un bateau, moins chargé ; *allégir,* c'est diminuer le volume, rendre plus léger en amincissant.

*** « Je n'avais pas l'intention de répondre à votre correspondante; considérant l'inutilité de défendre des principes si clairs, admis par tous les gens bien pensant qui veulent donner à notre public une éducation forte et virile, en harmonie avec sa destinée, mais surtout devant *cette manie de vouloir toujours trouver un révolutionnaire dans la version* de celui qui a le courage de ses idées et d'en faire part à ses *citoyens.* »

On a beau avoir le courage de ses idées, on ne devrait pas *considérer* tant de choses du même coup ni en faire part à ses *concitoyens* dans une phrase aussi longue. Il y a aussi des gens qui se demandent comment on peut *trouver un révolutionnaire dans une version.* L'auteur ajoute, il est vrai : « Mais une fois n'est pas coutume. » Tant mieux !

VOL. II, N° 6—FÉVRIER 1904

LE SUFFIXE -EUR

DANS NOTRE PARLER POPULAIRE

Le parler populaire franco-canadien substitue la terminaison *-eux* (*œ̈·*) à la finale française *-eur* (*œ̈:r*) d'un certain nombre de mots. Ex.:

fr. *menteur* = can. *menteux* (*mã:tœ̈·*).

Il en va de même dans le Normand. Mais les formes normandes en *-eux* ne présentent pas autre chose que la terminaison française, avec chute de l'*r* finale (1).

Par son origine, la terminaison franco-canadienne *-eux* se rattache aussi sans doute au suffixe français *-eür*, et la chute de l'*r* a pu se produire d'abord sous l'influence des patois du nord et surtout du français du XVII[e] siècle. Cependant le phénomène ne semble plus, aujourd'hui, présenter le même caractère, et l'examen des mots où il se rencontre chez nous paraît indiquer une extension analogique dans l'emploi du suffixe *-eux* (←■ latin. *-osus*), plutôt qu'une simple chute de l'*r*.

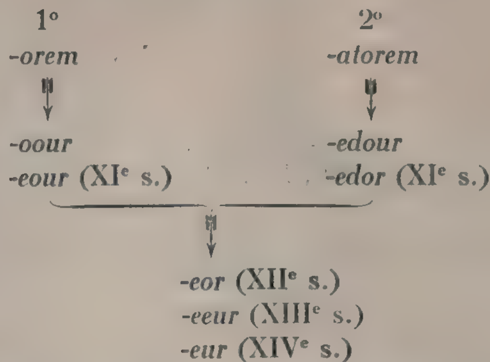
Essayons de déterminer la classe de mots où la prononciation *-eux* (*œ̈·*) prévaut, chez nous, à la prononciation *-eur* (*œ̈:r*).

Le suffixe français *-eur* descend de deux suffixes latins: 1° *-orem*, 2° *-torem* (*-atorem*) ou *-sorem*. Ex.:

1° lat. *val -orem* ■→ fr. *val -eur*.
2° lat. *pisc -atorem* ■→ fr. *pêch -eur*.
lat. *cur -sorem* ■→ fr. *cour -eur*.

(1) La chute de l'*r* finale est régulière dans le normand et se produit aussi bien après *ou*, *i*, etc., qu'après *eu*. Voir CH. G. DE GUER, *Le Parler pop. dans la commune de Thaon*, pp. 48, 49, 50 et 144.

L'évolution de ces deux suffixes s'est faite suivant le schème suivant :



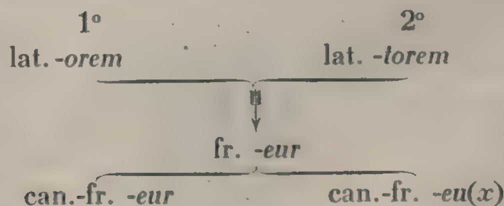
Vers le XIIe siècle, les deux formes se fondent en une seule, *-eor*, qui, passant par l'étape intermédiaire *-eeur*, aboutit au produit moderne *-eur*. Ainsi *peur*, sorti de *pavorem*, s'est écrit successivement *poür* (*poour*), *peour*, *peor*, *peeur*.

Nen ont *poür* ne de murir doutance. (Ch. de Rol., LXV.)
Si ot grant *peour* de lui. (Villeh., XCVIII.)
Ce fis-ge por vos *peor* fere. (Ren., 1787.) Etc.

Imperatorem a de même passé par *emperedor*, *empereor*, etc. :

A Soissons trovent Charle, l'*empereor*. (Sax., XXIX.) Etc.

Or, le produit moderne *-eur* est différemment traité par le vocalisme populaire canadien-français, suivant qu'il descend de l'un ou de l'autre suffixe. Le français confond les deux suffixes, le franco-canadien les distingue. Nous conservons *-eur* issu de *-orem*, mais de *-eur* issu de *-torem* ou *-sorem*, nous faisons *-eu(x)*. C'est ce que montre plus clairement peut-être le tableau suivant :



C'est la clef de notre prononciation des finales en *-eur*. En un mot, dans nos campagnes, la terminaison *-eur* prend le son *œ*

quand elle vient du latin *-torem* ou *-sorem*, mais elle garde le son *œ̀:r* quand elle est le produit du latin *-orem*.

Phonétiquement, cette distinction ne peut se justifier. Du reste, c'est là un phénomène nécessairement secondaire chez nous, et il faut en chercher la raison ailleurs que dans la différence originaire des deux suffixes.

Le suffixe français *-eur* sert à former deux espèces de mots. Provenant du latin *-orem*, il détermine des noms abstraits : *ardeur*, *splendeur*, etc. ; provenant du latin *-torem* ou *-sorem*, il marque l'agent, il désigne la personne qui agit : *chanteur*, *scieur*, etc. De sorte qu'en général notre peuple conserve la terminaison française *-eur* dans les noms abstraits, et l'altère dans les noms d'agents.

Citons parmi ces derniers :

cracheur, dénicheur, éplucheur, lécheur, prêcheur, pêcheur, tricheur, fendeur, fraudeur, maraudeur, plaideur, quémandeur, revendeur, rôdeur, songeur, tapageur, voyageur, crieur, marieur, rieur, scieur, payeur, enjôleur, siffleur, grapilleur, veilleur, dormeur, flâneur, patineur, questionneur, traîneur, joueur, attrapeur, trompeur, moqueur, coureur, pleureur, tireur, danseur, tousseur, diseur, faiseur, jaseur, liseur, abatteur, acheteur, brocanteur, bretteur, chanteur, colporteur, conteur, disputeur, menteur, prêteur, quêteur, baveur, etc.

Ces mots, noms d'agents, dont la terminaison est descendue du suffixe *-torem* ou *-sorem*, perdent l'*r* finale dans le parler populaire canadien-français, et nos paysans prononcent *tricœ́* (= tricheur), *dãsœ́* (= danseur), *mãtœ́* (= menteur), etc. ; mais ils disent *calœ̀:r*, *flœ̀:r*, *süœ̀:r*, *imœ̀:r*, etc., et non, comme les Normands, *calœ́·* (= chaleur), *flœ́·* (= fleur), *süœ́·* (= sueur), *imœ́·* (= humeur), etc., et ces derniers mots sont déterminés par le suffixe *-orem* (*calorem, florem, sudorem, humorem*, etc.).

En d'autres termes, nous prononçons *œ́* (= eux) la finale *-eur* des noms masculins. Car les noms d'agents en *-eur* sont tous masculins, tandis que les noms abstraits sont féminins — sauf *honneur*, *déshonneur* et *labeur*, qui ont gardé le genre du latin classique.

Cependant le peuple ne prononce pas avec le son *œ́* tous les noms d'agents en *-eur*. Bon nombre des ces noms ne font pas partie de son vocabulaire familier ; ceux-là, quand il s'en sert, c'est pour les avoir appris de quelque personne instruite, et il les prononce comme il les a entendus. Il serait difficile de dresser

une liste de ces mots, car leur nombre varie avec les localités et avec les individus. Mais on peut sûrement classer dans cette catégorie :

1° Les noms de formation récente, dans lesquels *-eur* s'ajoute directement à des radicaux de verbes, et, se substituant à *-oir*, arrive à désigner des objets, des machines. Tels sont les mots *condenseur*, qui est du XVIIIe siècle, *diviseur*, etc.

2e Les noms de formation savante en *-ateur*, *-iteur*, *-uteur*, etc., comme *colonisateur*, *abréviateur*, *coadjuteur*, *appariteur*, *compositeur*, *cultivateur* (1), etc.

Enfin, il faut excepter un certain nombre de mots qui peut-être n'éveillent pas chez nous l'idée d'action, comme *gouverneur*, *docteur*, etc.

La prononciation des finales en *-eur* avec le son *œ* n'est pas le résultat d'un pur caprice ; elle est l'effet de l'analogie, la plus importante peut-être des forces vitales du langage, et qui, suivant l'expression de Darmesteter, «étant donné une terminaison commune à quelque mots, l'étend, au mépris de l'étymologie, c'est-à-dire de la phonétique, à toute une série d'autres mots, enlève à ceux-ci leurs terminaisons propres, et, les façonnant sur un même modèle, substitue l'unité à la variété ». (2)

Ici, le type auquel l'analogie veut réduire les formes en *-eur*, le modèle sur lequel elle veut façonner les noms d'agents, c'est l'adjectif en *-eux*.

Ce suffixe français, sorti du latin *-osus*, forme des adjectifs exprimant une qualité ou une possession : *ingenieux* (qui est plein d'esprit, d'invention, d'adresse, *ingeniosus*), *glorieux* (qui a acquis de la gloire, *gloriosus*). Or il arrive que le peuple confond la fonction des noms d'agents et celle des adjectifs qualificatifs, tandis qu'il distingue facilement et sans peine de ces derniers les noms abstraits. De là il suit qu'il confond ou distingue aussi, suivant le cas, leurs terminaisons.

Cette confusion, ou mieux cette substitution de suffixes n'est pas surprenante. Plusieurs noms d'agents en effet peuvent se

---

(1) J'ai entendu *cultiveux*, au Mont-Saint-Jean, sur la Côte-Nord : « Quel est votre état ?—Je suis *pécheux* et *cultiveux*. »

(2) Dans le normand, la chute régulière de l'*r* finale, et non l'analogie, paraît être, nous l'avons dit, la cause principale du fait que nous étudions. Aussi le son *eu* reste-t-il long dans ce patois, tandis qu'il est bref dans la finale canadienne.

prendre, et dans le français littéraire même, adjectivement. *Moqueur* est à la fois substantif et adjectif ; il signifie *celui qui se moque*, mais aussi *empreint de moquerie*. *Critiqueur* est un substantif, signifiant étymologiquement *celui qui critique*, mais il s'emploie plutôt dans le sens de *celui qui a la manie de critiquer*. Bien plus, la confusion des deux suffixes a donné naissance aux féminins en *-euse* des noms d'agents en *-eur : trompeur, trompeuse*. Le féminin de *-eur* devrait être *-resse*, comme, en latin, *-tricem* est le féminin de *-torem* (1). Ainsi en était-il dans le vieux français ; la terminaison féminine fut d'abord *-riz* (*empereor*, m. ; *empereriz*, f.), puis *-resse* (*trouveur*, m. ; *trouveresse*, f.). Cette dernière forme archaïque a persisté dans *défenderesse*, *devineresse*, *enchanteresse*, *bailleresse*, *charmeresse*, *demanderesse*, *pécheresse*, *vengeresse*, et nous avons, pour rappeler la première, *cantatrice*, *bienfaitrice*, *impératrice*, etc. Mais, au XVe siècle, on réduisit la forme féminine des noms d'agents à celle des adjectifs en *-eux*, et l'on dit non plus *chanteresse* (2), mais *chanteuse*. (3)

A cette assimilation possible des noms d'agents et des adjectifs qualificatifs, pour expliquer la prononciation canadienne *œ* pour *-eur*, il faut ajouter, nous l'avons dit, l'influence du français du XVIIe siècle et des patois.

En effet, le beau monde faisait, jadis, comme le peuple aujourd'hui, la confusion non seulement des féminins, mais des masculins même ; en d'autres termes, du XVIIe siècle au XVIIIe, le produit de l'*r* finale s'étant amuïe, *-eur* permuta avec *-eux*, d'ou la langue a gardé *faucheux* à côté de *faucheur*, et *fileux*, *gâteux*, *galvaudeux*, *hasardeux*, pour *fileur*, *gâteur*, *galvaudeur*, *hasardeur* (4).

Dès le XVIe siècle, les grammairiens Palsgrave, Laurent Joubert, Robert et Henri Estienne attestent que l'*r* ne se prononçait pas à la fin de certains mots en *-eur*. Robert Estienne écrit *rapineux*, *rageux* ; Joubert, *quereleus*.

Au XVIIe siècle, l'usage est partagé, hésite entre *eur* et *eux*. Tantôt on prononce d'une façon, tantôt de l'autre, selon qu'on parle avec emphase ou simplement, que le mot suivant commence par une voyelle ou par une consonne, que le mot en *-eur* se trouve

---

(1) Lat. *-trix*, *tricem* ⟶ *riz* ⟶ *resse* (par un croisement avec le produit du suffixe *-essa*).

(2) On trouve *pilleresse*, *chanteresse*, *tromperesse*, dans Ronsard.

(3) Voir MEYER-LUBKE, *Gramm. des Langues romanes*, t. II, §§ 365 et 367.

(4) Voir MEYER-LUBKE, *Grammaire des Langues romanes*, t. I, § 559 ; t. II, § 489.

dans la suite du discours ou précède une pause. C'est ce que constatent et sur quoi disputent maints auteurs de l'époque. Au pluriel, Tabourot veut qu'on prononce *eux*; sur une enseigne, à Paris, rapporte-t-il, *chassieux* est représenté « par des chats qui sient un plot de bois, quasi *aux chats sieurs* ». On dit, suivant la *Grammaire françoise* d'Oudin, un *porteu d'eau*, un *coupeu de bourse*, etc. De même, Duez, dans son *Vray guidon de la langue françoise*, enseigne que l'*r* ne se prononce pas en conversation dans *cajolleur, discoureur, flatteur, trompeur, faiseur de peignes*, etc. Une *Grammaire françoise* anonyme de 1654 donne la double prononciation *coureur* et *coureux*, *sauteur* et *sauteux*, *mangeur* et *mangeux*. « Les noms verbaux en *-eur*, dit Chifflet, comme *diseur de fables, conteur de bourdes, porteur d'eau*, peuvent prononcer l'*r* devant les consonnes, mais il est meilleur de ne la point prononcer. » Bouhours, D'Aisy, Ménage, Lanoue, Mourgues posent des règles, font des distinctions : on prononce *le procureux du roy, c'est un grand faiseux de madrigaux, un petit mangeux, vous estes un petit menteux, c'est un pauvre prescheux, rieux*, etc., mais *procureur au parlement, les frères prescheurs*, etc. Citons encore *L'art de prononcer parfaitement la langue françoise* (1696) de Hindret : « On dit *un laboureux, un porteux de chaise, des porteux, un tailleux de pierres, un ramoneux*, etc., et un homme passeroit pour un étranger ou pour un homme sorti du fond de sa province, s'il prononçoit autrement les syllabes finales de ces mots ». (p. 724)

Au XVIII[e] siècle, on semble revenir à la prononciation *eur*. « Il vaut mieux faire sonner l'*r* », dit De la Touche, en 1710. D'après le Père Buffier et le grammairien Joseph Vallart (1744), ce n'est plus que dans le discours familier qu'on néglige de prononcer l'*r* finale. Villecomte, en 1751, « n'approuve point ces sortes de molesse qui sentent l'enfant gâté ». Mauvillon, dans son *Cours complet de la langue francoise* (1754), et Montignon, dans son *Système de prononciation figurée* (1785), attestent encore que dans le discours familier on prononce *rieux, voleux, mangeux, trompeux, porteux*, etc. ; mais cette prononciation se perd.

Enfin, au commencement du XIX[e] siècle, elle est tombée en désuétude. « C'est la prononciation de l'afféterie et de l'ignorance, » dit Domergue, en 1805. (1)

---

(1) Voir THUROT, *De la Prononciation française*, où l'enseignement de ces grammairiens est exposé.

Aujourd'hui même encore, c'est la prononciation du peuple, en France, surtout dans le nord, l'ouest et le centre. Mais, nous l'avons fait remarquer, les patois français ne font pas en général la distinction que nous avons indiquée pour le franco-canadien, ils laissent tomber l'*r* finale dans tous les mots (1). En normand, la prononciation *œ* date du XIIIe siècle (2). On trouve cette forme de langage même dans le dialecte écrit :

Alexis, su grand *épluqueux*....
Disait, en faisant du *pleureux*....

(D. FERRAND, *Muse normande*, p. 27.)

Fricacheux d'lard, *hanteux* d'gargote,
Tu n'es, après tout, qu'un *fumeleux*,
Fainiant, quérouin, sot *bagouleux*.

(MÉTIVIER, *Dict. franco-norm.*, p. 88.)

J'nos allons aveir un *sonneux*.

(*Rimes jersiaises*, p. 228.)

Elle *leux* décerne tout ce qui *leux* convient.

(*Mait' Jacqu' à Rouen*, p. 19.)

Le français adoptait aussi cette forme écrite :

A l'une des fois que l'amiraut veoit que sa gent estoient prins, il *leu* renvoient secours.

(JOINVILLE, *Hist. de saint Louis*, ch. 285.)

Appuyé sur sa hache, effrayé et *songeux*.

(ALAIN CHARTIER, *Le Quadrilogue*, p. 409.)

Et voulloit Bourguoigne que le royalme fust gouverné par les trois estas.... et que les bons *laboureus*, marchanz, peussent vivre en paix par bon gouvernement.

(P. COCHON, *Chron. Norm.*, p. 373.)

Les vins sont bien vers ceste année,
Dont il fait mal aux bons *buveux*.

(PIERRE GRINGOIRE, *Œuvres*, I, 274.)

Qu'on me chasse ce grand *pleureux*.

(BOILEAU, *Héros de roman.*)

Vous avez de l'obligation à Langlade ; ce n'est point un *écriveux*, mais il paraît votre ami en toute occasion.

(Madame DE SÉVIGNÉ, 13 mai 1672.)

Une remarque qu'il faut faire après ces deux dernières citations, c'est que le suffixe *-eux*, quand il se substitue à *-eur*, a une

---

(1) Voir GUERLIN DE GUER, loc. cit. ; CORBLET, *Glossaire du Patois picard*, p. 132 ; L. FAVRE, *Glossaire du Poitou*, p. LVI ; AMPÈRE, *Hist. de la formation de la langue française*, p. 376 ; etc.

(2) MOISY, *Dict. de Patois normand*, p. CXIII. Le dialecte normand « a plutôt introduit cette prononciation dans les autres dialectes, qu'il ne l'a reçue d'eux. »

signification péjorative. Hindret l'avait observé, en 1687 : « L'*r* qu'on prononce à la fin de tous ces mots a quelque chose de plus fort et de plus sérieux dans l'expression, et l'*x* muet marque une espèce de diminutif ou quelque chose d'ironique et de méprisant, comme *un grand menteur, un grand plaideur, un grand parleur*, et, au contraire, *c'est un petit menteux, un misérable plaideux, un pauvre faiseux de vers, un atrapeux de gens, un enfonceux de portes ouvertes, un mangeux de chrestiens, un conteux de sornettes.* » (1)

Il n'en est pas toujours ainsi dans le franco-canadien. Chez nous, un *chanteux*, un *beau chanteux*, n'implique rien de désagréable ; c'est le sens pur de *chanteur*. Au contraire, un *coureux*, c'est bien un *coureur*, mais au sens d'homme de mauvaise vie, un coureur de tavernes et de mauvais lieux. Un *quêteux* n'est pas précisément un *quêteur*. *Rôdeux* a souvent un sens tout autre que *rôdeur*.

Dans cette étude, nous avons cru pouvoir poser que, dans notre parler populaire, l'*r* finale persiste dans les noms abstraits comme *chaleur, blancheur, honneur*, etc. Aucun témoignage contraire ne nous est connu (2) ; mais les formes franco-canadiennes n'ont pas été toutes relevées, ni toutes les régions de la Province explorées, et nous serions heureux de recevoir des abonnés du BULLETIN des observations là-dessus. Cependant, il est permis de conclure que la substitution de la finale *-eux* à la finale *-eur*, dans le franco-canadien, est le résultat d'une permutation de suffixes, plutôt qu'un phénomène phonétique.

ADJUTOR RIVARD.

---

(1) *L'art de bien prononcer et de bien parler la langue françoise*, 1re édit., p. 230.

(2) L'apocope de l'*r* dans le suffixe *-oir* (*mouchoi, miroi*, etc.), et dans la préposition *sur* (*su*), ne peut expliquer *-eux*.

LE NOM DE QUÉBEC

NOTE COMMUNIQUÉE AU COMITÉ DU BULLETIN.

Je lis dans un dictionnaire du patois normand :

« BEC (vieux mot normand, de l'allemand *bach*, du scandinave *beck*). — Ruisseau. Ce mot ne s'emploie pas isolément ; mais il entre dans la composition d'un assez grand nombre de noms de lieu : *Bolbec*, *Caudbec*, *Foulebec*, *Houlbec*, *Carbec*, *Lillebec*, *Orbec*, *Becdal*, etc.

« FOULBEC (de *foll*, allemand, *full*, anglais, plein, et *bec*, ruisseau).—Ruisseau plein, grand ruisseau.

« LILLEBEC (de *little*, petit, et *bec*, ruisseau).—Petit ruisseau. » (Dict. ROBIN.)

Au même mot, le glossaire saintongeais d'Eveillé dit :

« BEC.—Nom de localité désignant une pointe de terre, ou le lieu de réunion de deux cours d'eau. De là le nom de *Bec d'Ambès* donné au point de rencontre des deux rivières Garonne et Dordogne. »

Le *Dictionnaire Général* donne encore cette dernière acception :

« BEC.—*Géogr.* Pointe de terre au confluent de deux cours d'eau. Le *Bec d'Allier.* »

On connait aussi les noms de lieu *Bec-de-Mortagne*, *Bec-Hellouin*, *Bricquebec* (village du département de la Manche), etc.

Je trouve dans le vieux français *beke*, ruisseau (Dict. de GODEFROY), et *bec*, sommet d'une montagne (Dict. de LA CURNE).

Froissart a écrit : « Sur l'entrée, au *bec* du Hâvre, une grosse tour ».... (cité dans LITTRÉ).

Et je me demande : *Québec* est-il bien, comme on l'a dit souvent, un mot emprunté aux langues indigènes du Canada ? Si les premiers marins venus au pays étaient des Normands, des Saintongeais, *Québec*, pointe de terre, promontoire, situé au confluent de deux cours d'eau, n'aurait-il pas été nommé par eux ?

CH. DAVELUY.

Le nom de Québec que l'on a généralement accepté comme un mot sauvage, ne serait-il pas plutôt d'origine française ?

Pour répondre à cette question, il suffirait peut-être de renvoyer à un article publié par M. James Douglass dans le *Bulletin des Recherches historiques*, vol. VII, p. 121 ; mais comme cette intéressante revue n'est pas entre les mains de tout le monde, nous estimons qu'il ne sera pas hors de propos de répondre ici même à notre correspondant.

Il a été constaté que dans certaines parties de la France, comme la Normandie, la Saintonge, etc., des caps, des promontoires, des langues de terre formées par la réunion de deux rivières, portent des noms terminés en *bec*, comme, par exemple, Bolbec, Caudebec, Carbec, etc., etc.

Cette terminaison en *bec*, ou plutôt cette similitude de sons (*Bricquebec Québec*) a pu faire croire que *Québec* aurait été nommé par quelque Français de Saintonge, de Normandie, etc., ou que Champlain lui-même aurait bien pu n'être pas étranger à ce baptême de notre vieille cité.

Malgré tout le plaisir que nous aurions à reconnaître dans le nom de Québec un mot français, nous pensons que ce mot est un mot sauvage *habillé* à la française.

Le premier que nous appellerons en témoignage sera Champlain lui-même.

Dans le récit de ses voyages, édition de 1613, [1] après avoir rappelé qu'il arriva à Québec le 3 juillet, Champlain ajoute : « où étant je cherchai lieu propre pour notre habitation, mais je n'en pus trouver de plus commode, ni mieux situé que la pointe de Québecq, ainsi appelée des sauvages, laquelle était remplie de noyers. »

Par ces mots : « ainsi appelée des sauvages », le savant annotateur des Œuvres de Champlain comprend que le mot *Québec* est sauvage, et nous avouons ne pas comprendre autre chose.

Lescarbot s'exprime comme Champlain ; seulement, il écrit *Kébec*. [2]

Lorsque, quelques années plus tard, en 1632, Champlain donne une nouvelle édition de ses *Voyages*, il ne change pas d'opinion et réaffirme que Québec « est ainsi appelé des sauvages ». [3]

Et pour corroborer ce témoignage, nous avons l'affirmation de plusieurs missionnaires, parmi ceux qui ont le mieux connu les langues sauvages. *Québec*, ou plutôt *Kebbek*, disent-ils, signifie *détroit, rétrécissement, c'est bouché, c'est obstrué.*

Et, chose curieuse, cette signification est la même chez des nations de langues, de dialectes différents.

---

(1) *Œuvres de Champlain*, édition Laverdière, p. 296.
(2) Edition de 1617, p. 614.
(3) *Œuvres de Champlain*, Laverdière, p. 792.

C'est ainsi que dans les divers dialectes algonquins, *Képak* ou *Kebbek* signifie : rétrécissement d'une rivière.

Chez les Cris, dit M. Laflèche, « Québec veut dire *c'est bouché.* »

M. J.-M. Bélanger, ancien missionnaire des Micmacs, prétend que, dans la langue de ces peuples, *Kebbek* a pour signification : rétrécissement formé par deux pointes de terre qui se croisent. (1)

Enfin, M. L.-S. Malo, qui desservit longtemps Restigouche, traduit le mot *Kebbek* par : obstrué, bouché.

En voilà assez, croyons-nous, pour prouver qu'en langue sauvage, *Kebbek* a bien une signification qui convient à la situation de la ville et que son origine indigène a été reconnue dès les premiers temps de la colonie. A Québec, en effet, le fleuve se rétrécit, semble *bouché*.

Si l'on nous demande comment il se fait que l'orthographe de ce mot soit toute francaise, même à une date éloignée, comme on le constate dans les Œuvres de Champlain, nous répondrons qu'on écrivait les mots sauvages au son et que l'orthographe était celle que chacun leur donnait.

Que Champlain, qui venait de la Saintonge, ait trouvé dans ce son une ressemblance avec certains mots de son pays et qu'il ait orthographié *Kebbek : Québec*, la chose ne nous surprend pas.

Il ne faudrait pas croire cependant que tout le monde ait suivi son exemple ; l'on trouve encore pendant longtemps le mot *Kébec*, orthographié, je dirais presque, *à la sauvage*.

On voit en effet *Kébec*, dans Sagard, *Voyage au pays des Hurons*, édition de 1632, et *Histoire du Canada* (1636) ; *Kébec* encore, dans les *Relations des Jésuites* par les PP. Ch. Lalemant, Lejeune, Vimont, J. Lalemant ; *Kébec* toujours, dans un extrait des délibérations de la Compagnie de la Nouvelle-France, en 1638, aussi bien que dans le rapport que fit le père Druillettes de son voyage aux Abénaquis en 1651 ; enfin *Kabec*, dans une pièce du 19 oct. 1646, et signée Jean Godefroy (2).

D'un autre côté, à partir de 1635, on rencontre assez souvent le nom de Québec avec la forme française : Lespinasse et Piraube, tous deux commis au greffe, écrivaient *Québecq ;* Tronquet, Bancherons, *Québeq ;* Audouart met indifféremment *Québec, Québeq* et *Québecq*. Quant à Adrien Duchène, il orthographiait, comme aujourd'hui, *Québec.* (3)

(1) Ferland, t. I, p. 90, note 3.
(2) Archives du Séminaire de Québec.—(3) *Ibid.*

Qu'on veuille bien remarquer que nous n'entendons pas dire que ces écrivains, greffiers, notaires ou autres, aient *toujours* écrit ce mot de la même manière ; on trouverait probablement, chez tous, des variantes ; et ces exemples tendent justement à prouver qu'à cette époque l'orthographe du mot *Québec* n'était pas fixée. Elle le fut en effet beaucoup plus tard.

Nous croyons que si ce mot eût été tout simplement français, on lui eût vite donné une orthographe définitive.

AMÉDÉE GOSSELIN, p^tre^.

A la Chambre française. — Les journaux de Paris nous apportent le compte rendu détaillé du triste débat sur l'expulsion de M. l'abbé Delsor. M. Ribot a répondu à M. Combes, defendant, contre les accusations sans preuves et les insinuations odieuses du ministre, le député alsacien et le parti alsacien catholique tout entier. « Qui d'entre nous, a-t-il dit, aurait le courage de scruter la conscience de ces hommes qui ont souffert pour la France et qui représentent encore les sympathies françaises en Alsace ? Vous vous écriez : « Ce sont des prêtres, ils ne peuvent pas être patriotes ! » Vous ne connaissez donc pas le rôle du clergé catholique au Canada ; il a été l'admirable gardien de la nationalité française dans ce vaste pays, perdu pour nous depuis si longtemps. Ce rôle, le clergé alsacien veut le jouer en Alsace, et je m'attristerais de voir que dans une Chambre française on ne comprît pas que c'est pour la France un devoir d'honneur de ne pas jeter à des échos étrangers des reproches amers et immérités contre nos frères d'hier. »

LA POÉSIE EN PROVINCE

CHARLES LAMY

Ce Flamand écrit un patois cousin du picard. Dans son dernier recueil, *Sur des geins d'nous autes*, comme dans ses *Passetimps*, il a saisi sur le vif « la vie intime du Septentrion, la vie de ces hommes calmes — que d'aucuns prétendent ternes — mais qui, pour n'avoir pas l'exubérance méridionale, l'emportent par leur énergie, leur ténacité et leurs hautes qualités de cœur. Charles Lamy a observé avec une perspicacité rare les mœurs de son pays, il en a vu les défauts — qu'il n'a pas ménagés — et il en a senti aussi les qualités qu'il a su exalter avec son âme de poète et sa maitrise littéraire ». Ses observations, personnelles et délicates, sont consacrées à la vie de l'ouvrier et du paysan. La *Revue Septentrionale* publie de lui, par fragments, la *Vie de l'ouvrier*.

Nous reproduisons la pièce suivante de la *Revue Picarde et Normande*.

A. R.-L.

CHEULE PREMIÈRE LETTRE

Désolé', sains povoir s'faire einn' raison,
Alle a l'sougloul l'pauv' fèmm' tout l'saintt' jornée,
D' peinser qu'sin fiu si conteint à s'mason,
S'ein va soldat au pus méchaint d'l'ainnée.

Ch'est qu'all' se d'mainn' qu'meint qu'ch'est qu'i s'ra couqué,
S'il ara caud pa l'pleuve ou quaind i gèle,
Qu'meint, si nacqu'cieux, si vite estomaqué,
I porra s'mette à mainger à l'gamelle ;

S'i qu'i trouv'ra bon ch'pain d'amonition,
Car pou l'cuisine i s'moutrot difficile,
Et trannaint d'peur qu'il euche einn' punition,
D'puis einn' semaine all' n'est jinmais trinquille.

Comme alle a vu que s'n homme après ch'départ,
Au liu d'parler, d'li faire einn' douch' risette,
Chaqu' fos qu'i s'met à tabe ein face s'part,
Resse in monmeint à raviser s'n assiette,

Passe après s'main su ses yux tout mouillés,
Pou le r'monter, margré qu' sin cœur sanglote,
A s'forche d'rir, mais comm' deux geins brouillés,
I's n'ostent pont se r'wêtier l'in pus qu'l'aute.

Dimainche, à l'fin, il a écrit, ch' soldat.
Ch' père qui surquot ch' facteur a pris cheull' lette,
L'a lu tout seu, e', comme in graind dada,
Dains sin bonheur volot faire einn' teumette.

Pis l'a v'nu l'lire à l'pauv' mèr' qui braïot.
Et, comme ch' fiu lieu donnot d'bonn' nouvelle,
Qu'il étot bien, cheint fos mieux qu'i l'croïot,
Cheull' lette r'lu, perdaint quasi l'chervelle,

Ch'père i s'a mis à cainter, à crier
Des viv' la France ein v'naint cajoler s' fêmme,
Qui pou s'n enfaint étot ein train d' prier,
Mais d'joi s'laichot bin eimbrasser tout d'même.

CH. LAMY.

Le langage du peuple.—« Je rapprends et je retrempe mon français chez les gens simples, restés fidèles aux vieilles mœurs, comme il en est encore dans la Suisse romande, en Valais, en Savoie, en dessus de Romont, à Liddes, à Saint-Branchier, au bourg Saint-Pierre. C'est là qu'en accostant le paysan qui descend de la chaussée, ou en s'asseyant le soir au foyer des chaumières, on a le charme encore d'entendre le français de souche, le français vieilli, mais nerveux, souple, libre et parlé avec une antique et franche netteté par des hommes aussi simples de mœurs que sains de cœur et sensés d'esprit.... en telle sorte que la parole n'est plus guère que du sens, mais franc, natif, et comme transparent d'ingénuité. » (TOPFFER).

« J'apprends mon français à la place Maubert, et Platon, poète s'il en fut, Platon, qui n'aimait pas le peuple, l'appelle son maître de langues. » (LOUIS COURRIER, Préf. de la *Traduction d'Hérodote*.)

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(Suite)

Accent (*àksã*) **s. f.**

|| Action (en parlant d'un cheval). Ex. : Ce cheval a une belle *accent* = ce cheval a de l'action.

¶ *Avoir de l'action* se dit d'un cheval qui a de l'ardeur (Littré).

Adhérer (*adé:ré*) **v. intr.**

|| Baisser le prix (d'une chose), faire une concession. Ex. : Son compte est trop élevé, mais je le ferai bien *adhérer* = je le ferai bien consentir à réduire le montant de son compte.

¶ *Adherer*, en fr., veut dire : tomber d'accord, accéder, acquiescer (Lar.).

Adroisse (*adrwè·s*) **s. f.**

|| Adresse.

Alan (*àlã*) **s. m.**

|| Élan, erre. Ex. : Prendre son *alan* pour sauter un fossé = prendre son élan....—Donner un *alan* = donner de l'erre.

¶ La forme *alan* se rencontre dans les parlers du centre de la France (Jaubert).

Alener (*alèné*) **v. tr. et intr.**

1° v. tr. || Anneler. Ex. : *Alener* un cochon = anneler un cochon, c.-à-d. lui passer un anneau dans le groin pour qu'il ne puisse fouir.

2° v. intr. || Agneler. Ex. : Cette *moutonne* n'a pas *alené* = cette brebis n'a pas agnelé.

¶ Interversion de *l* et *n*.– Dans le premier cas, *alener* est une corruption du verbe français *anneler*, garnir d'un anneau ; dans le second, *alener* vient du vx verbe *aneler* ou *anneler*, variante de *agneler* ; *anel* s'est dit pour *agnel*, agneau (La Curne), et se dit encore en Normandie (Moisy, Robin).

Alentours, dans les (*dã lz alãtu:r*) **loc. adv.**

|| Environ, autour de (fam.). Ex. : Il a *dans les alentours* de cinquante ans = il a environ cinquante ans, il a autour de cinquante ans (fam.).

¶ *Alentour*, adv., sign. aux environs. — *Alentours*, s. m. pl., sign. lieux qui sont autour : les alentours de la ville (DARM.); au fig. : les alentours de la vérité (LAR.).

Allemagne (*àlmàn*), **annemagne** (*ànmàn*).
| *L'École d'annemagne* = l'École normale.

Allumé (*alu·mé*) adj.
|| Légèrement pris de boisson, gris.
¶ Cf. l'expression fr. *teint allumé* = teint rouge, échauffé (ACAD.).

Aouène (*awèn*) s. f.
|| Avoine.

A ras (*à· rá*), **au ras** (*ò· rá*, var. *ó rá*) loc. adv.
|| Près de, en effleurant presque. Ex. : Il s'est assis *à ras* moi = près de moi. — Il demeure *au ras* l'église = il demeure près de l'église. — Une balle m'a passé *au ras* la tête = une balle m'a rasé la tête.

¶ En fr., *à ras, au ras*, sign., au niveau : passer au ras de terre, au ras de l'eau (ACAD.). Le substantif *ras* sign. le niveau où rien ne dépasse : verser à ras de bord (DARM.). *Raser*, c'est passer au ras d'une surface : raser la muraille (DARM.). — Les parlers du Bas-Maine ont *d'aras* (DOTTIN), et ceux de la Normandie *à râse* (MOISY), pour dire *tout près de*.

Arrisée (*a·rizé*) s. f. ←■ fr. *arriser*.
|| Course de vitesse représentant un effort de courte durée.
¶ Le mot *arrisée* est dérivé du verbe transitif français *arriser*, t. de marine, qui sign. prendre des ris (LITTRÉ), diminuer la hauteur des voiles quand le vent augmente (DARM.). Lorsqu'on prend des ris, c'est parce qu'un grain menace le navire ; la vitesse s'accélère sous le vent qui augmente. De là l'expression canadienne : *prendre une arrisée*, qu'on emploie en parlant d'une embarcation dont la vitesse s'accélère, et, par extension, en parlant d'une personne, d'un cheval, qui court vite. — « Leur petite jument grise, pour une *arisée*, pouvait tenir tête à la plus vigoureuse bête de la paroisse » (Louis Fréchette, cité dans CLAPIN).

Artichoux (*àrṭicu*) s. m.
|| Bardane.

Bardane : plante de la famille des composées, vulgairement nommée *glouteron*, et *herbe aux teigneux*, dont la racine a été employée en médecine comme sudorifique, et les larges feuilles comme remède contre la teigne (Darm).

¶ La bardane s'appelle, au Canada, *artichoux*, *artichaut*, *rapace*. (*Artichaut* est le nom fr. d'une sorte de cardon, dont la fleur se compose de feuilles imbriquées, à bases charnues). Les capitules de la bardane se nomment, chez nous, *toques* (*tò·k*), *graquias* (*grakyá*), *grateaux* (*gràtó*). *Grateaux* se trouve, avec ce sens, dans les patois de la Charente et de la Dordogne ; dans le Cher, l'Inde, l'Inde-et-Loir, la Creuse et la Charente-Inférieure, on trouve *gratons* (Gilliéron et Edmont).

Arupiaux (*arupyó*), **auripiaux** (*oripyó*), **éripiaux** (*eripyó*). s. m. pl.

‖ Oreillons.

¶ *Auripeaulx* est donné par La Curne comme un mot de l'Anjou ; Rabelais s'en est servi : « Nous n'étudions jamais de paour des auripeaulx » (*Garg.*, ch. 39). — Le normand dit encore aujourd'hui *auripiaux* (Moisy), les parlers manceaux *auripias*, *auripiaux* (Montesso), et *auripeaux* (Dottin).

A seule fin que (*a sœ·l fẽ kė*), **à celle fin que** (*a sè·l fẽ kė*) loc. adv.

‖ Afin que.

¶ Se dit aussi dans la Normandie (Du Bois, Moisy), dans le Haut-Maine (Montesson), dans le centre de la France (Jaubert). — On trouve cette locution dans les vieux auteurs normands : « A celle fin que pas je ne l'oublye » (*Chanson normande* du XVe siècle). *A celle fin* était du vx. fr.

> « A celle fin qu'il n'y ait faute nulle
> Je vous ferai une belle cédule. »
>
> (Cl. Marot.)
>
> ....« Une mignonne oisive
> Et qui perd son temps à mirer, à farder
> Sa face, *à celle fin* qu'on l'aille regarder. »
>
> (Ronsard.)

George Sand, qui était du Berry, a employé cette locution dans *François le Champi* : *A seule fin* que Mariette l'épouse. (Robin.)

Asile (*azil*) s. f.

‖ Maison de santé, hospice d'aliénés.

¶ Le peuple prononce le plus souvent l'*a* fermé : *á:zi·l*.

Assermentation (*asèrmãtá:syõ*) s. f.

1° ‖ Prestation de serment, action de prêter serment.

2° ‖ Action d'assermenter quelqu'un.

Assermenter (*asèrmã:té*) v. tr.

‖ Attester par serment. Ex. : Une déposition *assermentée* attestée sous serment.

¶ *Assermenter* est fr. dans le sens, également connu au Canada, de faire prêter serment (LITTRÉ) : assermenter un témoin (LAR.). Dans le vx fr., *assermenter* signifiait de plus jurer avec serment l'exécution d'une chose (COTGRAVE, OUDIN). Ainsi l'on disait *promesse assermentée* (LA CURNE).

Assesseur (*àsèssœ:r*) s. m. Acc. ←■ ang. *assessor*.

‖ Asséeur, asséieur.

Asséeur ou *asséieur* : officier qui s'emploie à asseoir, à répartir les contributions, les impots entre les habitants d'une ville (V. LITTRÉ, LAR., DARM.). C'est un ancien terme d'administration.

¶ *Assesseur*, en fr., désigne le magistrat adjoint à un juge principal (LITTRÉ), et toute personne qui en seconde une autre, qui la supplée (LAR.).

Assination (*àsiná:syõ*) s. f.

‖ Assignation.

¶ *Assination* est une forme normande (*Bulletin des Parlers normands*, p. 426 ; ROBIN, MOISY). « Le dit receveur estoit tenu.... à cause d'une asinacion faite à nous.... » (*Quitt.* de 1350, citée par M. Delisle dans les *Actes normands de la Chambre des Comptes*, p. 435).—*Assination* se dit aussi dans le Bas-Maine (DOTTIN).

Assiner (*àsiné*) v. tr.

‖ Assigner.

¶ Le vx fr. avait *assener*, *assiner* (LA CURNE, BONNARD). Dans le latin populaire même, *assignare* était devenu *assinare* ; c'est ainsi que ce mot est écrit dans les Chartes du XI[e] siècle. La restitution du *g* est d'origine savante. Au XVII[e] siècle, cette lettre étymologique ne se prononçait pas encore (CHIFFLET), et La Fontaine écrivait : « L'auberge enfin de l'hyménée lui fut pour maison assinée » (l. VI, fable 20). On lit dans un ouvrage sur le droit normand, l'*Introduction à la Pratique* (XVIII[e] s.) : « Celui qui veut commencer l'action fait assiner l'autre. »—*Assiner* est encore usité dans la Normandie (*Bull. des Parlers norm.*, p. 426 ; ROBIN, MOISY), dans le Maine (DOTTIN, MONTESSON), dans le centre de la France (JAUBERT), dans la Saintonge (EVEILLÉ). LE COMITÉ DU B.

PETITES LEÇONS

TRADUCTION

TRADUCTION. — Pour bien parler anglais, *pensez en anglais*. On nous dit cela à l'école. Il est bon de se le rappeler, et que, pour écrire en français, il faut *penser en français*. C'est le secret des bons traducteurs, la clef de leur art. Pour n'avoir pas d'abord pensé en français, on peut en effet écrire toute une page, n'y faire entrer que des mots reçus par l'Académie, observer les règles de la grammaire, suivre les indications du dictionnaire, ne pas faire un seul solécisme, et cependant n'écrire pas une seule ligne de français. C'est ce qui arrive à ceux qui traduisent de l'anglais en français, sans prendre soin de *franciser*, pour ainsi dire, les idées, de se les approprier et de les refondre, avant que de les reproduire; ils conservent l'allure étrangère des périodes, les tournures du texte original; ils écrivent, avec des mots français, des phrases anglaises.

NOMS DE PEUPLES

NOMS DE PEUPLES. — Danemark: *Danois*.- Finlande: *Finlandais*. — Roumanie: *Roumains*. — Monténégro: *Monténégrins*.—Monaco: *Monégasques*.—Andorre: *Andorrans*. — Océanie: *Océaniens*. —Tonkin: *Tonkinois*. — Madagascar: *Malgaches* ou *Madécasses*.— Annam: *Annamites*.

NOMS DES HABITANTS DE VILLES.—Poitiers: *Pictaviens*.—Toulouse: *Toulousains*. — Bordeaux: *Bordelais*. – Le Hâvre: *Hâvrais*.— Lille: *Lillois*.—Angers: *Angevins*. — Tours: *Tourangeaux* (fem. *Tourangelles*). — Reims: *Rémois*. – Saint-Étienne: *Stéphanois*.— Metz: *Messins*.—Madrid: *Madrilènes*.—Laon: *Laonnois*.

SYNONYMES

ACCUSÉ DE RÉCEPTION, RÉCÉPISSÉ, REÇU. — Dans la langue du commerce, l'*accusé de réception* est une simple *reconnaissance* écrite d'avoir reçu une ou plusieurs lettres, pièces, etc., sans mention

de leur nature; le *récépissé* énumère et désigne les pièces reçues en communication ou en dépôt: enfin, le *reçu* spécifie les objets et sert de *décharge*, d'*acquit*, de *quittance*.

ANOBLIR, ENNOBLIR. - *Anoblir* exprime une noblesse de convention ; c'est l'acte du prince accordant des honneurs, des titres de noblesse à ses sujets. *Ennoblir* exprime une noblesse réelle, méritée. *Le roi l'a anobli, et ses vertus l'ennoblissent à mes yeux.* Le premier a toujours pour complément direct un nom de personne ; le second, souvent un nom de chose.

BARAQUE, BICOQUE, GALETAS, MASURE, TAUDIS.– La *baraque* est une hutte ou une construction légère, une boutique en planches, et par suite une maison mal bâtie ; la *bicoque*, une maison chétive ; le *galetas*, un logement sous les combles, un logement misérable ; la *masure*, une méchante habitation en ruine ; le *taudis*, un petit logement misérable.

SUSCEPTIBLE, CAPABLE.—Signifiant *qui a le pouvoir, la faculté*, ces deux mots sont synonymes ; mais une nuance les distingue. *Capable* exprime un pouvoir actif ; *susceptible*, un pouvoir passif. Ex. : *Cet homme est capable de porter un fardeau considérable, mais sa santé est susceptible d'amélioration.*

TITRES D'HONNEUR

VOTRE GRANDEUR.– Titre qu'on donne aux archevêques, aux évêques. *Votre Grâce* est un titre d'honneur donné aux ducs d'Angleterre ; on l'a appliqué aussi aux évêques : « L'oraison funèbre de votre père immortel (O'CONNELL) sera prononcée dans la cathédrale de Notre-Dame, en présence de Sa Grâce l'archevêque, par le premier orateur de France. » (MONTALEMBERT.) Cependant, il n'est guère usité en français ; on dit plutôt *Votre Grandeur*.

MONSEIGNEUR. – Titre attribué aux princes du sang et aux prélats, et que l'on donne aux évêques, aux protonotaires apostoliques et aux prélats de la maison du Pape. *Monsignore* (et non *monsignor*) est un mot italien, qu'enregistrent certains lexiques français, mais qui se traduit par *Monseigneur*.

VOTRE HONNEUR.—Titre qu'on donne par respect, en Angleterre, à certaines personnes de qualité (LITTRÉ). Il n'y a donc pas de mal à employer *Votre Honneur*, au Canada, en parlant à une personne à qui les autorités anglaises attribuent le titre de *Your Honor*.

En s'adressant au lieutenant-gouverneur de la Province, plusieurs cependant préfèrent dire : *Monsieur le lieutenant-gouverneur*, et, pourvu que le cérémonial ne s'y oppose pas, ce titre finira sans doute par remplacer *Votre Honneur*.

Votre Seigneurie.—Titre d'honneur donné à des personnes investies de certaines dignités, aux pairs d'Angleterre et aux anciens pairs de France. L'avocat, s'adressant au juge, doit-il dire : *Votre Honneur*, *Votre Seigneurie*, *Monsieur le Juge*, ou *Monsieur le Président ?* Toutes ces formules sont françaises ; *Votre Honneur* a été longtemps employé chez nous ; *Votre Seigneurie* tend aujourd'hui à prévaloir ; quelques-uns pensent que *Monsieur le Président* convient mieux.... Question d'étiquette, qui n'est pas de notre ressort. Faisons seulement remarquer qui si l'on dit *Votre Seigneurie* pour traduire *Your Lordship*, on devrait dire *Milord* pour *My Lord*, car *milord* est français : il date du XIIIe siècle.

Ecuyer.—Titre que portaient autrefois en France les simples gentilshommes et les anoblis. Cette qualification, encore fort usitée en Angleterre, est disparue en France.

LOCUTIONS VICIEUSES

Adresser quelqu'un. Anglicisme. En français, il faut dire *adresser la parole à quelqu'un*, *s'adresser à quelqu'un*, *parler à quelqu'un*.

Agir.—Ne dites pas : *Ce n'est pas cela qu'il s'agit*, mais : *Ce n'est pas cela dont il s'agit*, ou : *Ce n'est pas de cela qu'il s'agit*.

Bonus.—*Bonus* est la forme adoptée par l'anglais. Le français dit, au singulier, *boni* (génitif de *bonum*, adj. n.) ; au pluriel, *bonis*. C'est un intérêt, un dividende, un bénéfice additionnel, une somme dont on bénéficie sur une dépense projetée.

Branche.—Anglicisme au sens de *succursale*, *agence* (ang. *branch*, *branch office*).

VOCABULAIRE

Crapaud.—On appelle *crapaud* ce fort bâti en bois posé sur un essieu et des roues très basses, dont on se sert pour le transport des fardeaux lourds, des blocs de pierre surtout.

CORNES.- Dans une charrette à foin, ou voiture fourragère, les deux châssis placés l'un en avant, l'autre en arrière de la voiture, de la même forme que les ridelles latérales, se nomment *cornes*.

DE CHAMP, DE PLAT.—Mettre une pièce de bois, de fer, etc., sur son côté le plus étroit, c'est la poser *de champ;* sur son côté le plus large, c'est la poser *de plat*.

REVENANT-BON.- Les *revenants-bons* sont des profits casuels et éventuels provenant d'un marché, d'une affaire, d'une charge, les profits attachés à une profession, à une situation. Au figuré, *revenant-bon* se dit de tout avantage, de tout profit accidentel.

AFFAIRE.—L'*homme d'affaires*, en français, est celui qui est chargé de faire les affaires de quelqu'un; l'*agent d'affaires*, celui qui, moyennant salaire, fait profession de s'occuper des affaires d'autrui. Le premier gère sans mandat spécial; le second agit en vertu d'un pouvoir.

Être d'affaire ou *être de bonne affaire*, et *être de mauvaise affaire:* ces locutions signifient s'accommoder, et ne s'accommoder pas facilement à l'humeur et aux goûts des autres.

Point d'affaire, pas d'affaire. Ces locutions, peu usitées aujourd'hui, signifient: nullement, en aucune manière.

Sont encore françaises les expressions suivantes: *faire son affaire*, réussir; *faire son affaire à soi-même*, se mettre à l'abri, s'arranger, réussir; *faire son affaire à un autre*, le châtier, lui donner une leçon, même le tuer.

ALLER.—*Aller au contraire d'une chose*, c'est s'y opposer, y contredire. On dit aussi absolument: *Aller au contraire*, pour se ranger à l'avis opposé. *Aller sur quatre ans* se dit pour: approcher de quatre ans, être dans sa quatrième année.

GLANURES

Un ancien gallicisme.—« How do you do ? » disent les Anglais. Au XIIe siècle, on disait, en France : « Comment le faites-vous ? » C'était, dit Génin (*Variations du langage français*), le salut de politesse quand on se rencontrait. La châtelaine de Fayel, accueillant le châtelain de Coucy :

Lors li dist la dame : « Comment
Le faites-vous, biau très doux sire ?
— Certes, dame, n'ai duel ni ire.... »

« Alors lui dit la dame : Comment allez-vous, très doux sire ?— Certes, Madame, je n'ai deuil ni chagrin.... »

Cartes postales illustrées.—Aux collectionneurs de cartes postales illustrées, nous signalons celles que M. Achille Millien, directeur de la *Revue du Nivernais* (Beaumont-la-Ferrière, Nièvre), vient de faire paraître. Cette intéressante et originale collection est composée de 60 cartes formant un ensemble sous ce titre : la *Forêt en Nivernais*. Ces cartes sont divisées en quatre séries qui correspondent aux saisons et chaque carte est ornée de vers inédits et autographiés d'Achille Millien. « C'est, dit un collaborateur de la *Revue*, tout le poème de notre imposante forêt nivernaise, expliquée par l'image et par les vers ». Voici, par exemple, ce qu'a écrit M. Millien sur la carte des giboulées de neige d'avril :

Il est parfois des pleurs que tempère un sourire ;
Quand il neige en avril, ainsi rit la forêt :
Sur les bourgeons blanchis un rayon vient à luire
Et la neige tardive aussitôt disparaît.

Ce n'est pas l'avril canadien ! Mais voici un couplet qui conviendrait à notre mois de novembre :

Il a neigé. La nue est grise,
Triste le ciel, âpre la bise.
La forêt, au souffle du nord,
Comme un oiseau qu'étreint la serre,
Tremble.... Et, sous son faix de bois mort,
Tremble aussi, plaignant sa misère,
En cheminant vers sa chaumière,
Le pauvre vieux que le vent mord.

Cette idée de faire servir la carte postale illustrée à mettre en lumière ce que chaque province conserve encore d'originalité, est excellente. Il y a dans ce genre plusieurs collections : celle de M. Fernand Halley, directeur de la *Revue Picarde et Normande* (1, Place des Emmurées, Rouen); la « Provence chantée par F. Mistral et Jean Aicard » (Maison de la *Carte postale artistique*) ; les cartes angevines annotées par M. Paul Pionis ; les cartes de Botrel, publiées par M. Hamonic, de Saint-Brieuc ; celles du Vieux Honfleur, éditées par M. Léon LeClerc ; etc.

L'orthographe au XVIIe siècle.—On sait le peu d'importance que le XVIIe siècle attachait à l'orthographe. Voici une lettre que que Mme de Montespan adressait à un personnage de la cour pour *Madame le duc de Nouaille.* (*Madame le duc* est dit pour *Madame la Duchesse*).

« Je suis sy convainquue de vostre amitié et je vous ai veu (vu) prandre tant de part à ce qui me regarde que je croy que vous serest bien èse de continuer à an nestre (en être) instruit à mon retour. Le roy me dist qu'il l'aveit (l'avoit) anvoiié sur Colbert proposer à M^e (Mme) la contesse de se dé faire de sa charge, elle dit quel (qu'elle) viendret le trouver. Elle s'y vint aneffet (en effet) hier et lui dist la même chose qui lui (qu'il lui) avant mandée, elle demanda un iour (jour) pour an parler à M^e (Mme) la princesse de Carignan et lonna (l'on n'a) point ancore sa réponse.

« M^e (Mme) de Maintenon est demeurée pour quelque lesgère indisposition. Le duc du maine est evec elle.

« Voilà toute les nouvelle du logis. Je vous prie de faire mest complimant à madame la duchesse de nouaille, vous m'aubligeriez aussi de me chercher du velours pour un casrose (carrosse) meit (mais) je vousdret bien qu'il ne fust pas sy cher ca (qu'à) vostre ordinesre (ordinaire). »

Voltaire et la grammaire.—Un jour, à la cour de Berlin, Voltaire parlait des inconséquences grammaticales dont fourmillent certaines œuvres littéraires. Une grande dame lui demanda si ses propres œuvres étaient écrites en bon français. « Dieu m'en garde, s'écria-t-il, car si j'écrivais autrement que les autres, je ne vendrais pas mes ouvrages ! »

SARCLURES

⁂ « *Appointements*, promotions, retraites dans le monde militaire. »

Appointements, qui en français signifie *salaire*, est mis là pour *nominations* (ang. *appointments*).

⁂ « ....un musée d'antiquités qui devront *dater avant et depuis l'ère romaine.* »

Il faudrait au moins *d'avant*. Mais *avant et depuis l'ère romaine*, cela n'embrasse-t-il pas une période un peu longue ?

⁂ « L'*édifice* est tout à fait imposant et passe pour un *bijou du genre.* »

C'est une chapelle qu'un journaliste décrit ainsi. Or, une chapelle peut bien être un *bijou*, si elle est petite et élégante ; mais alors elle n'est pas un *édifice imposant*. Et *bijou du genre*.... de quel genre ?

⁂ « Ont-ils jamais attendu nos *à-point* pour remanier le tarif ? »

Si l'auteur de cette phrase voulait parler vieux français, il devait écrire *appoints*. Voir le *Lexique canadien-français*.

⁂ « Ces deux hommes, *réalisant* qu'ils étaient surveillés, quittèrent précipitamment leur siège. »

Réalisant n'est même pas un *bon* anglicisme. Pourquoi n'a-t-on pas dit simplement : *s'apercevant que*.... ?

⁂ « L'on travaillait depuis deux heures et le feu n'était pas encore *sous contrôle.* »

Pour *maîtrisé*.

⁂ « M. X. s'embarquera samedi pour un voyage à travers l'Europe, *ce voyage* que M. X. entreprend autant dans les intérêts de la compagnie que pour son agrément personnel *sera absent* une couple de mois, nul doute qu'*il* manquera beaucoup à *ces* nombreux amis *qu'il lui souhaite* tous un bon voyage. »

A ceux qui pensent que nous avons tort de *sarcler* les journaux, nous offrons cette touffe de mauvaises herbes.

⁂ *« Trouvé* (sic) *morte par cause naturelle. »*
Quel commentaire ajouter à ce verdict d'un coroner ?

⁂ Nous avons lu dans les grands journaux la *phrase* suivante :
« LA LOI DES POSTES. S'il est établi à la satisfaction du Maître Général des Postes qu'aucune personne engagée dans le commerce de publier aucuns livres obscènes ou immoraux, pamphlets, figures, feuilles imprimées, gravures, litographies, photographies ou autres publications, manière ou chose d'un caractère indécent, immoral, séditieux, déloyal, injurieux, ou libelleux, ou dans le commerce de loterie illégale, ou autres entreprises semblables dans lesquelles on offre des prix ou concernant des systèmes arrangés ou faits dans le but de tromper ou frauder le public dans l'intention d'obtenir de l'argent sous de faux prétextes ou dans le commerce de vendre, ou de faire usage de monnaie contrefaite ou de ce que l'on appelle communément « green goods » : ou de drogues, médecines, instruments, livres, papiers, pamphlets, ordonnances, prescriptions, ou autre chose dans le but, etc.... et si une telle personne, dans l'opinion du Maître Général des Postes, tâche de se servir de la poste pour la réussite d'un tel commerce, il est par les présents déclaré qu'aucune lettre, documents imprimés, paquets, livres ou autres choses envoyées dans l'intention d'être envoyées par la poste, par qui que ce soit, et à l'adresse de qui que ce soit, ne sera pas considéré comme matière postale. »

Le *sarcloir* me tombe des mains.... Cette *loi des postes* n'est pas une *sarclure*, c'est un.... *arrachis* ! Je n'y ai rien souligné, parce qu'il eût fallu y souligner tout. Il n'y aurait pourtant pas de mal à ce que nos lois fussent écrites en français.

LE SARCLEUR.

Lauréats de l'Académie.—Du rapport lu par M. Gaston Boissier à la séance annuelle de l'Académie française, nous extrayons ce passage, où le secrétaire perpétuel réunit dans un même hommage les lauréats étrangers :

« Il est impossible que nous ne soyons pas touchés de cet hommage rendu de si loin à notre littérature : la langue de notre pays prend un charme particulier quand nous l'entendons sonner hors de nos frontières. A ce propos, permettez-moi de rappeler que, parmi les romans que nous couronnons, il y en a un qui nous arrive en droiture de Québec (l'*Oublié* de M[me] Laure Conan). »

COMPTES RENDUS

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé à la direction du BULLETIN.

J.-E. PRINCE, LL. D.—*Le Séminaire de Nicolet. Souvenir des fêtes du Centenaire.* 250 pages in-8vo. Imprimerie Édouard Marcotte, Québec, 1903. Broché, $0.50; relié, $1.00 (franco).

Au mois de juin dernier, le Séminaire de Nicolet, l'une des plus anciennes maisons d'éducation du pays, la plus ancienne après celle de Québec qui date de 1663 et celle de Montréal fondée en 1773, le Séminaire de Nicolet célébrait le centenaire de sa fondation. M. J.-E. Prince, professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval, avocat au barreau de Québec, mais ancien Nicolétain, et qui avait pris à l'organisation du *centenaire* une part grande, nous donne aujourd'hui le récit des fêtes qui réjouirent, en cette occasion, la « vieille petite ville de *province* » qu'est Nicolet.

Récit, donc, et description des fêtes, des solennités et des réjouissances, faisant cadre aux adresses, aux discours, aux poésies, qui célébrèrent l'œuvre nicolétaine, commentaires de la presse, lettres et dépêches reçues, c'est la table abrégée des matières de ce volume, qui se termine par la liste des invités et des anciens élèves présents.

Voilà un livre que tout Nicolétain voudra lire: c'est une page de sa vie. Et parce que je ne suis pas nicolétain, j'ai le droit d'écrire: voilà un livre qu'il fait bon lire, qu'on sorte de Nicolet ou d'ailleurs.

Le *récit*, d'abord. L'auteur l'a circonstancié avec art. Il y a du *vu*, du mouvement. Quand on a lu la première page, ne se rend-on pas jusqu'à la dernière? et cela n'est-il pas agencé tellement que, d'étape en étape, on lit aussi, les trouvant à leur place, les adresses, les discours, les vers? Une chose m'a frappé surtout: c'est la variété et la convenance des tons. Après lecture du discours que M. Prince prononça à Nicolet, et dont le cadre —*Le Séminaire de Nicolet et la famille nicolétaine*— s'élargit jusqu'à embrasser l'histoire et la raison de notre autonomie française,

œuvre de l'enseignement secondaire, on s'étonne presque que la même plume ait écrit cette pièce d'éloquence et ce récit. Même dans cette chronique d'une journée, les phrases se colorent différemment et se nuancent suivant qu'il faut : émues et larges, dans la description des solennités ; empreintes d'une poésie très douce, quand s'éveillent les souvenirs attendris de la vie de collège ; d'allure plutôt enjouée, pour narrer les joyeux épisodes et dire les gaies rencontres.... Comme la fête du 10 juin était surtout, pour les anciens élèves, une fête de famille, une fête de collège, c'est ce ton dernier qui domine. Dira-t-on que le récit y prend comme une teinte trop claire de jeunesse ? Soit ! Mais, parce qu' alerte et vif, ce récit me plaît singulièrement.

Les *discours*. C'est, émouvante, pleine de grands exemples, et d'où se dégagent de précieux enseignements, l'histoire non seulement du Séminaire de Nicolet, mais aussi de l'enseignement classique au pays, avec ses commencements pénibles, ses progrès, ses résultats après un siècle et demi de sacrifices, de dévouements et de travaux, histoire retracée par de distingués orateurs en des pages d'une éloquence nécessairement inégale, et où la phrase ne se développe pas toujours avec la même facilité, mais inspirées toutes par le patriotisme le plus sincère. Ces discours, avec ceux qui furent prononcés aux noces d'or de l'Université Laval et que M. l'abbé Roy a reproduits à la suite de sa belle étude sur cette institution, (1) sont le plus bel hommage que pouvaient recevoir les hommes qui se sont dévoués, qui se dévouent encore à la formation de la jeunesse canadienne-française.

Les principaux d'entre les orateurs de la fête nicolétaine furent Mgr Gravel, Mgr Bégin, Mgr Langevin, Mgr Bruchési, Mgr Brunault, Mgr Douville, l'honorable M. J. Blanchet, M. l'abbé Lecoq, M. Raphaël Bellemare, M. Rodolphe Lemieux, M. l'abbé P. O'Donnell, M. J.-E. Prince.

Dans le discours de ce dernier, j'ai remarqué une expression qu'il me fait plaisir de signaler aux membres de la Société du Parler français. Parlant du pays qui environne Trois-Rivières, « la région *trois-riviéraise* », dit M. Prince. Voilà qui va bien. Les habitants de Trois-Rivières devraient en effet renoncer à

---

(1) *L'Université Laval et les Fêtes du cinquantenaire* par l'abbé Camille Roy, Licencié ès lettres et Docteur en philosophie, professeur à l'Université Laval. Dussault & Proulx, 1903. In 8. 395 pages. Les 350 premières pages de ce volume sont consacrées à l'histoire de l'Université, « jeune d'un demi-siècle », et l'auteur, dont la maîtrise littéraire est connue, y fait preuve aussi d'un rare talent d'historien.

trifluvien. Ce mot peut paraître très scientifique ; il n'en est pas moins mal formé, ni moins divertissant. Comment peut-on se dire *Trifluvien, homme à trois fleuves?* Pourquoi pas *Trifluviatile?* Cela indiquerait du moins qu'on vit sur les bords de trois cours d'eau.... Adoptons *Trois-Riviérais!*

Et les vers ? Il y en a de M. Louis Fréchette, de M. Nérée Beauchemin, de M. Adolphe Poisson. Sont-ils tous excellents ? N'exagérons rien. « Les livres de vers, c'est toujours bien », disait Stéphane Mallarmé ; et les vers de circonstance, donc !....

Les poètes, monsieur, sont de terribles gens.

Avant de finir, un mot du livre au point de vue typographique. Imprimé sur papier de luxe avec des caractères français, il a vraiment bel air. La simplicité des types, l'harmonie et l'équilibre des lignes, la netteté et le relief de l'impression, font sur l'œil un agréable effet et rendent la lecture facile. Ce travail, des plus beaux qui soient sortis de presses canadiennes, fait honneur à M. Édouard Marcotte. Quand donc ses confrères, à son exemple, nous délivreront-ils des caractères anglais, lourds et gauches, hybrides et baroques, qui écarquillent grotesquement leurs jambages, s'aplatissent sur les feuilles comme des taches, ou se dressent, sans grâce et d'une sécheresse toute britannique ? et des caractères fondus aux États-Unis, qui, sous prétexte d'élégance, nous offrent les fantaisies les plus risquées, où l'art est subordonné à la recherche de la nouveauté, lettres tapageuses, volubiles ou cruellement aiguës, ornées de vrilles ou armées de crochets recourbés, et qui associent en un fraternel anachronisme l'*antique* et la *normande*, l'*elzévir* et l'*anglaise* ?

L.-Z. BOURGES.

E.-C. HILLS. *Notes on Canadian French.* Reprint from the Publications of the Modern Language Association of America. Boston, 1903.

M. E.-C. Hills, professeur au collège de l'État du Colorado, a résumé dans ces pages les observations qu'il a faites sur la phonétique, le lexique et la syntaxe du français parlé à Clayton, N. Y.

Il y a à Clayton un groupe de sept à huit cents Canadiens-Français, dont la plupart viennent du district de Montréal et ont émigré dans les cinquante dernières années. Les vieillards sont illettrés, dit M. Hills ; les jeunes gens lisent et écrivent l'anglais, mais non le français.

Nous suivons avec un vif intérêt les études que certains philologues des États-Unis consacrent au parler français en Amérique. Mais nous ne pouvons nous tenir de faire ici une remarque, que M. Hills voudra bien ne pas croire malveillante. Il nous pardonnera d'avoir saisi l'occasion que nous offrait son étude pour formuler une critique qui s'adresse moins à lui qu'à quelques-uns de ses collègues.

Leurs procédés nous semblent en effet défectueux. Ils prétendent étudier le parler populaire franco-canadien chez nos compatriotes ém grés aux États-Unis ; nous pensons que leur champ d'observation est mal choisi. Il nous paraît bien, à nous aussi, de toute importance que l'état de la langue maternelle dans les centres canadiens de la Nouvelle-Angleterre soit constaté, mais au seul point de vue de l'infiltration de l'anglais et de son influence troublante. Or, nos voisins éliminent précisément les faits qui indiqueraient le degré d'envahissement de l'anglais. Pour étudier un parler populaire, le premier soin de l'enquêteur ne devrait-il pas être de recueillir ses témoignages dans un milieu où ce parler, encore vivant, est demeuré pur, n'a pas subi l'influence d'idiomes étrangers ? Comment peut-on chercher à découvrir les caractéristiques de notre parler chez des Canadiens émigrés depuis longtemps, dans des centres où les jeunes gens parlent à peine leur langue maternelle ? Combien plus rationnel et plus scientifique, le procédé de M. Geddes, par exemple, venu, dans un village de notre province, étudier sur place notre langage ! Supposons qu'un groupe d'Anglais des États-Unis se soit, il y a quelque cinquante ans, établi au cœur de la province de Québec ; on pourrait sans doute étudier chez eux dans quelle mesure le français aurait pénétré leur langage ; mais l'examen de leur parler permettrait-il de découvrir les caractéristiques du *yankee ?* Assurément non. On étudie un organisme sur un individu sain ; sur un malade, c'est la maladie plutôt qu'on étudie, et ses progrès.

Bien que M. Hills ait commis la même erreur que les philologues dont nous parlons, nous ne pouvons lui en faire un aussi dur reproche. Il a cru devoir choisir Clayton pour champ d'observation, parce que les anglicismes y sont relativement rares, dit-il, que les phénomènes de flexion et la syntaxe y ont été peu influencés, parce surtout que le francais populaire de cette localité lui a paru représenter assez bien celui du district de Montréal. En effet, la plupart des produits qu'il a recueillis sont canadiens.

Quelques notations seulement nous étonnent.

Ainsi, d'après le distingué professeur, la graphie française *in* représenterait pour les Claytonnais un *e* ouvert nasal (*ẽ*), « a sound nearly like standard French *ẽ* » ; il est douteux que ce son ait été apporté de la province de Québec, où l'*e* nasal est fermé et se prononce *ẽ*. Dans *tabatière*, etc., *ti* se prononcerait *k* : *tabakèr* ; le son *k*, chez nous, est toujours mouillé dans ce cas : *tabakér*. *Cheminée* se dirait *ciné* ; n'est-ce pas plutôt *cuné* ou *cöiné*? — Le pronom *ól* (pour *on* devant une voyelle) est étrange, ainsi que la persistance de l'*r* dans « il leur a donné », que les Claytonnais prononceraient *i lærz á dòné*, etc.

Nous ne contestons pas que ce soit là, exactement relevé, le parler de Clayton. Mais cela ne démontre-t-il pas la justesse des remarques que nous nous sommes permis de faire?

Ces réserves faites, il ne nous reste plus qu'à louer l'étude très nourrie de M. Hills. Ses remarques sur la syntaxe populaire sont particulièrement intéressantes.

Signalons aussi une double observation phonétique, où une influence logique curieuse paraît s'être fait sentir. M. Hills a remarqué que l'*l* tombe dans *plus* marquant une cessation d'action, tandis qu'elle se maintient dans le même mot marquant une comparaison. Ainsi, on dirait, à Clayton : « Je ne veux *pus* », et « Il est *plus* vieux que moi. » Le parler franco-canadien ne fait pas cette distinction, croyons-nous.

Le travail de M. Hills se termine par une liste de 76 mots d'usage courant à Clayton. Nous aurions aimé, pour les raisons que nous avons exposées, à y trouver des termes anglais francisés et des formes françaises influencées par l'anglais. Mais l'auteur a éliminé de ses notes, son objet n'étant pas le nôtre, ces mots anglais ou anglicisés, « except a few, dit-il, that I know to have replaced their French equivalents throughout the greater part of the District of Montreal such as *poste-office* ». Il enregistre cependant dans son petit glossaire *propeleur*, employé pour *bateau à vapeur*. *Propeleur* serait-il répandu dans le district de Montréal?

L'exactitude, autant que nous pouvons en juger, des relevés faits par M. Hills, nous fait désirer que, pour ses prochaines études, il fasse un pas de plus vers nous et, à l'exemple de M. Geddes, passe *la ligne*. Il trouvera un champ autrement intéressant à explorer.

A. R.-LAGLANDERIE.

L'ANGLICISME, VOILA L'ENNEMI !

Nurse. — Ce mot anglais est en train de s'acclimater chez nous. Dites, en français : *un* ou *une garde-malade*, ou simplement *une garde*.

Pantry. — Pourquoi employer l'anglais *pantry*, quand nous avons *garde-manger*, *dépense*, *office* (fém.) ?

Tobaconiste. — De l'anglais *tobacconist*. En français : *marchand de tabac*, *débitant de tabac*. *Tobaconiste* est un grossier barbarisme, qui ne peut rien signifier.

Application. — C'est un anglicisme. *Application*, en français, veut dire « action d'appliquer », au propre et au figuré : l'application d'une emplâtre, l'application d'une somme à une dépense. En anglais, *application* veut dire « sollicitation, demande », *to make application to* = s'adresser à. Nous prêtons l'acception anglaise au mot français. Citons Buies là-dessus : « *Faire une application* (to apply, to make an application for), pour *faire une demande*. — Comment ! monsieur, vous voulez me faire une application ! Qu'est-ce à dire ? Si vous êtes un distributeur d'emplâtres et de sinapismes, allez dans les hôpitaux et collez-en tant que vous voudrez. — Voyez-vous d'ici un pauvre premier ministre tout couvert d'applications, et cela de la part de solliciteurs, encore ! »

Party. — Pour *suite*, *escorte*, *réunion*.

Pas d'admission. — Traduction ne l'anglais *no admission*. En français : *entrée interdite*.

Trouble. — Employé plus souvent, au Canada, dans le sens de l'anglais *trouble*, que dans le sens français. Quelques exemples : *Prendre le trouble de....* = prendre, se donner la peine de.... — *Donner du trouble à quelqu'un* = donner de la peine à quelqu'un. — *Avoir beaucoup de trouble à....* = avoir beaucoup de peine, de mal, de difficulté à....

Grôceur, grôcerie. — Ang. *grocer*, *grocery*. Tout le monde sait qu'en français on doit dire *épicier*, *épicerie*.

Directory. — Mot anglais qui se traduit par *annuaire*, *guide*, *almanach des adresses*. *Directoire* est un affreux anglicisme ; *indicateur* ne vaut guère mieux.

Vol. II, No 7—Mars 1904

L'ABBÉ H.-R. CASGRAIN

Le Bulletin de février était sous presse quand nous reçûmes le manuscrit des *Notes et Observations* sur le parler de la Rivière-Ouelle, que nous publions aujourd'hui. Quelques jours après, nous apprenions la mort de l'abbé H.-R. Casgrain.

L'abbé Casgrain était l'un des représentants les plus considérables de notre littérature. On a de lui : un volume de vers, les *Miettes*, dont il fit paraître une édition intime ; les *Légendes canadiennes*, où il inaugura, pour l'inspiration du moins, un genre qui, s'il était cultivé, pourrait nous créer une autonomie littéraire ; des *Biographies canadiennes ;* l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec ;* l'*Histoire de la vénérable Mère Marie de l'Incarnation*, qui a été traduite en allemand ; *Les Sulpiciens et les prêtres des Missions étrangères en Acadie ;* des *Mémoires sur les missions de la Nouvelle-Ecosse, du Cap-Breton et de l'Ile du Prince-Edouard ;* l'*Histoire du Bon-Pasteur de Québec ; Montcalm et Lévis ; Une seconde Acadie ;* et *Un Pèlerinage au pays d'Evangéline*, ouvrage couronné par l'Académie française. De nombreux articles publiés dans nos journaux et nos revues, quelques études d'archéologie complètent l'œuvre connu de l'abbé Casgrain. Mais nous croyons savoir qu'il laisse des manuscrits précieux, diverses monographies, un roman de mœurs canadiennes, plusieurs volumes de *Mémoires*. Les archives canadiennes-françaises lui doivent la publication de l'importante *Collection des Manuscrits du Maréchal de Lévis*.

L'auteur des *Miettes* et des *Légendes canadiennes* était un écrivain *raciné* au terroir par l'inspiration, mais romantique par la forme, et d'une manière où l'originalité du coloris, la richesse du verbe faisaient oublier quelque recherche d'éclat et de sonorité ; un poète, dont l'imagination brillante, hardie même, s'essorait mieux dans la prose que dans les vers, poète épris de merveilleux, et qui glissait parfois, avec une légèreté charmante, de la légende vers le roman.

Mais c'est à l'histoire surtout que le nom de l'abbé Casgrain reste attaché. Il ne nous appartient pas de juger ici son œuvre historique. Mais, la critique le dira sans doute, l'auteur de *Montcalm et Lévis* fut un historien sérieux, qui n'épargna ni temps, ni fatigues, ni dépenses, pour se bien renseigner sur la période de notre histoire (1753-1763) qu'il avait tout particulièrement entrepris d'étudier. A-t-il mis une ardeur trop grande à défendre Acadiens et Canadiens ? Lui est-il arrivé parfois de passer sous silence certains détails qui se seraient prêtés à une interprétation malveillante ?... Ceux qui ont connu le fervent patriote qu'était l'abbé Casgrain ne s'en étonneraient point. Historien, s'il jette çà et là dans le récit quelques couleurs un peu vives, si son imagination ne se tient pas toujours de prêter aux personnages des attitudes héroïques, l'abbé Casgrain sait aussi donner à son style une éloquente simplicité, une sobriété qui n'exclut pas l'élégance; il aime à chercher dans les faits ce qu'on pourrait appeler la *poésie de l'histoire*, mais il a soin, avant tout, d'en dégager la philosophie et d'apprécier les hommes et les œuvres à la lumière d'une critique généralement sûre.

L'auteur du *Pèlerinage au pays d'Evangeline* était un érudit littéraire, et qui rendait l'érudition séduisante par le charme de son esprit, resté remarquablement jeune. Rien ne le laissait indifférent de ce qui touchait à la littérature et à la langue française au Canada.

Nous ne saurions oublier que l'abbé Casgrain fut l'un des plus chauds partisans, un apôtre de la première heure de la *Société du Parler français*. Il eut, toute sa vie, l'amour du parler ancestral, le respect des vieilles coutumes, le culte du mot franco-canadien. Quand naquit notre œuvre, il s'y intéressa vivement et depuis lors ne cessa de faire des vœux pour son extension. Presque aveugle, il se faisait lire le *Bulletin*, et même, réveillant ses souvenirs, il y collaborait.

Le nom de ce prêtre distingué est de ceux qui ne se perdront point. Ses travaux de littérateur et d'historien vivront, et longtemps aussi ses bonnes œuvres rediront le mérite de cet homme de bien, l'ardente charité de son cœur et la sainteté de sa vie.

NOTES ET OBSERVATIONS

MOUCLE—ESPONTON—FLIQUE—GATON

Quelques mots recueillis dans le comté de Kamouraska, particulièrement à la Rivière-Ouelle.

Moucle, espèce de coquillage blanc qui se trouve en abondance au bord du fleuve, en bas de Québec. Les *moucles* sont assez bonnes à manger quand elles ont été cuites sur un feu vif. Ce mot n'est ni dans Bescherelle ni dans Hatzfeld, mais je lis dans Littré : « *Moucle*, mot employé en Bretagne et dans le midi de la France pour désigner la moule commune. »

N'avez-vous jamais été à la pêche aux *moucles*? C'est un genre de sport assez original. J'y suis allé, durant mes études au collège de Sainte-Anne. Nous avions pour premier maître de salle M. l'abbé Épiphane Lapointe, un enfant de l'Ile-aux-Coudres, qui avait maintes fois fait cette pêche durant son enfance.

Un jour de congé de la fin d'avril, il nous dit : « Y en a-t-il quelques-uns parmi vous qui veuillent m'accompagner à la pêche aux *moucles*? Le temps est propice ; la mer sera basse vers deux heures, et toute la batture de l'anse sera découverte. Toutefois, je n'amènerai que ceux qui ont de grandes bottes montant jusqu'aux genoux, car il y a beaucoup de vase en certains endroits de la grève. »

A l'heure fixée, nous étions une quinzaine prêts à nous mettre en marche. Chacun de nous était muni d'un petit bâton terminé en spatule pour ramasser les *moucles*. Celles-ci se cachent dans le sol à six ou sept pouces de profondeur. On reconnait leur présence à un petit trou de la grosseur d'un manche de pipe, qui reste rempli d'eau. Comment ces petits mollusques parviennent-ils à se faire des nids en terre, sans laisser d'autre trace de leur passage que cette ouverture, bien moins grosse que leur corps qui atteint jusqu'à un pouce et demi de long et qui est souvent plus gros qu'un œuf de pigeon ou de corneille? Je laisse à d'autres le soin d'expliquer ce phénomène.

Il faut être très vif pour enfoncer la spatule et pour sortir la *moucle* avec une partie de la terre qui la recouvre. Autrement, elle disparaît et il est impossible de la retrouver. Expliquez cela, si vous le pouvez. Dites aussi pourquoi les *moucles* qu'on voit à nu sur la batture sont d'un goût moins délicat, paraît-il, que celles qui se cachent.

En entrant au collège, nous avions plein un panier de *moucles*, qui furent cuites et mangées sur le champ.

A l'époque de la pêche aux marsouins, à la Rivière-Ouelle, un des plus agréables passe-temps des pêcheurs est de ramasser des *moucles*, de les jeter sur le poêle tout chaud, de les regarder s'ouvrir à mesure qu'elles cuisent, et de les croquer ensuite à belles dents.

Cette pêche aux marsouins me rappelle une expression étrange, que je n'ai entendu prononcer que là, et qui n'a rien de commun avec le français. *Ouiskoui* est un mot sauvage, micmac ou montagnais, qui désigne l'estomac du marsouin, dont on se servait jadis en guise d'outre pour contenir l'huile extraite de la graisse du marsouin.

Esponton, espèce de lance avec laquelle on tue le marsouin pris dans la *pêche*. L'*esponton* était une arme qui servait dans l'infanterie au seizième siècle.

Flique, corruption, paraît-il, du mot anglais *flake*, flocon. Au temps de la pêche aux marsouins, les pauvres du voisinage viennent demander leur part d'aumône, qui ne leur est jamais refusée. On donne à chacun d'eux une *flique*, c'est-à-dire un morceau de graisse qu'il emporte pour le faire fondre et en tirer l'huile qui sert à divers usages, même à la table. Qui n'a pas entendu parler, dans ce coin du pays, des croquignoles et des *tracas* fendus, cuits à l'huile de marsouin? Ce n'est pas un mets recherché, mais je connais des hommes de goût qui ne dédaignent pas d'en manger.

Le mot qui suit n'a aucun rapport avec les termes de pêcherie précédents, mais il est bien de la localité.

Gaton, petit bâton qui sert à retenir les *menoires* d'une *traine* ou d'un traîneau. La traverse des *menoires* est munie de deux bouts de chaîne à gros anneaux dont le dernier est passé à travers une mortaise pratiquée dans la *fonçure* de la *traine* à douze ou quinze pouces de l'avant. Le *gaton* est passé dans les deux anneaux et assujettit par ce moyen les *menoires* à la *traine*. Ce mot *gaton*

ne se trouve ni dans Bescherelle, ni dans Hatzfeld : mais Littré le mentionne. Ce mot est d'un usage journalier dans le comté de Kamouraska. On dit *bâton de chaine* dans les environs de Québec. *Gaton* est un terme de marine, comme, au reste, tant d'autres expressions qui font partie de notre langage populaire.

On remarquera que j'ai souligné plus haut le mot *fonçure*, qui est constamment employé ici. Je le croyais français, mais, à ma grande surprise, je ne l'ai trouvé ni dans Littré, ni dans Bescherelle, ni dans Hatzfeld. Ce doit être un vieux mot venu de France.

H.-R. CASGRAIN, p[tre].

Québec, février 1904

LES BAS—LA TRAINÉE—LA COMMUNE LE TEMPS DES BANDONS

Dans les comtés d'Yamaska et de Richelieu, on appelle les *Bas* une large bande de terrain d'alluvion qui s'étend le long du lac Saint-Pierre.

A la Baie-du-Febvre, les *Bas* ont à peu près trois lieues de long et une largeur moyenne d'une lieue.

Les eaux du Saint-Laurent submergent tout ce terrain au temps de la débâcle et y déposent un sédiment qui en entretient l'extrême fertilité.

Mais comme, à partir de la côte, où s'arrête l'inondation, le sol va toujours en baissant jusqu'au lit ordinaire du lac, et que par suite de cette déclivité le séjour des eaux se fait plus long dans une partie que dans l'autre, on a séparé les *Bas* dans le sens de leur longueur par une clôture, à une distance de la côte variant de dix-huit à trente arpents.

Ce vaste *platin* (plaine) se trouve ainsi divisé en deux parties, l'une plus élevée que l'autre.

***

La première est de beaucoup plus importante, à cause du foin naturel qui y vient en abondance, et aussi par la culture

qu'on peut y faire du mil, du trèfle, des céréales et même des racines, dans les endroits les plus élevés, comme aux approches du Saint-François, où les alluvions ont été plus considérables par l'action combinée des eaux de ce fleuve et de celles du lac.

Elle est morcelée en un grand nombre de lopins, possédés par différents propriétaires.

Ces fragments étroits– la plupart n'ont qu'un demi-arpent de large — sont contigus dans leur longueur, séparés les uns des autres par un fossé peu profond et s'étendent de la côte à la clôture de séparation, — au *trécarré* (trait-carré), comme on désigne habituellement cette limite, ou encore, au *travers*. Ce mot désigne aussi la clôture même qui couvre le *trécarré*. L'*habitant*, propriétaire d'une prairie dans les *Bas*, est tenu de défaire son *travers* à l'automne, de le refaire au printemps, et d'en fournir les matériaux.

Le foin des *Bas* est d'une espèce particulière aux terres souvent inondées ; on l'appelle, ici, *traînée*. C'est une plante indigène que le sol produit de lui-même, une graminée qui croît à la manière des légumineuses, en *se traînant* sur la terre. Sa tige menue s'avance en légers zigzags et fait nœud à chaque écart, d'où sortent de petites feuilles longues, étroites et tombantes.

La *traînée* pousse très dense ; les tiges les unes sur les autres s'enlacent par leurs feuilles et couvrent la prairie comme d'une fourrure épaisse.

Elle ne vient pas toujours seule cependant ; ce riche sol des *Bas* produit encore une foule de plantes diverses qui s'y mêlent. Les unes sont fourragères, comme les *pois-sauvages* ou le *jargeau*, l'*herbe-à-liens*, la *prêle*, le *trèfle-d'eau*, la *pivoine*, le *foin-à-chapeau* (sain-foin), la *rouche*, et un autre gros foin plat, le *foin-bleu*, qu'il ne faut pas confondre avec la *rouche* bien qu'il ne paraisse en différer que par sa couleur plutôt bleue que verte. Les autres nuisent à la récolte, qu'elles gâtent et rendent parfois pénible à faire. Ce sont les *creuve-z-yeux*, les *grattaux*, les *cornes*, la *rapace*, les *toques* (bardane), les *scies* (ortie), le *tabac-du-diable*, l'*argentille*, l'*herbe-à-chats*, la *moutarde*, etc.

Il y a aussi des plantes à suc vénéneux, comme l'*arbarapuce* ou *herbe à la puce*, l'ellébore, la *carotte-à-moreau* (ciguë). En revanche, on y trouve en quantité des plantes médicinales, la *belle-angélique*, l'*anis-sauvage*, la *patience*, l'*herbe-forte*, la *raisinée*, la *sanguinaire*

ou le *sangdragon*, la *verge d'or*, etc. ; des plantes alimentaires, comme les *apanacs* (topinambours), dont les tubercules remplacent les patates chez les sauvages et les pauvres gens, les *gueules-noires* (myrtilles), les *pimbinas*, les *atacas* qui font, comme l'on sait, d'excellentes confitures.

***

La partie inférieure des *Bas* est connue sous le nom de *Commune*. Elle touche immédiatement aux eaux du lac ; elle a d'ordinaire autant d'étendue que la partie supérieure, mais le sol y est plus humide. L'inondation la recouvre plus longtemps et laisse derrière elle des étangs, des marais, des marécages, qui se remplissent d'herbes aquatiques, *nénuphars*, *clageux*, *têtes-de-femmes*, *quenouilles*, *joncs*, *varechs*, etc. Le poisson, principalement la *barbotte*, s'attarde quelquefois dans ces bas-fonds, mais en général ce ne sont durant l'été que des flaques d'eau bourbeuse, où règnent les *vaches marines* et les *wawarons*.

Malgré ce grave inconvénient, qui du reste tend à disparaître, vu les travaux d'assainissement qu'on y fait chaque année, le sol ne laisse pas de fournir un excellent et abondant pâturage. Et on a su tirer un profit considérable de ce terrain impropre à la culture, en en faisant un parc public pour les jeunes animaux de ferme, poulains, taures, moutons, etc. ; c'est de là que lui vient son nom de *Commune*.

La *Commune* a une administration spéciale. Un bureau, composé d'un président, d'un trésorier, d'un secrétaire et de directeurs, fait observer les règlements concernant les *droits de commune*, contrôle la rentrée des animaux au printemps, nomme les *garde-grèves*, qui veillent aux limites extrêmes du parc où les animaux peuvent s'échapper en suivant la grève, les *garde-enclos*, préposés aux soins des animaux égarés qu'on retient dans des enclos en attendant que leurs propriétaires viennent les réclamer.

Il y a une trentaine d'années, ces gardiens de la *commune* et des *enclos* finissaient l'exercice de leurs fonctions vers la mi-septembre, après la récolte.

Alors on ouvrait les barrières de la *commune*, on en défaisait les clôtures, et les animaux qu'elle renfermait, ainsi que ceux des fermes de la région voisine, pouvaient paître en liberté sur toute l'étendue des *Bas* : c'était le *temps des bandons*.

V.-P. JUTRAS, ptre.

Cette dernière expression, le *temps des bandons*, est un archaïsme.

Un *ban*, sous la féodalité, était une proclamation du souverain, et par analogie, une annonce publique par laquelle les citoyens étaient autorisés à faire une chose. Encore aujourd'hui, le ban est une ordonnance, une publication ; le *ban de mariage* est la publication du mariage ; le *ban des vendanges* est l'annonce que le temps des vendanges est arrivé. *Ban* est le substantif verbal de *bannir*, qui lui-même vient du francisque *bannjan*, proclamer, publier, ordonner ; *bannir* n'a pris qu'au XIIIe siècle le sens spécial de chasser d'un pays, c'est-à-dire rendre une sentence d'exil. Dans le bas-latin se trouve le produit intermédiaire *bannum*, et dans le celtique *bannan*.

Le latin populaire avait aussi *bando*, *bandonis*, qui signifiait ordre, prescription, et auquel répond le vieux français *bandon*.

Bandon signifiait proprement *don par ban*, c'est-à-dire *don publié*, *don fait par proclamation*, d'où décret, permission, autorisation. On a dit *mettre à bandon*, pour mettre à permission, autoriser, puis pour remettre, céder, laisser aller, et enfin pour délaisser. C'est de là que sont venus *abandon*, *abandonner*, *abandonnement*. *Abandon*, proprement, signifie *en liberté*, et *abandonner*, *mettre en liberté*.

Autrefois encore, les *bestes à bandon* étaient les bêtes sans garde, les bêtes en liberté.

Le *temps des bandons* est donc, étymologiquement, le temps où il est proclamé, annoncé publiquement que les habitants de la région sont autorisés à faire paître le bétail sur un certain terrain, et par analogie, le temps de l'année où l'on abat la clôture qui entourait ce terrain et en défendait l'accès.

ADJUTOR RIVARD.

L'APPAUVRISSEMENT DE LA SYNTAXE

« Le français est riche en mots et pauvre en tours. » Pendant que le lexique puise, pour s'enrichir, dans le vieux fonds des patois et dans la langue morte, « la syntaxe refuse d'accepter des constructions nouvelles et rejète les anciennes, celles qui faisaient merveille chez les Racine et les Bossuet, chez les La Fontaine et les Molière ». M. F. Vézinet constate et déplore cet appauvrissement de la syntaxe (*Rev. de Phil.*, t. XVII, p. 305). « Pourquoi ne pas secourir pareille misère ? dit-il. Il ne s'agit pas d'accomplir une révolution : la syntaxe est un organisme délicat, auquel il convient de ne toucher qu'avec d'infinies précautions. Loin de nous le désir de fabriquer de nouveaus ressorts, d'imaginer de nouveaus rouages : on courrait le danger de disloquer ce qu'on voudrait assouplir. Mais peut-être serait-il sage de reprendre ceus dont se servaient les classiques : la marche en était aisée, et le jeu harmonieus. Revenons à la syntaxe du XVIIe siècle ; elle était compréhensive et variée, elle abondait en ressources. » Et il cite des exemples de quelques-unes des constructions maintenant disparues et qu'il voudrait rendre à la syntaxe française :

1° L'emploi de *soi* se rapportant à un sujet déterminé, comme dans cette phrase de La Bruyère : « Il crache presque sur *soi.* » (*Les Caractères*, VI, portrait de *Phédon*.)

2° L'emploi de *en* même en parlant des personnes, qu'il remplace l'adjectif possessif *son :*

> Attaquer Chapelain ! ah ! c'est un si brave homme !
> Balzac *en* fait l'éloge en cent endroits divers.
>
> (Boileau, *Sat.*, IX, 205.)

ou le pronom personnel *de lui* :

> Jésus que l'on a attaché à une croix pour *en* faire un spectacle d'ignominie.
>
> (Bossuet, *Sermon sur l'honneur*.)

ou le pronom réfléchi *de soi :*

> On s'oublie soi-même et on s'*en* éloigne insensiblement.
>
> (La Rochefoucauld, *Maximes*.)

3° L'emploi du verbe avec deux compléments de nature différente, un substantif et une proposition subordonnée :

Je vois *votre chagrin*, et *que* par modestie
Vous ne vous mettez point, monsieur, de la partie.
(MOLIÈRE, *Les Femmes savantes*, IV, 3.)

4° Les tournures où le pronom relatif ou l'adverbe de lieu ne suivent pas immédiatement le substantif ou le pronom auxquels ils se rapportent :

La *mer* était proche, *où* l'on dit que leur maître...
(SCARRON, *Rom. com.*, début.)

Un certain Espagnol nous devait faire bien de la honte, *qui* avait eu tant d'horreur d'un rebelle...
(Mme DE SÉVIGNÉ, 20 novembre 1664.)

5° Les anacoluthes, les tournures où l'on voit se rapporter à un complément direct ou indirect des mots qui d'après les règles strictes devraient nécessairement se rapporter au sujet :

Indomptable *taureau*, *dragon* impétueux,
Sa croupe se recourbe en replis tortueux.
(RACINE, *Phèdre*, V, 6.)

Ayant commencé trop tôt l'œuvre de son détachement moral, le temps lui a manqué...
(BOSSUET, *Sermon sur l'impénitence finale*.)

Et, *pleurés du vieillard*, il grava sur leur marbre
Ce que je viens de raconter.
(LA FONTAINE, *Le Vieillard et les trois jeunes gens*.)

« Il est très légitime, ajoute M. Clédat dans une note qui suit l'article de M. Vézinet, qu'un écrivain maintienne des tournures qui sont en train de disparaître de la langue courante, ou en ont complètement disparu, à la condition qu'elles nous soient facilement intelligibles. »

C. D.

L'AGGLUTINATION DE L'ARTICLE

DANS NOTRE PARLER POPULAIRE

On désigne sous le nom d'*agglutination* un procédé de composition, par lequel un mot s'incorpore avec un autre dont il dépend, et forme avec lui un terme unique. Dans le français, l'agglutination s'entend surtout de l'accolement d'un proclitique, article ou préposition, à un substantif.

Les produits de l'agglutination ne sont pas des composés réguliers comme ceux de la combinaison des mots simples avec les particules ou préfixes.

Le préfixe, placé devant un mot, en modifie le sens : *dé-*, combiné avec *faire*, forme un verbe nouveau, *défaire*, dont le sens est différent de celui du radical. Au contraire, le mot agglutiné n'a pas de valeur en composition : on a dit *la poule d'Inde*, puis *la dinde* (*la* [*poule*] *dinde*), mais le sens n'a pas changé ; de même, *l'accoursie* a la même signification que *la coursie*.

De plus, il y a des préfixes qui sont séparables, c'est-à-dire qui peuvent être employés seuls : tel *bien*, qui sert à former *bienfait*, mais qui est un mot complet, ayant une signification propre ; —et d'autres qui sont inséparables, c'est-à-dire qui ne sont usités qu'en composition, comme *més-* qui n'a de valeur que soudé à un mot simple : *mésallier*. Les mots agglutinés sont tous séparables ; ils jouent un rôle dans le discours et ne sont pas destinés à être accolés à d'autres mots ; s'ils finissent par faire corps avec les substantifs qu'ils accompagnent le plus souvent, c'est grâce seulement à des erreurs de prononciation reproduites par la transcription graphique.

Aussi les cas d'agglutination sont-ils plus fréquents dans les parlers populaires que dans la langue classique ; car « les formes d'une langue qui s'écrit, dit justement M. E. Tappolet (1), sont bien autrement gravées dans la mémoire de ceux qui parlent que celles d'un idiome qui ne s'écrit guère ».

---

(1) *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande*, 2e année, p. 3.

Cependant, à une époque où l'influence de la prononciation sur l'écriture se faisait encore sentir, quelques produits de l'agglutination de l'article se sont introduits dans le français littéraire.

Le phénomène présente deux types, le type *lendemain* et le type *abajoue*. L'agglutination de l'article, en effet, se fait différemment, selon qu'elle s'opère sur un mot commençant par une voyelle, ou par une consonne; dans le premier cas, la consonne de l'article se soude au mot suivant, dans le second la voyelle.

Type LENDEMAIN.– Un substantif à voyelle initiale emprunte à l'article la consonne *l*; en d'autres termes, le premier élément de l'article singulier, dont la voyelle s'élide, fait corps avec le mot qu'il accompagne. Voici de ce phénomène des exemples fournis par la langue littéraire:

Lendemain.– Ce mot est le résultat de la fusion de l'article défini *le* avec le substantif *endemain*, qui se rattache à une formation latine *in-de-*mane*. On écrivait autrefois *l'endemain;* la prononciation finit par souder l'article au substantif, et depuis le XIV[e] siècle on dit *le lendemain*.

Luette.—Le latin populaire **uvitta* avait donné *uette; l'uette* devient *luette*, d'où *la luette*, à la fin du XIII[e] siècle.

Lierre.—Du latin *hedera* était sorti *èdre*, puis *iédre*, *ierre*; de *l'ierre*, le XV[e] siècle fit *lierre*, *le lierre*.(1)

Lendit.–*L'endit* (←lat. *indictum*) a donné *lendit*, *le lendit*, qui date du XIII[e] siècle.

Loriot.—Au XV[e] siècle, on se mit à écrire *le loriot*, corruption de *le loriol*, qui avait déjà remplacé *l'oriol* (lat. *aureolum*).

Landier.—On trouve *landier* dans un texte isolé du XII[e] siècle(2); mais ce n'est qu'au XVI[e] siècle que ce mot fut substitué à la forme primitive *andier* (← bas-lat. *anderius*).

Lingot.—De même, l'anglais nous ayant donné *ingot*, l'article s'accola immédiatement à ce mot étranger et en fit *lingot*.

A ce procédé d'agglutination sont dus aussi certains noms propres: *Langlois* et *Langlais* (← *l'anglais*), *Lévèque* (← *l'évèque*), *Labbé* (← *l'abbé*), *Laval* (← *l'aval*), *Lètourneau* (← *l'étourneau*), *Lespérance* (← *l'espérance*), etc.

---

(1) Meyer-Lübke, cependant, croit voir dans *lierre* l'influence de *lier*. (*Gram.*, vol. I, p. 380.)

(2) *Li Charrois de Nymes*.

Voici maintenant une liste de mots franco-canadiens formés, comme *lendemain*, par l'agglutination du premier élément de l'article défini *le, la :*

lendroit (*le lendroit*) ←= le + endroit (l'endroit).
lenvers (*le lenvers*) ←= le + envers (l'envers).
locre (*du locre*) ←= la + ocre (de l'ocre).
loquet (*le loquet*) ←= le + hoquet (le hoquet)[1].
lambre (*le lambre*)[2] ←= le + amble (l'amble).
lambreux (*le lambreux*) ←= le + ambleur (l'ambleur).
lévier (*le lévier*)[3] ←= le + évier (l'évier).
lambine (*la lambine*) ←= la + *ambine* (*l'ambine*).[4]
lamblette (*la lamblette*) ←= la + *amblette* (*l'amblette*).[5]

Peut-être faut-il rattacher au même procédé la formation de la locution adverbiale *à larebours*, pour *à rebours, au rebours*. Par contre, dans *leux deux* (= *eux deux*), il n'y a pas agglutination, mais assimilation des deux pronoms *eux* et *leux* (= *leur*) dans des phrases comme celle-ci : *Je leux ai dit à leux deux* = je leur ai dit à eux deux.

Type ABAJOUE.– Dans le second cas, ce n'est plus la consonne, c'est la voyelle de l'article qui se joint au mot suivant.

C'est ainsi que paraissent s'être formés les mots français :

Abajoue.– *La bajoue* a donné *l'abajoue*. L'article, scindé, a abandonné son dernier élément qui s'est soudé au substantif.

Accoursie.– L'italien *corsia* a produit *coursie*, et *la coursie* est devenu *l'accoursie*.

Alumelle.– *La lemelle* (←= lat. *lamella*) s'est écrit, dès le XII[e] siècle, *l'alemelle*, et plus tard, *l'alumelle*.

Le français littéraire ne présente, dans cette seconde série, que des cas d'agglutination de l'article féminin singulier, *la*. Dans notre parler populaire, le dernier élément sonore de l'article pluriel, *les*, peut aussi s'agglutiner.

---

(1) La chute de l'aspiration dans le franco-canadien, *l'(h)oquet*, a rendu possible l'agglutination, qui a pu se produire aussi sous l'influence du fr. *loquet*.
(2) D'où *lambrer*, aller l'amble.
(3) On trouve aussi *lavier* ; ces deux formes populaires se rencontrent en France, notamment à Reims et à Langres. « Le rémois et langrois *lavier* = *évier*, dit Meyer-Lübke, a peut-être subi l'influence de *laver* ». (*Loc. cit.*)
(4) Mot franco-canadien.
(5) Mot franco-canadien. Du lat. *amblacium*, vx fr. *amblai*.

Témoignages de l'agglutination, dans le franco-canadien, de la voyelle de l'article féminin singulier :

aridelle (*l'aridelle, une aridelle*) ⟵ la + ridelle (la ridelle, une ridelle).

arlevée (*l'arlevée, c'l'arlevée*) ⟵ la + relevée (la relevée, cette relevée).

armise (*l'armise, une armise*) ⟵ la + remise (la remise, une remise).

avis (*l'avis, une avis*) ⟵ la + vis (la vis, une vis).

Témoignages de l'agglutination du son *é* provenant du second élément de l'article pluriel :

éridelles (*les éridelles*) (1) ⟵ les + ridelles (les ridelles).

écopeaux (*les écopeaux*) (2) ⟵ les + copeaux (les copeaux).

éronces (*les éronces*) ⟵ les + ronces (les ronces).

épelures (*les épelures*) (3) ⟵ les + pelures (les pelures).

Nous avons aussi *écosse* pour *cosse ;* mais *écosse*, qui date du XIVe siècle et que la langue littéraire admet, s'est formé sur le verbe *écosser*. Il est inutile de dire que l'*e* prothétique des mots commençant pas *sc*, *st*, *sq*, comme *scandale* (fr.-can. *escandale*), *statue* (fr.-can. *estatue*), *squelette* (fr.-can. *esquelette*), n'est pas le résultat de l'agglutination. La forme *escandale* est régulière, et ce serait la forme classique, si l'action des lois phonétiques n'avait été entravée.

ADJUTOR RIVARD.

Revue de Bretagne. —La revue de M. le marquis de l'Estourbeillon nous arrive avec une couverture nouvelle, portant, pour devise : *Breiz da virviken !* (Bretagne à jamais !) M. l'abbé A. Millon commence la série de ses *Choses de chez nous* de 1904 par « l'examen de conscience de l'année 1903 ». Dans le même numéro (janvier 1904), M. Yves Berthou fait connaître les *Chants Séculaires* du poète traditionaliste Joachim Gasquet, et salue en celui-ci « l'un des poètes les plus puissants, l'un des cerveaux les plus harmonieux de ce temps ».

---

(1) D'où, aussi, *une éridelle*.
(2) D'où *un écopeau*.
(3) D'où *une épelure*. Influencé peut-être par *épluchure*.

LA POÉSIE EN PROVINCE

ACHILLE MILLIEN

« Un grand poète, faisant délibérément le sacrifice de la gloire et des honneurs qui l'attendaient au dehors, a eu le courage, peut-être la sagesse, d'ensevelir ses jours en un coin perdu du Nivernais. Ce rêveur, cette âme simple, ce poète ennemi du tapage et de la réclame s'appelle Achille Millien. Né à Beaumont-la-Ferrière, près de la Charité-sur-Loire, le 4 septembre 1838, Achille Millien n'a jamais quitté son village natal depuis l'époque lointaine où il revint du collège de Nevers muni du diplôme de bachelier. Il vit retiré en une jolie maisonnette, tapissée de vigne vierge ; c'est de là que sont partis ces nombreux recueils poétiques qui, à un moment donné, attirèrent sur leur auteur l'attention émerveillée du monde littéraire français et même étranger ; c'est là que de nombreux écrivains sont venus le visiter ; c'est là enfin que lui parvient, chaque jour, une volumineuse correspondance attestant les amitiés précieuses qu'il s'est créées un peu partout, grâce à son incontestable talent et à son cœur d'or.

« Millien est l'incarnation accomplie du poète du clocher. Il a chanté son coin de terre, il en a dégagé la poésie intime en des vers admirables, colorés, émus, sincères, descriptifs, imprégnés des parfums agrestes les plus suaves : parfums des fleurs sauvages ; parfums montant en vapeur de la glèbe nivernaise lorsque la charrue laboure ses flancs féconds. » (GRIMAUD, *La Race et le Terroir*, p. 209.)

« La vie campagnarde, avec ses aspects naïfs, sa rude gaîté quelquefois, la chaumière au toit couvert d'iris, le torrent qui bondit, la roche sur laquelle glousse le ramier, l'odeur salutaire des prairies fraîchement coupées, avec une élévation naturelle du cœur vers Celui qui a créé tant de choses sublimes ou charmantes, voilà le fond de la poésie d'Achille Millien. » (STAAF, *La littérature française*.)

Les principaux recueils de vers de Millien sont *La Moisson* (1860), les *Chants agrestes* (1862), les *Poèmes de la Nuit* (1863), *Musettes et Clairons* (1866), *Légendes d'aujourd'hui* (1870), *Voix des ruines* (1873), *Poèmes et sonnets* (1879), *Chez nous* (1896), et *Aux Champs et au Foyer* (1900).

Quand parut ce dernier volume, il fut accueilli, comme les autres, par des applaudissements. « Dans la bataille des poètes, écrivait M. Edmond Biré, Ach. Millien n'a cessé de s'élever ; il est arrivé à l'élite, à la vraie distinction, à l'état-major. »—« Beau livre, disait M. Auguste Dorchain, plein de santé littéraire et de santé morale.... œuvre noble et charmante. »

Le « maître *naturiste* », comme on l'a appelé, a été trois fois lauréat de l'Institut ; je devrais dire quatre fois, car en 1879 l'Académie française avait réservé pour un de ses prix les *Poèmes et Sonnets*, mais Millien céda généreusement sa place à un poète étranger, qui fut l'heureux bénéficiaire du prix.

Il est bon d'ajouter que Millien est l'ami des Canadiens et qu'il fut l'un des premiers à vulgariser en France le nom de nos poètes. (Voir *Chez Millien*, par Clément Dubourg.)

A. R.-L.

CHEZ NOUS

Chez nous, en bonne terre, en terre nivernaise,
Quand le chœur des oiseaux chante au bois, qu'il est doux
De suivre les sentiers où s'empourpre la fraise
Chez nous !

Des rives de la Nièvre aux sources de l'Yonne,
Du val où l'Allier coule aux champs rocheux d'Ouroux,
Sous cent aspects divers la nature rayonne
Chez nous.

Horizons infinis, coquets vallons intimes,
Hameaux que baigne l'eau jasant sur les cailloux,
Bourgs fiers qu'on voit de loin droits et hauts sur les cimes,
Chez nous,

Morvan, Puysaie, ô terre à mine sombre ou gaie,
Bazois aux pâtis verts, Amognes aux blés roux,
Tout me captive, étang, plaine, sommet, futaie,
Chez nous !

Dans les prés aux gazons gonflés de riche sève,
Dans la gâtine où croît le genêt près du houx,
Partout avec amour j'ai promené mon rêve
Chez nous.

Chez nous, des vieilles mœurs on conserve le culte,
On croit encore à Dieu que l'on prie à genoux,
On aime la patrie et gare à qui l'insulte
Chez nous !

Amis, frappez à l'huis ; à la bonne franquette
Le foyer vous invite et l'on garde pour vous
La tranche de jambon et la claire piquette
Chez nous !

Plus d'un, j'en sais plus d'un que tente la fournaise
De la ville et qui part, le cœur plein d'espoirs fous...
Moi, cependant, je reste en terre nivernaise,
Chez nous.

Achille Millien.

L'ENFANT ROSE

L'enfant rose ne peut dormir:
Sous le vent froid hurlant sa plainte
Il écoute le toit gémir...
Dors vite, enfant, c'est la nuit sainte...
Noël ! Noël !

La bise brame et lui fait peur,
Pour chasser la vaine chimère
Qui met le trouble dans son cœur,
Auprès de lui chante sa mère...
Noël ! Noël !

Soudain la cloche de minuit,
Qui sonne clair dans la rafale,
Là-haut, vers l'étoile qui luit,
Lance sa clameur triomphale...
Noël ! Noël !

Et, comme s'il sentait frémir
Un vol d'ailes qui le caresse,
L'enfant calmé va s'endormir,
Bercé par les sons d'allégresse...
Noël ! Noël !

Petit enfant rasséréné,
Repose en paix ta tête blonde
Et dors sans peur: ton frère est né,
Un autre Enfant, sauveur du monde...
Noël ! Noël !

Achille Millien.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(*Suite*)

* **Assavoir** (*asàvwè:r* var. *asàwè:r*) loc. verb. Arch.

‖ Savoir.

¶ Ne s'emploie que dans les expressions : *faire assavoir, c'est assavoir*, et, absolt, *assavoir* (Darm.). Quoique vieillie, cette locution verbale est enregistrée par Darm., Littré et Larousse. « Les anciens textes montrent, dit Littré, qu'il y avait un verbe *assavoir* qui se construisait comme les autres avec *faire*, et qu'on a mal à propos décomposé en *à savoir*. »

Assir (*asi:r*) v. tr. et réfl. ←= lat. *assidere*, m. s.

‖ Asseoir.

¶ Conjugaison du verbe franço-can. *s'assir :* ind. prés. : *je m'assis, tu t'assis, il s'assit, nous nous assisons* (*on s'assit*), *vous vous assisez, ils s'assisent ;* fut. : *je m'assirai, tu t'assiras, il s'assira, nous nous assirons* (*on s'assira*), *vous vous assirez, ils s'assiront ;* imparf. : *je m'assisais, tu t'assisais, il s'assisait, nous nous assisions,* (*on s'assisait*), *vous vous assisiez, ils s'assisaient ;* cond. : *je m'assirais, tu t'assirais,* etc. ; imp. : *assis-toi, assisez-vous ;* subj. prés. : *que je m'assise,* etc. ; part. passé : *assis, assise.* « Une grammaire du XVIIe s. dit que l'usage était fort brouillé sur tous les temps du verbe *asseoir*. Dans une comédie de Boursault (*Esope à la Cour*), je lis, à deux vers de distance, les deux formes impératives : *asseyez-vous, assis-toi* » (Delboulle). La conjugaison de ce verbe présente encore aujourd'hui, en français, des irrégularités, qui ne peuvent s'expliquer que par les anciennes formes. On trouve en effet au présent de l'indicatif : *il s'assit, ils s'assisent*, dans les vieux auteurs (Voir St-Simon, III, 268 ; Rac., édit. Mesnard, t. V, p. 546, et t. VI, p. 65 ; *Nouv. Cout. Gén.*, t. III, p. 1228). *Assir* est enregistré par La Curne et Bos. On lit dans Ronsard :

> Assisons-nous sur cette molle couche....
> Or sus, assisez-vous icy....

La vieille forme *asseir* se prononçait *assir*, suivant La Curne.

Assir est encore en usage dans les provinces du centre, du nord et de l'ouest (DOTTIN, FAVRE, CORBLET, DELBOULLE, EVEILLÉ, MONTESSON, LITTRÉ; *Bull. des P. N.*, pp. 426 et 414; MOISY). Il y a cependant des variantes dans la conjugaison, qui n'est nulle part aussi régulière qu'au Canada.

La forme *s'assir* a été relevée par MM. Gilliéron et Edmont dans les départements suivants: Nord, Somme, Meuse, Marne, Calvados, Manche, Orne, Côte-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Mayenne, Sarthe, Indre-et-Loire, Marne-et-Loire, Morbihan, Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, Cher, Allier, Creuse, Haute-Vienne, Charente, Charente-Inférieure, Gironde (*Atlas ling. de la France*).

Assistance (*asistâ:s*) s. f.

|| Présence. Ex.: *L'assistance* des enfants à l'école = la présence des enfants à l'école.

¶ En fr., *assistance* signifie: assemblée, auditoire (l'orateur émut l'assistance), aide, secours; mais, au sens de présence, ou pour marquer l'action d'assister à quelque chose, ce mot ne s'emploie plus qu'en parlant de la présence d'un officier public ou d'un ecclésiastique remplissant les fonctions de sa charge (DARM.).

Assister (*asisté*) v. tr. et réfl.

|| Asseoir. Ex.: *Assistez-vous* = asseyez-vous.

¶ On trouve *s'assiter* dans la Saintonge (FAVRE; *Atlas ling. de la France*). Le vieux fr. avait *s'asistrer*: « Les tables furent mises et ils s'asistrent » (*Rom. de Dolopathos*, ms de N.-Dame, N° 2, fol. 57, cité dans LA CURNE). *S'assiter* se dit aussi dans le Berry (JAUBERT).

Associé (*asòsyé*) s. m.

|| Compagnon, ami.

Astheure (*àstœ:r*, var. acadienne: *àstœ[u]:r*) adv. Arch.

|| A présent, maintenant.

¶ On trouve dans les vieux auteurs *astheure*, *asteure* et *asthure*. « J'en ay assez parlé asthure » (BRANTÔME, *Vie de Marg. de Navarre*). « J'ay de pourtraicts de ma forme de vingt-cinq, de trente-cinq ans; je les compare avec celui d'asteure » (MONTAIGNE, l. III, ch. 13). « Je serès toujours ravie de les aprendre par vous, Madame, pour qui je me sens asteure une véritable amitié » (Madame, Duchesse d'Orléans, lettre du 4 juin 1701, à Mme de Maintenon). « Ceste

mesme interjection qui sert asture aux Italiens » (MONT., l. III, ch. 5). « Si recouvrer astheure je me puis.... » (LA BOÉTIE, dans les Essais de Mont., *Sonnet à Mad. de Gram.*). « O loup, j'en ay desjà besoin, Dit le porc-espy, tout asteure » (BAÏF). *Astheure* est une contraction de *à cette heure.* *Asteure* se dit dans la Saintonge (EVEILLÉ), dans le Maine (DOTTIN, MONTESSON), dans le centre de la France (JAUBERT), dans la Picardie (CORBLET), dans la Normandie, où l'on prononce *astœ, actœ, actœ:r, astœ:r* (MOISY, ROBIN, DELBOULLE ; *Rev. des P. P.*, I, p. 18), et dans le Poitou, où l'on prononce aussi *astu:r* (FAVRE).

A tout de reste (*a tu d rèst*) loc. adv.

‖ Quand même, quoiqu'il arrive, envers et contre tous, absolument, de toutes ses forces, sans réserves.

¶ *A toute reste*, en vx fr., avait ce sens (BONNARD, LA CURNE, OUDIN, DARM.). « Buvans à toute reste » (RAB., V, p. 104). « Solliciter à toute reste » (*Mém. de Sylly*, III, p. 344). « Vous venger à touttes restes » (*Poés. d'Am. Jam.*, p. 87, cité dans LA CURNE).— *Reste* était fém. à l'origine, et jusqu'au XVIIe s. dans cette locution, maintenant vieillie (DARM.).

A toute éreinte (*a tut éré:t*) loc. adv.

‖ De toute sa force. Ex. : Courir *à toute éreinte* = courir aussi vite qu'on peut.

¶ En Normandie, *à toute éreinte* = à outrance (DUBOIS).

Attelage (*atla:j*) s. f.

‖ Harnais. Ex. : Mettre l'*attelage* sur le cheval = lui mettre le harnais sur le dos.

¶ *Attelage*, s. m., en fr., sign. : 1° l'action d'atteler ; 2° ce qui sert à atteler (DARM.) ; 3° *par ext.*, les bêtes attelées : « L'attelage suait, soufflait, était rendu » (LA FONT.). Ce mot ne désigne pas proprement le harnais, mais une partie du harnais.

Attelée (*atlé*) s. f.

‖ Travail forcé et rapide, effort. Ex. : On a donné une rude *attelée* aujourd'hui = nous avons accompli un travail considérable, une rude tâche.

¶ En Normandie, *attelée* désigne la moitié de la journée d'un ouvrier (ROBIN, DELBOULLE, LITTRÉ). *Attelée* est fr. dans le sens de temps pendant lequel les bêtes de trait sont attelées (LAR., LITTRÉ).

Atteler (*atlé*) v. tr.

1° || Assujettir quelqu'un, s'en rendre maître.

2° || Mettre dans de mauvais draps, dans un fâcheuse position (se dit surtout de celui qui est marié avec une femme qui ne lui convient pas).

¶ Le fr. a un proverbe : « C'est une charrette mal attelée », qui se dit en parlant d'associés qui ne s'accordent pas, qui n'agissent pas de concert dans une entreprise (ACAD.). Mme de Sévigné a écrit : « Il faut qu'il ait de bonnes raisons pour se porter à l'extrémité de *s'atteler* (de se marier) avec quelqu'un. »

Attelles (*atèl*) s. f. pl.

|| *Tirer dans les attelles* = donner un coup de collier, faire un effort énergique.

¶ Les Canadiens disent aussi : *Tirer dans le collier.*—*L'attelle* est le bois du collier des chevaux de trait (BESH.).

* **Attisée** (*atizé*) s. f.

|| Bon feu produit par une certaine quantité de bois qu'on ne renouvelle pas.

¶ *Attisée* est normand. La définition que nous donnons est aussi celle de ROBIN ; « *attisée* = flambée », d'après Moisy, P. Baudry (Additions et corrections au Glossaire du Patois Normand du Bessin, *Bull des P. N.*, p. 187), M. Brion (Lexique du Patois de la Villette, *Bull. des P. N.*, p. 466) ; « *attisée* = quantité de bois que l'on met au feu », dit Delboulle, et Littré reproduit cet article avec l'exemple : « Il fait froid, mettez-nous une *attisée.* »

* **Attraction** (*àtràksyõ*) s. f.

|| Ce qui obtient un grand succès, ce qui attire, ce qui fixe particulièrement l'attention. Ex. : Cette pièce est la grande *attraction* de la soirée = le clou de la soirée.

¶ *Attraction*, en ce sens, est un néologisme, et s'emploie surtout au pluriel : les attractions de Paris (DARM., LAR.).

Aubel (*óbèl*) s. m. Arch.

|| Aubier.

¶ On trouve *aubel*, pour *aubier*, dans le vx fr. (BONNARD). « Du chêne ils ostent l'aubel » (FABRE, *Art de Rhétorique*). Le normand dit *aubet* (DUBOIS ; *Bull des P. N.*, p. 372) ; le patois de Guernesey a *aubel* (MOISY).

LE COMITÉ DU BULLETIN.

PETITES LEÇONS

PRONONCIATION DES NOMS DE LIEUX

L'usage est la loi suprême en fait de prononciation, et cela est vrai surtout pour les noms propres. Or l'usage est variable, et souvent on se sait quelle prononciation recommander. Pour dresser la liste qui suit, nous avons pris pour guides le *Précis de prononciation française* de MM. Rousselot et Laclotte et le *Dictionnaire phonétique* de MM. Michaelis et Passy ; nous avons aussi eu recours aux traités de M. Favre, de M. Petit, de Mlle Tordeus et du R. P. Gondal. Quelques-unes des prononciations que nous donnons peuvent n'être pas universellement reçues à Paris, mais elles sont usitées chez les gens qui parlent le mieux, et des phonétistes impeccables les ont enregistrées.

Pour les noms étrangers, tout en les prononçant à la française, il convient, disent MM. Rousselot et Laclotte, de les rapprocher le plus possible de leur prononciation normale.

Agen	a-jin	*ȧjẽ* (1)
Aisne	ai-ne	*ė:n*
Aix	aix'	*ėks* (*ės* vieilli)
Aix-la-chapelle	aix'-la-cha-pè-le	*ėks lȧ capėl* (*ės* assez fréquent)
Alsace	al-za-ce	*ȧlzas*
Amiens	a-myin	*ȧmyẽ*
Ancenis	an-ce-ni	*ãsni*
Andelis	an-de-li	*ãdli*
Anvers	an-ver', an-vers'	*ãvė:r, ãvėrs*
Aoste	os-te	*ȯst*
Assas	a-sâs'	*asá:s*
Auch	och'	*ȯc*
Augsbourg	ôz-bour	*ózbu:r*
Auxerre	o-sê-re	*ȯsė:r*
Auxonne	o-ço-ne	*osȯ:n*

(1) Nous faisons suivre chaque nom de sa prononciation, transcrite en orthographe vulgaire simplifiée dans la seconde colonne, figurée en caractères phonétiques dans la troisième. Nous donnons cette double transcription pour ceux qui ne sont pas familiers avec l'alphabet phonétique : mais nous croyons devoir faire remarquer que l'orthographe vulgaire est souvent insuffisante et ne peut figurer exactement les sons.

Avesne	a-vê-ne	*àvè:n*
Badajos	ba-da-yos'	*bà·dà·yòs*
Béarn	bé-ar, bé-arn'	*bëà:r* (Rousselot), *béarn* (Passy)
Bengale	bin-ga-le	*bẽgàl*
Bruxelles	bru-cè-le	*brusèl*
Cadix	ca-dix, ca-dis'	*kadiks, kàdis*
Caen	can	*kã*
Cenis	ce-ni	*sèni*
Chalus	cha-lu	*calu*
Châtelus	châ-te-lu	*cátlu*
Coblentz	co-blans'	*koblã:s*
Conflans	con-flan	*kõflã*
Confolens	con-fo-lan	*kõfolã*
Craon	cran	*krã*
Damas	da-mâ	*dàmá*
Doubs	dou	*du*
Dresde	drez-de	*drèzd*
Écouen	é-couan	*ékwã*
Epsom	ep-çom'	*èpsòm*
Eure	eu-re	*œ:r* (*u:r* vieilli)
Eylo	é-lô	*éló*
Fez	fes'	*fès*
Fleurus	fleu-rus'	*flœru·s*
Forez	fo-rê	*fo·rè*
Fréjus	fré-jus'	*fréjus*
Gers	gers	*jèrs* (*jè:r* assez fréquent)
Guadeloupe	goua-de-lou-pe	*gwadlu·p*
Guyane	gūi-ya-ne	*gẅiyà·n*
Guyenne	gūi-yè-ne	*gẅiyè·n, gẅiè·n*
Hainaut	hé-nô	*hénó*
Hanoï	ha-no-i	*hànòi* (parfois *hànòy*)
Hanovre	ha-nô-vre	*hànó:vr*
Haye	haie, hai-ye	*hè, hèy*
Hong-kong	hon-kon	*hõkõ*
Jersey	jer-zê	*jèrzè*
Laon	lan	*lã*
Le Mans	le-man	*lœ mã*
Lemnos	lem-nôs'	*lèmnó:s*
Lérins	lé-rin	*lérẽ*
Lesbos	lez-bôs	*lèzbó:s*

Luxembourg	lux-an-bour	*luksãbu:r*
Madras	ma-drâs'	*màdrá:s*
Majorque	ma-yor-ke	*màyòrk*
Marengo	ma-rin-gô	*màrẽgó*
Memphis	min-fis'	*mẽfis*
Metz	mes'	*mès*
Mézeray	mé-ze-ré	*mézré*
Mons	mons'	*mõs*
Montargis	mon-tar-ji	*mõtàrji*
Montluçon	mon-lu-çon	*mõlusõ*
Morlaix	mor-lê	*morlė*
Moustier	mou-tié	*mutyé*
Nangis	nan-ji	*nãji*
Nesle	nê-le	*nė:l*
Neufchâtel	neû-châ-tel'	*nœcátèl*
Niémen	nyé-mèn'	*nyémèn*
Nuremberg	nu-rin-bêr	*nurẽbė:r*
Pensylvanie	pin-sil-va-ni	*pẽsilvani*
Penthièvre	pin-tyè-vre	*pẽtyèvr*
Poitiers	poua-tyé	*pwatyé*
Pons	pon	*põ*
Provins	pro-vin	*provẽ*
Reims	rins'	*rẽ:s*
Rodez	ro-dês'	*ròdès*
Saint-Gaudens	sin-go-dins'	*sẽ godẽs*
Sainte-Menehould	sin-te-me-nou	*sẽt mėnu*
Saint-Ouen	sin-t-ouin	*sẽt wẽ*
Saint-Sever	sin-se-vé	*sẽ s(ė)vé*
Saône	sô-ne	*só:n*
Séez	sé	*sé*
Seltz	sels'	*sèls*
Suez	su-èz'	*suèz*
Tarn	tar'	*tà:r*
Tunis	tu-nis'	*tunis*
Vevey	vevé	*vœvé*
Vosges	vô-je	*vó:j*
Wallonie	va-lo-ni	*vàlòni*
Warwick	var-vik	*vàrvik*
Westphalie	ves-fa-li	*vèsfali*
Xerès	ké-rês'	*kérès*

GLANURES

La Normandie qui se souvient. *L'Echo Honfleurais* du 3 février dernier publie le compte rendu de l'assemblée générale de la société normande d'ethnographie et d'art populaire *Le Vieux Honfleur*. Nous y lisons :

« Le Comité a décidé d'offrir à la ville de Québec, par l'intermédiaire de M. Turgeon, ministre, un tableau représentant le départ de Champlain pour le Canada en 1608 (voyage où fut fondé Québec). »

Au risque de commettre une indiscrétion, nous nous permettons d'ajouter que cette toile a été donnée au *Vieux Honfleur*, pour être offerte à la ville de Québec, par l'auteur, M. Léon Le Clerc. Le tableau mesurera, avec le cadre, environ neuf pieds sur six. En voici la description sommaire, que nous détachons d'une lettre adressée par M. Le Clerc à notre secrétaire le 18 juin 1903 :

« Au premier plan, l'on voit un embarcadère où se tiennent, têtes nues : Étienne de la Roque, gouverneur de Honfleur, Louis de Petigas, lieutenant, les échevins Guillaume Saffrey, Jacques Barbel, Michel du Bosc, Olivier de Val, etc.

« Au pied de l'embarcadère, dans un canot dont les rameurs « poussent au large », Samuel de Champlain se tient debout et salue les représentants du roi et de la cité.

« Au second plan, se dresse la masse imposante de la Porte de Caen, de la lieutenance et de son bastion d'où un coup de canon vient d'être tiré. Sur un petit môle qui pointe dans l'avant-port, s'entassent une foule de gens du peuple, qui acclament Champlain.

« Derrière, l'on aperçoit en enfilade la Tour Carrée, le logis du gouverneur, les remparts du nord et la Tour Ronde ; dans la brume s'estompe la côte de Fatouville.

« Enfin, au deuxième plan, à gauche, les deux vaisseaux de Champlain, portant le grand pavois et déjà couverts de toile, saluent la terre de France d'une salve d'artillerie. »

M. Léon Le Clerc, l'ancien directeur du *Pays Normand* (que nous espérons voir renaitre), le secrétaire, l'âme de la société *Le Vieux Honfleur*, fait revivre dans ses œuvres, et d'une façon intense,

les choses du vieux temps en Normandie. Il est le principal organisateur des manifestations normandes-canadiennes qui auront lieu, à Honfleur, au mois d'août prochain. M. Turgeon, dit l'*Echo Honfleurais*, a fait savoir qu'il se rendrait à Honfleur pour recevoir le cadeau offert en témoignage des liens qui unissent les deux villes. Qu'il dise à nos cousins de là-bas comme nous sommes touchés de cette attention du *Vieux Honfleur* et de son sympathique secrétaire.

Poèmes du Moyen Age. — Un texte de première importance vient d'être ajouté aux monuments connus de la poésie épique du moyen âge. En 1901, à la vente Edwards, un manuscrit était acquis par un bibliophile anglais. Ce dernier, qui garde l'incognito, ayant reconnu qu'il était en possession d'un document précieux, d'une chanson de geste inconnue, la *Chanson de Willame*, en fait paraître aujourd'hui une édition textuelle. « Le manuscrit dont il s'agit est une copie assez incorrecte, dit le *Polybiblion* (janvier 1904, p. 80), faite en Angleterre vers le milieu du XIIIe siècle. Mais le texte est un poème français que l'on peut dater avec vraisemblance de la première moitié du XIIe. » C'est une chanson de geste du cycle de Guillaume d'Orange, contenant 3553 vers décasyllabiques assonancés, avec, à la fin de chaque laisse, un *vers orphelin* d'une forme particulière. « Malgré de nombreuses corruptions qui défigurent la langue et la versification, écrit M. Raymond Weeks (*Modern Language Notes*, janvier 1904, p. 31), le poème renferme des passages qui méritent d'être classés parmi les meilleurs de la vieille littérature française. » M. Paul Meyer a publié dans la *Romania* (1903, p. 597) une analyse étendue de la *Chanson de Willame*.

Un autre poème, allégorique et religieux, le *Songe*, vraisemblablement composé, vers la fin du XIIIe siècle, par Jean de Meung, l'auteur du *Roman de la Rose*, est publié pour la première fois dans la *Revue de Philologie française* (4e trimestre de 1903, p. 241). Ce petit poème (34 quatrains monorimes en alexandrins), resté inédit jusqu'à présent, se trouve dans un manuscrit du *British Museum*.

A l'Académie française.—A Gaston Paris succède M. Frédéric Masson. Dans son discours de réception, le nouvel académicien, un historien, devait analyser l'œuvre du philologue. Il « a joué la difficulté le plus joliment du monde en un discours abondant, élégant et d'une très belle venue. » En terminant, il a chanté la

gloire du verbe français, « à ce point inséparable de la nation, a-t-il dit, qu'elle ne saurait exister sans lui, qu'elle ne saurait, sans lui, conserver sa mentalité, son imagination, sa gaieté, son esprit, et que le jour où il périrait, où un autre langage lui serait substitué, c'en serait fait des vertus essentielles de la race et des formes de son intelligence ».

M. Brunetière a répondu au récipiendaire, non sans lui décocher quelques traits. Un mot tiré de son discours :

« On ne s'instruit pas en s'amusant, quoi qu'en dise une certaine école de pédagogie, et ce n'est pas non plus en se jouant que l'on trouve la vérité ».

Et un autre :

« Si la tolérance, qui n'est que le respect des *doctrines* des autres, était bannie du reste de la terre, nous mettrions ici (à l'Académie) notre orgueil à en demeurer l'asile. »

La réception de M. Masson a eu lieu le 28 janvier ; le 28 avril, aura lieu celle de M. René Bazin, et c'est aussi M. Brunetière qui le recevra.

Le français aux Etats-Unis.—L'apparition presque simultanée, aux États-Unis, de trois livres de lecture française élémentaire à l'usage des écoles, mérite d'être signalée : *Easy French*, par W.-B. Snow et C.-P. Lebon ; *Simple French*, par V.-E. François et Pierre-F. Giroud ; *A French Reader*, par F. Davis Aldrich et I.-L. Foster.

Le 12 décembre 1903, à Boston, a été constituée « l'Association des langues modernes de la Nouvelle-Angleterre » (*The New England Modern Language Association*), dont l'objet est de créer et d'entretenir des relations amicales entre les professeurs de langues modernes, de provoquer des études, des recherches, et la discussion de questions relatives à l'enseignement de ces langues. La première assemblée générale de l'association aura lieu à Boston, le 14 mai prochain. D'après le programme qui nous a été communiqué, on y traitera surtout des questions d'intérêt général. Mais le groupe de Boston, sorte de comité d'étude, a dû se réunir le 27 février sous la présidence de notre ami, M. J. Geddes, professeur de langues romanes à l'Université de Boston, et discuter, entre autres questions, celles-ci :

« 1° Devrait-on enseigner le français ou l'allemand dans les écoles élémentaires aux États-Unis ? 2° Quels moyens

conviendrait-il d'adopter pour fournir aux maîtres l'avantage de connaissances plus pratiques à ce point de vue ? 3° Serait-il avantageux d'envoyer des professeurs se former en Europe à l'enseignement pratique de ces langues ? » Une autre question fort intéressante inscrite au programme : « Jusqu'à quel point l'insuffisance de l'enseignement de l'anglais, aux États-Unis, devrait-elle faire exclure du programme des études l'enseignement d'une langue étrangère ? »

Etymologie de *canneberge*.— « *Canneberge*, origine inconnue », dit le *Dictionnaire Général*. Littré ne donne aucune étymologie. Diez, Scheler, Korting ne mentionnent même pas ce mot. *Canneberge* ne se trouve pas dans Godefroy, et l'Académie ne l'a admis qu'en 1762. M. C.-A. Mosemiller, de l'Université de l'Indiana, propose (*Modern Language Notes*, février 1904, p. 46) l'étymologie par l'anglais *cranberries*. Le mot *cranberry* paraît avoir été formé sur une racine bas-germanique par les colons anglo-américains, et porté en Angleterre vers 1686. Il aurait été introduit aussi dans le nord-ouest de la France par les pêcheurs qui fréquentaient les côtes de l'Amérique du Nord, vers la fin du XVIIe siècle. Employé d'abord pour désigner l'espèce américaine, l'airelle à gros fruits, le mot nouveau aurait été ensuite appliqué à l'airelle des marais.

La Tradition normande en Canada et la Chanson populaire.— Le *Bouais-Jan*, revue déjà signalée à nos lecteurs, et qui, bien qu'imprimée à Paris, fleure si bon le terroir normand, publie sous ce titre (23 janvier 1904, p. 27) un article de M. Ernest Gagnon, de Québec. Notre compatriote cite quelques formulettes populaires franco-canadiennes déjà relevées dans le *Bulletin* par M. l'abbé Lortie (t. II, p. 97), et quelques autres, que nous reproduisons :

« *Celui-là* (le pouce) *a été à la chasse ; celui-là* (l'index) *l'a tué ; celui-là* (le majeur) *l'a plumé ; celui-là* (l'annulaire) *l'a fait cuire ; et celui-là* (l'auriculaire) *l'a tout mangé, tout mangé, tout mangé !*

« *Riche, pauvre, coquin, voleur—riche, pauvre, coquin, voleur—riche*, etc. (On *tire* avec ces mots une sorte d'horoscope sur les boutons de la veste.)

« *Jean, Jean, Jean, ta femme est-elle belle ?—Oui, oui, oui, elle est demoiselle.—Qu'est-ce qu'elle fait ?—Elle fait du ruban—Pour border la culotte à Jean.* »

Le Glossaire des patois de la Suisse romande. — Nous avons reçu le cinquième rapport annuel (1903) de la rédaction du « Glossaire des Patois de la Suisse romande ». La préparation de l'*Atlas phonétique* a été poussée activement pendant l'année 1903 ; déjà la première ébauche des cartes a été établie, et la Rédaction espère pouvoir faire paraître les premières cartes définitives en 1905. Sur la récolte des matériaux du glossaire, le rapport renferme des détails intéressants. En 1903, 780 carnets d'observations ont été reçus, représentant 50,000 fiches.

Jean Bach-Sisley.—La revue de M. de la Villehervé, la *Province* (Le Hâvre), consacre la plus grande partie de son numéro de février dernier à l'œuvre de l'écrivain lyonnais, madame Jean Bach-Sisley. Voici encore une *poétesse* de province qui, « d'une fidélité rigoureuse, intransigeante, à l'idéal le plus pur et le plus élevé », a su conquérir l'admiration, sans abandonner ses convictions intimes, sans faire de capitulations de conscience ni de concessions aux malsaines curiosités. « C'est un devoir, a-t-elle écrit, de lutter contre l'envahissement des plantes vénéneuses dont on a trop abondamment semé notre littérature et notre terre de France » ; ces lignes terminent une brochure, où M[me] Sisley s'applique à définir l'inspiration particulière de Théodore Botrel, et où elle loue surtout le chansonnier breton d'avoir *sauvé la fleur de sentiment, de foi et de poésie, qui parfume les landes bretonnes.* Ce numéro de la *Province* contient en outre une poésie de Botrel, dédiée à J. B.-Sisley, et un beau poème du poète lyonnais.

Une fable de La Fontaine.— A lire dans l'*Enseignement chrétien* de février, une étude d'*explication française* par M. Paul Lahargou (p. 98). L'auteur montre, dans *le Loup et l'Agneau* de La Fontaine le *loup sectaire* et l'*agneau congréganiste* aux bords du *courant des libertés* « qu'on dit modernes et qui sont vieilles comme l'Evangile ». Les rapprochements sont ingénieux, jusque dans le détail du dialogue. A lire.

Le Mois littéraire et pittoresque. — Le *Mois* compte un bon nombre d'abonnés au Canada ; il est désirable que cette bonne revue soit encore davantage répandue dans nos familles. Elle fournit des lectures variées, saines, instructives, sans compter le plaisir des yeux charmés par des gravures abondantes et artistiques. Le *Mois* publie un roman du bon poète normand, Paul Harel : *Jean Hutfer.*

SARCLURES

⁂ *« Bulletin de la température. »*

La *température* est le degré de chaleur d'un corps, d'un lieu. Mais les indications données par nos journaux sous ce titre, « Bulletin de la température », concernent l'état de l'atmosphère en général, c'est-à-dire le *temps*, vents, pluies, nuages, etc. On dit plutôt : *Bulletin météorologique*, *Observations météorologiques*, ou, suivant le cas, *Pronostics météorologiques*, ou encore, simplement, *Le temps*.

⁂ « Votre lettre est arrivée trop tard *pour être répondue* samedi dernier. »

J'aimerais autant *pour être réponnée* ! Ce serait presque drôle ; *pour être répondue* n'est que ridicule. Il était pourtant facile d'écrire *pour que j'aie pu y répondre*, ou de tourner la phrase autrement.

⁂ « *A part cela*, il n'a rien laissé perdre des étincelles qui jaillissent tout le long de la pièce, du plus pur de l'esprit gaulois *que Rostand a parsemé dans son œuvre* des mots tendres, des déclarations romantiques. »

Curieuse appréciation du jeu d'un comédien.

A part cela est mis pour *de plus, en outre ; que Rostand* etc., pour *dont Rostand a parsemé son œuvre*. La phrase entière, telle que ponctuée, et avec les mots de la fin, est une énigme. *Davus sum, non Œdipus* ! Et j'ai le droit d'adresser à l'auteur la prière ironique de Mondor au poète Damis :

> Monsieur, à ma portée ajustez-vous un peu ;
> Et, de grâce, en français mettez-moi cet hébreu !

⁂ « Le public et *en particulier*, les citoyens de St-Roch et de St-Sauveur sont *tout particulièrement* invités à venir juger par eux-mêmes de la valeur réelle de cette école. »

En particulier... *tout particulièrement*... On ne saurait faire d'invitation plus... singulière.

⁂ « Les torpilleurs japonais s'avancèrent à *une espace* de 30 à 35 encâblures. »

Espace est masculin. Du reste, c'est *distance* qu'on a voulu dire.

⁂ « Décidé de mettre fin à ces attroupements de gamins qui stationnent aux coins des rues et insultent les passants, le chef Clermont a entrepris une campagne *contre* pour purger la ville de ces vauriens. »

Entreprendre une campagne contre, cette locution prise absolument est hardie ! Il était facile de dire simplement *contre ces vauriens*.

⁂ « M. X, l'inspecteur des *bâtisses*.... »

Une *bâtisse* n'est pas un bâtiment ; c'est le gros œuvre d'une construction, ce qui appartient à la maçonnerie.

⁂ « Les rapports de démonstrations *russi-philes* en France. »

Russophiles, s'il ne vous déplaît point.

⁂ « Les Japonais lancèrent une *torpédo*. »

Comment peut-on confier la traduction des dépêches anglaises à une personne qui ignore que *torpedo* veut dire *torpille* ?

⁂ « On est *beaucoup anxieux de* savoir comment la France va *accueillir cette alliance* orientale contre la Russie. »

C'est-à-dire : *On se demande avec anxiété*.... « Beaucoup anxieux de savoir » est du pur anglais. On n'*accueille pas une alliance*, on en est informé, on en reçoit la nouvelle, et on la prend du bon ou du mauvais côté. Toute la phrase est à refaire.

⁂ « Les navires de guerre russes Paltava, Novik, Askold et Diana *ont terminé les réparations* nécessitées par les dommages qu'ils avaient éprouvés. »

Cf. l'anglais : « have completed the repairs... »

L'art naval a fait d'énormes progrès : voilà les bâtiments qui réparent eux-mêmes leurs avaries ! Et ce n'est pas un accident, car je lis plus loin :

« Douze navires de guerre japonais sont actuellement en calesèche, *à réparer les dommages* qu'ils ont éprouvés. »

LE SARCLEUR.

Bureau de direction de la Société du Parler français au Canada. — M. J.-P. Tardivel a donné sa démission de membre du Bureau de direction. M. Eugène Rouillard a été nommé directeur, le 29 février dernier.

L'ANGLICISME, VOILÀ L'ENNEMI !

Set.—Nous introduisons ce mot anglais dans certaines locutions :

« Un *set* de salon » = un ameublement de salon.
« Un *set* de vaisselle » = un service de vaisselle.
« Un *set* de boutons » = une garniture de boutons.
« Un *set* de cartes » = un jeu de cartes.
« Un *set* de cheminée » = une garniture de foyer.
« Un *set* de livres » = une collection de livres.
« Un *set* en diamants » = une parure de diamants.
« Un *set* d'amis » = un cercle d'amis.

BULLETIN DE LA LIBRAIRIE

L'abbé E. De Lamarre, S. T. D.—*La Dévotion à saint Antoine de Padoue.* 12e mille. Édition revue et augmentée. XX-259 pages in-12. Delisle, imprimeur, Chicoutimi. 1903. 35 sous.

Vie de saint Antoine. Prières. Cantiques. Pratiques et œuvres. Cette édition, à peine parue, s'épuise ; une autre est sous presse.

L'abbé S.-A. Lortie et Adjutor Rivard, professeurs à l'Université Laval. *L'Origine et le Parler des Canadiens-Français.* 32 pages in-8 jésus. Champion, éditeur, Paris. 1903. 2 francs.

Études sur l'émigration française au Canada de 1608 à 1700, sur l'état actuel du parler franco-canadien, son histoire et les causes de son évolution.

L'abbé F.-A. Baillargé.—*Le Drapeau canadien-français. Nos raisons.* 48 pages in-12. Granger, éditeur, Montréal. 1904.

Le drapeau national proposé par M. l'abbé Baillargé est « *azur, fleurdelisé,* marqué d'un *castor,* de *feuilles d'érable,* et d'un *écusson* de notre province, avec l'inscription : *Je me souviens.* »

L'abbé G. Bourassa.—*La prophétie de Malachie.*

Tirage à part d'une étude parue dans la *Nouvelle-France.*

Vol. II, No 8—Avril 1904

LA RÉFORME ORTHOGRAPHIQUE

La question n'est pas nouvelle. Nos plus violents réformistes ne font que reprendre les doléances des *Meigrettistes* de la Renaissance (1). A vrai dire, la réforme orthographique n'est autre chose que l'évolution des signes traducteurs des sons ; elle commence le jour où nait le dialecte, elle le suit dans ses transformations successives, elle finit quand se fixe et meurt la langue. L'orthographe latine est immobilisée, parce que le latin, mort, ne change plus ; l'orthographe française se modifie, parce que les sons du français, encore vivants, varient. *Consuetudo loquendi est in motu*, disait Varron. Le mot parlé se meut, organisme vivant ; donc le mot écrit, figure de l'autre, doit évoluer aussi. S'il en avait été autrement, l'orthographe francaise, immobile tandis que marchait la prononciation, serait arrivée à ne représenter plus les sons actuels de la langue : nous écririons latin, cependant que nous parlerions français ; par exemple, *pensum* se prononcerait *pwá*

---

(1) Parmi les linguistes, les philologues, les grammairiens, les professeurs de notre époque, partisans de la réforme orthographique, les plus connus sont MM. Gréard, Gaston Paris, Lavisse, Liard, Rabier, Buisson, Bréal, Havet, Clédat, Darmesteter, Lebaigue, Renard, Dussouchet, P. Passy, Ernault, Chevaldin, Ch. Richet, Gazier, Gedhart, Petit de Julleville, Brunot, Foncin, Compayré, Ravaisson, J. Steeg, L. Zeller, Ch. Dupuy, Boutmy, Perrot, Meyer, Beljame, Cartault, Crouslé, Decharme, Larroumet, Marion, Psichari, etc. — Parmi les grammairiens et les littérateurs d'autrefois, les plus considérables furent aussi des réformateurs, parfois violents, souvent peu sûrs : Meigret (qui fit école ; il y eût les *Meigrettistes* et les *anti-Meigrettistes*), Péletier, Ronsard, du Bellay, Baïf, Ramus, Rambaud, Montaigne, Chifflet, les grammairiens de Port-Royal, ceux de Trévoux, Ménage, Buflier, du Marsais, de Wailly, Domergue, Marle, Vanier, etc. ; Corneille, Bossuet, Dangeau, l'abbé Girard, l'abbé de Saint-Pierre, Duclos, Beauzée, Voltaire, Nodier, Andrieux, Littré, Sainte-Beuve, F. Didot, etc. Mais la phase active de la propagande pour la réforme date d'une quinzaine d'années ; c'est aussi depuis cette époque que se sont élaborés les systèmes les plus logiques, à base scientifique.

(poids), *digitus* serait la figuration graphique de *dwà* (doigt), et *bonum augurium* représenterait *bònœ:r* (bonheur). Pour mieux dire, si l'orthographe ne s'était pas continuellement transformée, il n'y aurait pas de langue française ; et si elle ne continuait pas à changer, nous parlerions bientôt une langue qui n'aurait pas de nom. Car l'écriture exerce sur la prononciation une influence d'autant plus grande que l'instruction est plus répandue. Par la lecture, les lettres parasites finissent par s'introduire dans la prononciation. C'est ainsi que le *p* tend à se faire entendre dans *dompteur* et dans *cheptel*, le *g* dans *amygdale* et dans *legs*, que *gageure* commence à se prononcer comme il est écrit, etc. « Or, dans une langue comme la nôtre, disait Littré à une époque où le mal n'était pourtant pas aussi grand qu'aujourd'hui, il ne peut rien y avoir de plus défectueux et de plus corrupteur que la tendance générale à conformer la prononciation à l'écriture. »

Jadis, la langue étant surtout parlée, la prononciation évoluait indépendamment de l'écriture. Aujourd'hui, les choses sont changées, et l'écriture menace de diriger l'évolution des sons. Qu'y faire ? Réformer l'orthographe, en élaguer les lettres dangereuses, les anomalies, tout ce qui présente un danger ; empêcher, en un mot, l'écriture d'exercer sur le langage une influence qui ne lui appartient pas. Nécessité, donc, d'une réforme artificielle, puisque les transformations ne se font plus naturellement.

Mais il est naturel que la langue écrite, expression plus réfléchie que la parole, soit en retard. Si l'orthographe changeait en même temps et aussi librement qu'évolue la prononciation, on ne lirait qu'avec peine les auteurs qui ont écrit il y a un siècle. Et que serait-ce, avec un système d'orthographe phonétique ? La lecture des livres d'aujourd'hui exigerait dans dix ans un travail de déchiffrement. Et puis, le mot écrit, avec la pureté de lignes acquise en passant par la forge populaire, n'a-t-il pas aussi sa beauté ?

Les réformistes ont donc à résoudre ce problème : rapprocher l'orthographe de la prononciation, sans changer la physionomie générale de l'écriture, sans gêner le libre développement des sons, et sans violer les lois qui président à la naissance et à la vie des mots. Il s'ensuit que les projets de réforme radicale, totale et immédiate doivent être rejetés, mais aussi que toute simplification conforme au génie de la langue est légitime si elle ne trouble pas trop brusquement ni trop profondément l'économie générale des

graphies françaises, à meilleure raison, si, loin de créer des exceptions, de transgresser les lois connues et de défigurer le vocabulaire, elle fait disparaître des anomalies, rétablit la régularité des formes et donne aux mots une beauté qu'ils n'avaient point.

Car, il faut s'en souvenir, l'orthographe française n'est franchement ni phonétique, ni étymologique ; elle est traditionnelle et fondée sur l'usage.

Si l'usage est la règle, direz-vous, il s'y faut soumettre, et toute tentative de réforme artificielle est mal venue. Encore faut-il distinguer. « C'est l'usage, écrivait Castil-Blaze ; mais il faudrait examiner d'abord si l'usage n'est point un imbécile. » (1) Car il ne s'agit pas ici de l'usage populaire, mais d'un usage arbitraire établi par les érudits des siècles derniers ; en fait de langue on sait que cet usage n'est pas le plus sûr, et qu'il a besoin parfois d'être redressé. Pourquoi un *g* dans *vingt* sorti de *viginti*, dans *doigt* de *digitus*, quand ce *g* ne s'est jamais prononcé en français et qu'il n'a pas été conservé dans *trente* de *triginta*, dans *froid* de *frigidus* ?...

A une époque où la science étymologique était faite de théories arbitraires, au XVIe siècle surtout, les érudits introduisirent dans les mots français un grand nombre de lettres qui n'avaient pas de raison d'être. L'Académie, à chaque édition de son dictionnaire, a laissé tomber un certain nombre de ces lettres étymologiques (2), mais il en est resté beaucoup. On a cru que *lais*, substantif verbal de *laisser*, venait de *legatum*, et on en a fait *legs* ; le *d* de *poids* est emprunté de *pondus*, tandisque *poids* est dérivé de *pensum* ; *heur* descend d'*augurium*, mais par ignorance on l'a rattaché à *hora*, et de là l'*h* initiale ; etc.

Ajoutons à cette déformation des mots par les savants l'action de la force conservatrice, suffisante à elle seule pour empêcher l'orthographe de rattraper la prononciation, et nous connaîtrons les causes du désaccord qui existe aujourd'hui entre la forme écrite et la forme parlée du langage français.

A débarrasser l'orthographe des lettres parasites, des anomalies que rien ne peut justifier, à réformer les mots qu'une fausse science a jadis défigurés, travaillent les réformistes, du moins les modérés. Ils veulent des réformes, mais des réformes lentes, progressives, partielles, faites avec mesure, avec opportunité, et

---

(1) *L'Art des vers lyriques*, p. 26.

(2) En 1740, les réformes adoptées atteignirent près de 5000 articles sur 20000.

qu'il ne soit donné satisfaction qu'aux réclamations motivées. Ils visent « non pas à simplifier l'orthographe, mais à la rendre plus correcte : et il se trouve qu'en devenant plus rationnelle, elle devient aussi plus facile ». Ces réformateurs, et parmi eux les plus habiles grammairiens de notre temps, demandent en un mot que soient reprises, que soient poursuivies les *corrections* orthographiques qui ont signalé chaque nouvelle édition du dictionnaire de l'Académie française. Ils ont à vaincre un obstacle, un seul, et qui se trouve au fond de tous les arguments qu'on leur oppose ; c'est la résistance de l'habitude. Leurs adversaires oublient combien vite se prennent des habitudes nouvelles et qu'une réforme logique ne nous ferait pas éprouver plus de gêne qu'à nos pères les modifications successives déjà subies par l'orthographe et consacrées par l'Académie.

Nous ne parlons pas ici des « doctrinaires du phonétisme ». Les modifications que ceux-ci préconisent, étendues, radicales, brusques, sont souvent maladroites. Leurs audaces effarouchent le public. Pour vaincre la résistance de l'habitude, pour la diminuer du moins, et aussi pour procéder sûrement, il vaut mieux « ne faire à la fois qu'un nombre restreint de changements, *sérier la réforme,* » et la motiver.

Plusieurs programmes, depuis la *Pétition* de M. Louis Havet et la *Note* de M. Gréard, ont été élaborés par les réformistes modérés.

M. Léon Clédat, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Lyon, met en pratique, dans sa *Revue de philologie française et de littérature,* un système orthographique approuvé par MM. Michel Bréal, Edouard Hervé, Francisque Sarcey, Ferdinand Brunot, Louis Havet, Charles Lebaigue, Eugène Monseur :

« 1° — Remplacer par *s* l'*x* final valant *s*, sauf dans les noms propres et noms de lieus.

« 2° — Écrire par *s* ou *z deusième, troisième, sisième, disième, disaine,* ou *deuzième,* etc.

« 3° — A l'indicatif présent des verbes en *re, oir* et *ir*, terminer toujours par un *t* la troisième personne du singulier, et supprimer toute consonne qui ne se prononce pas devant l'*s* des deus premières personnes et devant le *t* de la troisième ; *je m'assiés, il s'assiet ; je cous, il cout ; je prens, il prent ; je pers, il pert ; je convains, il convaint ; je permès, je combas, j'interrons.*

« 4° — Ne jamais redoubler l'*l* ni le *t* dans les verbes en *eler* et en *eter*.

« 5° — Ne jamais faire l'accord du participe quand le complément direct est le pronom *en*, et quand le participe est suivi d'un infinitif sans préposition ou d'un prédicat. Faire ou ne pas faire l'accord, sans y attacher aucune importance, pour les participes *coûté* et *valu*, qu'ils soient pris au propre ou au figuré. »

Ce dernier article est relatif à l'orthographe de règle. Une brochure de M. Clédat sur l'accord du participe passé, parue en 1889, renferme un clair exposé de cette question.

Le savant grammairien a aussi discuté, dans la *Revue de philologie*, chaque article de son programme et démontré que sa réforme, « bien que partielle, supprime déjà une vingtaine de règles, exceptions ou remarques des grammaires, qni ne peuvent se justifier par aucun argument sérieux. » (*Rev. de. phil.*, t. III, p. 270 ; t. IV, pp. 85, 153, 161, 245 ; t. V, pp. 81 et 308.)

On retrouve les articles 1er et 4eme du système de M. Clédat dans le projet de simplification orthographique de MM. Bernès, Devinat, Clairin et Belot. Ce projet, soumis, il y a un an, au Conseil Supérieur de l'Instruction publique en France, émettait le vœu que, selon une procédure analogue à celle qui avait été suivie pour l'enseignement de la syntaxe et avait abouti à l'arrêté du 26 février 1901, une commission fût constituée pour étudier six nouvelles propositions. Dans cette vue, au mois d'avril 1903, un *Comité de réforme* fut en effet nommé, que devait présider Gaston Paris ; mais la mort vint frapper le savant philologue avant que le *Comité* eût commencé son travail.

Voici le texte des ***nouvelles propositions*** :

« 1° Francisation des mots d'origine étrangère qui sont définitivement entrés dans la langue et répondent à un besoin réel ;

« 2° Unification de l'orthographe et accentuation entre mots d'une même famille ;

« 3° Simplification des consonnes doubles *ph*, *th*, *rh*, *ch* dur ;

« 4° Simplification des consonnes dupliquées, quand elles sont, pour tous les mots d'une même famille, entièrement disparues du meilleur usage de la prononciation, et qu'elles sont inutiles pour conserver, entre les mots français et les mots latins ou grecs dont ils sont dérivés, ces analogies de forme extérieure qui sont pour la mémoire de précieux auxiliaires ;

« 5° Suppression des pluriels en *x* ;

« 6° Substitution de l'*i* à l'*y* de même son. »

Ces réformes sont-elles toutes également logiques, également rationnelles ?

Les propositions 3, 5 et 6 se justifient facilement.

Proposition 3.—Cette réforme, autrefois demandée par Voltaire, par Didot, par Sainte-Beuve, étendrait à tous les mots où se rencontrent les consonnes doubles *ph*, *th*, *rh* et *ch* dur, une orthographe déjà consacrée par le meilleur usage. On écrivait autrefois *phantaisie, phlegme, phiole, phantôme, phrénésie, thrône, thrésor, rhétine, rhapsode, échole, mélancholie, cholère, charactère, chorde, paschal, monachal, méchanique*, etc. ; aujourd'hui, on écrit *fantaisie, flegme, fiole, fantôme, frénésie, trône, trésor, rétine, rapsode, école, mélancolie, colère, caractère, corde, pascal, monacal, mécanique*, etc. Pourquoi n'écrirait-on pas aussi *filosofie, téâtre, réteur, arcange*, etc. ? On trouve bien *patétique* dans La Bruyère ; *misantrope* dans Molière*:* *ortographe* dans Corneille ; *tèse, bibliotèque, métafisique, apoticaire, téologien, entousiasme, crétien, catécumène*, dans Voltaire.

L'*h*, dans ces groupes, rappelle, dit-on, l'orthographe du mot grec....Mais le rôle des lettres est de représenter les sons français, non de rappeler la forme écrite d'une source étymologique. Un mot étranger, pour devenir entièrement français, doit être soulagé des lettres parasites que sa naturalisation phonétique laisse tomber ; à plus forte raison, un mot emprunté à une langue qui n'a pas le même alphabet. Dans les mots de formation populaire, voyez quel mépris des lettres étymologiques : *gabata* a fait *joue*, *libella* a donné *niveau*, *muscionem* a abouti à *moineau*, et cela est très régulier. M. Gréard préconise cette simplification des groupes *rh, ph, th* et *ch* dur. Il rappelle qu'en 1878 l'Académie supprima une des deux *h* dans *diphthongue*, dans *phthisie* et dans *rhythme*, et écrivit *diphtongue, phtisie, rythme*, pour le motif que « dans les mots tirés du grec, il n'y a pas d'inconvénient à retrancher une lettre, quand cette lettre ne se prononce pas ». Rien de mieux, ajoute M. Gréard ; « mais pourquoi, dans les mots qui en ont deux, supprimer l'une plutôt que l'autre ? »

Proposition 6.—L'Académie a déjà admis la substitution de *i* à *y* dans *cristal, asile, chimie, abîme, cime, colisée, satirique, giratoire, anévrisme, amidon*, etc. Les réformistes voudraient simplement écrire aussi *analise* comme faisait l'Académie elle-même dans la cinquième édition de son Dictionnaire (1798), *stile, péristile*,

hiperbole, tim comme La Bruyère, *mistère, tiran, tipe* comme Bossuet et Mme de Sévigné, *piramide, sindic, enciclopédie* comme Voltaire, etc. (1)

Proposition 5.—Sur la suppression des pluriels en *x*, nous citerons une *Causerie* faite à Lausanne, le 18 octobre 1902, par M. Léon Clédat, devant la *Société suisse de Réforme orthographique.* M. Clédat a bien voulu nous indiquer lui-même ce passage de son étude et nous autoriser à le reproduire dans le *Bulletin.*

« Faut-il refaire, dit M. Clédat, l'histoire de l'*x* final ? L'article pluriel *les* s'écrit par *s*, comme en latin (*illos*), et nous maintenons *s* dans la forme contractée *des* pour *de les*, mais nous le changeons en *x* dans *aux* pour *à les* ! L'*s* est la lettre caractéristique du pluriel, que nous avons héritée de la déclinaison latine. Par quel mystère doit-on lui substituer un *x* dans *choux* qui vient de *caules*, dans *royaux* qui vient de *regales*, dans *lieux* qui vient de *locos*, etc. ? Pourquoi l'*s* des féminins *mauvaise, curieuse* est-elle représentée par *s* dans le masculin *mauvais*, et par *x* dans le masculin *curieux* ? Il n'y a pas trace d'*x* dans le latin *curiosus*. Quelle peut être la signification de l'*x* dans *prix* qui vient de *pretium*, tandis que *palais*, qui vient de *palatium*, prent un *s* ? Pour *noix*, on allèguera *nux*, mais nous savons aujourd'hui que ce mot vient de *nucem*. D'ailleurs, si on écrit *noix* à cause de *nux*, pourquoi ne pas écrire *roix* à cause de *rex* ? Voilà toute une série de pourquoi ausquels on eût été bien embarrassé de répondre au dis-huitième siècle. Aussi conservait-on toutes ces bizarreries, faute de pouvoir donner de bonnes raisons pour les supprimer. La philologie moderne a trouvé le secret de l'énigme, et le voici. Antérieurement au quinzième siècle, nos ancêtres écrivaient très régulièrement *aus, royaus, curieus, pris, nois.* Mais les copistes, pour économiser le temps et le parchemin, remplaçaient souvent *us*, terminaison très fréquente, par deus signes abréviatifs, tout conventionnels, dont l'un *ressemblait* à un *z* et l'autre à un *x*. On écrivait *chevaus* ou *cheva* suivi de ce faux *z* ou de ce faux *x* valant *us*. Mais il arriva que par inadvertance, tout en employant ce signe abréviatif, on écrivit l'*u*, qui se trouvait ainsi exprimé deus fois. La faute tourna en habitude, on confondit tout à fait le signe abréviatif avec un *x* et on en vint à considérer l'*x* comme l'équivalent de l'*s* dans les mots terminés

(1) La *Note* de M. Gréard recommandait aussi cette substitution.

par *us* : on écrivait dès lors *chevaux, glorieux, tu veux*, et on mit aussi l'*x*, qui n'avait plus que la valeur de *s*, à quelques autres mots, notamment à ceus dont le nominatif latin finissait par cette consonne : *six, voix, paix, croix*. Par imitation de *six*, on a mis aussi un *x* à *dix* qui n'en avait pas en latin, et même à *prix*, qui n'en avait pas davantage, si bien que l'*x* du substantif *prix* dérive de l'*x* final du nom de nombre *six* ! *Six* a engendré *dix* et *dix* a produit *prix*.

« C'est ainsi que l'*x* final est le résultat et la consécration d'une erreur grossière.

« Quelques mots en *us* échappèrent comme par miracle à la déformation qui atteignait les autres : le pluriel de *bleu, je meus*, le pluriel d'un bon nombre de noms en *ou*. Ce sont ceus-là qui représentent la saine et bonne tradition à laquelle il faut ramener les autres, en ne laissant plus à l'*x* que sa valeur exacte de consonne double (k + s) dans les mots tels que *silex, exterminer*, etc., et en redonnant à l'*s* la place qui lui appartient. » (1)

A ce témoignage ajoutons celui d'un autre grammairien non moins autorisé.

Voici comment M. Ferdinand Brunot démontre que l'*x* du pluriel a été introduite par erreur dans notre orthographe (*Gram. hist.*, § 206, 4e édit., p. 252) :

« *L* devant *s* comme devant d'autres consonnes se vocalisait en *u* : des *chevals* donnait des *chevaus*, comme *alba* donnait *aube*.

« Or, au moyen âge, il était d'usage de remplacer le groupe *us* par une abréviation qui fut tour à tour ∞ et *x*, qu'on plaçait au dessus de la ligne et ensuite sur la ligne même. Ainsi : *cheva* ∞.

« Ce signe se confondit avec la lettre *x*, et dans l'*x* de *chevax* on vit une notation particulière représentant *s*. Or, comme on entendait un *u*, on le rétablit dans l'écriture. On eut : *chevaux*.

« A la Renaissance, on alla plus loin encore, on introduisit le *l* étymologique. De là l'orthographe du XVIe siècle, *chevaulx*, qui littéralement représentait *chevauuus*, trois fois le *l* vocalisé.

« Dès le XVIIe siècle on est revenu à l'orthographe *chevaux* que nous conservons encore aujourd'hui, orthographe encore erronée, puisque *x* n'a pas de raison d'être, et n'a été introduite dans ces mots que par confusion. »

---

(1) Cette *Causerie* est imprimée dans le *Bulletin de la Société suisse de Réforme orthographique* (mars 1903) suivant le système de cette publication, qui met en pratique un programme très étendu. Nous avons rétabli l'orthographe de la *Revue de Philologie*.

A cause de l'importance de cette question des pluriels en *x*, nous citerons aussi Darmesteter (*Cours de Gram. hist. de la langue française*, t. I, § 106, 2e édit., p. 138):

« La langue moderne écrit *chevaux*, *vaux*, avec *x* au lieu de *s*. Pourquoi cette *x* ?

« Le moyen âge employait l'*x* comme signe abréviatif du groupe *us*. Ce qu'on prononçait *Deus* s'écrivait *Dex* ; ce qu'on prononçait *nous*, *vous* pouvait s'écrire *nox*, *vox*. Il était tout naturel qu'on écrivît également *chevax*, *vax*, en prononçant *chevaus*, *vaus*. Vers la fin du moyen âge, quand l'usage des abréviations tendit à disparaître, on oublia la valeur du signe *x*, et on le confondit avec la lettre *x*, qu'on prit dès lors pour un substitut de l'*s*. Comme on faisait entendre la voyelle *u* dans la diphtongue *au*, on fit reparaître cette voyelle et on écrivit *chevaux* ou *vaux*.

« Quelques-uns même, ne comprenant pas que l'*l* du singulier était déjà représentée au pluriel par l'*u*, allèrent jusqu'à écrire *chevaulx* ou *vaulx*. A partir du XVIIe siècle, on supprima généralement cette *l* du groupe *aus*, sauf dans les deux mots *aulx* (pluriel de *ail*) et *faulx* (*falcem*). Les noms en *al* firent désormais leur pluriel en *aux*.

« C'est à cette succession d'erreurs qu'est due la fâcheuse habitude de l'orthographe moderne de noter par *x* presque toute *s* qui suit *u*, non seulement dans les mots où l'*u* représente une ancienne *l* (*chaux*, *faux*, *doux*,) mais dans bien des cas où l'*u* ne vient pas de la liquide (*glorieux*, *nerveux*, *je peux*). Il serait grand temps qu'une orthographe plus correcte et plus simple *rétablit* partout l'*s* finale à la place de cette *x* barbare. »

C'est encore à propos de cette réforme des pluriels en *x*, que M. Gréard, dans sa *Note* présentée le 16 février 1893 à la commission du Dictionnaire de l'Académie française, écrivait :

« Dieu nous garde de vouloir faire de la langue une langue monotone ! Dieu nous garde surtout de toucher aux idiotismes qui en sont le nerf et la grâce ! Mais autre chose est le tour original, primesautier, donné à la pensée et où se traduit, où éclate le génie d'un peuple, autre chose ces bizarreries de vocabulaire qui ne sont que des habitudes vicieuses créées par une sorte de caprice et tolérées par une tradition irréfléchie ou aveugle. » (1)

---

(1) La *Note* de M. Gréard, « admirablement étudiée et merveilleusement écrite », a d'abord été publiée dans la *Revue universitaire* du 15 février 1893. Elle a été souvent reproduite. On la trouvera dans le *Dictionnaire de la prononciation française* de Favre.

Voilà, ce semble bien, des motifs qui devraient dissiper tous les doutes sur la légitimité de l'article 5 des *nouvelles propositions.*

Les trois autres articles, le 1er, le 2eme et le 4eme, comportent des réformes peut-être moins heureuses. On les trouvera discutées dans un remarquable article de M. A. Schinz, professeur au collège Bryn Maur (*Modern Language Notes*, février 1904, p. 38). Sans adopter toutes les vues du distingué professeur, on ne peut contester qu'il ait raison sur plus d'un point.

Proposition 1.—M. Gréard avait touché cette question de la francisation des mots étrangers. L'arrêté de 1901 lui donna en partie raison, en déclarant que les mots d'origine étrangère qui sont « tout à fait entrés dans la langue française » peuvent former leur pluriel régulièrement, par l'addition d'une *s*. Ainsi, *soprano* peut maintenant s'écrire, au pluriel, *sopranos* aussi bien que *soprani.*

Le nouveau projet va plus loin. Il demande la francisation complète des mots d'origine étrangère.

Le principe est admis depuis longtemps: les mots étrangers qui ont définitivement acquis le droit de cité chez nous doivent être naturalisés dans leur forme écrite.

Mais dans quelles conditions et à quelle époque cette francisation des formes écrites doit-elle s'opérer ? « Francisation, dit le projet, des mots d'origine étrangère *qui sont définitivement entrés dans la langue* et *répondent à un besoin réel.* »

Quel *besoin réel* avons-nous du plus grand nombre des mots étrangers, anglais surtout, qui envahissent aujourd'hui le français ? Quel besoin de *steamer*, de *smoking-room*, de *blockaus*, de *railway*, de *meeting*, de *foot-ball*, de *rosbif*, de *steeple-chase*, de *bifteck*, de *groom*, de *spleen*, de *gentleman*, etc., quand nous avons *vapeur*, *fumoir*, *fortin*, *chemin de fer*, *réunion*, *ballon*, *bœuf rôti*, *course au clocher*, *bœuf grillé*, *garçon*, *mélancolie*, *gentilhomme*, etc.? Autant de doublets. L'Académie en a admis un grand nombre; plusieurs déplorent l'engouement auquel elle a cédé. (1)

Du reste, il ne doit pas suffire qu'un terme étranger apporte avec lui une idée nouvelle, si cette idée ne prend pas au dépourvu les ressources linguistiques françaises. Pourquoi *skating*, *authoress*, etc., quand nous pouvons former *patinoir*, *autrice*, etc.?

---

(1) Un éditeur de Paris publie actuellement une série de romans sous le titre général de « *Modern*-Bibliothèque ». Pourquoi pas « Bibliothèque moderne » ?

Sans doute, il y a des mots étrangers nécessaires ; et s'ils sont nécessaires, ils se naturaliseront bien. « Mais, dit M. Rémy de Gourmont, notre parler traditionnel ne doit pas accueillir tous les mots étrangers qu'on lui présente et nous ne devons pas prendre pour un enrichissement ce qui est le signe exacte d'une indigence simulée. »

Naturalisons les mots entrés dans la langue, disent les réformistes. Il nous paraît que ceux-là ne sont pas entrés dans la langue, qui ne sont pas déjà francisés pour l'oreille. Car la francisation d'un mot étranger doit se faire sur les sons, non sur les lettres ; le rôle de celles-ci est simplement de traduire le produit de l'opération. Peut-on dire, par exemple, que le mot anglais *plum-pudding* est mûr pour la francisation orthographique, quand on relève à Paris seize prononciations différentes de ce vocable ? (1) Faut-il considérer comme entrés dans la langue les mots *walk-over*, *book-maker*, *betting*, *dead-heat*, parce que l'anglicisme est de mode aujourd'hui et qu'il plaît à d'aucuns de se donner l'illusion de parler anglais ? Et, parce que ces mots ont à Paris une prononciation hybride, ni anglaise, ni française, calquée sur l'écriture, doit-on déclarer qu'ils sont français et leur attribuer des formes écrites telles que *valcovère*, *boucmacaire*, *bétingue*, *didite* ? (2)

Et qui décidera qu'un mot est ou n'est pas « définitivement entré dans la langue » ? L'Académie, suggère M. Renard, un des ardents défenseurs des *nouvelles propositions*. (3) Mais l'Académie ne fait pas la langue ; elle constate l'usage et le consacre. Quand de *bollwerk*, de *saebel*, le peuple eut fait *boulevard*, *sabre*, l'Académie enregistra ces mots ; elle consacra leur orthographe après seulement que les sons étrangers eurent abouti dans le parler à la prononciation correspondante, c'est-à-dire après leur francisation phonétique. Autrefois, en effet, c'était par la parole, non par l'écriture, que les éléments étrangers s'introduisaient dans la langue, et le peuple, forgeur de mots, les façonnait à sa guise : de *bowsprit*, il faisait *beaupré*. Aujourd'hui, c'est différent. Les mots d'Outre-Manche sont portés en France par le livre, le journal, la revue ; ce sont les gens instruits qui font ces emprunts. Et voyez le résultat : ils ont lu le mot anglais *rail*, il l'ont prononcé *rày*, et l'Académie a écrit *rail* ; le peuple eût fait mieux, il eût naturalisé

---

(1) V. Rémy de Gourmont, *Esthétique de la langue fr.*, p. 96.
(2) Voir R. de Gourmont, op. cit., p. 94.
(3) *La Revue*, 15 juillet 1902.

phonétiquement le mot et de *rail* il eût naturellement fait *raile* (*rè:l*). C'est le traitement que *rail* a subi au Canada : nous n'avons pas lu le mot anglais, nous l'avons entendu, et nous disons très bien *raile*. Cette forme a aussi l'avantage de rappeler le vieux mot normand d'où est sorti l'anglais. *Raile*, voilà une forme naturalisée phonétiquement, mûre par conséquent pour la naturalisation orthographique [1] ; mais l'Académie ne peut adopter cette orthographe, qui ne représente pas le son que les Français attribuent au mot nouveau ; elle ne peut écrire que *rail*. Et *rail* a donné le verbe *dérailler*, tandis que *raile* donnait chez nous *dérailer*, qui est meilleur. D'ailleurs, « quel besoin, dit M. Gréard, d'aller prendre aux Anglais le mot *rail*, alors que nous trouvions chez nous le mot si français de *rais*, un mot si expressif et si bien dérivé de *radius* [2] ! Et voyez la conséquence ! De *rail* on a tiré *dérailler* qui semble répondre à *railler*, se moquer, alors que *dérayer* découlait si naturellement de *rais*. N'eût-il pas été possible aussi de dire *dérailer* ? »

Que pourrait faire l'Académie de *high-life*, de *five-o'clock*, de *coaching*, de *yachting*, etc. ?....Des mots barbares, « ilots anglais perdus dans la langue », et dissimulant mal leur nationalité. Comment fixer l'orthographe de mots dont la prononciation varie avec le caprice du jour ? *Clown*, à Paris, se prononce *klun*, mais *broken-down* se dit *bròkãdó* ! On écrirait donc *cloune*, et *brocandeau*....Pourquoi ce traitement différent du groupe *ow* ? *Bowl* est devenu *bol* en français ; et voilà que *bowl-punch* fait *bouleponche* ! Si l'on veut simplifier l'orthographe, pourquoi demander la consécration de ces anomalies ?....

La façon dont les mots anglais s'introduisent aujourd'hui dans le français crée un obstacle presque insurmontable à leur francisation orthographique. Quoi qu'on fasse, leur naturalisation phonétique n'offrant aucune garantie de régularité, ces mots sont dans la langue comme des corps étrangers ; tôt ou tard, à moins que le peuple s'en empare, les refonde dans les vieux moules, les forge sur sa dure enclume, il faudra les éliminer. Au lieu d'habiller à la française ces produits exotiques, que ne cherche-t-on à les expulser ? du moins, que n'attend-on qu'ils soient acclimatés ? Un trop grand nombre déjà ont été reçus, qui gâtent la vocabulaire.

---

(1) Darmesteter aurait voulu qu'on écrive *rel*. (*Gram. de la langue franç.*)
(2) Ajoutons :...quand on pouvait dire *lisse*, comme au Canada.

Proposition 2.—« Unification de l'orthographe et de l'accentuation entre mots d'une même famille. » Faudrait-il donc écrire *selière* à cause de *sel*, *merin* à cause de *mer*, *parfection* à cause de *parfait*, *foirain* à cause de *foire*, *grainier* à cause de *grain*, *bêtial* à cause de *bête*, *forêtier* à cause de *forêt*, *apôtolat* à cause de *apôtre*, *nous boivons*, à cause de *je bois*, etc.? M. Renard lui-même cite ces mots comme des exceptions à la réforme proposée, car, dit-il, « en passant du primitif au dérivé, un son se modifie souvent ». Pour M. Schinz, cet aveu suffit, et il se déclare pour le *statu quo*.

A quels mots s'appliquerait donc la proposition 2? Ecrira-t-on *monarch* pour *monarque*, à cause de *monarchie*? Mais, d'après les auteurs du projet, *ch* dur doit être simplifié. M. Renard donne pour exemples *choléra* et *catéchumène*; mais ces deux mots ne sont pas d'une même famille. D'ailleurs, tous les mots où se rencontre le *ch* dur tombent sous le coup de la proposition 3. « C'est une absurdité, dit encore M. Renard, d'écrire *essence* et *confidence* avec un *c*, mais *essentiel* et *confidentiel* avec un *t*, alors qu'on écrit avec un *c* *circonstance* et *circonstanciel*. » Si l'on adopte cette proposition, répond M. Schinz, *confidence* et *confidentiel* auront davantage l'*air de famille*, mais que ferez-vous de *confident*? Si vous écrivez *confidenciel*, pourquoi ne pas écrire aussi *parciel*, qui est pourtant de la même famille que *part*, *partie*, etc.?

Si l'on pousse le principe jusqu'à ses dernières limites, on bouleverse tout le vocabulaire; si l'on s'arrête en chemin, on augmente le nombre des anomalies.

Proposition 4.—« Simplification des consonnes dupliquées. » Telle que proposée, la réforme soulève des questions délicates; elle compliquerait peut-être, plutôt qu'elle ne simplifierait, l'orthographe.

On aurait mieux fait, sans doute, de réclamer seulement, avec M. Gréard, la suppression des contradictions que les consonnes dupliquées créent entre des mots de même famille ou de famille analogue; *souffler* et *boursoufler*, *abatteur* et *abatage*, *apparaître* et *apercevoir*, etc., ou encore, avec M. Clédat, la simplification des consonnes dupliquées dans les verbes en *eler* et *eter*.

Le mouvement de la réforme orthographique n'est donc pas sans danger. « Il est à craindre, c'est par ces mots que M. Schinz termine son article, que les réformistes se laissent entraîner trop loin, qu'ils sacrifient, pour une similitude apparente entre deux termes, des règles d'une application plus étendue et qui gouvernent

un grand nombre de mots.... Une réforme trop radicale jetterait la confusion dans l'orthographe. » Aussi est-il désirable que la réforme soit dirigée par les plus éclairés d'entre les grammairiens français—ceux que nous avons cités sont bien les guides les plus sûrs—et que les réformistes ne se laissent pas séduire par le seul but, purement utilitaire, de rendre notre idiome plus accessible aux étrangers.

ADJUTOR RIVARD.

LE PATOIS À JERSEY

On sait que les Iles de la Manche furent séparées de la France au commencement du XIII[e] siècle et qu'elles sont restées depuis cette date sous la domination de l'Angleterre.

Cette séparation de la mère patrie n'a pas empêché toutefois les antiques traditions de se conserver, malgré bien des assauts, et dans les campagnes de Jersey et de Guernesey, les paysans parlent encore la vieille langue des trouvères, fredonnent leurs chansons, tout comme ceux du midi de la France répètent les refrains des troubadours.

Tout récemment, un touriste, se promenant dans la paroisse de Saint-Ouen, la plus normande des douze paroisses de Jersey, celle où le patois s'est conservé dans sa plus grande pureté, a recueilli deux ou trois chansons en langue d'oïl. A Guernesey, les mêmes chansons se retrouvent avec quelques modifications locales.

Ce maintien des vieilles traditions, cet attachement au vieux parler normand témoignent clairement de l'influence considérable exercée autrefois sur la population des îles normandes par les trouvères, dont l'un des plus anciens, Robert Wace, eut pour berceau l'île de Jersey même.

Robert Wace, dont les Jersiais et les Guernesais ont conservé le culte à travers les âges, a raconté en langue d'oïl son origine et sa vie :

Je di e dirai ke je sui
Waice de l'isle de Gersui
Ki est en mer vers l'Occident
Al fieu de Normendie apent.
En l'isle de Gersui fui nez,
A Caen fui petit portez,
Illoques fui à lettres mis,
Puis fui longues en France apris.

Le premier trouvère normand fut donc un Jersiais. On l'envoya à Caen, capitale de la Basse-Normandie, pour y faire ses études. Cet enfant était un petit prodige. Il chantait et ses chants revêtaient une forme nouvelle. Les bons clercs, qui l'admiraient, l'attachèrent à l'Église et lui obtinrent la prébende de la cathédrale de Bayeux. Là, le jeune ecclésiastique cultiva à loisir la poésie et la musique. Il chanta la conquête de la Neustrie par les hommes du Nord, il chanta les fils de Rollon, Guillaume *Longue-Épée*, Richard *Sans-Peur*, Richard le *Bon*, Robert le *Magnifique*.

Pour la première fois les princes barbares étaient célébrés dans un autre idiome que les Césars. Cette poésie eut un succès immense. On répéta les romances de Wace dans toutes les villes, dans tous les châteaux. Enhardi, le jeune clerc se mit en quête de nouvelles rimes et chanta la grande épopée nationale, la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant, et la victoire de Hastings.

Ces chants, modulés dans un nouvel idiome d'où devait sortir la langue française actuelle, émurent les populations normandes, éveillèrent en quelque sorte chez eux le patriotisme, et firent une renommée considérable au poète jersiais. Henri II, duc de Normandie et roi d'Angleterre, sollicita son amitié et l'invita au couronnement de son fils Richard, qui fut plus tard nommé *Cœur de Lion*. La monarchie devinait déjà une puissance dans la poésie.

D'après la tradition, Robert Wace alla mourir en Angleterre, mais son nom comme ses œuvres restèrent gravés dans la mémoire des populations rurales des Iles de la Manche. Les villes n'ont pas gardé la même fidélité au souvenir du premier des trouvères

normands. A Saint-Hélier comme à Saint-Pierre, le patois normand est à peu près disparu ; et, ce qui est triste à constater, on l'a remplacé, non par la langue française, mais par une langue étrangère. C'est le reproche que faisait récemment à ses concitoyens un publiciste jersiais :

« O vous tous ! disait-il, braves Normands des Iles de la Manche, qui rougissez de parler comme ont parlé vos pères, et qui faites enseigner l'anglais à vos fils, vous qui ôtez à vos rues leurs vieux noms français pour leur donner des noms britanniques, vous qui transformez avec tant de zèle la chaumière de vos aïeux en cottage saxon, sachez-le, votre patois est vénérable ; votre patois est sacré ; car c'est de votre patois qu'est sortie, comme la fleur de la racine, cette langue française qui demain sera la langue de l'Europe.

« Votre patois, vos pères de Normandie sont morts pour le répandre en Angleterre, en Sicile, en Judée, à Londres, à Naples et jusque sur le tombeau du Christ. Car ils savaient que perdre sa langue c'est perdre sa nationalité, et qu'en apportant leur idiome, ils portaient avec eux la patrie. »

EUGÈNE ROUILLARD.

L'homme dans la lune.—La *Revue des Traditions populaires* publie un intéressant relevé, fait par M. René Basset, des nombreuses traditions populaires touchant *l'homme dans la lune*. L'article 36 (N° de février, p. 93) reproduit une tradition connue au Canada : « Quand on voit distinctement les taches de la lune, on y reconnaît clairement une figure humaine qui porte un fagot de broussailles. C'est un faiseur de balais qui était parti un saint jour du dimanche et avait lié ses balais ; c'est pourquoi, en punition, il fut transporté dans la lune. »

Flique.—Nous avons reçu d'un membre de la Société cette petite note : « Le regretté M. Casgrain a rapporté que notre mot *flique* (morceau de graisse de marsouin) était donné par quelques-uns comme une corruption de l'anglais *flake*, flocon. Ne serait-il pas plus juste de le rapprocher du vieux français *fliche*, devenu dans le français moderne *flesche*, *flèche*, pièce de lard levée de l'épaule jusqu'à la cuisse du porc ? »

LA POÉSIE EN PROVINCE

PAUL HAREL

Dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* de décembre dernier, M. Alexis Crosnier étudiait, en même temps que la décadence du dilettantisme et l'orientation de la littérature française vers l'action sociale, le réveil de l'idée chrétienne et même catholique dans la poésie provinciale.

Parmi les artisans de cette renaissance de poésie saine, le normand Paul Harel est des premiers.

Né à Echauffour, dans l'Orne, Paul Harel a toujours demeuré dans ce village, où il a tenu pendant quatorze ans l'auberge de ses ancêtres, hospitalière aux artistes et aux pauvres. « Ce grand poète, dit Féret, n'a pas eu honte d'être un hôtelier, et bravement, au carrefour des routes, il accueillit les gueux à l'auberge du *Bon accueil*. Et il a été aimé en retour. L'amour un peu théâtral des foules provençales pour l'auteur de *Mireille* n'est rien auprès de la tendresse religieuse qu'on porte dans l'Orne à Paul Harel. »

Grimaud, dans son *Anthologie*, analyse en quelques mots l'œuvre du poète cabaretier : « Il y a des vers de lui qui sont d'une beauté sans égale, des images d'un vu impressionnant, d'une suavité lamartinienne, des évocations dignes de Leconte de Lisle. Paul Harel considère la poésie comme un apostolat : il crie au paysan de rester attaché à la vieille glèbe natale ; il maudit les déserteurs ; il célèbre, avec une piété filiale, la terre des aïeux, où il fait si bon vivre. Poète normand, vrai terrien, c'est aussi un poète chrétien ; ses vers se ressentent de cette préoccupation obsédante de morale religieuse ; on ne peut certes pas lui en faire un grief ; il a trouvé là sa plus pure inspiration. »

Les œuvres poétiques de Paul Harel sont : *Sous les pommiers*, *Aux champs*, les *Voix de la Glèbe*, et son dernier volume, les *Heures lointaines*, « qui semble marquer, dit M. Poinsot, l'apogée d'un écrivain génial ».

La pièce suivante est tirée des *Heures lointaines*.

A.-R.-L.

LE CALVAIRE

Les hommes ont taillé les marches du calvaire,
La croix, le doux Sauveur, dans le granit sévère,
Puis, sous le ciel d'Ouest où meurent les couchants,
Dans la silencieuse immensité des champs,

Entre les noirs massifs de deux forêts lointaines,
Devant les clairs ruisseaux et les claires fontaines,
Au-dessus des étangs, miroir des beaux vallons,
Par-dessus les chemins qui tordent leurs bras longs
Vers les routes, qui vont de contrée en contrée,
Ils ont planté la croix, sombre et démesurée.

Là-haut, de chaque main clouée au granit bleu,
Les yeux des chrétiens voient tomber le sang d'un Dieu.
Du côté qu'un soldat ouvrit avec sa lance,
Des pieds percés, le sang tombe dans le silence,
Coule dans le silence affreux des champs déserts.
Il faudrait, pour qu'un son retentît dans les airs,
Pour qu'une voix encor remuât l'étendue,
O Seigneur, le grand cri de ton âme éperdue.
Mais ton amour sans doute a peur de nos effrois.
Et muet, tu bénis, là-haut, dans les cieux froids,
A travers cette terre aux limites confuses,
Les villages perdus et les villes diffuses ;
O Seigneur, tu bénis, de ton isolement,
La cité, ruche humaine au vain bourdonnement;
Sur le hameau craintif, qui groupe ses chaumières,
Tu répands ton amour, ta force et tes lumières.
A l'œil indifférent ou glacé du passant,
Tu montres le calvaire inondé de ton sang.
Et lorsque l'homme passe, ou distrait ou farouche,
Le pardon, doux et pâle, erre aux plis de ta bouche.

Toi, le Dieu qu'à genoux il faudrait adorer,
Toi, le Christ, avec qui nous devrions pleurer,
Toi, que l'indifférence humaine désespère,
Tu restes là, comme autrefois devant ton Père,
Les deux bras étendus, plein de compassion,
Dans le geste éternel de la Rédemption,
Laissant tomber, en un désert où nul n'écoute,
Tes larmes, pleur à pleur, et ton sang, goutte à goutte.

L'homme est loin du calvaire : il marche, il court, il fuit.
Seigneur, dans le jour morne et dans la triste nuit,
Comment peux-tu, privé de respects et d'hommages,
Aux croix des temps nouveaux endurer tes images ?

Comment ne jettes-tu, sous le ciel étonné,
Que l'ancien cri : « Pourquoi m'avoir abandonné.... »
Quand notre éloignement et nos ingratitudes
Te font sentir encor le poids des solitudes ?
Et lorsque nous fuyons, loin de toi, sans remords,
Comment nous cherches-tu toujours de tes yeux morts ?....

Paul Harel.

Plus, pus.—Un de nos abonnés a remarqué que, dans le comté de Dorchester, le peuple fait entre *plus*, terme de comparaison, et *plus*, pris absolument et signifiant « davantage », la même distinction que M. Hills a signalée dans le parler de Clayton (V. *Bull.*, vol. II, p. 191) : « Il est *plus* vieux que moi », et « Je n'en ai *pus.* »

Le travail loin de Paris.—« Peut-on travailler en province ? » se demande M. G.-Jean Aubry, dans la *Province* du mois de mars. Il réclame pour la province « le bénéfice du droit au travail intellectuel », et conclut : « Il n'importe point d'être de la province ou de Paris, mais d'aimer et de comprendre, et il est donné à chacun de ceux qui s'y appliquent de par leur don originaire, l'obligation de leur conscience et l'abandon de certains avantages sociaux, de préparer en province des travaux définitifs dans l'ordre des arts, des lettres et des sciences », et la province s'en apercevra « le jour où elle aura bien voulu être soi-même et non plus, dans ses opinions, ses pensées, ses préférences, le reflet de Paris. » Le jour où le Canada français aura aussi voulu *être soi-même*, notre littérature nationale ne se développera-t-elle pas plus librement ?

Le Régionalisme.—La *Revue des Charentes* (février, p. 372) commence la publication d'une importante étude sur le mouvement de décentralisation qui se dessine en France depuis quelques années et particulièrement sur le programme et le devoir de la revue charentaise. L'auteur, M. Gabriel Audiat, est le chroniqueur littéraire du *Mois littéraire et pittoresque*, où il signe Gabriel Aubray. Avant tout, il le proclame lui-même, il « appartient corps et âme à son pays natal ». Les régionalistes, dit-il, sont des « distributeurs de santé ».

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(*Suite*)

A l'avance (*a l avã:s*) loc. adv.

|| D'avance, avant le temps où une chose peut ou doit se faire ; par avance, par anticipation.

¶ On dit fréquemment, en France aussi : Je vous payerai *à l'avance* ; mais cela n'est pas conforme au bon usage, qui ne reconnaît que d'*avance* et *par avance* (Littré).

Alimaux (*alimó*) s. m. pl.

|| Animaux.

Amassis (*amá:si*) s. m.

|| Ramassis, amas.

¶ Le normand a *amassie*, s. f. (Delboulle); le vieux fr. avait *amasseïs*, amas, ramassement, soulèvement (Bonnard, Bos).

Amusard (*amuzá:r*) adj.

|| Musard, qui perd son temps à s'occuper, à s'amuser de petites choses.

Amusouère (*amuzwè:r*) s. m.

|| Amusoire (s. f.), ce qui sert à amuser.

¶ *Amusoire* est vieilli, cependant.

Aouène (*awèn*), **avouène** (*avwèn*) s. f.

1° || Avoine.

2° | *Manger de l'avouène, faire manger de l'avouène.* Quand plusieurs jeunes gens se rencontrent dans une famille où ils se sont rendus avec l'intention de courtiser la jeune fille de la maison, celui qui reçoit une attention spéciale de la part de cette jeune fille fait « manger de l'avoine » à ses compagnons.

Ardilleux (*arḍiyœ́*, var. : *òrḍiyœ́*) adj.

1° || Orgueilleux.

2° || Argileux.

¶ *Ardilleux*, m. s., se dit dans le Poitou (Favre), et dans le Bas-Maine (Dottin).

Ardilleux (*arḍiyœ*, var. : *òrḍiyœ*) s. m.

|| Orgelet (petite tumeur qui pousse près du bord libre des paupières. DARM.).

¶ L'*orgelet* se nomme *ardillon* dans la Saintonge (EVEILLÉ), *orbillon* dans le centre de la France (JAUBERT).

Arrière (*aryé:r*) s. f.

|| *Avoir de l'arrière, être en arrière* (en parlant d'une pendule, d'une montre) = être en retard.—*Prendre de l'arrière* = retarder. Ex. : Ma pendule a dix minutes *d'arrière* = ma pendule a dix minutes de retard.

Aucun (*ó:ké*) adj.

|| Tout, n'importe quel. Ex. : Vous pouvez y aller en *aucun* temps = en quelque temps que ce soit.

¶ *Aucun* a signifié autrefois *quelqu'un*, *quelque* : « J'ai donné à dîner à aucuns de mes amis » (LA CURNE); « Aucune fois = quelquefois » (LACOMBE).

Audience (*oḍyã:s*) s. f.

|| Auditoire. Ex. : Il a parlé devant une *audience* de trois cents personnes = il a parlé devant un auditoire de trois cents personnes.

¶ *Audience*, en ce sens, est vieilli (DARM.), et peu usité (LAR.). Bossuet et Voltaire l'employaient.

Auditer (*óḍité*) v. tr.

|| Vérifier (des comptes), examiner, apurer.

Augurer (*ogu:ré*) v. int.

|| Avoir (belle ou mauvaise) apparence, en parlant des choses. Ex. : Cette affaire *augure* bien = cette affaire a une belle apparence.

¶ *Augurer* est un v. tr. qui sign. conjecturer. Il ne peut donc avoir pour sujet qu'un nom de personne.

Aunage (*ónà:j*) s. m.

1° || Aunaie ou aulnaie (lieu planté d'aunes). Ex. : Aller dans les *aunages* = aller dans les aunaies.

2° || Branche d'aune. Ex. : Brûler des *aunages* = brûler des branches d'aune.

¶ *Aunage* est fr. au sens d'action d'auner (DARM.), de mesurage à l'aune, de nombre d'aunes dans une pièce d'étoffe (LITTRÉ).

Aussi...comme (*ósi kò·m*) loc. adv. Arch.

|| Aussi...que. Ex. : Il est *aussi* riche *comme* son voisin = aussi riche que son voisin.

¶ Dans l'ancien français et jusque dans le XVIIe s., on disait *aussi...comme*, pour lequel les modernes disent *aussi...que* (LITTRÉ). « Peut-être que tu mens aussi bien comme lui » (CORNEILLE, *Menteur*, IV, 7). « Aussi bon citoyen comme parfait amant » (ID., *Horace*, I, 3). « Ma foi seule aussi pure et belle comme le sujet est beau » (MALHERBE, V, 19).—*Aussi...comme* se dit encore en Normandie (ROBIN, DELBOULLE).

Autant comme autant (*ótã kò·m ótã*) loc. adv.

‖ Beaucoup, à satiété, en nombre indéfini, souvent. Ex.: Il y avait du monde *autant comme autant* = beaucoup de monde.

¶ *Autant comme autant* est français, mais vieux, au sens de: en même quantité (LITTRÉ), d'une manière comme de l'autre (DARM.).

Autant comme (*ótã kò·m*) loc. adv. Arch.

‖ Autant que. Ex.: Je t'en donnerai *autant comme* il t'en faudra = autant qu'il t'en faudra.

¶ *Autant comme* s'est dit jusque dans le XVIIe s. (LITTRÉ). « Qu'il fasse autant pour soi comme je fais pour lui » (CORN., *Polyeucte*, III, 3). « Il y a autant de divers cieux comme il y a d'étoiles » (DESCARTES, *Monde*, 8). « Autant malins comme ils étaient bons » (BOSSUET, *Démons*, 1).

Avancé (*àvãsé*) s. m.

‖ Assertion.

¶ En français, il n'existe pas de substantif *avancé* avec ce sens. Un *avancé* est un terme de pratique, signifiant: ordonnance du président qui a pour objet de faire passer un procès avant son tour de rôle (LITTRÉ).

Avance (d') (*d àvã:s*) loc. adj.

‖ Expéditif, prompt en besogne, vif, qui fait beaucoup d'ouvrage en peu de temps. Ex.: Cet ouvrier est plus *d'avance* que son voisin = cet ouvrier travaille plus vite que son voisin, abat plus de besogne que son voisin dans le même espace de temps.— Il est *d'avance* = il est prompt en besogne, expéditif.

¶ Dans le Bas-Maine, une personne est *d'avange*, quand elle avance au travail (DOTTIN). Dans le centre de la France, *avançant* s'emploie comme ici *d'avance*: Cet ouvrier est *avançant* (JAUBERT).

Avachir (*àvàci:r*) v. t.

‖ Rendre lâche, paresseux, poltron.

¶ C'est le sens d'*avachir* dans le vx fr. (LACURNE), et dans les parlers du Poitou et de l'Aunis (FAVRE). En fr. mod., *avachir* (pop.) sign. rendre flasque, mou (LAR.), déformer en relâchant les tissus (DARM.).

Avachir (s') (*s avàci:r*) v. réfl.

|| Devenir lâche, paresseux, poltron, sans énergie.

¶ Le vx fr. donnait à *s'avachir* ce même sens (LACURNE), qui s'est conservé dans le Poitou et l'Aunis (FAVRE). En Normandie, *s'avachir* = se laisser aller mollement, s'étendre comme une vache (ROBIN). En fr. moderne, *s'avachir* se dit (pop.) pour se déformer par l'embonpoint (LITTRÉ, DARM.), s'élargir, devenir flasque et mou (LAR.).

Avant (*avã*) s. m.

|| *Avoir de l'avant, être en avant, prendre de l'avant, mettre en avant* (en parlant d'une pendule, d'une montre) = avoir de l'avance, être en avance, prendre de l'avance, mettre à l'avance. Ex.: Ma montre a une heure *d'avant* = ma montre a une heure d'avance, est en avance d'une heure.

Avant-z-hier (*avãz yè:r*) adv.

|| Avant-hier.

¶ Le *z* est ici intercalaire euphonique.

Avec (*avèk*) prép.

1° || Par. Ex.: Je vous enverrai vos marchandises *avec* le bateau = par le bateau.

2° || De. Ex.: Qu'est-ce qu'on va faire *avec* tout ça? = que ferons-nous de tout cela?

3° || Dans. Ex.: Je n'ai rien à faire *avec* cette entreprise = dans cette entreprise.

¶ *Avec* est fr. au sens de *envers, à l'égard de* (LITTRÉ).

* **Aveindre** (*avé:d*) v. tr.

|| Aller prendre un objet à la place où il est rangé.

¶ Ce mot est français: aveindre du linge, des habits d'un coffre (ACAD.). Il est cependant vieilli (DARM.) et n'est plus guère usité aujourd'hui (LAR.). « C'est un mot familier, dit Littré, mais qui, employé à sa place, est très bon. »—Nous employons souvent *aveindre* avec le sens de tirer *avec effort* un objet de l'endroit où il se trouve.—« *Aveindre*, si joli, presque nécessaire, et qui a un si agréable parfum de rusticité » (E. FAGUET, *Rev. Lat.*, vol. 2, p. 163).

LE COMITÉ DU BULLETIN.

NOTRE ENQUÊTE

L'enquête que nous avons inaugurée, en envoyant à nos correspondants un premier *Bulletin d'observations*, se poursuit heureusement. Un bon nombre de *bulletins* sont rentrés ; il nous en arrive encore tous les jours. On a compris l'importance du relevé que nous voulons faire. Jusqu'ici, la Société a étudié les mots franco-canadiens qui lui étaient signalés, sans s'occuper de l'usage plus ou moins répandu de ces mots dans la Province ; elle veut maintenant, tout en continuant ses travaux, constater l'étendue des aires occupées par chaque terme et faire, s'il est possible, la distribution topographique des matériaux recueillis. En même temps—car ses listes sont encore bien incomplètes—elle espère faire une riche moisson de produits nouveaux. Il n'y paraît peut-être pas, mais la préparation de ce *bulletin d'observations* représente un travail assez long, et sa publication une dépense assez forte. Aussi, nous offrons nos plus sincères remerciements aux membres de la Société et aux abonnés de notre revue qui ont répondu à notre appel. Déjà le succès de cette première enquête est assuré ; mais nous le voulons plus grand encore, et nous prions instamment ceux qui ne nous ont pas retourné le *Supplément* du mois de mars de l'annoter et de nous l'adresser. Le dépouillement des observations reçues jusqu'à ce jour (au delà de vingt cinq mille) est commencé ; mais jusqu'à l'envoi d'un *deuxième* questionnaire, nous serons heureux de recevoir des réponses au *premier*.

Pour n'avoir pas saisi l'objet de cette enquête ou ne s'être pas rappelé le but de la Société, quelques-uns de nos correspondants nous ont avec bienveillance fait des remarques, auxquelles il n'est peut-être pas inutile de répondre.

On s'est étonné de voir figurer dans notre premier bulletin d'observations des mots apparemment inusités au Canada. Mais il faut penser que cette liste n'est pas un glossaire ; c'est un simple questionnaire. Nous voulons savoir si ces mots, signalés au Comité d'étude mais dont l'usage n'est pas sûrement constaté, sont usités ou non dans notre pays. Et il se trouve que les

réponses reçues de certaines régions attestent comme usités couramment des mots qu'on trouve extraordinaires ailleurs !

L'un de nos collègues pense que nous ne devrions pas nous occuper de mots tels que *alalime* (pour *unanime*), *Ecole d'Allemagne* (pour *Ecole Normale*), parce que, dit-il, « ce sont des erreurs grossières ». Les *erreurs grossières* sont parfois aussi intéressantes et souvent plus dangereuses que les autres. Les deux expressions citées sont des produits de « l'étymologie populaire », l'un des agents les plus actifs et les plus puissants de la déformation des langues. Notre lexique devra-t-il omettre *souris-chaude*, parce que *souris-chaude* est le résultat de l'étymologie populaire ? A ce compte, un dictionnaire français devrait laisser de côté *lutrin*, car ce mot aussi doit sa forme à l'étymologie populaire.

Enfin, un autre de nos correspondants est d'avis qu'il faut attacher peu d'importance aux prononciations irrégulières. Mais l'objet de la Société du parler français n'est pas seulement l'établissement d'un *lexique* franco-canadien, c'est l'*étude* de notre parler et son perfectionnement. A notre point de vue, et c'est le seul où l'on puisse se placer pour faire œuvre utile, le produit phonétique est donc aussi important que le substitut lexicologique. L'histoire de la prononciation, c'est presque toute l'histoire de la langue ; les sons, en évoluant, forment et déforment les mots, tellement qu'en étudiant la prononciation on étudie encore le lexique, mais avec cet avantage qu'on le saisit dans sa période de formation. *Natura non facit saltus. Masticare* n'a pu donner *mâcher* que par une suite de transformations phonétiques, de prononciations s'écartant par degrés, par étapes, et de plus en plus, du point de départ. « Dans le domaine dialectologique, dit M. Guerlin de Guer, (1) rien n'est inutile, rien n'est négligeable. La moindre particularité a sa valeur. Les mots qui ne s'écartent du français que par une nuance de prononciation peuvent être les plus utiles, parce qu'ils nous révèlent parfois la loi d'évolution des parlers qu'on étudie. » Si donc nous n'avons fait entrer dans cette première liste qu'un petit nombre de déformations phonétiques, c'est qu'un questionnaire spécial devra être rédigé sur la prononciation franco-canadienne.

M. L. Gauchat, le rédacteur en chef du *Glossaire des patois de la Suisse romande*, avec une bienveillance pour laquelle nous le

---

(1) *Introduction à l'Étude des parlers de Normandie*, p. 7.

prions d'agréer l'expression de notre gratitude, a bien voulu mettre à notre disposition la collection des *Questionnaires* dont nos confrères de Berne se servent pour établir leur grand ouvrage. Dès que cela sera possible, nous adopterons le système d'enquête simple et logique du *Glossaire* suisse.

Encore une fois, nous invitons ceux qui n'ont pas encore annoté le *Bulletin N° 1* d'y inscrire le résultat de leurs observations et de nous le renvoyer. Quelques instants d'un travail facile et dépense d'un sou, c'est tout ce que nous leur demandons.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

Gentilés.—Du *Gaulois*, 28 février 1904:

« Comment faut-il appeler les citoyens de la république nouvelle de Panama ?

« Voilà une question qui n'a pas un air d'importance et qui préoccupe cependant les journaux anglais et américains.

« Jusqu'à présent on a trouvé les désignations suivantes : Panamois, Panamiens, Panamais, Panamans, Panamajois, Panamanos, Panamiacs.

« Il s'est même trouvé un journal américain pour proposer de laisser tomber complètement le terme « Panama » et d'appeler les Néo-sud-américains : *Isthmiens*.

« En ce moment, cette dernière expression n'a pas encore prévalu et il est peu probable qu'elle soit adoptée. En réalité, il n'existe qu'une dénomination bien étymologique : Panamistes ; seulement les indigènes de l'isthme redoutent, non sans raison d'ailleurs, que certains députés français ne se réclament de ce titre et ne fassent valoir leurs droits de grande naturalisation.

« Du coup, on lirait dans le manuel de géographie : *République de Panama. Capitale : Paris.* »

Aunisiens.—Il a été dit dans les *Petites leçons* du *Bulletin* (p. 158) que les habitants de l'Aunis s'appelaient *Aunissois*. M. l'abbé Urbain Chardavoine, de Paris, nous écrit : « On ne dit pas *Aunissois* pour gens du pays d'Aunis, mais *Aunisiens*. Veuillez en croire un indigène. »

PETITES LEÇONS

LOCUTIONS DÉFECTUEUSES

SATISFAIRE.—« Il a *satisfait* le tribunal qu'il n'était pas coupable. » Anglicisme. En français : « Il a prouvé, il a fait voir, il a démontré au tribunal qu'il. . . . » — « Je suis *satisfait* que votre marchandise est de bonne qualité. » Anglicisme. En français : « Je suis convaincu, je crois, j'admets que votre marchandise. . . . »

DÉBOUTER.—« Le tribunal a *débouté l'action* du demandeur. » Cette tournure est incorrecte. *Débouter* veut dire renvoyer quelqu'un comme non fondé en sa demande. Dites donc : « Le tribunal a débouté le demandeur de son action. »

NOTIFIER.—*Notifier*, c'est porter, dans la forme officielle, quelque chose à la connaissance de quelqu'un. Ne dites donc pas : « Je *l'ai notifié* que son congé était expiré — Il *a été notifié* du jugement », mais : « Je lui ai notifié que son congé était terminé —Le jugement lui a été notifié. »

VIE DES MOTS

CANARD (mensonge).—Le XVI[e] siècle disait figurément : *vendre à quelqu'un un canard à moitié* (en le faisant passer pour un canard *entier*), pour dire : tromper quelqu'un. De là, *vendre à quelqu'un un canard*, et, par une nouvelle simplification, *c'est un canard*, une tromperie, un mensonge, une fausse nouvelle, une nouvelle destinée à attraper les gens. (DARM.)

RUBRIQUE.– *Rubrique* vient du latin *rubrica*, terre rouge. Ce mot désignait d'abord la *terre rouge* à l'usage des teinturiers et des chirurgiens (pour étancher le sang, paraît-il), puis la *craie rouge* dont on se servait pour écrire, et l'*encre rouge*. Les *titres* dans les livres de droit civil et de droit canon, dans les missels, étant autrefois imprimés en rouge, on leur donna le nom de *rubriques*. Du titre, *rubrique* a passé à l'*article* même du code, à l'*article liturgique*, au texte de la loi, à la méthode juridique, puis, par extension, aux *pratiques* usitées et, par raillerie, aux *méthodes surannées*. Enfin, comme le lieu d'impression d'un livre était autrefois

imprimé en rouge, cette indication a aussi pris le nom de *rubrique*. Mais souvent les imprimeurs, au XVI[e] et au XVII[e] siècle, au lieu de la rubrique de Paris, publiaient des ouvrages sous celle de Genève, pour dépister la véritable origine, et le mot rubrique à pris le sens familier de *ruse, détour, finesse*.

PRONONCIATION

LIAISON.—Dans les verbes de la première conjugaison à l'infinitif, quand on fait la liaison avec le mot suivant, le timbre de l'*e* fermé final ne doit pas être altéré ; dites « cherché-r-un ami » (*cèrcér œ̃n àmi*), et non pas « cherchè-r-un ami » (*cèrcèr œ̃n àmi*).

DÉSIR.—La prononciation de ce mot avec le son de l'*e* muet à la première syllabe est vieillie. On prononce maintenant ce mot comme il est écrit : *désir* (*dézi:r*).

JUNGLE, JUNTE.—Se prononcent *jongle, jonte* (*jõ:gl, jõ:t*).

SYNONYMES

LARES, PÉNATES. — Les dieux *lares* gardaient la maison des ennemis du dehors ; les *pénates* la préservaient des accidents intérieurs.

PAYS, CONTRÉE.—*Pays* marque un espace moins étendu que *contrée* ; il a rapport surtout aux caractères des habitants et aux usages, tandis que *contrée* se dit plutôt par rapport à l'aspect et à la constitution physique.

ABATTRE, DÉMOLIR, RENVERSER.—On *abat* ce qui est élevé ; on *démolit* ce qui est bâti ; on *renverse* ce qui est sur pied.

GENTILÉS

NOMS DES HABITANTS DES VILLES.—Arles : *Arlésiens*.—Amiens : *Amiénois*.—Auch : *Auchois* ou *Auscitains*.—Arras : *Arrageois, Atrébatiens* ou *Atrébates*.—Angers : *Angevins*.—Angoulême : *Angoumois*.—Avignon : *Avignonnais*.—Auxonne : *Auxonnais*.—Auxerre : *Auxerrois*.—Autun : *Autunois* ou *Autunais*.—Alençon : *Alençonnais*.—Auray : *Alréens* ou *Alriens*.—Avranches : *Avranchais*.—Aigues-Mortes : *Aigues-Mortains*.

GLANURES

Canadien français *ou* **Canadien-Français.**—Faut-il écrire *Canadien français* (sans trait d'union et avec une petite *f*) ou *Canadien-Français* (avec trait d'union et *F* majuscule)? M. C.-J. Magnan publie dans sa revue (*L'Enseignement Primaire*, mars, p. 387) une intéressante étude sur cette question. Sans prétendre la résoudre d'une manière définitive, « nous l'introduisons, dit-il, dans la discussion ». Il condamne d'abord, et avec beaucoup de raison, la forme *Canadien-français*: si l'on met un trait d'union, il faut une *F* majuscule; si l'on met une petite *f*, il faut supprimer le trait d'union. Puis, il dispute sur les deux autres formes : *Canadien français, Canadien-Français.* Il se prononce pour la première. La distinction est subtile, entre ces deux façons d'écrire.

Officiellement, tous les habitants du Canada sont des Canadiens. Mais nous, de la province de Québec, les Franco-Canadiens, les Latins du Canada, consentons-nous à être des *Canadiens* « confondus dans ce grand *tout* qui est la Confédération », des *Canadiens* « tout court », mais dont il convient de rappeler, en passant et comme accessoirement, l'origine ? En ce cas, nous sommes des *Canadiens français. Canadiens* est le nom de notre nationalité, et *français* est un simple adjectif qualificatif, comme dans l'expression « Belges français » pour désigner les Belges qui parlent français; l'adjectif ne forme pas avec *Canadiens* un nom, pas plus que *catholiques* dans « les Canadiens catholiques ».

Voulons-nous, au contraire, repousser toute « idée de fusion des races au Canada », et que dans cette vue la marque de notre origine soit inséparable de notre nom? Alors, que l'adjectif soit accolé à *Canadiens* de manière à former avec ce mot un nom composé; écrivons *Canadiens-Français.*

On peut poser la question de cette manière. Mais en général, ceux qui écrivent de l'une ou de l'autre façon n'entendent pas formuler, faute ou à l'aide d'un trait, un programme politique. Plusieurs, par exemple, écrivent *Canadien-Français*, uniquement parce qu'il leur parait logique de faire de ces deux mots un *nom* composé, puisqu'on en fait déjà un *adjectif* composé, *canadien-français ;* d'autres écrivent *Canadien français*, à cause de *Canada français.*

M. Magnan est de ceux qui repoussent l'idée d'amalgamation des races canadiennes. Il pense cependant qu'il vaut mieux laisser le mot *français* jouer le rôle d'une simple épithète et ne le point souder à *Canadien* ; il écrit donc *Canadien français*.

Les deux formes sont correctes au point de vue grammatical. Celle que préconise M. Magnan finira peut-être par prévaloir. Elle dit mieux que l'autre, croit-on, que nous sommes canadiens et français à la fois, mais plutôt canadiens que français, canadiens de nationalité, français d'origine ; ne fait-elle pas entendre aussi que nous prétendons être les seuls *vrais Canadiens*, mais que des circonstances particulières ont rendu nécessaire le qualificatif *français*? Et puis, légalement, pouvons-nous être autre chose que des *Canadiens*? De plus, en France, on écrit le plus souvent *Canadien français ;* par des citations tirées de livres et de journaux imprimés à Paris, le directeur de l'*Enseignement Primaire* l'établit.

De l'article de M. Magnan il faut dans tous les cas retenir que la forme *Canadien-français* (avec trait d'union et petite *f*) est incorrecte. (A. R.)

Le diable à quatre.—La *Tradition* (60, Quai des Orfèvres, Paris) publie dans son numéro de mars, p. 81, une communication de M. L. Poy sur l'expression populaire : *Le diable à quatre*, dont l'origine « se trouverait peut-être dans une curieuse tradition du Livradois (entre Auvergne, Forez et Velay). On appelle de ce nom un petit lutin malicieux qui, dès la nuit venue et les lumières éteintes, entre dans les maisons par le trou où passe la ficelle du loquet. » Il boit le lait dans les jattes de terre, bouleverse tout, bat les chats, enfin fait le diable à quatre. Pour se garantir des exploits du lutin, on place auprès du lait un crible ou un tamis. « Une invincible curiosité y pousse le lutin ; ce grand nombre de trous l'étonne, il veut en savoir le chiffre exact. Il commence donc à les compter. Mais il ne sait compter que jusqu'à trois.... Un, deux, trois, fait-il, puis il s'arrête. Il s'obstine, il recommence sans fin son calcul, et toujours sans succès ; la nuit se passe dans ces inutiles efforts, et, au premier rayon du jour, il disparaît par la même voie qu'il était venu, sans avoir rien pu faire du mal dont il est coutumier. » C'est un diable qui ne sait compter que *jusqu'à trois*... C'est le *diable à quatre*.

SARCLURES

⁂ « Le tir juste des batteries a infligé des pertes à l'ennemi et a fait *exploser* la chaudière de l'un des torpilleurs japonais. »

On se plaint que les dépêches concernant la guerre russo-japonaise sont contradictoires. Que dire de la façon dont elles sont traduites dans nos journaux? « A fait *exploser* » = a fait *sauter*, a fait *éclater*.

⁂ Le Sarcleur a déjà signalé l'annonce d'un charcutier qui a « *toujours en mains* boudins, saucisse, et jambons ». Le sort de ce malheureux était assurément lamentable; je connais pourtant un marchand de bois qui est encore plus à plaindre. Voici ce qu'il dit au public, dans la quatrième page d'un grand journal :

« *Toujours en mains croutes et tringles de 14 pieds.* »

C'est triste. Passer sa vie avec des *croutes* et des *tringles de quatorze pieds* dans les mains, quel supplice ! Ça doit être bien gênant. Avec un pareil attirail, un pauvre marchand de bois est comme paralysé et ne peut défendre sa propriété; aussi le mien, résigné à tout, ajoute-t-il :

« Au public d'en profiter. »

Triste, triste !

⁂ Un homme heureux, c'est le trésorier de la ville de * * * : ses livres démontrent : « argent *en main* $1, 393, 375. 73. » Voilà au moins quelque chose de réjouissant....Et puis, si cela vient à fatiguer le trésorier, il pourra toujours mettre son million.... *en caisse.*

⁂ « Je vous remercie, M. le rédacteur, de votre *généreux espace* dans votre journal. »

Qu'est-ce que le *généreux espace* d'un rédacteur ?

⁂ « Il faisait froid et au fond de notre diligence *nous admirions ce spectacle.* »

Le *froid* n'est pas un *spectacle.*

⁂ « C'est un joli patois auquel on *y* mêle quelques expressions très françaises. »

Pourquoi « *y* mêle ? »

*** « Mais là où le *bas* me blesse, *c'est l'accusation* toute gratuite qu'elle porte contre moi de décrier les communautés religieuses. »

C'est-à-dire que son *bas* lui fait mal *dans une accusation* !... Le malheureux, si mal *chaussé*, qui écrit ainsi, ne sait évidemment pas où le *bât* le blesse ! Il ne le saura jamais, s'il continue à écrire des phrases comme celles-ci, que je lis dans son article :

« Je m'inscris *à faux* contre cette assertion » (pour *en faux*).

« Rien dans mes écrits ne justifie cette défense intempestive des communautés, *à moins que ce soit dans le but de me faire la leçon* ou *du désir de brûler de l'arcanson au nez de ces puissantes institutions.* » (?)

« Quand bien même *que* toutes les jeunes filles ne sortiraient du couvent qu'après avoir suivi un cours complet, qu'elles posséderaient les plus belles qualités du cœur et de l'esprit, que leur formation intellectuelle et morale ne *laissât* rien à désirer.... » (Pauvres jeunes élèves des communautés enseignantes qui ne saisiront pas l'élégance et la correction de ce *quand bien même que* et de ce subjonctif !)

« Voilà ce dont je suis coupable aux yeux de ceux qui *m'attribuent cette campagne à de misérables questions de clocher.* » (Deux régimes indirects, c'est trop.)

« Le bien que ces maisons *exercent vis-à-vis* notre population. »

Etc., etc., etc. Où pensez-vous que le *bât* blesse ce réformateur, qui veut « assurer à notre jeune pays la prépondérance non seulement *sur* les *questions de sentimentalisme* (?), mais *sur* celles beaucoup plus importantes du commerce, de l'industrie, de l'agriculture »... « en se conformant, bien *attendu*, aux principes pédagogiques » ?

*** « L'on nous dit beaucoup de bien de ce drame et les acteurs sont tous des *personnages* bien connus à Québec. »

L'auteur de cette chronique théâtrale nous dira-t-il quelles situations importantes occupent les *personnes* qui composent cette troupe de comédiens ?

Se croire un personnage est fort commun....*chez nous.*

*** « La polémique *qui a originé de* la conférence de M. X... »

Originer n'est pas français. « La polémique *qu'a soulevée* la conférence de M. X... »

LE SARCLEUR.

Vol. II, No 9—Mai 1904

CANADA ET QUÉBEC

La controverse sur les origines des mots *Canada* et *Québec* semble s'ouvrir de nouveau. Nous possédons bien sur le sujet en litige le sentiment de ceux qui ont écrit l'histoire de notre pays, mais comme leur opinion n'est pas étayée sur des preuves positives, on sera toujours admis à discuter et à épiloguer.

Tout d'abord, le premier de nos historiens, Charlevoix, a prétendu que, suivant la tradition, le nom de *Canada* venait des Espagnols, qui étant entrés dans la Baie des Chaleurs et n'y trouvant aucune apparence de mines, auraient prononcé plusieurs fois les deux mots *aca, nada,* « rien ici » ; et que les Français, entendant les sauvages répéter ces mots, les auraient pris pour le nom du pays.

Laverdière fait remarquer d'autre part, dans son *Histoire du Canada*, qu'il n'est point nécessaire de recourir aux Espagnols pour découvrir l'origine du nom donné à notre pays. Il vaut mieux, d'après lui, s'en rapporter à Cartier qui, dans la relation de son second voyage, nous apprend que *Canada* ou *Kannata* signifiait tout simplement « village ».

Charlevoix, malgré la créance qu'il accorde à la tradition, conserve encore des doutes, puisqu'il écrit quelque part que bien des personnes font dériver ce nom du mot iroquois *Kannata* qui se prononce « Canada » et qui signifie *amas de cabanes.* Et Laverdière, qui cite ce passage de Charlevoix, ajoute que c'est certainement là l'étymologie la plus naturelle.

De ces différents témoignages, il ressort donc que le nom de Canada a une origine sauvage, mais il reste un autre point à élucider : Quelle est la tribu qui nous a légué ce mot ? Sont-ce les Iroquois, les Algonquins ou les Montagnais ?

Charlevoix, on l'a vu, attribue la paternité de ce mot aux Iroquois. Ce sentiment ne paraît pas être partagé par le R. P. Arnaud, le plus ancien de nos missionnaires de la Côte-Nord, vivant avec les populations montagnaises depuis cinquante-cinq ans. Plus que cela encore, le R. P. Arnaud exprime nettement l'avis que la traduction du mot *Canada* ne serait pas celle que lui donnent Cartier et Charlevoix, mais que ce mot signifierait simplement *étranger*. Voici le texte de sa lettre :

« Il importe de ne pas oublier que bien avant l'arrivée de Jacques Cartier et de Champlain sur ce continent, les pêcheurs basques fréquentaient le littoral et faisaient la pêche à la baleine ; ils avaient même des établissements qui portent encore leurs noms et qui sont mentionnés dans la relation de Jacques Cartier, tels que la *Pointe aux Basques* (aux Sept-Iles), l'*Ile aux Basques*, l'*Anse aux Basques*, l'*Échafaud aux Basques*. Les relations de nos Montagnais avec ces nouveaux venus furent toujours paisibles et devinrent même peu à peu amicales. Les aborigènes du pays étaient pour les Français des sauvages, et pour ceux-ci les Français étaient des *Kanatats*, c'est-à-dire des étrangers qui venaient dans ces parages. Chaque année, à leur apparition, les sauvages s'annonçaient la nouvelle les uns aux autres en disant : *Kanatats ! Kanatats !* et cette nouvelle, comme l'on pense, s'étendait au loin. De retour dans leur pays, les Français ou Basques auront fait sans doute comme les sauvages. Frappés eux aussi du mot *Kanatats*, qu'ils entendaient souvent répéter, ils auront donné ce nom au pays d'où ils venaient : « Je viens du Canada ! « Nous arrivons du Canada ! »

« Jamais le Canada, avant l'arrivée des Français, n'avait porté ce nom. Je n'ai jamais entendu parler qu'aucune tribu sauvage portât le nom de *canadienne* ou d'*américaine*. Les sauvages ne donnaient généralement au pays qu'ils habitaient qu'un nom descriptif, comme pays de montagnes, pays de plaines, pays de marécages, pays de lacs, etc.

Dans la même lettre, le R. P. Arnaud veut bien nous communiquer son opinion sur l'étymologie du nom de notre ville.

On se rappelle qu'au mois de février dernier, dans ce même *Bulletin*, M. l'abbé Amédée Gosselin, s'appuyant sur le témoignage

de Champlain et de Lescarbot, a démontré, dans une étude aussi intéressante qu'elle était instructive, que le mot *Québec*, d'origine sauvage, avait été habillé à la française. M. Gosselin établissait en même temps que dans les divers dialectes algonquins, *Kepak* ou *Kebbec* signifiait *retrécissement d'une rivière*.

A l'instar de M. Gosselin, le R. P. Arnaud admet et reconnaît l'origine sauvage du mot Québec, mais il est d'avis que ce mot comporte dans le dialecte montagnais une autre signification que celle qu'on lui a donnée jusqu'à ce jour. Nous lui laissons la parole :

« Il me semble, dit le R. P. Arnaud, voir Jacques Cartier et, soixante ans après, Champlain, lorsqu'ils faisaient voile vers le Cap-Blanc au milieu du grand fleuve dont les bords étaient couverts d'un côté d'arbres magnifiques et de l'autre d'une chaîne de montagnes dont le bleu se perdait dans les airs ; il me semble, dis-je, les voir tout surpris en entendant les sauvages répéter dans la jubilation : *Ka natats!* et ajouter peu après : *Kèpek! Kèpek! Ka natats!*

« Ces mots ont été francisés et en voici la traduction : « Débarquez ! débarquez ! étrangers. Débarquez, venez à terre. »

« Le mot *Kèpek* a dû naturellement surprendre les Français, mais comme ce mot était facile à retenir et que de plus les Français en ignoraient la signification, ils l'auront donné au lieu où ils arrivaient. »

Voilà la version du R. P. Arnaud.

Nous la faisons suivre immédiatement d'une étude très fouillée sur le même sujet—l'origine du mot *Canada*—par M. N.-E. Dionne, conservateur à la bibliothèque de l'Assemblée législative. La théorie du R. P. Arnaud s'y trouve combattue.

E. R.

CANADA

ORIGINE ET ÉTYMOLOGIE DU MOT

Existe-t-il une étude concluante sur l'origine et l'étymologie du nom *Canada*? Beaucoup d'historiens en ont parlé incidemment, mais aucun n'a approfondi cette question, qui pouvait paraître oiseuse. Après avoir jeté un coup d'œil sur tout ce qui a été écrit à ce sujet, nous en sommes arrivé à conclure qu'il n'y a en réalité qu'une seule étymologie possible de ce nom, l'étymologie iroquoise, et que toutes les autres, soit espagnole, soit portugaise, soit allemande, ne peuvent être prises au sérieux, bien que le mot Canada puisse se rencontrer dans ces trois langues aussi bien que dans l'idiome iroquois. La différence porterait peut-être sur la prononciation. Voyons tout d'abord sur quelles données se basent les auteurs espagnols et allemands.

L'étymologie par l'espagnol repose sur cette légende, souvent racontée, que les explorateurs espagnols, ayant un jour aperçu les côtes dénudées du Labrador, s'écrièrent en face de cette désolation: *Aca nada*, c'est-à-dire *il n'y a rien ici*. Et le mot *Canada*, passé depuis de bouche en bouche, serait resté acquis à l'histoire. Cette origine nous a toujours paru suspecte. Comment, en effet, ces chercheurs de mines, rebroussant chemin, sans avoir même lié connaissance avec les naturels du pays, auraient-ils pu laisser à la postérité une exclamation de peu d'importance, jetée au hasard comme expression d'un désappointement? On alléguera que les Labradoriens ont pu la transmettre aux autres nations avec lesquelles ils prenaient contact, et que de proche en proche elle est parvenue jusqu'aux Iroquois échelonnés sur le Saint-Laurent, entre Stadacona et Hochelaga, et même jusqu'aux Gaspésiens de la Baie de Gaspé. Mais alors pourquoi n'a-t-on pas dès l'origine donné le nom de Canada à tout ce vaste territoire compris entre la côte du Labrador et la rivière des Outaouais? Or il est notoire que lorsque Jacques Cartier, en 1535, remonta le fleuve Saint-Laurent, il apprit l'existence d'une province dite province de

Canada « au port de Sainte-Croix », c'est-à-dire Stadaconé ou Québec. La province de Canada comprenait plusieurs bourgades, entre autres Stadin, Sternatam, Araste, Tailla et Stadaconé la capitale. Cette province commençait vers l'île aux Coudres et ne paraissait pas dépasser beaucoup le promontoire de Québec. Les sauvages qui apprirent à Cartier la géographie de ce pays, n'étaient autres que Taignoagny et Domagaya, deux gaspésiens qu'il avait amenés en France l'année précédente. Tous deux connaissaient la langue des habitants de Stadaconé ; c'est assez dire qu'ils appartenaient à la même nation, et que, par conséquent, ils étaient iroquois, comme nous aurons l'occasion de le prouver un peu plus loin.

La légende espagnole nous semble donc bien risquée. Mais, dit-on, le mot Canada a été usité de tout temps, en Espagne, pour désigner des lieux ou perpétuer des souvenirs historiques. C'est ainsi que des écrivains citent avec complaisance les noms suivants: *Canada de San Pedro*, chemin de Saint-Pierre ; *Canada y pesquera*, chemin de pêche ; *Canada vedija*, chemin du village ; *Canada pastores*, chemin des pasteurs. Ils en ont mentionné ainsi à la douzaine pour étayer leur chancelante théorie. Est-il donc si nécessaire de parcourir l'Espagne pour retracer le nom de *Canada*? Qu'on jette les yeux sur la carte de France, et on le retrouvera dans plus d'un département. Ainsi dans celui de Saône-et-Loire, nous constatons l'existence d'un petit village appelé *Bas-de-Canada*.(1) Voilà tout aussi bien sinon mieux qu'en Espagne.

Le nom de *Canada* a été donné à un plateau élevé, près de Fécamp, dans la Seine-Inférieure, où existe encore le camp de César, vieille relique de fortifications romaines. Un écrivain déclarait, il n'y a pas très longtemps, qu'on a nommé *Canada* cet endroit « à cause du froid rigoureux qui s'y fait sentir en hiver. »(2) Léon Fallue fait du mot *Canada* appliqué au camp de César un curieux produit du mélange de deux mots latins ; « Ce camp nommé Canada, dit-il, provient peut-être de *Castra Danorum*, ou camp des Danois. »(3) Le *peut-être* n'est pas de trop. Ce n'est pas dans ces dénominations que l'on peut trouver l'origine du nom de notre pays.

---

(1) Dictionnaire des Postes et Télégraphes, Paris, 1885 p. 340.
(2) *Esquisse historique sur Fécamp*, par César Marette.
(3) *Histoire de la ville et de l'abbaye de Fécamp*, p. 24.

Quant à l'étymologie par l'allemand, elle serait tirée de l'application du mot *Canada* à certains terrains, tels qu'il s'en rencontre dans les pampas de l'Amérique du Sud. Nous trouvons dans un ouvrage allemand traduit en français : « On appelle *Canada* des bas-fonds de grande étendue dans lesquels sont disséminés des groupes de roseaux. Ils peuvent être traversés par un ruisseau, et constituent par leur ensemble de bons pâturages très propres à l'élève du bétail. Ces endroits humides dans les pampas ne forment qu'une très minime partie de sa surface et n'en modifient le caractère que d'une façon accessoire.» (1)

Cette version allemande ne peut guère s'appliquer à notre pays, pas plus au Labrador qu'à la vallée du Saint-Laurent, où les bas-fonds de grande étendue parsemés de roseaux sont absolument inconnus. L'application du Dr Burmeister semblerait pourtant rationnelle, d'après la méthode espagnole. La racine *can* semble venir du latin *canna*, qui veut dire *roseau*. En y ajoutant la terminaison *ada*, on obtient un mot qui, en espagnol, signifie *clairière*.

***

Si l'on écarte l'étymologie par les langues européennes, il ne nous reste plus qu'à recourir aux dialectes indiens. Il ne saurait y avoir de discussion que sur l'une ou l'autre des langues usitées au Canada lors du second voyage de Jacques Cartier. Quelles étaient ces langues? Quels étaient les aborigènes du Saint-Laurent? Les uns prétendent que les Algonquins habitaient Stadaconé et Hochelaga ; d'autres soutiennent que c'était les Iroquois. Il y avait encore les Montagnais ou Algonquins inférieurs, qui résidaient plutôt dans la région du lac St-Jean. Quelques-uns vont jusqu'à prétendre que le mot *Canada* fut révélé à Jacques Cartier par ces derniers, parce que, disent-ils, *Canada* voulant dire *les voilà qui s'approchent*, ou encore *celui qui va voir, visite, explore*, il est tout naturel de croire que les Montagnais, en apercevant les Français, se soient écriés dans leur langage: *Kannatats*, c'est-à-dire, *les voilà qui viennent voir*.

La théorie crise ne vaut pas mieux que la montagnaise. Le Père Lacombe dit dans son dictionnaire : « *Canada* pour *Konata*,

---

(1) *Description physique de la République Argentine*, par le Dr A. Burmeister, traduit par F. Maupas, I, p. 162.

dont les Montagnais et tous les Cris se servent pour dire *sans propos, sans raison, sans dessein, gratis.* C'est le mot banal de la langue crise. » (1) Mgr Laflèche écrivait en 1857 : « *Canada, sans dessein,* cris. De *Pikonata* ou *P'Konata.* Ce mot n'a pas de correspondant en français. Les Métis le traduisent toujours par l'expression *sans dessein.* Demandez à un Cris : « *Que veux-tu?* » S'il ne sait que vous répondre, il vous dira : « *P'Konata.* » (2)

Ceux qui ont voulu expliquer ainsi l'origine du mot *Canada* n'ont pas tenu compte des circonstances qui ont révélé à Cartier l'existence de cette province. Les langues sauvages, ayant entre elles une grande affinité, il peut se faire que chacune possède un mot d'où *Canada* peut tirer son étymologie, mais faut-il en conclure que c'est la vraie, la plus sûre, celle que nous devons adopter? Personne n'osera soutenir que Jacques Cartier rencontra des Cris sur les bords du Saint-Laurent, quand il est avéré que dans les premiers temps du pays ils étaient cantonnés dans les parages de la Baie d'Hudson. Les Montagnais, eux, séjournaient à Tadoussac et ailleurs, mais Cartier ne les mentionne pas dans ses Relations, et il n'apparaît pas non plus que le Découvreur ait eu des rapports avec les sauvages du Saguenay. Donacona, le grand chef de Stadaconé, lui apprit l'existence d'un peuple du nord appelé *Piquemains,* qui n'avaient qu'une jambe, et dont la conformation ne ressemblait pas à celle des autres Indiens. A quel peuple faisait-il allusion? Cartier ne le sait pas, mais il est assez probable que c'était aux Esquimaux.

Quoi qu'il en soit de ces opinions, il paraît certain que le nom de *Canada* existait avant Jacques Cartier et qu'il provenait des sauvages qui habitaient le pays ainsi désigné par les Gaspésiens. Quels étaient ces sauvages en 1535? Nous n'hésitons pas à dire que c'étaient des Iroquois, et nous nous basons sur l'autorité du regretté M. Cuoq, qui connaissait tous les secrets de l'idiome iroquois. Pour étayer cette thèse, il suffira de prouver que la langue parlée à Hochelaga comme à Stadaconé était la langue iroquoise. C'est ce que démontre l'étude des listes de noms que Cartier dressa dans ses deux premiers voyages, listes

---

(1) *Dictionnaire et grammaire de la langue crise,* par le R. P. Albert Lacombe, *Montréal,* 1874, p. 706.

(2) *Rapport sur les missions du diocèse de Québec,* avril 1857, No 12, p. 105. *Courrier du Canada,* mai 1857.

que l'on trouve à la suite de ses Relations. Le savant indianologue commence par établir que tous ces mots appartiennent à une seule et même langue, malgré les variantes que l'on y retrace. Dans l'une et l'autre liste nous trouvons des mots semblables, comportant la même signification. En voici quelques-uns.

1e LISTE	2e LISTE	
Agonazo	Aggonzi	*tête*
Ochedasco	Onchidascon	*pieds*
Igata	Hegata	*yeux*
Hontasco	Ahontascon	*oreilles*
Atta	Atha	*souliers*
Assogne	Addogne	*hachot*

L'abbé Cuoq ajoute : « Tous ces mots appartiennent manifestement à une même langue ; les légères différences qui peuvent se trouver entre les mots des deux listes, ne doivent s'expliquer autrement que par l'extrême difficulté que l'on éprouve toujours, quand il faut saisir par le simple son de la voix, des mots appartenant à une langue complètement inconnue. Cette raison acquiert une force toute spéciale, quand il s'agit, comme dans le cas présent, d'une langue sauvage ; nous parlons ici par expérience et en appelons avec assurance au témoignage de ceux, qui, comme nous, ont travaillé auprès des sauvages et ont appris quelqu'une des langues de ces peuples. C'est ainsi que peuvent s'expliquer ces petites variantes, sans qu'il soit absolument nécessaire de recourir à l'hypothèse d'une différence de dialectes, ou bien d'invoquer le phénomène ordinaire du changement des idiomes. »

M. Cuoq prouve ensuite que la langue parlée par les sauvages, habitant les rives du fleuve, n'était pas l'algonquine, mais plutôt l'iroquoise. Sa démonstration est lumineuse, irréfutable. Qu'il nous suffise de l'analyser. Sur près de soixante mots que renferme la première liste de Cartier, et un peu plus de cent contenus dans la seconde, il n'en est qu'un seul qui ait la physionomie franchement algonquine, et trois autres sur lesquels il est nécessaire de faire des réserves. Voici ces quatre mots :

Achesco	*une épée*
Amigoua	*des chemises*
Sahe	*fèves*
Cacacomy	*pain*

Le premier est évidemment algonquin.

Le second est le pluriel de *amik*, *castor*, et ne signifie pas *chemises*. Donc, nous pouvons aussi bien croire qu'il est iroquois.

Le troisième peut être revendiqué par les deux nations: les Iroquois appellent *saheta* ce que les Algonquins appellent *saï*.

Le quatrième et dernier, qui semble étranger à la langue iroquoise, ne saurait signifier *pain* en algonquin, qui le traduit par *pakjewigan*. Les Iroquois disent *kanatarok*.

Tous les autres mots des deux listes appartiennent à la langue iroquoise, et ressemblent beaucoup à l'iroquois moderne. Etablissons la comparaison :

LISTES DE CARTIER	IROQUOIS MODERNE	TRADUCTION
Agonazé Aggonzi	Akenontsi	*ma tête*
Ochedasco Onchidascon	Ositakon	*aux pieds*
Hontasco Ahontascon	Ohontakon	*aux oreilles*
Igata Hegata	Okahra	*œil*
Atta Atha	Ahta	*souliers*
Assogne Addogne	Atoken	*hache*

Sur les dix premiers noms de nombre dans la langue des sauvages du temps de Cartier, six sont encore employés dans la langue iroquoise d'aujourd'hui. Tels sont:

LANGUE ANCIENNE		IROQUOIS MODERNE
Secada	— 1	Euskata
Tigneni	— 2	Tekeni
Hasché	— 3	Asen
Ouiscon	— 5	Wisk
Addegué	— 8	Satekon
Assem	— 10	Wasen

Ce petit tableau parle aux yeux et prouve l'identité des deux langues.

Mais afin de détruire tout doute, citons les mots algonquins qui correspondent à ceux qui nous ont déjà servi d'exemples.

Ma tête = Nictikwan
Aux pieds = Ositing

Aux oreilles	=	Otawakang
Oeil	=	Ockinjik
Souliers	=	Makisin
Hache	=	Wakakwat
1	=	Pejik
2	=	Nij
3	=	Nisroi
5	=	Nanan
8	=	Nicwaswi
10	=	Mitaswi

Il ne peut pas y avoir d'erreur possible ; ces derniers mots ne ressemblent en aucune façon à ceux que nous avons cités en iroquois.

Autres exemples plus frappants encore.

Canada signifie en iroquois, aujourd'hui comme du temps de Cartier, *ville, village, amas de cabanes, bourgade, bourg, groupe de tentes, campement de plusieurs*. C'est la traduction qu'en donne Cartier lui-même dans une de ses listes. Or, les Algonquins rendent ces mots par *Otenaw*. *Agouhana*, qui veut dire chef en iroquois, se traduit en algonquin par *okima* ou par *kijeinini*, en abénaquis par *sanguima*, et en montagnais par *sagamo*.

Si l'on voulait continuer ce système de comparaison, on arriverait toujours à un pareil résultat. Dans chaque cas, il y aurait rapprochement sensible entre la langue des sauvages de Stadaconé et d'Hochelaga avec l'iroquois parlé de nos jours, tandis qu'il serait toujours facile de constater sa dissemblance avec l'algonquin et le montagnais modernes.

Nous pouvons donc tirer de ce qui précède les conclusions suivantes :

1° Les aborigènes de Stadaconé et d'Hochelaga appartenaient, du temps de Jacques Cartier, à la grande famille iroquoise ;

2° Leur langue est parvenue jusqu'à nous, sans avoir subi de profondes modifications ;

3° Jacques Cartier ne paraît pas avoir eu connaissance des autres langues parlées en ce pays ;

4° Les sauvages de Gaspé comprenaient l'iroquois ;

5° L'étymologie du mot *Canada*, telle que donnée par Cartier, est la bonne, la vraie, la seule acceptable.

N.-E. DIONNE.

LA LANGUE FRANÇAISE A L'ILE MAURICE

Il y aura bientôt cent ans que la Grande-Bretagne détient cette ancienne ile de France connue sous le nom d'ile Maurice.

C'est en effet vers 1810 que la France, au sortir d'une bataille navale, où la fortune des armes lui fut infidèle, dut abandonner à sa rivale ce bijou de la mer des Indes.

Cette cession de territoire— l'ile, en vertu de la capitulation de 1810 n'a été cédée que pour cent ans à l'Angleterre—comportait certaines réserves. L'Angleterre s'engageait expressément à respecter les lois, la langue et la religion des habitants.

Nonobstant quelques froissements inévitables, comme il en arrive en tous pays habités par des peuplades différentes, les conditions de la capitulation furent assez longtemps observées, et l'ile Maurice retira de grands avantages de cette judicieuse politique. Elle lui dut de sauvegarder l'idiome de ses ancêtres, et c'est à ce point qu'après cent ans d'occupation anglaise, les habitants de l'ile Maurice, au nombre de 480,000, parlent encore presque uniquement la langue française.

D'après Mgr Grimaud, de Port-Louis, le français s'est maintenu dans de telles conditions que les fonctionnaires anglais sont dans l'obligation soit d'apprendre le français, soit d'apprendre le créole, s'ils veulent se faire comprendre de leurs administrés.

Une autre preuve de l'activité de la vie française à l'ile Maurice, c'est que l'on y compte une dizaine de journaux quotidiens, tous français, dont deux seulement donnent une partie anglaise.

Mais toute médaille a son revers. La langue française a réussi, à la vérité, à maintenir jusqu'ici sa prépondérance dans l'ile; elle n'en a pas moins subi en ces dernières années de rudes atteintes et il paraît bien établi qu'on cherche, par tous les moyens, à la battre en brèche.

Ce sont les concessions faites au début qui ont amené cet état de choses. Elles paraissaient tout d'abord de peu d'importance, mais à force de se répéter et de s'étendre, ces concessions regrettables ont facilité l'accès de l'ennemi dans la place et permis à la langue anglaise de s'infiltrer un peu partout. Ainsi, à l'heure

actuelle, la langue anglaise va de pair avec la langue française devant les cours de justice, alors qu'il n'y a pas encore un an le français seul était en usage. Il y a eu, il est vrai, d'éloquentes protestations et des résistances énergiques contre ce nouvel état de choses. Mais l'ennemi n'a pas désarmé pour si peu : il était dans la place et il y est resté.

La lutte cependant la plus redoutable se fait sur un autre terrain. En gens pratiques connaissant la valeur du temps et des choses, les Anglais ont mis la main sur le système d'éducation en vigueur dans l'ile et ont introduit des méthodes qui font leur chemin. Leurs principaux efforts ont porté sur l'instruction primaire, maniant et remaniant les anciens codes scolaires de façon à annihiler de proche en proche la langue française. L'instruction supérieure n'a pas été elle-même à l'abri de leurs convoitises et de leurs assauts ; les programmes ont été savamment arrangés pour faire une large place à l'enseignement de la langue anglaise.

On a compris que le plus sûr moyen d'imposer cette langue était de s'emparer tout d'abord de l'éducation à tous les degrés, et les résultats obtenus jusqu'ici ont prouvé que le gouvernement anglais avait vu clair et juste.

Faut-il en conclure que la partie est perdue pour les Mauritiens et qu'il ne leur reste plus qu'à accepter en silence le fait accompli ?

Les Mauritiens, tout en reconnaissant la gravité de la situation qui leur est faite, ne paraissent nullement être en proie au découragement ; si, d'une part, la langue française est battue en brèche dans les écoles, d'un autre côté, elle continue à se parler dans les familles, ce qui est un *appoint* considérable. Puis il y a l'influence du clergé français qui, elle, se manifeste par une lutte incessante contre l'infiltration anglaise.

Certes, en face de ces généreuses résistances, il n'y a pas encore lieu de désespérer. Toutefois, ce serait pousser l'optimisme au delà des limites permises que de s'imaginer qu'il ne reste plus rien à faire. Les Mauritiens doivent sentir eux-mêmes l'impérieux besoin d'organiser dès maintenant la résistance et la nécessité de redoubler de vigilance, s'ils entendent garder le terrain acquis.

EUG. ROUILLARD.

LE PARLER FRANCO-CANADIEN

OBSERVATIONS

Le rapport de la Commission de colonisation contient les dépositions recueillies dans les différentes localités de la province. Un grand nombre des témoins entendus étaient des colons, au point de vue des recherches dialectologiques de bons sujets, des sujets autochtones. Leurs dépositions, prises par des sténographes, sont donc une reproduction fidèle—si l'on ne tient pas compte de la prononciation—de leur parler. A ce titre, elles présentent pour nous un vif intérêt ; c'est une riche collection de spécimens de notre langage populaire, et nous nous proposons d'en tirer profit.

L'un de nos confrères, qui a lu ces dépositions—plusieurs n'en auront pas le courage—a bien voulu nous envoyer quelque mots notés au cours de cette lecture. « La plupart, nous écrit-il, vous sont déjà connus ; d'autres, je pense, vous paraîtront nouveaux. » Nous espérons que M. Asselin continuera cet intéressant relevé.

Le Comité du Bulletin.

⁂ Rodrigue L., de Saint-Gérard-de-Montarville, se plaint du sort qui lui a fait acquérir une terre grevée d'une lourde hypothèque, dont il ignorait l'existence. Il lui a fallu « descendre en bas, mettre cela dans les mains d'un notaire pour tâcher de *démancher* cela. »

⁂ Il y a un mot qui revient souvent dans la preuve ; c'est le mot *top*, par lequel on désigne le sommet de l'arbre. Un témoin dit que « dans le pin on doit *couper plus gros*, parce que les marchands ne veulent pas avoir *une top* (c'est féminin !) en bas de dix pouces au petit bout. » Ces derniers mots sembleraient indiquer que *top* désigne aussi toute la bille de tête.

⁂ Ce même témoin, Hormisdas M., de Saint-André-Avellin, « ne connaît pas beaucoup de colons qui *prennent* des sous-contrats. » Il « ne *rôde* pas beaucoup non plus. »

⁂ On *sort* un billet de location, quand on l'émet. On le *fait sortir*, quand on en obtient l'émission. L'agent C., du Nominingue, dit que le billet émis en faveur d'Augustin D. « a été le premier *sorti* dans Moreau ». Cette tournure est classique chez les colons.

⁂ A tout moment, il est question de *criques*, petites rivières ou ruisseaux qui, en anglais, s'appellent *creeks*.

⁂ Au dire de Joachim G., du Nominingue, « c'est *butteux* et rocheux » dans le canton De Montigny. (1)

⁂ Régis C. est propriétaire d'un chaland (ou plutôt d'un *bac*, mais dans le Nord on fait peu usage de ce mot) qui a failli amener la guerre civile dans deux cantons.

On accuse C. de s'être approprié illégalement les *bolts* d'un vieux chaland appartenant au public ; il répond que « voilà à peu près huit ans que le vieux chaland *règne* », et qu'il n'est plus bon à rien. (2)

Un jour, on fut près de se battre à propos du chaland neuf. Les habitants de Turgeon et de Mousseau, habitués à se faire passer gratis, gémissaient sous l'imposition d'un péage de dix sous. Cyriac L., de l'Ascension, leva l'étendard de la révolte. Laissons-le raconter l'affaire :

« Il y avait un de mes amis, monsieur D., qui se trouvait de ce côté-*ici*. Je suis parti pour prendre le chaland pour aller le chercher tout bonnement, comme j'avais coutume de le faire. Entre nous autres on s'aide. Monsieur C. est descendu tout à coup en disant : « Ote-toi *de dans* ce chaland-là, tu n'as pas d'af- « faire là dedans. » Je ne me rappelle pas tout ce qu'il a dit, parce qu'il se trouvait *surmonté* un peu ; à la fin, *c'est venu qu*'il voulait me battre. Il dit : « Ce n'est pas tout ; remarquez bien la chose : « ceux qui voudront aller au moulin, je leur chargerai vingt-cinq « cents. Je vous tiendrai, mes petits....(ici, un gros juron). » Malheureusement (!) il n'a jamais mis la main sur moi. Il dit : « Je les tiens dans ma main, les gens de Mousseau. » Sur *l'entre-faite*, Pierre L. est arrivé en criant : « *Fessez*, père ! *Fessez*, père ! » Il dit : « Toi, tu es un petit maudit, tu vas avoir affaire à moi. » Moi, j'étais tout seul à me défendre contre deux. »

Au point de vue lexicologique, ce récit ne vaut guère que par les mots que je souligne, et qui sont d'un usage très répandu chez nous. Comme tableau de chicane normande, il est impayable.

---

(1) *Butteux*, j'ai souvent entendu ce mot dans mon enfance, qui s'est écoulée dans Charlevoix, où c'est *joliment butteux*—j'en appelle au témoignage de ceux qui ont fait en *calèche* le voyage de la Baie-Saint-Paul à la Malbaie. (O. A.)

(2) J'ai souvent entendu dire dans Charlevoix : « Cette voiture, ce vêtement, cet outil, a fait un bon *règne*. » Peut-être trouverait-on cette pittoresque expression dans les écrits d'excellents auteurs français. (O. A.)

⁂ C'est qu'il ne sont pas rares, les Normands, dans la région de Labelle, et nos cousins du pays de Caux trouveront là chaussure à leur pied le jour où il leur plaira d'y émigrer. Joseph L., mêlé lui aussi à la dispute du chaland, termine ainsi son témoignage :

« Il pouvait servir encore pour les colons de Mousseau, mais pas pour les grosses charges. Pour les passagers de M. Clément et de la compagnie il ne faisait pas, mais pour traverser des personnes il pouvait traverser. Avec des petites voitures on traversait comme on voulait. Il n'était pas neuf, on sait bien. »

⁂ Dominique C., de l'Annonciation, ne sait pas *en tout* où habite maintenant Pierre B., un gars de dix-sept ans au nom de qui il a pris un lot, croyant qu'il voulait *s'établir*, et dont le père *restait* à Saint-Jérôme. L'année dernière, « on a *buché* sur ce lot-là à peu près neuf arpents. On a *rachevé* neuf arpents et demi à peu près...Il reste à peu près un arpent qui est dans un bas-fond, qu'on a pas pu *logger*. » On entend par *logger* l'action de mettre en billes.

⁂ Dominique C. a vendu du bois. Au prix que le bois se vendait, « il fallait que ça *vint être* proche pour que ça paie un homme, parce que loin, ça ne payait pas *en tout*. »

On a sans doute déjà remarqué, dans le parler de nos gens, l'emploi fréquent de la locution *venir à être* (ou simplement *venir être*) ; aussi, l'addition du mot « homme » à des verbes qui seraient complets dans la forme intransitive comme dans : *ça paie un homme*, pour *ça paie* ; *ça use un homme*, pour *ça use*.

⁂ Dominique C. ne veut pas se rappeler si, oui ou non, l'agent F. lui a dit du mal de l'agent C. « Je ne me rappelle *de* rien de cela, dit-il. Je me rappelle qu'il m'a parlé, mais c'est seulement pour *des affaires à moitié*. C'est inutile....Si c'était *serviable*, j'essaierais de m'*en* rappeler ; mais *une fois*, voyez-vous, *que ce n'est pas nécessaire*.... »

⁂ Au cours du témoignage d'Arthur L., de l'Ascension, il est question du *cordon*, qui semble être la ligne de partage des concessions. « Le chemin passe sur le milieu de nos terres, dit le témoin. Sur le *cordon*, il n'y a pas moyen de passer. » Et, ce mot passant immédiatement dans le langage officiel, la Commission demande à Arthur L. si, plus loin que chez lui, il y a un chemin « dans le *cordon* ».

⁂ Certaines accusations avaient été portées contre l'agent C. « Monsieur F. a dit qu'il avait vu M. C. et que M. C. *reniait* (pour *niait*) tout cela. »

⁂ Dominique C. a le premier lot du 1er rang Marchand, « mais il n'a *aucun papier de passé* ».

⁂ J'ai parlé du « ni oui ni non » qui caractérise beaucoup de colons du Nord. Un autre trait, également étranger à la linguistique, mais digne d'être noté, est la crainte évidente de n'être point crus, même sous serment. Quand le témoin Wilfrid D., de Labelle, répond à la Commission, qui lui demande s'il a reçu certaine lettre à Hull : « Je jurerai positivement que je n'ai jamais reçu de lettre. Si j'avais reçu une lettre, je ne ferais pas un faux serment pour essayer de me *rabriller* », il nous fournit non seulement un échantillon précieux de parler populaire, mais aussi un exemple de l'état d'esprit des *Normands* canadiens.

⁂ Voici, pour finir un extrait du témoignage du même témoin :

« Q. Avez-vous parlé de cette affaire-là au bureau de la colonisation à Montréal ?

« R. Oui, j'ai écrit, et ils m'ont répondu. J'ai une lettre chez nous que j'ai reçue de Québec.

« Q. Je vous parle du bureau de colonisation de Montréal ?

« R. Au bureau de colonisation, j'y ai été moi-même, je n'ai pas eu de lettre—il y a un des employés du bureau de colonisation à Montréal, mais il m'a demandé de ne pas dire son nom et je ne le dirai pas.

« Q. Vous jurez positivement que c'est un des officiers du bureau de colonisation ?

R. Oui. Il m'a dit : Si vous voulez avoir la bonté de ne pas dire mon nom.—J'ai dit : Je vous le promets.

« Q. Que vous a-t-il dit ?

« R. Il m'a dit de ne pas me laisser embêter, voilà ce qu'il m'a dit. Je veux dire tel que c'est. Il m'a dit : S.... millieux, laisse-toi pas embêter, il y a pas moyen—en se tapant dans la main—je vais t'écrire une lettre.—Il n'avait pas le temps dans le moment ; il dit : Je vas t'en écrire une, mais veux-tu ne pas le dire ? J'ai dit non. A présent que je suis sous serment je ne le dirai pas.

« Q. Qu'est-ce qu'il disait dans la lettre ?

« R. Il dit qu'ils ne pouvaient pas m'ôter mon terrain, et que s'ils l'ôtent c'est de la spéculation. Il dit : Ils t'ôtent ton terrain et ils ne sont pas capables de te l'ôter. Si je nommais l'homme, vous seriez très surpris ; mais cet homme, c'est un gentil garçon, c'est un homme de haute classe. Il m'a dit ne pas dire son nom et je ne le dirai pas ; ça sert à rien de me le demander. »

Après cela, la commission ne le lui a pas demandé...Elle le savait !

OLIVAR ASSELIN.

***

Dans un article publié dans la *Revue Latine* et que nous avons signalé, M. de Labriole constatait naguère que quelques-uns de nos compatriotes aiment à dénigrer le français parlé chez nous. Il a été dit aussi dans le *Bulletin* comment les *contempteurs* du franco-canadien fabriquent de toutes pièces des phrases incohérentes, y accumulent les fautes, et donnent ces produits de leur imagination comme spécimens de notre langage. Les étrangers qui ne nous connaissent pas croient que ces ramassis de barbarismes représentent fidèlement notre parler ; leur bonne foi est surprise ; et le franco-canadien passe pour un jargon.

Nous avons sous les yeux le dernier numéro d'une des plus importantes revues de linguistique publiées à Paris. Sous le titre *Echec à la langue française*, est reproduite, d'un « vieux numéro de la *Patrie* de Montréal », une conversation que le chroniqueur canadien-français affirmait avoir « entendue entre un avocat et un notaire en face du Palais de justice », et qu'il donnait comme une fidèle représentation de « la manière de s'exprimer la plus commune à Montréal et à Québec, même parmi les hommes de profession qui ont fait un cours d'études classiques ». Or, cette prétendue conversation, incohérente, sans suite, où l'auteur a introduit une centaine de fautes grossières et dont l'arrangement n'est qu'un prétexte à l'accumulation des barbarismes, ne représente pas du tout la manière de parler des gens instruits au Canada. Chacune de ces fautes se commet peut-être chez nous ; mais jamais on ne les trouvera toutes réunies dans un discours de trois minutes ; bien plus, jamais on ne les relèvera toutes dans le parler d'un même individu.

Il en est de même du parler des campagnards. Le langage grotesque qu'il plaît à quelques-uns de leur prêter passe trop souvent, à l'étranger, pour représenter fidèlement notre parler populaire. Nous signalons, comme spécimens du langage de nos paysans, les citations faites par M. Asselin.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

Le monument de Jacques Cartier.—Des difficultés s'élèvent pour l'érection de la statue de Jacques Cartier à Saint-Malo. « On sait, dit M. l'abbé Millon dans la *Revue de Bretagne* (mars, p. 270), que Botrel rapporta 15,000 francs de son triomphal voyage chez nos frères de là-bas et qu'il remit cette somme au comité, qui lui vota de chaleureuses félicitations et de chauds remerciements. Un seul homme ne s'associa pas à la reconnaissance générale, et cet homme fut M. le Maire (de Saint-Malo). Sans doute parce que Jacques Cartier ne crocheta aucun couvent et qu'il eut même la faiblesse d'être profondément religieux, il n'a point les sympathies du premier magistrat de Saint-Malo. Celui-ci trouva bon de prononcer cette phrase plus que maladroite, le jour où arriva la généreuse offrande du barde patriote : « Il y a pour la « ville une question de dignité à ce que la souscription ne soit « close que le jour où l'argent malouin égalera au moins *cet argent de l'étranger*. » Ces derniers mots, dédaigneux et hautains, visaient, on le devine, les Canadiens qui doivent être, paraît-il, des étrangers pour nous, tout comme les Alsaciens !...»

Botrel protesta énergiquement contre ce vœu du maire de Saint-Malo, dans une lettre qu'il adressa aux conseillers municipaux. L'inauguration de la statue du vaillant navigateur n'en fut pas moins remise à plus tard ; elle aura lieu, dit-on, dans quelques mois, quand « l'argent malouin égalera *l'argent de l'étranger* ». L'honneur de la ville de Saint-Malo sera sauf !

A lire.—Dans le *Paris-Canada* (15 mars), compte rendu par M. Hector Fabre du « bel ouvrage » de M. l'abbé Camille Roy, *L'Université Laval et les fêtes du Cinquantenaire*. « M. l'abbé Roy a fait là une œuvre définitive, complète à ce jour, et à laquelle on n'aura qu'à ajouter des chapitres nouveaux à mesure que se dérouleront les années fécondes en nouveaux bienfaits. »

LA POÉSIE EN PROVINCE

L'ABBÉ JUSTIN BESSOU

Le patois rouergat a été illustré par un curé de campagne, l'abbé Justin Bessou. Après avoir publié deux recueils de vers français, ce compatriote de François Fabié écrivit, en patois, un poème en douze chants : *Dal brès à la toumbo* (Du berceau à la tombe), sorte d'épopée de la vie des paysans du Rouergue. En 1902, il fit paraître une série de contes locaux : *Countes de la Tata Manou* (Contes de la tante Manon), « débordants, dit Grimaud, de saine gaîté et pleins d'enseignements à la portée du peuple naïf et simpliste. Puis vinrent les *Bagateletos*, en vers, où le troubadour inspiré du premier recueil s'allie fort agréablement au délicieux conteur du second ouvrage. »

L'abbé Bessou a été surnommé le Briseux du Rouergue.

La pièce que nous reproduisons est tirée du poème *Dal brès à la toumbo*. Voici en quels termes un critique a parlé de ce recueil : « Chaleur de cœur, verve jaillissante, irrésistible entrain, large courant de gaîté, tels sont les dons natifs que ce livre déverse d'une âme pleine, et qui trouvent pour s'exprimer une langue pittoresque et sûre, d'une abondance vigoureuse, grossie d'énumérations redoublées, jamais lasse de produire les flots d'inspiration dont l'auteur est assailli. »

A. R.-L.

LOUS DALHAIRES

Lous dalhaires, abal, entemenou la prado.
Lai sou tres renoummats dins touto la countrado,
Tres soulides de pounho et pla nougats des rens,
Qu'abrassou ploun dins l'herbo et dabalou de rencs
D'une cano de larg. Fintas-lous : en cadanso
Lou corps un pau plegat tout-escas se balanso
Sus las cambos ; lous pès lisorou de nounen,
Et lous brasses que ramou l'aire, bai-et-ben,
Lansou de tout lour ban la dalhe brounjissenco
Que raso à ras de trous la pasturo crouissenco,
Et toutes tres aital, d'un branle mesurat,
Rufou da cimo à founs un espandi de prat.

Mès cal tene souben las dalhes asugados:
Lous dalhaires sus rencs s'arrestou dabegados:
Pasim-pasam-pasim, asugo, asugaras,
Pasam-pasim-pasam, coupo-fi, coupo-ras.
De la Planco al Maset, pes prats del besinage
Sus las dalhes las couts foù tinda aquel lengage.

JUSTIN BESSOU.

(Traduction)

Les faucheurs, là-bas, entament la prairie.
Ils y sont trois, renommés dans toute la contrée,
Trois solides de poigne et bien noués des épaules,
Qui enfoncent leurs bras profondément dans l'herbe et couchent les andains
D'une canne de large. Regardez-les: en cadence,
Le corps légèrement plié tout entier se balance
Sur les jambes; les pieds glissent doucement,
Et les bras, qui rament l'air en un mouvement de va-et-vient,
Lancent de tout leur élan la faux bruissante
Qui rase au ras du sol l'herbe craquante,
Et tous trois ainsi, d'un mouvement mesuré,
Fauchent du haut au bas une grande étendue de pré.
Mais il faut tenir constamment les faux aiguisées:
Les faucheurs sur les andains s'arrêtent de temps en temps:
« *Passim-passam-passim*, aiguise tant que tu pourras,
Passam-passim-passam, coupe fin, coupe ras. »
De la Planque au Maset, dans les prés du voisinage,
Sur les faux les pierres à aiguiser font retentir ce langage.

En Bretagne.—Nous avons reçu le *Rapport* de M. Yann Rumengol sur le concours ouvert dans les colonnes du *Terroir Breton*, « à l'effet de rechercher les causes de l'abandon du costume et de la langue par les Bretons émigrés ». Ce rapport, où sont exposés les moyens les plus pratiques de travailler au relèvement des Bretons des villes, de remédier à l'abandon du costume et du dialecte, est aussi rempli de belles pensées sur le rôle de la langue, du costume, des traditions, dans la formation du génie national.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(*Suite*)

Communication.—Dans le *Bulletin* du mois de mars (p. 211, verbo *assister*), nous avons dit que « le vieux français avait *s'assistrer* ». C'est une erreur ; la citation même que nous avons faite du *Rom. de Dolopathos* fait voir que « s'assistrent » est la 3ème personne du pluriel du prétérit. M. Léon Clédat, le savant grammairien, doyen de la Faculté des Lettres de Lyon, a bien voulu nous signaler cette erreur dans une lettre adressée à notre secrétaire :

Lyon, le 29 mars 1904.

« Cher Monsieur,

« Je reçois votre *Bulletin*, toujours intéressant....Permettez-moi de vous signaler une petite erreur dans le *Lexique canadien-français*. Le verbe *s'assistrer* n'a jamais existé. « Ils s'assistrent » est la 3ème personne du pluriel du prétérit du verbe *asseoir*, comme *distrent*, *mistrent*, *pristrent*, *fistrent*, des verbes *dire*, *mettre*, *prendre*, *faire*. Les formes *dirent*, *assirent*, *mirent*, *firent*, *prirent* ont été refaites par analogie.

« Bien cordialement vôtre.

« L. Clédat. »

Que M. Clédat veuille bien agréer nos sincères remerciements pour l'intérêt qu'il porte à notre œuvre et en particulier pour la rectification dont il nous a honorés.

Le Comité du Bulletin.

Accomplissements (*akõplismã*) s. m. pl.

|| Qualités, talents, connaissances, arts d'agrément.

¶ *Accomplissement*, en anc. fr., se disait pour politesse achevée, qui ne laisse rien à désirer, civilité (La Curne); ornement, ce qui sert à rendre une chose accomplie (Du Cange).—Aujourd'hui, *accomplissement* = action d'accomplir, de rendre une chose complète, et résultat de cette action (Darm.).

Acmoder (*akmòdé*) v. tr.

|| Préparer, apprêter. Ex. : *Acmoder* le thé = le préparer, le faire bouillir.

¶ On dit cependant, en fr. : Accommoder un aliment, pour l'apprêter, l'assaisonner.

Affranchir (*afrã:ɛi:r*) v. tr.

|| Châtrer, hongrer.

¶ *Affranchir* est normand, en ce sens (*Bulletin des Parlers normands*, p. 443).

Aigledon (*egœldõ*) s. m.

|| Édredon.

¶ *Aigledon* est normand (Bois, Moisy,) et picard (Corblet).

Aillère (*ayé:r*) s. f.

|| Œillère.

Aïol (*ayòl*) s. m.

|| Aïeul.

¶ *Aïol* est vx fr. (Lac. ; Beaum., VI, 7, cité dans Littré ; *Livre de Justice et de Plet*, p. 62 ; Borel ; Christ. de Pisan, *Lam. sur les maux de la guerre*).—*Aïol* s'entend encore dans le Berry (Jaubert).

Ajambée (*àjãbé*) s. f.

|| Enjambée.

Ajamber (*àjãbé*) v. tr.

|| Enjamber.

¶ Forme normande (Bois).

Allonge (*alõ:j*), **rallonge** (*ralõ:j*) s. f.

|| Annexe, aile d'un bâtiment, construction ajoutée à une maison pour l'agrandir.

¶ En français, *allonge* ou *rallonge* désigne une pièce ajoutée à une autre pour l'allonger (Littré) ; mais ce mot s'entend surtout de ce qu'on ajoute à un meuble, à un vêtement, etc. : une allonge de table, mettre une allonge à des rideaux.—On trouve dans le vieux français : *allonge* = aile d'un bâtiment (Du Cange).

Anguille-brûle (*ãgiy brul*) s. f.

|| Anguille, cache-tampon.

¶ L'*anguille* ou le *cache-tampon* est un jeu d'enfants où l'on cache un mouchoir roulé, que l'un des joueurs doit chercher et dont il frappe, lorsqu'il l'a trouvé, ceux qu'il peut atteindre (Littré, Lar., Darm.).—On appelait, à Rome, *anguilla*, le fouet de peau d'anguille dont le maître d'école se servait pour corriger les écoliers (Pline, *Hist. Nat.*, liv. IX, ch. 39 ; *Gloses* d'Isidore citées dans Du Cange).

Anvaler (*ãvàlé*) v. tr.

‖ Avaler.

¶ *Anvaler* se dit dans le centre de la France (JAUBERT).

Amuseux (*amuzœ*) adj., et s. m.

1° ‖ Amuseur, enjôleur, cajoleur.

¶ Dans le Berry: *amuseux de filles*, m. s. (LITTRÉ, JAUBERT).

2° ‖ Musard, lent, négligent. Ex.: Pierre est *amuseux*; s'il part, il ne revient plus = Pierre est musard...

Aparcevance (*apàrsèvã:s*) s. f.

1° ‖ Apparence. Ex.: La récolte a une belle *aparcevance* = une belle apparence.

2° ‖ Action d'apercevoir. Ex.: La première *aparcevance* que j'en ai eu, il était sur moi = quand je l'aperçus...

¶ *Apercevance* est fr. mais vx, au sens d'action d'apercevoir (LA CURNE, DARM.).

A part de (*a pá:r dè*) loc. adv.

‖ Excepté, à part. Ex.: *A part* de lui... = à part lui...

¶ *A part*, en fr., se met généralement au commencement d'une phrase et sign. excepté: A part quelques auteurs favoris, j'ai renoncé à tous les livres (ACAD.).

Apothicaire (*apoṭikḙ̀:r*) s. m.

‖ Pharmacien.

¶ *Apothicaire* a vieilli, en fr., et ne s'emploie plus pour pharmacien qu'avec une nuance défavorable (DARM.).

Appareiller (*apàréyé*) v. tr. et intr.

1° v. tr. ‖ Préparer, disposer, habiller, dresser, orner. Ex.: *Appareille le petit* = habille l'enfant.—*Appareiller* le diner = le préparer.

2° v. intr. ‖ Se préparer. Ex.: Il est l'heure de partir, allons! *appareille* = prépare-toi à partir.

¶ C'est l'acception du verbe *appareiller*, pris absolument, en marine: faire les manœuvres nécessaires pour quitter le mouillage (DARM.).

3° v. tr. ‖ Égaler. Ex.: Pour la force, il n'est pas aisé à *appareiller* = il n'est pas facile de l'égaler.

Appareiller (s') (*s apàréyé*) v. réfl.

‖ Se préparer.

¶ Même sens qu'*appareiller*, v. intr.—En fr., *s'appareiller* sign.: se joindre avec un individu pareil à soi (LAR.).

Apparence (d') (*d apàrã:s*) loc. adv.

|| Vraisemblablement, selon les apparences, en apparence.

¶ Locution normande (MOISY, ROBIN).

Apparence que (*apàrã:s*) loc. adv.

|| Apparemment, évidemment. Ex. : Il n'a pas mangé la soupe, *apparence qu'*il n'aime pas ça = apparemment il n'aime pas ça.

¶ Ellipse : *il y a apparence que...*

Appartement (*apàrtèmã*) s. m.

|| Chambre.

¶ L'*appartement* est un logement composé de plusieurs pièces ; il ne s'emploie pas pour une simple chambre (LITTRÉ).

Appliquant (*aplikã*) adj.

|| Qui demande beaucoup d'application, d'attention.

¶ *Appliquant* s'emploie en ce sens dans le Berry : « Tu fais là eune ouvrage ben appliquante » (JAUBERT). En fr., on dit *s'appliquer, être appliqué, appliquer son esprit* à un travail, mais non pas que le travail *applique.*

Approbation (en) (*ãn àprobásyõ*) loc. adv.

|| A condition, sous condition.

¶ *Acheter à condition, sous condition* : en se réservant de rendre ce qui ne conviendrait pas (L. et F.) ; sous réserve de rendre dans un certain délai (DARM.). *Vendre une chose à condition, sous condition* : s'engager à la reprendre si elle n'est pas de la qualité qu'il faut (ACAD.).

Approchants de (dans les) (*dã lz apròcã dè*) loc. adv.

|| Approchant, à peu près, environ. Ex. : Il a *dans les approchants de* vingt ans = il a vingt ans approchant.—Il a donné *dans les approchants de* cent piastres = il a donné environ cent piastres.

¶ *Approchant* n'est pas substantif, mais adjectif. Pris adverbialement, il sign. environ, à peu près : approchant de l'année 280 (BOSSUET, *Hist. Univ.*, I, 181). *Approchant* est aussi préposition et signifie environ : il est approchant de huit heures, c.-à-d. il est huit heures ou approchant (ACAD.). Larousse dit que *approchant* ne doit pas se construire avec *de* ; cependant, l'Acad. écrit : « Il a donné approchant de cent sous. »

En Normandie, on dit : *dans les approchants de*, pour approximativement, environ : *dans les approchants d'chent pistoles* (MOISY).

LE COMITÉ DU BULLETIN.

PETITES LEÇONS

VOCABULAIRE

L'argent qu'on donne ou qu'on reçoit.—On paie, pour recevoir un journal, un *abonnement*; pour être membre d'une société, une *cotisation*. Comme garantie de l'exécution d'un contrat, on donne ou l'on exige des *arrhes*. L'argent que nous devons est une *dette*; l'argent qui nous est dû forme une *créance*. On paie à l'Etat des *impots*, des *contributions*; à une compagnie d'assurance, une *prime*; et en cas d'incendie, on reçoit une *indemnité*. A celui qui nous a causé un dommage, nous réclamons des *dommages-intérêts*. Un ouvrier reçoit un *salaire*, une *paie*. Un domestique touche des *gages*; un fonctionnaire, son *traitement*, ses *appointements*; un médecin ou un avocat, des *honoraires*; un officier, un soldat, sa *solde*; un courtier, sa *commission*; un expert, des *vacations*. Le propriétaire fait la recette de ses *loyers*; il reçoit, de son fermier, des *fermages*. Le rentier touche ses *rentes*; l'actionnaire, un *dividende*. Un vendeur réclame son *dû*, le *montant* de sa facture; il accepte un *acompte*, en attendant le *solde* ou *l'appoint* définitif. Un employé zélé reçoit une *gratification*. Pour opérer en Bourse en notre nom, l'agent de change nous réclame au préalable une *couverture*; l'avocat, pour poursuivre notre procès, une *provision*. Le directeur d'une entreprise sollicite une *subvention*, une *allocation*. Une charge, outre son *revenu* fixe, procure des *profits*, des *bénéfices*, des *émoluments*, des *revenants-bons*. Il y a des *pensions* pour les anciens fonctionnaires; des *pourboires* pour les cochers, des *feux* pour les acteurs, des *droits* pour les auteurs. On *bat monnaie* (au fig.), c'est-à-dire on se procure de l'argent. Le *papier-monnaie* tient lieu de *monnaie*, d'*espèces*, de *numéraire*, d'*argent monnayé*. On place ses *capitaux*, ses *fonds*. On dépose à la banque des *valeurs*, des *titres*, des *effets de commerce*, on les met en circulation, on les escompte, on les encaisse, etc. On amasse un *pécule*. On fait, pour le compte d'autrui, des *débours*, des *déboursés*, des *avances*. On ouvre un *crédit* à quelqu'un, pour un sujet déterminé, en lui allouant une *somme*. On retire l'*intérêt*, profit d'un prêt. L'*annuité*, payée

pendant un certain nombre d'années, libère le débiteur, qui alors ne doit pas d'*arrérages*. Le *change* est pris par le changeur pour sa commission, l'*escompte* par le payeur qui fait un *payement* avant l'échéance. Etc., etc., etc.

Et il y a des gens qui parlent de la *pauvreté* du vocabulaire français !

ABRÉVIATIONS

Les abréviations sont fort utiles dans les ouvrages spéciaux ; mais, sauf quelques-unes, on les évite dans tout ouvrage où leur utilité n'est pas démontrée. Leur emploi est déterminé par des règles qui relèvent plutôt de l'art typographique. Les formes abréviatives ne sont pas toutes arbitraires ; plusieurs ont été consacrées par l'usage. Nous en donnons quelques-unes, entre celles qui sont couramment employées.

A. D.	= anno Domini
auj.	= aujourd'hui
B.	= bienheureux
c.-à-d.	= c'est-à-dire
cap.	= capitale
chap.	= chapitre
Cie, Cie	= compagnie
Cte C^{t}	= compte courant
d^{o}	= dito
D.	= Dom
ex.	= exemple
f^{o}, fol.	= folio
f^{os}, ff^{os}	= folios
h., ^{h}	= heure
ib., ibid.	= ibidem
id.	= idem
j.	= jour
l.	= ligne
M^{d}	= marchand
ms.	= manuscrit
mms	= manuscrits
m. à m.	= mot à mot
m. s.	= même signification
s. l. n. d.	= sans lieu ni date
s.	= siècle
s. v. p.	= s'il vous plaît
t.	= tome
téléph.	= téléphone
V/C	= votre compte
V., voy.	= voyez
vol.	= volume
M.	= Monsieur
Mme, Mme	= Madame
MM.	= Messieurs
MMmes, MM^{es}	= Mesdames
Mlle, Mlle	= Mademoiselle
MMlles, MM^{lles}	= Mesdemoiselles
Vve, Vve	= veuve
S. S.	= Sa Sainteté
S. G.	= Sa Grandeur
V. E., V. Exc.	= Votre Excellence
S. E.	= Son Excellence
LL. EE.	= Leurs Excellences

négt	= négociant	SS. PP.	= Saints Pères
N.	= nota	N. S. P.	= Notre Saint Père
p.	= page		
pp.	= pages	R. P.	= Révérend Père
par.	= paragraphe	RR. PP.	= Révérends Pères
pi.	= pied		
ppi.	= pieds	cf.	= conférer, comparer
P. S.	= post-scriptum		
po.	= pouce	loc. cit.	= loco citato
ppo.	= pouces	op. cit.	= opere citato
qqf.	= quelquefois	i. e.	= id est (c.-à-d.)
s. d.	= sans date	S. E. et O.	= sauf erreur et omission

Canadien-Français ou Canadien français.—Nous avons dit dans le dernier numéro du *Bulletin* que quelques-uns ne trouvent pas nécessaire d'incorporer le mot *français* au nom de notre nationalité, parce qu'il leur paraît que *Canadien* veut dire *Canadien d'origine française.* On nous fait remarquer qu'à la fin du XVIIIe nos hommes politiques l'entendaient ainsi. En 1792, l'Assemblée législative du Bas-Canada décréta que les documents et les pièces parlementaires seraient écrits dans les deux langues, pour le motif que « l'Assemblée de cette province—ainsi s'exprimait le comité chargé de formuler des règles à ce sujet—est composée d'*Anglais* et de *Canadiens*, que la grande majorité des électeurs et des représentants sont des *Canadiens*, qui ne parlent et n'entendent que la langue française. »

Miron ➞ Miran ?—M. l'abbé H.-A. Scott, disputant sur l'origine d'une famille canadienne (*Bull. des Recherches hist.*, avril, p. 108), se demande si le nom de *Miran* est une corruption du nom de *Miron*, et sans la résoudre, il pose la question suivante :

« En bonne prononciation française, quelle distance sépare *Miron* de *Miran* ? Et aux yeux du philologue quelle en est la différence ? »

Sans être philologue, on peut répondre : « En bonne prononciation *française* », la différence est la même qu'entre *ó* et *á*. « En bonne prononciation *normande* », il peut ne pas y avoir de différence du tout : « Miron » = *mirã*, comme « mon » = *mã* ; passe à *ã*, de même que *ã* passe à *õ*.

SARCLURES

⁂ « Une foule d'amateurs s'étaient rendus *nombreux aux lieu et place* du tournoi. »

N'est-il pas vraisemblable que des amateurs, dont il y a *une foule*, soient *nombreux* ? *Au lieu et place*, ce terme de pratique se dit de celui qui a la cession des droits et actions d'un autre ; les *amateurs* étaient donc les *représentants*, les *cessionnaires du tournoi!* Aussi, l'on a soin d'ajouter que « les joueurs ne semblaient pas être *en formes excellentes* ». Quel est ce baragouin ?

⁂ « La nuit *était maintenant* éclairée par une lune blanche *qui reflétait les grands arbres de la montagne à travers la route.* »

C'est ce qu'un voyageur prétend avoir vu *dans les Ardennes.* Et il a l'effronterie d'écrire sur le parler des Ardennais : « On parle le *patois* du pays, c'est très drôle tout de même ce *jargon.* » Le *jargon* n'est pas où il pense !

⁂ « Cette représentation a été préparée par J. B. Willis *qui sous un nom de plume, lui a valu de conquérir l'univers.* »

Vous ne comprenez peut-être pas très bien ?... C'est un style *nouvelle manière*, inventé tout exprès pour les chroniques théâtrales des journaux de Québec.

⁂ Les directeurs de journaux contrôlent-ils les annonces qu'ils publient ? Ces annonces devraient être soumises à une censure sévère, en particulier celles des annonciers anglais. On a conseillé à ceux-ci de confier à des Canadiens la rédaction française de leurs réclames ; ils n'en font rien, convaincus peut-être qu'il suffit de posséder un dictionnaire pour écrire en français. Mais pourquoi les directeurs de journaux français ne refusent-ils pas de publier ces réclames grotesques, maladroitement traduites de l'anglais ? Voici ce qu'on a pu lire dans deux journaux de Québec :

« *Le nec plus ultra de la LUXURE* et du confort sera fourni par le *C. P. R. sur ses trains directs à* l'Exposition Universelle de S[t]-Louis. »

O Flemming et Tibbins, voilà de vos coups !

LE SARCLEUR.

GLANURES

Le *Bulletin* en France.—M. Julien Vinson, professeur à l'École Nationale des Langues orientales vivantes et directeur de la *Revue de Linguistique et de Philologie comparée*, consacre deux pages de ce recueil périodique à une bienveillante notice sur la « Société du parler français au Canada », ses travaux, et son *Bulletin*. Dans un résumé sommaire du contenu des numéros de notre revue parus de septembre 1903 à janvier 1904, M. Vinson signale le *Lexique de l'industrie du sucre d'érable*, par M. l'abbé V.-P. Jutras; notre *Lexique canadien-français*, où il relève « beaucoup d'expressions remarquables »; l'étude de notre secrétaire sur le *Parler franco-canadien*; celle de M. J.-E. Prince sur la *Rénovation celtique*; l'article de M. L.-Z. Bourges, *La Langue internationale*, etc.

Sur l'*Alphabet phonétique* que nous avons adopté, M. Vinson présente quelques observations. « Pourquoi marquer la longueur et la brièveté des sons par des points mis à la suite des signes des voyelles ?...»Hélas ! voilà un « pourquoi » auquel seul notre trésorier pourrait répondre. Pour noter la quantité des sons suivant le système général, il nous faudrait faire fondre trente-huit caractères nouveaux ! En attendant la fortune, nous avons emprunté les *points* au système de « l'Association phonétique internationale ».

Louis Mercier.—*Poème de la maison*, c'est le titre du prochain volume du bon poète Louis Mercier, l'auteur des *Voix de la Terre et du Temps*. La *Revue de Paris* du 1er mars a publié de très beaux vers extraits de ce nouveau recueil. « Ces poésies, dit la *Revue des Poètes* d'avril, affirment les dons essentiels d'observation aiguë, de simplicité pénétrante, et de force qui donnent tant de prix à ce talent. »

Arsène Vermenouze.—Belle étude, dans la *Revue des Poètes* (mars, p. 49) sur l'œuvre d'Arsène Vermenouze, qui vient de faire paraître *Mon Auvergne*—non pas un simple *recueil* de vers, mais un livre où « sous la diversité des nuances l'œil perçoit une trame solide ». Le directeur de la *Revue*, M. Eugène de Ribier, met le poète de l'Auvergne au même rang que Zidler et Mercier. Son

dernier volume, dit-il, « classe M. Vermenouze au nombre des quelques grands poètes qui honorent la poésie contemporaine autant par leur talent que par leur caractère : à côté de la *Terre divine*, des *Voix de la Terre et du Temps*, *Mon Auvergne* a sa place marquée. »

Une sarclure.—Pour consoler nos journalistes, disons-leur qu'on peut aussi *sarcler* les journaux français. Pendant vingt ans, le *Courrier de Vaugelas* a relevé et corrigé les fautes de grammaire des grands quotidiens de Paris, mais il n'a pu détruire toutes les mauvaises herbes. Nous lisons dans la *Revue de Linguistique* de janvier (p. 94) :

« Lu dans le numéro 7829 d'un journal nationaliste du matin (1re page, 3e colonne) :

« Le *bras droit* d'un député de Paris qui compte parmi les « pontifes de la défense républicaine, *vient d'être pincé la main* « *dans le sac*. Une plainte a été déposée contre lui. »

« Malheureux l'homme qui a un tel bras ! Cent fois plus malheureux lecteur ! »

La critique et la philologie.—M. Joseph Bédier, qui a succédé à Gaston Paris au Collège de France, vient de publier un volume d'*Etudes critiques* sur diverses questions de littérature française moderne. Posant un problème d'histoire littéraire, il recourt, pour le résoudre, « non aux opérations divinatoires du goût, mais aux ressources techniques de la philologie ». C'est le programme des fondateurs de la « Société d'Histoire littéraire de France », qui cherchent depuis dix ans à introduire les méthodes scientifiques dans la critique littéraire et à en exclure le dilettantisme. « La philologie, dit M. Bédier, n'est pas le tout, ni la fin, ni le principal de la critique ; elle n'en est pas non plus l'accessoire ; elle en est simplement la condition. En effet, elle suppose moins l'apprentissage de certaines recettes et de certains procédés de recherche, qu'une discipline générale de travail, une habitude intellectuelle, un *esprit* ; et c'est essentiellement la volonté d'observer avant d'imaginer, d'observer avant de raisonner, d'observer avant de construire ; c'est le parti pris de vérifier tout le vérifiable, de chercher toujours plus de vérité, en se rappelant, comme le dit l'un de nos maîtres, « qu'il n'y a pas de moindres vérités, de « vérités indifférentes, ou de vérités négligeables. »

COMPTES RENDUS

GILLIÉRON et EDMONT.—*Atlas linguistique de la France.* Fascicules V, VI, VII et VIII. H. Champion, Paris. 1903-1904. (Voir *Bulletin*, vol. I, p. 75 et p. 133, vol. II, p. 30.)

Les fascicules V, VI, VII et VIII du grand ouvrage de MM. Gilliéron et Edmont contiennent, comme les premiers, une riche collection de vocables et de produits phonétiques où nous reconnaissons les formes franco-canadiennes; chaque feuille devrait être l'objet d'une étude particulière. Contentons-nous, pour l'heure, de signaler les cartes les plus intéressantes pour nous.

N° 199. « Canif. »—On trouve *gànif* dans le Maine, les Charentes, le Nivernais, le Poitou, etc. Dans la Loire-Inférieure, l'*a* est atténué; *ga*|*é*|*nif.* Dans l'Orne, on entend même *génif.* Toutes ces variantes sont canadiennes.

N° 202. « Casserole. »—*kastrol* dans le nord, le centre et l'ouest.

N° 207. « Celui-là. »—*stila* (Normandie, Bretagne, Maine).—*swila* (Berry).

N° 208. « Celle-là. »—*stèlla* (Normandie, Maine, etc.).

N° 220. « Chacun pour soi. »—*Soi* = *swé*, surtout dans le centre. Signalons *cà·ké* dans le Pas-de-Calais.

N° 225. « Champ. »—*kló* (Côtes-du-Nord, Manche, Ille-et-Vilaine).

N° 238. « Chardon. »—*càrdrõ* (Normandie, Maine).

N° 260. « Chauve-souris. »—*Souris-chaude* dans tout l'ouest.

N° 269. « Cheval. »—Toutes les variantes canadiennes: *ch* = *j* (Normandie, etc.); *v* = *f* (centre et est); *v* = *w* (centre et ouest).

N° 270. « Cheveux. »—Même observation.

N° 272. « Chèvre. »—*cœvr*, surtout dans le centre.

N° 276. « Chez nous. »—*é* = *œ́* (Normandie).

N° 298 et N° 299. « Clarinette » et « Clarté. »—Dans le nord, le nord-ouest et le centre, on entend *klérinèt, klèrté.*

N° 305. « Clouer. »—*kèlwé* se rencontre dans le Calvados et l'Eure.

N° 319. « Copeaux. »—L'*é* prothétique se trouve surtout dans les Charentes.

N° 327. « Corvée. »—*kurvé* (Loiret, Loir-et-Cher, Charentes).

N° 330. « Coude. »—Dans quelques localités de la Normandie, *r* s'introduit après le *d*: *kudr*.

N° 358. « Crois-tu. »—*kré tu* ou *krè tu*, dans tout l'ouest, le nord-ouest et le centre.

A. R.-LAGLANDERIE.

Le Drapeau national des Canadiens français. 312 pages in-8. Québec. 1904. 25 sous.

Jolie brochure publiée par le « Comité du drapeau national » de Québec. L'objet de ce livre est de faire mieux connaître le projet du « Comité », de faire adopter par les Franco-Canadiens, comme drapeau national, le drapeau qu'on a appelé le *Carillon-Sacré-Cœur*. L'ouvrage comprend six parties. Dans les deux premières, le « Comité » expose les motifs de son choix ; signalons trois remarquables chapitres (p. 43 à p. 66) dûs à la plume de M. l'abbé Eugène Roy. La troisième partie est formée de réponses aux principales objections. Les deux dernières reproduisent les adhésions reçues et rapportent les faits qui montrent la *fortune* du drapeau.

Un appendice contient un précis intéressant de la bataille de Carillon, des notes historiques, une lettre pastorale de Mgr Bégin, les beaux vers de Crémazie et d'autres aussi...

L'Association catholique de la jeunesse canadienne-française. Montréal. 1904.

Plaquette contenant les statuts de l'Association et un programme d'études judicieusement établi.

Le vocabulaire grammatical.—M. H. Yvon, continuant ses recherches sur notre *vocabulaire grammatical*, étudie, dans la *Revue de philologie française* (1er trimestre 1904, p. 46), le mot *indéfini*, qui sert à qualifier l'article, l'adjectif, le pronom, et le temps passé du verbe. Il montre « comment s'est transmis jusqu'à nous, malgré les protestations d'esprits indépendants, ce terme imaginé par les premiers grammairiens grecs, quelle incertitude règne sur la définition qui convient à ce mot, quels usages divergents et parfois contradictoires on en a faits, et qu'enfin il y a lieu de le supprimer de notre vocabulaire grammatical. »

Vol. II, No 10—Juin, Juillet, Aout 1904

AUX LECTEURS

Avec le prochain numéro, le *Bulletin du Parler français au Canada* commencera sa troisième année.

Au mois de septembre 1903, nous annoncions que le *Bulletin* paraîtrait « avec le nombre de pages ordinaire » et que « chaque fascicule compterait de 20 à 24 pages ». On l'aura peut-être remarqué, nous avons pu donner à chaque numéro 32 pages. Mais la valeur d'une revue ne se mesure pas au poids. Nous avons tâché de rendre notre *Bulletin* plus intéressant, plus utile surtout. Aux lecteurs de dire si nous y avons réussi.

Nous rappelons aux membres de la Société et aux abonnés du *Bulletin* que cotisations et abonnements pour l'année 1904-1905 seront dûs au 1er septembre prochain. Les membres sont instamment priés d'envoyer au Secrétaire (Bureau de poste, boîte 221, à Québec) le montant de leur cotisation (membres actifs, $2.00; membres adhérents, $1.00- Étranger, 8 francs), et les abonnés, le montant de leur abonnement (de septembre à septembre, $1.00 Étranger, 8 francs). Ceux qui seront encore redevables du montant de leur cotisation ou de leur abonnement pour l'année 1903-1904 seront rayés des listes.

Nous prions Messieurs les directeurs des maisons d'éducation, séminaires, collèges, couvents, académies, de recueillir et de nous envoyer dès les premiers jours de septembre les abonnements à prix réduit (50 sous) de leurs élèves. Cette réduction n'est faite qu'en faveur des écoliers.

Le Comité du Bulletin.

ETUDE

SUR

L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE CANADIENNE[1]

LES CAUSES QUI ONT RETARDÉ LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE NOTRE LITTÉRATURE (*suite*)

De cet éloignement de la France, de cette vie nationale faite toute entière de luttes incessantes et de travaux pénibles, de cette instruction, de cette culture intellectuelle nécessairement assez incomplète que l'on fournit à notre classe dirigeante dans les établissements d'enseignement secondaire, les seuls qu'il y ait au pays, que pouvait-il résulter encore pour l'avenir et la fortune des lettres canadiennes? Deux ou trois autres conséquences, toutes contraires au développement et au progrès de ces lettres.

***

Et d'abord nos esprits eux-mêmes se sont trop déshabitués des questions d'ordre littéraire, ils se sont laissés à peu près exclusivement absorber par les préoccupations toutes pratiques qui intéressaient notre vie nationale. Certes, il faut être reconnaissant à ceux qui ont vécu aux heures des grandes luttes patriotiques de ce qu'ils ont pris tant à cœur de faire surtout et avant tout les œuvres qui devaient assurer le triomphe de nos légitimes ambitions. Mais, on le peut deviner, si les guerres sanglantes couronnées de victoires ou de défaites glorieuses, si les grandes agitations politiques font souvent éclore et fleurir toute une littérature nouvelle dans les pays où les esprits ont, au préalable, reçu une haute et très large culture, il n'en peut être de même chez les peuples qui ne sont pas encore suffisamment engagés dans

---

(1) Voir le *Bulletin* du mois de janvier 1904.

la vie intellectuelle. Et c'est pourquoi toutes les circonstances pénibles et souvent hostiles au milieu desquelles s'est écoulée notre vie publique, et que nous avons signalées dans un premier article, devaient ici créer un état d'esprit peu favorable au développement de notre littérature.

Au lieu de s'appliquer à de profondes études, notre clergé, celui des campagnes surtout, se fit tantôt l'éducateur des petits, et tantôt le pionnier hardi de la colonisation ; il dépensa toutes ses énergies en se mêlant aussi activement que possible à la vie du peuple, en travaillant avec lui, et nul ne le blâmera d'avoir consacré tout le temps qui n'était pas donné au ministère sacerdotal à l'action extérieure, à des œuvres plutôt matérielles, à l'apostolat sublime quand même du relèvement national. Les prêtres des séminaires et des collèges, ceux-là même qui auraient pu, semble-t-il, faire une large part de leur vie à des études personnelles et à des travaux scientifiques et littéraires, en ont été le plus souvent empêchés, soit par le défaut d'une préparation convenable, soit encore et surtout par ce surcroît et cet excès de besogne qui est inévitable dans des établissements où le nombre des professeurs est encore insuffisant. Quant à nos hommes d'état, ils ont trouvé dans la discussion des intérêts du pays, dans la lutte ardente pour le triomphe de leurs convictions et des libertés publiques, des occasions multiples et suffisantes d'employer au service de la nation à peu près tous les loisirs que pouvait leur laisser leur vie professionnelle. Prêtres et politiques eurent donc, pendant de longues années qui suivirent la cession du Canada à l'Angleterre, toutes les raisons légitimes et possibles de se désintéresser beaucoup de la littérature à former et à créer. Et ceci même détermina bientôt dans notre pays, dans les hautes sphères de notre société canadienne, des habitudes d'esprit dont on a constaté souvent et dont nous éprouvons encore aujourd'hui les inconvénients. L'action ayant longtemps absorbé les meilleurs talents, la politique, la nécessité de gagner sa vie et celle de la famille ayant longtemps dévoré les plus fécondes énergies, il est résulté de cet accaparement de toutes les forces par l'activité extérieure que l'on a perdu peu à peu le goût des studieux labeurs, des occupations intellectuelles. Pendant longtemps les générations nouvelles n'ont reçu d'autre héritage que celui, certes très précieux, des exemples de vertus civiques que leur léguaient les générations qui disparaissent ; elles n'apprenaient pas, en étudiant l'histoire

du pays, tout le prix qu'il faut attacher aux travaux de l'esprit; elles n'apercevaient partout ici que des hommes appliqués aux tâches pénibles et lucratives, et c'est pourquoi on s'est peu à peu habitué à ne voir et à n'estimer que ce qui est avant tout pratique.

On sait ce qui advint à Rome, où longtemps le citoyen fut lourdement attelé à l'œuvre d'élaboration et d'agrandissement de la fortune matérielle de la république. Pendant quatre ou cinq siècles on n'épargna nulle peine, nul effort, nul sacrifice pour conquérir le monde et l'administrer avec profit; mais on oublia de fonder à côté de la puissance militaire et gouvernementale l'empire non moins glorieux des arts et des lettres. Le peuple romain fut bien le plus avisé, le plus laborieux, le plus patient, comme dit Bossuet; il ne pouvait être le plus artiste. Il s'habitua à n'estimer que la richesse et les honneurs que procure la politique; il dédaigna longtemps la gloire de la poésie et de l'éloquence. Il fallut que la Grèce conquise par Rome lui révéla un autre idéal, celui qu'elle avait elle-même réalisé dans les chefs-d'œuvre de ses maîtres. Et encore Salluste éprouve-t-il le besoin de démontrer, plus de cent ans après, qu'il n'a pas perdu son temps en écrivant l'histoire de Jugurtha, et que l'on peut être utile à son pays en composant des livres aussi bien qu'en conquérant des provinces. « D'autres, s'écrie à son tour Virgile, avec une fierté toute romaine, sauront mieux animer le marbre et l'airain; ils parleront avec plus d'éloquence...Pour toi, Rome, tu mettras ta gloire à gouverner le monde. » (1)

Affaire de génie, de tournure d'esprit, dira-t-on. Oui, sans doute; mais ce sont nos occupations habituelles qui déterminent, dans la plus grande mesure peut-être, et pervertissent au besoin nos goûts, nos tendances et nos aspirations. Et ce qui arrive pour chacun de nous se reproduit assez exactement dans le développement et l'évolution de cette âme collective qu'on appelle l'esprit national. Dès lors il est à craindre que les préoccupations d'ordre matériel qui ont tourné vers un idéal inférieur l'âme romaine, n'ait exercé sur la nôtre, toute proportion gardée, une semblable influence. Certes, nous savons bien ce qu'il peut y avoir d'extravagant dans toute comparaison où l'on met en parallèle la fortune de Rome et celle de notre province de Québec, mais n'y a-t-il pas vraiment dans la vie intellectuelle de l'une et de

---

(1) *Enéide*, VI, 847.

l'autre quelque analogie, quelque lointaine ressemblance ? Ne sommes-nous pas un peu romains, et romains à la façon de ceux qui n'avaient pas encore connu la Grèce, quand aujourd'hui encore nous n'avons guère d'attention pour tout ce qui est manifestation de la vie littéraire, quand nous n'estimons que ce qui procure la fortune et les hautes situations politiques ? C'est sans doute notre passé tout entier consacré aux luttes arides et sans cesse renaissantes, qui pèse de tout le poids de son influence sur nos esprits déshabitués des longues et laborieuses méditations. A la suite de travaux si propres à détourner de l'étude, une certaine paresse intellectuelle s'est introduite et s'est installée dans l'âme canadienne ; elle y a souvent endormi les plus heureuses facultés ; souvent aussi elle y a tué le germe des plus belles inspirations. Une apathie trop générale a fait rares les lecteurs assidus, et souvent a découragé les auteurs. On se lasse vite d'écrire pour n'être pas lus, et pour le plaisir de payer des frais d'impression qui ne seront jamais remboursés.

D'ailleurs, parce que pendant longtemps on a pu vivre, travailler et accroître la fortune publique sans s'occuper beaucoup de littérature, plusieurs d'entre nous ne voient pas encore très bien pourquoi il en faudrait faire tant. Et d'autre part, parce que le peuple, qui aime, malgré tout, les beaux diseurs, les tribuns éloquents et corrects, prodigue aussi ses applaudissements aux malfaiteurs littéraires des forums et des parlements, on ne comprend pas bien qu'il faille tant s'esquinter pour apprendre à faire des phrases élégantes, et à mettre des idées dedans. Et parce que le partisan politique s'abonnera aussi facilement, plus facilement peut-être, à un journal rempli d'insignifiantes gravures, de réclame impudente et de mauvaise prose, pourvu qu'il soit rouge ou bleu, qu'à une feuille très correcte et très digne où l'on respecterait les lois de la pensée, du style et du bon goût, on ne voit pas bien pourquoi l'on ne continuerait pas à nous faire des journaux dont il faut rougir à l'étranger, et où le nombre des pages est généralement en raison inverse de leur valeur philosophique et grammaticale.

Et tout cela, le succès facile qui absout toutes les négligences, couvre toutes les médiocrités et dispense des longues et pénibles études, tout cela contribue à créer parmi nous, ou à entretenir cet état d'esprit que nous avons essayé de définir, cette indifférence pour les choses de l'art et de la littérature dont nous

souffrons trop. Il y a longtemps d'ailleurs que l'on s'en est plaint, et nous n'avons rien dit qui soit nouveau. Dès les premières années du dix-neuvième siècle, on a constaté ce mal, et l'on a signalé le bien faible encouragement que reçoivent ici les auteurs, l'apathie qui déconcerte et décourage les plus vaillants.

Faut-il rappeler comment en l'an 1804 Joseph Quesnel, qui rimait avec infiniment d'esprit, consolait l'infortuné et méchant poète que fut Généreux Labadie? (1)

« Je sais qu'à parler vrai, ta muse un peu grossière
Aux éloges pompeux ne peut donner matière;
Mais enfin tu fais voir le germe d'un talent
Que doit encourager tout bon gouvernement
....
...celui par malheur sous lequel nous vivons
Ne sut jamais, ami, tout ce que nous valons.
Quelle honte, en effet, au pays où nous sommes,
De voir le peu de cas que l'on fait des grands hommes ! »

Quesnel raconte ensuite à son ami comment on s'occupe ici de donner des emplois, d'assurer la vie à tout le monde, le rimeur excepté.

« Quelle injuste manie !
Faut-il que sans pitié la fortune ennemie
Nous ait, pour nos péchés, cloués dans un climat
Où les gens sont sans goût...ou l'ont trop délicat.
Ils loûront un soldat qui le péril surmonte:
On s'épuise à rimer, personne n'en tient compte.
O temps! ô mœurs! ô honte! Oh! que diront de nous
L'Iroquois, l'Algonquin, et le Topinambous ?
....
Eh! ne rendent-ils pas des hommages divins
A leurs jongleurs, sorciers, astrologues, devins ?
Parcours tout l'univers, de l'Inde en Laponie,
Tu verras que partout on fête le génie,
Hormis en ce pays: car l'ingrat Canadien
Aux talents de l'esprit n'accorde jamais rien. »

Il faut sans doute n'accueillir qu'avec certaines réserves les doléances des poètes qui se plaignent de n'être pas lus, et ne

(1) cf. *Répertoire National*, I, 78, *Epitre à M. Généreux Labadie.*

donner aux boutades de Joseph Quesnel qu'une valeur relative. Avouons aussi qu'il se moque joliment parfois de son ami dont il convient que les vers

« ne valent point grand'chose.
Qu'un lecteur bonnement croit lire de la prose, »

et que par conséquent l'occasion n'était pas favorable de réveiller la torpeur des contemporains; mais ne peut-on pas tout de même découvrir sous le spirituel badinage du poète l'indice d'un état d'âme que l'on peut assez expliquer chez nos pères de 1804, et qui ne devait que s'accentuer ensuite dans la conscience du peuple canadien ?

Dans une poésie datée de 1831, et qui n'est pas signée, on retrouve sous une forme plus lourde la même plainte qu'avait fait entendre Quesnel, et aussi l'annonce d'une ère nouvelle où la poésie commençait enfin à recevoir les plus significatifs encouragements. Chauveau, qui a vu d'assez près les hommes de 1840 pour bien connaître leurs goûts et leurs préférences, affirme pourtant qu'à cette époque encore faire de la poésie était pour celui qui s'y essayait « un titre peu profitable, et même peu recommandable »; que, d'autre part, il y avait en ce temps-là, dans nos classes dirigeantes, un préjugé contre la littérature, en général, et la littérature des gens du pays en particulier; et qu'enfin l'on regardait comme assez inutiles les écrivains, que l'on affectait « de considérer un brevet de capacité littéraire comme l'équivalent d'un brevet d'incapacité politique, professionnelle et administrative ». (1) N'est-ce pas Chauveau lui-même qui un jour entendait dire « à un homme d'état parlant d'un de ses amis : *ce jeune homme ne fait rien. . .il écrit* » ? (2)

Cependant, il faut l'ajouter, c'est à cette époque que commence à se faire dans notre société canadienne, en faveur de la littérature, une heureuse réaction. Une plus grande liberté conquise par nos patriotes permit à nos pères d'élargir le cercle de leurs préoccupations, et d'entrevoir un autre idéal que celui de la grandeur matérielle et politique de la nation. La liberté, ce fut pour nos esprits, ce pays de lumière d'où est venue pour les

---

(1) cf. *Vie et Œuvres de F.-X. Garneau*, par P.-J.-O. Chauveau, p. XXX, *passim*.

(2) cf. *l'Instruction publique au Canada*, par P.-J.-O.Chauveau, p. 722.

Romains la révélation d'une beauté supérieure et plus durable que toutes les formes changeantes de la fortune. On se mit à fonder des bibliothèques et des sociétés littéraires; on multiplia les journaux (1); on répandit par tous ces moyens le goût du livre et de la lecture. Certes, nous l'avons dit, on ne put réaliser cette fois tout ce que l'on pouvait souhaiter, ni non plus secouer tout à fait l'indifférence et l'apathie dont nous éprouvons encore le débilitant effet. Les journaux eux-mêmes, les journaux surtout, qui pouvaient si efficacement et si largement contribuer à l'éducation des esprits, après avoir traversé une période assez florissante, se laissèrent peu à peu envahir, tout comme nos hommes politiques, par des questions étroites de clocher, par des discussions puériles où les personnes bien plutôt que les idées étaient mises en lumière, et par toutes les rivalités mesquines qui naissent de la politique des affaires.

Il est cependant un résultat, précieux par dessus tout, qui fut la conséquence de ce mouvement des esprits vers 1840, et qui devait faire disparaître l'une des causes auxquelles on peut attribuer la lenteur de nos débuts littéraires. Garneau commençait, en effet, en 1845, à publier son *Histoire du Canada*, et du même coup il nous dotait d'une très belle œuvre, nous révélait un passé trop ignoré, et ouvrait bien large aux écrivains une source féconde, un riche trésor où ils pourraient puiser.

Chose qui ne laisse pas de nous étonner aujourd'hui, mais que ne pouvaient manquer de déterminer, pour une large part, les habitudes peu studieuses de l'esprit canadien, on connaissait assez mal, à l'époque où vivait Garneau, l'histoire de notre pays, et l'on cherchait aussi peu à la faire revivre. On ne possédait encore aucun ouvrage sur la période des cent dernières années, avec laquelle il fallait surtout se familiariser, et l'on ne lisait qu'avec mesure la prose assez lourde de Charlevoix qui nous reporte au temps de la domination française. Aussi, nul doute que peu à peu s'effaçaient des mémoires plus d'un des traits qui marquent en un puissant relief la physionomie de nos temps héroïques. D'ailleurs, entourés d'ennemis, de ces anglais qui répétaient à satiété, avec leur historien Smith, et avec Lord Durham, que nous

(1) Nous avons sous les yeux la liste de quarante-deux journaux qui furent fondés entre 1837 et 1850. Nous ne savons si cette liste est complète; il est certain que la plupart de ces feuilles, nées sous le souffle d'une inspiration ardente, ne vécurent qu'un matin.

ne valions rien comme peuple, qu'un passé plus que médiocre attestait la nullité des vaincus que nous étions; accoutumés à n'entendre retentir à nos oreilles que le terme méprisant de peuple battu et conquis, nous avions fini, soit ignorance, soit lassitude, par n'oser plus parler de notre histoire, et par croire aussi qu'il valait mieux n'en plus rien dire. Garneau lui-même s'étonnait parfois de son audace, s'en ouvrait dans une lettre à Lafontaine, et craignait que son *Histoire* ne fût la dernière écrite avec la franchise et la liberté qu'il s'était permises. (1)

Il résultait fatalement de cet abandon et de cet oubli du passé que l'on se privait de ressources précieuses pour le développement de notre littérature; et même l'on allait répétant que si, pour fonder une littérature, il faut à un peuple des annales glorieuses à l'égal de celles des vieilles nations, ou des événements extraordinaires dont s'inspirent les poètes et les prosateurs, nous n'avions en réalité à peu près rien de tout cela, et que jamais donc l'on ne pourrait ici former une littérature nationale. Cette idée que nous avons quelquefois entendu exprimer encore aujourd'hui autour de nous, s'accentuait alors, sans doute, sous l'action de tous ces découragements qui, ici, avant l'établissement du gouvernement responsable, déprimaient souvent l'âme canadienne. Et au lieu de chercher à créer une littérature qui fût bien imprégnée de notre esprit, de nos mœurs, et des choses si grandes de notre histoire, on faisait alors trop souvent ce que malheureusement l'on fait faire encore, quoique plus en petit, dans les classes de nos collèges et de nos séminaires, on s'exerçait sur des sujets étrangers, ou l'on ne s'essayait qu'à crayonner des pastiches de la littérature française.

L'œuvre de Garneau, l'enthousiasme qu'elle créa parmi nous, et toutes les espérances patriotiques qui se levèrent dans les âmes quand nos hommes d'état eurent enfin arraché aux Anglais nos libertés politiques, tout cela orienta vers des horizons nouveaux, et dans des directions plus sûres, nos écrivains, et les lettres canadiennes commencèrent à se développer d'un plus vif et plus vigoureux mouvement.

---

(1) On nous pardonnera de renvoyer le lecteur à un article que nous publions dans la *Nouvelle-France* du mois de juin, sur l'abbé Casgrain, et où nous avons touché en passant la question qui nous occupe. On consulterait avec profit, sur cette même question, les *Mémoires* ou *Souvenances canadiennes*, II, 81, de l'abbé Casgrain, et son étude sur Garneau dans *Œuvres complètes*, II, 84 et suiv.

***

Mais nos écrivains eurent alors, ils ont encore aujourd'hui à lutter, pour réussir, contre un autre obstacle, contre des difficultés bien différentes de celles que nous avons signalées, et que ne pouvait manquer de faire naître encore notre vie nationale si besogneuse, mais si peu adonnée aux travaux de l'esprit.

Notre vocabulaire, en effet, qui est bien un élément indispensable à l'écrivain et lui permet d'exécuter mieux et plus facilement son œuvre selon qu'il est plus ou moins riche de mots, notre vocabulaire s'est appauvri. Et qu'un tel accident lui soit arrivé, il suffirait de lire quelques-uns des meilleurs ouvrages de notre littérature pour s'en convaincre ; il suffirait surtout d'écouter la conversation ou le discours de la plupart de nos hommes instruits pour n'en plus douter. Nous n'avons guère à notre disposition qu'un petit nombre de vocables, et nous tournons sans cesse dans le même cercle d'expressions plus ou moins justes, plus ou moins exactement adaptées à la pensée.

Or, ce seul fait que l'on ne connaît pas assez les ressources de sa langue, que l'on ne peut disposer pour extérioriser et mouler ses idées que d'un instrument souvent rebelle ou impuissant, décourage parfois les meilleurs esprits. On hésite à écrire, non pas toujours précisément parce que l'on n'a rien à dire, mais souvent aussi parce que l'on désespère de pouvoir rendre convenablement et dans une langue assez souple et assez précise ce que l'on voudrait faire savoir au lecteur. D'ailleurs, on l'éprouve bientôt, l'esprit lui-même est moins fécond, il est fort empêché de travailler quand il ne peut faire jaillir de la réflexion tous les mots qu'il lui faudrait pour s'exprimer ; il est atteint dans son activité même. Aussi bien, les idées ne vont pas sans des mots qui les soutiennent, et si l'on n'a à sa disposition qu'un très petit nombre de mots, on ne pourra assez librement travailler ses idées, les étendre, les mettre en plein relief, les présenter sous leurs meilleurs aspects, les fortifier. On sera plutôt contraint de les exprimer en gros, sans cette richesse de détails et de nuances qui les font valoir. L'idée pourra bien être juste, on sentira qu'elle n'est pas assez finie, ni assez artistique. C'est que plus on est maître de sa langue, et plus on pense avec facilité et variété ; et il y a donc une action de l'idée sur les mots et des mots sur l'idée, qu'expérimentent bien ceux qui s'occupent de composer, et dont on ne peut méconnaître l'étonnant prestige.

Et c'est parce qu'ici, l'on ne connaît pas assez la langue française, et tous les secrets merveilleux qu'elle livre à ceux qui l'ont profondement étudiée, ou qui l'apprennent dans les milieux où on sait le mieux la manier, que souvent l'on hésite à se faire auteur. Cette défiance légitime,quoique parfois excessive, de soi-même ou de ses propres forces, paralyse encore aujourd'hui plus d'un parmi nous qui pourraient faire des livres, et nous craignons fort qu'elle n'ait souvent empêché au siècle dernier les auteurs et les œuvres de se multiplier davantage.

Convient-il d'attribuer aux conditions toutes particulières et toutes défavorables dans lesquelles s'est trouvée placée notre vie canadienne, cette indigence relative dont nous souffrons, cette pénurie de mots dont nous nous plaignons ? La France en nous quittant n'avait-elle donc pas laissé ici à nos bourgeois et seigneurs, au clergé et aux gens du peuple l'héritage sacré d'une langue qu'elle nous avait apprise et livrée toute entière ? Et dès lors, pourquoi cette langue française qu'il nous fut toujours permis de pratiquer et d'étudier ne se serait-elle pas ici conservée et enrichie, après la cession du pays à l'Angleterre, comme elle l'a fait là-bas ?

Qu'on se rappelle d'abord que la langue française est un dialecte que nos gens venus des provinces où l'on parlait un autre patois ont dû apprendre surtout après leur arrivée dans ce pays ; ce fut ici la langue commune qu'imposaient tout naturellement les nécessités des relations et de l'administration. Et parce que le français fut pour les premières générations canadiennes une langue apprise un peu à la façon des langues étrangères, il ne fut jamais aussi profondément connu ici qu'il le pouvait être dans l'Ile-de-France. Nous n'avons pas surtout cette variété et cette abondance de mots techniques qui permettent de s'exprimer en se servant toujours des termes les plus précis et les plus propres (1). Notre parler populaire manque donc de beaucoup de mots, et parce que, chez nous, la langue du livre ressemble beaucoup à celle de la conversation, celui-là comme celle-ci devait se ressentir des effets d'une telle indigence.

Toutefois, il faut bien admettre que la langue littéraire, celle des gens instruits, n'est pas tout à fait la langue des gens du

---

(1) Cette théorie qui explique la pauvreté du vocabulaire canadien est celle que propose M. Rivard, et elle nous paraît fort plausible.

peuple ; elle a d'autres ressources qu'il faut connaître pour la bien pratiquer ; elle se développe suivant certaines lois de progrès, et c'est surtout dans la mesure où l'on agite les idées, dont elle est l'organe ou la forme vivante, c'est dans la mesure où ces idées se modifient et se multiplient qu'elle-même se conserve, se transforme et s'enrichit. Or, nous l'avons observé, ce n'est pas vers les spéculations intellectuelles, vers les lettres et les sciences que s'est portée l'activité de nos esprits. Et surtout après la défaite, quand il fallut reconstruire la fortune privée et la fortune publique, ce n'est pas le domaine des idées qu'il s'est agi de remuer et de cultiver, mais plutôt le sol auquel notre population s'est éperdument attachée pour vivre et pour prospérer. Sans doute notre langue a bien pu se charger, s'enrichir de quelques mots nouveaux que pouvaient ici faire naître des choses nouvelles, encore qu'il paraisse bien établi, grâce surtout aux travaux de la *Société du Parler français*, que nous n'avons guère inventé de vocables depuis la cession du pays, et que ce sont plutôt les Anglais qui nous ont fourni certains mots postérieurs à 1760 qui émaillent notre conversation ou la prose du journal ; mais il paraît aussi évident que si le parler populaire s'est enrichi, ce qui est fort contestable, c'est à ce parler populaire que tend à se réduire, en général, toute la science philologique de nos hommes instruits : et ceci même explique l'indigence verbale qui est leur, et ceci surtout ne peut être que préjudiciable aux lettres canadiennes.

Il ne faut pas s'étonner d'ailleurs qu'un tel phénomène se soit ici produit. Après 1760, les classes dirigeantes du Canada français non seulement n'ont pu se livrer aux études approfondies, à ce travail intellectuel qui contribue le plus puissamment à conserver et accroître le trésor de la langue littéraire ; non seulement elles se sont préoccupées avant tout, et presque exclusivement, des questions toutes pratiques qui intéressaient notre vie nationale ; mais aussi elles se sont rapprochées du peuple ; mêlées à lui, elles ont le plus souvent confondu avec ses mœurs et ses habitudes de langage, leurs façons de vivre et de parler. Et cette fusion du peuple et des classes dirigeantes devait se faire bientôt d'autant plus intime et plus profonde que c'est dans le peuple lui-même que va se recruter l'élite de notre population. C'est le peuple qui fournira à la nation ses prêtres, ses avocats, ses médecins, ses députés. Sorti du peuple, et prompt à revenir à lui, l'homme des professions libérales reprend bientôt, au sortir des études classiques, la

langue populaire qu'il a tout d'abord apprise et parlée ; il s'enferme trop volontiers, quand il cause ou qu'il écrit, dans le vocabulaire qui est celui des populations rurales ou ouvrières. Or, la langue de ces populations, nous l'avons dit, est plutôt assez pauvre. Si elle est pittoresque, colorée et savoureuse, si, dans notre province de Québec, elle est d'une remarquable correction, elle n'en est pas moins constituée par un nombre assez restreint de vocables, et surtout elle n'en renferme pas moins de fréquentes irrégularités syntaxiques ; et c'est précisément parce que partout en ce pays l'on n'entend guère parler que cette langue, et parce que l'on n'en a guère appris d'autre, qu'il devient particulièrement difficile à celui qui veut écrire de se débarrasser d'une foule de locutions vicieuses, ou bien de trouver et de faire entrer dans sa composition tous les mots qui pourraient mieux faire voir les nuances subtiles et tous les mouvements de la pensée.

Le mal philologique que nous signalons était-il plus grave il y a cent ans qu'il ne l'est aujourd'hui ? C'est ce que nous ne sommes pas en mesure d'établir. Il peut se faire qu'il y a un siècle la langue et l'esprit français fussent moins entamés qu'ils ne le sont de nos jours par les causes que nous avons rappelées, et par les influences anglaise et américaine qui s'exercent sans cesse sur notre vie. Ceux qui ont entendu, ou qui peuvent écouter encore les vieillards qui représentent parmi nous les générations de la première moitié de l'autre siècle, que ces vieillards appartiennent ou non à notre société instruite, sont souvent étonnés et ravis tout ensemble de surprendre sur leurs lèvres un langage d'une originalité, d'une saveur ou d'une distinction auxquelles nous ne sommes pas assez habitués. L'appauvrissement de la langue française au Canada, et aussi sa corruption, n'ont pu d'ailleurs se faire qu'avec le temps, et à mesure que s'accumulaient et pesaient sur notre vie les conséquences de notre isolement et de nos infortunes. Au reste, si les écoliers d'autrefois étaient ce qu'apparaissent maintenant les nôtres, on a dû descendre assez vite la pente vicieuse de la décadence. Aujourd'hui que nous avons tant de moyens de rémédier au mal, il suffit d'observer au collège et au séminaire l'élève qui y fait ses études classiques pour constater combien il s'essaie peu à parler une autre langue que la langue incorrecte qu'il a pratiquée dans sa famille ou dans la rue ; il suffit de corriger ses compositions littéraires pour s'apercevoir que trop souvent il n'en peut écrire d'autre : tellement les habitudes premières prolongent

partout dans notre activité leur influence bonne ou mauvaise. Il arrive aussi que l'écolier, et plus tard l'orateur ou l'écrivain qui néglige de surveiller la langue qu'il parle et de l'enrichir, se sert dans ses compositions, dans ses discours surtout, et comme d'un vêtement de rechange, d'une autre langue, apprêtée, solennelle et factice ; mais cette langue, il l'oublie, d'ailleurs et bien vite, au sortir de l'étude ou du cabinet de travail.

Cependant, il faut le reconnaître, depuis longtemps que nous entretenons avec la France des relations de plus en plus étroites, depuis surtout que les livres français inondent nos librairies et menacent d'y noyer la jeune et toute frêle littérature canadienne, il se fait dans notre société une heureuse réaction. Notre vocabulaire se garnit d'un plus grand nombre d'expressions, celui surtout de nos hommes instruits ; on lit davantage, et des mots qui passent souvent sous le regard du lecteur reviennent ensuite et volontiers sur ses lèvres, entrent peu à peu, comme une monnaie ordinaire, dans la circulation. Nos livres ne pourront que gagner à cette connaissance plus parfaite de la langue française ; les plumes courront plus facilement, et plus assidûment peut-être sur le papier ; et notre littérature bénéficiera de toute cette activité nouvelle, si l'on sait se garder, pour un certain argot de France, d'un engouement maladroit, et conserver plutôt à notre langue canadienne sa délectable originalité.

***

Au reste, c'est à marquer nos œuvres d'une empreinte toute particulière et toute nationale qu'il faut viser, si nous voulons nous intéresser nous-mêmes et intéresser les étrangers à notre littérature. Notre langue, sans doute, ressemblera toujours on ne peut plus à la langue de France, et il sera toujours bon qu'elle en réalise l'élégance, la clarté et la souplesse ; d'autre part, il y a une science et des idées générales communes à tous les esprits cultivés, qu'il conviendra toujours de bien connaître, et dont il sied de savoir au besoin pénétrer ses écrits : mais nous avons aussi de certains mots, de certaines façons de nous exprimer qui, pour être archaïques ou vieillis, sont bien nôtres encore, et le moins possible banales, et qu'il serait utile de conserver ; nous avons surtout dans notre histoire, dans nos légendes, dans nos mœurs, dans nos traditions, dans notre nature canadienne, des sujets que l'on n'a encore qu'effleurés, et que nos poètes, nos romanciers, nos

historiens exploiteront toujours avec profit. Traitons ces matières avec la bonne et très saine langue française qu'il faut apprendre, sans nous soucier trop de faire passer dans notre vocabulaire les néologismes souvent risqués, ces mots qui tirent l'œil et qu'emploient là-bas surtout les écrivains qui manquent le plus du véritable génie français. Que notre littérature soit remplie et déborde de choses canadiennes ; qu'elle goûte, pour ainsi parler, le sol natal, et elle aura pour tous ceux qui lisent la seule saveur qui puisse lui donner quelque prix.

Comment a-t-on jusqu'à présent réalisé ou négligé ce programme? quels efforts a-t-on faits, malgré tout, après 1760, pour constituer ici une littérature nationale? quels noms méritent d'être signalés, et quelles œuvres forment les premières pages de notre histoire littéraire? C'est désormais ce que nous essaierons d'établir.

CAMILLE ROY, p[tre].

LE LANGAGE SCIENTIFIQUE DANS NOS COLLÈGES

Le *Bulletin du Parler français au Canada* compte parmi ses abonnés un bon nombre d'élèves de nos collèges classiques. C'est surtout à cette classe intéressante de lecteurs que le présent article s'adresse ; nous voudrions attirer leur attention sur un défaut trop commun, qu'on ne songe pas suffisamment à éviter, et qui constitue un obstacle sérieux à leur formation scientifique : nous voulons parler de la pauvreté de leur vocabulaire, de l'incorrection de leur langage en matière de sciences naturelles et mathématiques, où la précision est de rigueur, enfin du peu de cas qu'ils font de la propriété des termes.

Sans doute, il faut bien l'avouer, nos mathématiciens et physiciens des collèges ne sont pas les seuls coupables ; ils ne font, par la force même des habitudes acquises, qu'introduire, dans le langage scientifique, les défauts que l'on constate chez les Canadiens-Français. Vocabulaire insuffisant, expressions impropres et quelquefois vicieuses, constructions de phrases où la grammaire est aussi offensée que le bon goût littéraire, obscurité choquante d'un langage qui voile la pensée et la rend inintelligible, voilà ce que

l'on rencontre trop souvent, non seulement dans la simple conversation, mais encore dans les discours et les écrits de nos hommes instruits.

Cette absence de précision et de clarté du parler canadien — il ne peut être encore moins question de l'élégance et de la grâce qui font le charme du langage français —constitue un vice contre lequel on ne saurait trop mettre en garde les élèves de nos collèges.

Si, dans la conversation, et même dans les travaux littéraires, une certaine liberté, qu'il ne faut certes pas pousser trop loin, est quelquefois permise, il n'en est plus de même lorsqu'il s'agit du langage scientifique ; dans ce dernier cas, le manque de précision, sous quelque prétexte que ce soit, ne saurait être toléré, parce qu'il devient la source d'une foule d'inexactitudes, d'erreurs même absolument préjudiciables à l'étude des sciences naturelles.

Il n'est pas nécessaire d'avoir enseigné longtemps, ni d'avoir corrigé beaucoup de copies, pour constater que l'habitude vicieuse, signalée plus haut, existe, chez nos élèves, à l'état endémique.

Nous ne voudrions pas être trop sévère, et exiger de nos jeunes savants une correction de langage voisine du pédantisme ou d'une recherche prétentieuse ; toutefois, on doit pouvoir trouver, dans leurs réponses ou leurs écrits, toute la clarté et la correction, nous dirons même, toute l'élégance qu'on est en droit d'attendre d'un élève qui a fait ses classiques. La bonne habitude de soigner son parler, acquise au prix d'efforts longtemps réitérés, aurait le double avantage de sauvegarder les droits imprescriptibles de la grammaire, et surtout, au point de vue scientifique, de faire disparaître les termes vulgaires, les énoncés vides de sens, les expressions équivoques, les substitutions de mots qui conduisent fatalement à des erreurs manifestes.

C'est pourtant ce que l'on constate chaque jour dans le parler d'un grand nombre de nos élèves. Ils semblent oublier que la propriété des termes et les expressions techniques sont de rigueur dans la description d'une machine, dans l'énoncé d'une loi physique, dans la démonstration d'un théorème de géométrie. Comme leur vocabulaire est fort restreint et qu'ils se mettent peu en peine de l'enrichir, comme, de plus, ils n'ont jamais médité longtemps sur le sens exact des mots et qu'ils emploient étourdiment le premier qui se présente à leur esprit, il est facile de s'imaginer ce que devient, dans de telles conditions, leur langage scientifique, sans parler des mécomptes auxquels ils s'exposent dans leurs examens.

C'est ainsi que l'on confond souvent un *polygone* avec un *polyèdre*, un *cercle* avec une *circonférence*, une *surface* avec une *longueur*, sans songer que l'erreur du mot entraîne nécessairement celle de la formule ou de l'expression algébrique correspondante. C'est de même par défaut de réflexion que l'on emploie indifféremment, en mécanique, *vitesse* et *espace parcouru*, *verticale* et *perpendiculaire*, et que l'on ne sait pas distinguer l'*amplitude* des vibrations d'avec leur *durée*, l'*intensité* d'un courant électrique d'avec sa *tension*, etc.

L'on va même jusqu'à écrire des phrases vides de sens. Que de fois n'avons-nous pas lu, dans des copies de nos élèves, l'énoncé suivant : « La pression sur le fond d'un vase est égale à une colonne d'eau, etc.», comme si une *pression* pouvait être égale à une *colonne*. Il était si facile de dire : La pression est égale au *poids* d'une colonne d'eau qui aurait telle base et telle hauteur.

Nous pourrions multiplier les exemples ; ceux que nous venons de citer suffisent pour démontrer que la précision du langage, dans l'étude des sciences physiques et mathématiques, est d'une absolue nécessité.

Enfin, les élèves doivent se rappeler que certaines expressions, à cause de la nature des phénomènes qu'elles décrivent, ne conservent pas leur sens naturel, et donnent lieu à de curieuses méprises. Tout le monde sait qu'on assimile, jusqu'à un certain point, un courant électrique à un courant hydraulique dans une conduite d'eau. On serait tenté de croire, d'après cela, qu'il faut *ouvrir* le courant électrique pour provoquer son établissement dans un circuit, de même qu'il faut ouvrir le robinet d'un tuyau pour établir la circulation de l'eau. Tout au contraire, *l'ouverture* d'un circuit a pour effet de faire cesser le courant, tandis que ce dernier se développe lorsqu'on *ferme* le circuit.

Comme on le voit, les élèves doivent apporter une sérieuse attention à cette délicate question du langage scientifique ; ils doivent se surveiller sans cesse, s'efforcer d'exprimer clairement et scientifiquement ce qu'ils veulent dire, bien saisir la valeur des mots et le sens qu'on leur attribue dans la science qu'ils étudient, enfin ne jamais oublier que, dans cette branche des études classiques, il y a bien peu de synonymes.

Nous ne croyons pas trop exiger de nos élèves en leur demandant le culte de la précision et de l'exactitude ; il suffit d'un peu de réflexion, d'un léger effort de chaque jour pour acquérir, en peu de temps, une habitude sans laquelle il ne peut y avoir de formation scientifique sérieuse. H. SIMARD, p^tre^.

LES "GOUTTELETTES" POÉTIQUES

DE M. PAMPHILE LEMAY (1)

Le Sonnet, fils des dieux, ourdit deux fois sept vers.
FAGUS.

Cent soixante et dix-sept sonnets, bien comptés!

Voilà qui, pour des *Gouttelettes*, ne devrait pas manquer de contenter les plus assoiffés d'art et d'idéal. Oh! ce n'est pas un déluge, non, puisque aussi bien ce sont des *gouttelettes*; mais, en matière de sonnets, c'est, au moins, une averse....respectable. Surtout, si vous songez qu'*un sonnet sans défaut*...

On aura beau dire, ces petits couplets rimeurs qui ont des ailes, cette miniature qui pleure ou rit en un rythme tantôt grave et tantôt léger, toutes ces couleurs qu'il faut *ourdir* dans une forme où l'art est si exigeant, auront toujours le tort de faire suspecter les volumes qui, comme celui de M. Lemay, en sont pleins jusqu'au bord. Que voulez-vous, dans cette corbeille où veulent briller tant de pierres fines, l'esprit hésite à croire qu'elles soient toutes d'une taille également douce, d'une eau également rare, d'un prix toujours grand. C'est une impression que, de Pétrarque à José-Maria de Hérédia comme de Shakespeare à Browning, nos maîtres sonnettistes ne manquent pas de produire.

Au reste, à part cette brave femme de poète Browning (2) chez les Anglais, et Ernest Labbé (3) chez les Français—il vient de mourir,—il n'est entré dans l'idée de personne, à ma connaissance, de composer des volumes de sonnets. Les livres remplis de ces pièces, souvent d'une rare orfèvrerie, ne sont que des poèmes écrits sur divers sujets, à des époques plus ou moins espacées et au hasard de l'inspiration.

Et c'est précisément ce qui est arrivé aux sonnets de l'artiste dont nous voulons parler. Après avoir publié nombre d'ouvrages en

---

(1) PAMPHILE LEMAY, *Les Gouttelettes*, sonnets. 232 pp. Beauchemin, Montréal. 1904.

(2) Elisabeth-Barrett Browning—Sonnets from the Portuguese.

(3) Ernest Labbé a fait toute une histoire de la littérature française en sonnets.

prose ou en poésie, il se trouvait à avoir, sinon dédaigné, du moins négligé ces *gouttelettes*, comme il les appelle, tombées de temps en temps de sa plume féconde. Des personnes chères au poète, et auxquelles le poète ne l'est pas moins, viennent de les recueillir pour lui et pour nous —il nous pardonnera sans doute cette petite indiscrétion,— en quoi, elles ont accompli un devoir de patriotisme et de piété filiale qui les honore.

Ces poèmes, donc, divers par la pensée ou l'inspiration, forment chacun la matière de petits chapitres, qui ont été réunis sous des titres comme ceux-ci, par exemple : *Sonnets bibliques, Sonnets évangéliques, Souffle religieux, Dans l'antiquité, Chez les Romains, Au foyer, Glané dans notre histoire, Grains de philosophie, Sonnets rustiques, Paysages*, etc.

Un dernier sonnet, *Ultima verba*, que l'auteur nous donne comme ses derniers vers, ferme le volume :

Mon rêve a ployé l'aile. En l'ombre qui s'étend
Il est comme un oiseau que le lacet captive.
Malgré des jours nombreux, ma fin semble hâtive,
Je dis l'adieu suprême à tout ce qui m'entend.

C'est le dernier frémissement, le dernier accord d'une lyre émue qui s'endort, le dernier chant du cygne.

Monsieur Lemay est l'un des rares survivants de cette brillante génération qui, bientôt, aura terminé sa tâche et voyait naguère encore s'éteindre l'un de ses représentants dans la personne du regretté abbé Casgrain.

Il fait partie de cette phalange de classico-romantiques — nous le sommes tous,— prosateurs et poètes, qui, pour avoir fidèlement marché sur les traces de maîtres dont l'art paraît aujourd'hui, en France, quelque peu archaïque, n'en ont pas moins grandement honoré les lettres canadiennes. Grâce à eux, la race française a prouvé qu'elle est toujours vivace en Amérique et que, si la littérature n'y a pas encore atteint une grande originalité ni un grand développement, le culte du beau y survit. Il y a des aspirations ; un souffle nouveau même s'y manifeste en ce moment, qui pourrait bien déterminer, avant longtemps, une éclosion plus riche et plus abondante. Il restera au groupe dont nous parlons d'avoir jeté du lustre sur notre pays et, aussi, d'avoir donné de nobles exemples.

Notre ami a écrit plusieurs ouvrages en prose et s'est même essayé dans le drame. Nous croyons qu'il est né, surtout, pour

la musique du vers. Quant à être poète, dans le sens le plus élevé du mot, il ne pouvait cesser de l'être jamais, et son vrai titre de gloire sera sans doute de l'avoir été, et l'un de nos plus sincères, de nos plus délicats, comme de nos plus purs poètes canadiens.

Il a traduit le beau poème de Longfellow, *Évangéline*, écrit des fables, diverses poésies qui composent même des volumes, avant de faire paraître le recueil dont nous parlons aujourd'hui.

Nous avouons avoir lu ces œuvres il y a déjà assez longtemps; mais, si nos impressions ne nous trompent, M. Lemay n'a rien fait, nous ne dirons pas qui dépasse, mais qui égale seulement ce qui vient d'être publié.

A notre avis, ce recueil de sonnets est un livre unique dans notre littérature. Jamais rien de plus frais, de plus coloré, de plus ému et de plus doux, de plus *canadien*, n'a encore vu le jour au pays.

C'est un livre à la fois émouvant et réconfortant. L'on y sent l'homme que l'épreuve a visité et que la foi en Dieu soutient et console. Une douce mélancolie voile ces tableaux intimes d'une ombre pleine de mystère et de charme. Il se dégage de toute l'œuvre une philosophie calme et résignée, dont l'attrait est grand et le mérite non moindre.

Mais, s'il est une qualité que je tiens à relever et qui, du reste, caractérise principalement le talent du poète, c'est que l'inspiration est franchement, presque uniquement canadienne.

M. Lemay est fils de paysan et a vécu parmi les paysans. Il a connu et aimé leurs coutumes et leurs mœurs ; il s'est mêlé à leurs joies et à leurs deuils ; il s'est assis à leur table ; il a prié aux pieds des mêmes autels qu'eux. Il a chéri la bonne terre où il est né, ses arbres, ses eaux, ses fleurs. Les voix mysterieuses du vent, le parfum de nos plaines, le silence des grands bois, le concert des oiseaux, l'admirable et réconfortant travail des champs, toute cette poésie, tantôt douce et tantôt âpre, il l'a vécue et chantée. Cette belle paroisse de Lotbinière, berceau de sa famille, il n'a cessé de l'habiter que pour y retourner toujours, fidèle à ses souvenirs. Il est de ceux qui, pour composer leur gerbe, ont très rarement glané dans le champ de l'étranger. Chaque fois que sa muse a voulu trouver ses accents les plus vrais, ainsi que l'hirondelle des vieux toits, elle a dirigé son vol vers le foyer des ancêtres.

Le poète a comme d'instinct puisé presque uniquement, comme aujourd'hui les maîtres enviés de la poésie en France, dans le terroir si fécond et si riche de son pays.

A cause de cela, M. Lemay restera l'un de nos initiateurs en littérature, tout comme cet artiste charmant, M. Charles Huot, notre maître paysagiste à qui il ressemble—demeurera l'un des pionniers de la peinture canadienne.

Si nous touchons la question d'art en elle-même, dirai-je que ces sonnets sont tous d'une grande virtuosité, ou simplement d'un mérite égal?...que du côté de la langue, par exemple, le tour est toujours varié et ingénieux, le vocabulaire nombreux, le trait de la fin invariablement bien amené ou trouvé?... Vous savez, le dernier tercet, et le dernier vers surtout, le *clou* du morceau, la *tache*, dirait un peintre, la note mourante ou vive de la pièce, celle qui résume tout dans un mot, une image, un son vibrant ou ineffablement doux?...

Il faut bien avouer qu'il y a des faibles du côté de la forme ou de l'expression. La *tache* n'y est pas toujours assez lumineuse ou pittoresque. Le pinceau a quelquefois trahi la main du peintre.

Pour ce qui est du sentiment, quand l'émotion a été par hasard moins *émue*, c'est que le poète sortait du champ qui lui est familier, de celui où sa pure idylle se plaît à butiner ; car, ici, elle a toujours des ailes.

La pensée est juste. Elle offre toujours matière à sonnet. M. Lemay connaît à merveille le mécanisme du sonnet.

Mais si la critique peut gloser sur des détails, est-il donc surprenant ? Nos plus grands sonnettistes eux-mêmes sont loin d'être impeccables. Théophile Gauthier n'a fait que broyer de la peinture. Shakespeare est long, Elizabeth Browning a des fadeurs, et José-Maria de Hérédia, celui qu'on appelle le maître des maîtres dans le genre... eh ! bien, oui, soit ! il cisèle en perfection, Hérédia, mais dussé-je passer pour un barbare, je le trouve aussi vide et quintessencié que les gens qui sont à ses genoux le trouvent admirable. Sully-Prudhomme a commis quelques sonnets charmants, et d'inégaux. Félix Arvers n'en a voulu ou pu faire qu'un seul ; il est vrai que c'est un chef-d'œuvre. Il n'en reste pas moins acquis que ce genre de littérature est difficile et que Boileau pourrait bien avoir raison.

M. Lemay donc eût pu n'y pas réussir du tout, sans pour cela cesser d'avoir d'admirables qualités d'homme et de poète. Il se trouve, au contraire, que bon nombre des sonnets qu'il a composés sont peut-être, ces fleurs du terroir, les plus purs petits chefs-d'œuvre de la lyre canadienne.

La langue y est d'abord celle d'un puriste, et ce mérite, ici, est de tout premier ordre. Il est impossible, il semble, d'écrire en un français plus correct ou plus pur. Le vers, s'il est peu varié de rythme, est toujours aisé et même harmonieux ; la rime, s'il y a défaut de ce côté, est peut-être uniformément trop riche— ce qui n'est pas banal du tout. Et puis, le sonnet le plus faible contient encore quelques strophes ou quelques vers parfaitement jetés.

Le sentiment y est toujours vrai, et, je l'ai dit, l'idée juste, aussi bien que l'image qui la vêt.

Au reste, et quoique dans le genre où notre poète vient d'écrire, la perfection de la forme soit de rigueur— puisque le sonnet est *fils des dieux*,– une saine critique se demandera toujours et en premier lieu ce que l'œuvre vaut du côté de l'idée et de l'inspiration. « Les œuvres d'art, dit M. Brunetière, valent par les idées qu'elles traduisent, par la force morale qu'elles contiennent. » (1) Par là, l'éminent écrivain fait voir que la préoccupation de l'idée ou du fond tient la première place.

Si de ces considérations générales, un article comme celui-ci nous permettait d'entrer dans quelques détails, nous pourrions glaner, ici et là, des choses intéressantes.

Peu d'observations à faire sur les *Sonnets bibliques* et même sur les *Sonnets évangéliques*. Il y a celui de la *Visitation*, un joli tableau, une miniature fine et qui prête à la Vierge des ravissements qui ne manquent ni d'à propos ni de charme. Il y a le *Jouet divin*, le *Lis*.

LE LIS

Des nuages planant comme des vols d'autour
Ombraient des pans de ciel et des coins de pelouse;
Nazareth regardait, souriante et jalouse,
Ses filles, vers le puits, s'en aller tour à tour.

Attendant de l'époux le fidèle retour,
Sur la pierre du toit veillait la chaste épouse.
Judas, qui devait être, un jour, parmi les douze,
Jouait avec Jésus sur les prés d'alentour.

Un lis dans la verdure ouvrait son blanc calice,
L'Enfant-Dieu lui sourit. L'autre dans sa malice,
S'en va, de son pied nu, froidement le briser.

Et Jésus, tout chagrin de ce plaisir farouche,
Prend la fleur et la porte à sa divine bouche :
Le lis garde toujours le parfum du baiser.

---

(1) Cité par G. LANSON, *Hist. de la litt. franç.*, p. 1093.

Je suis naïf sans doute, mais je trouve cela délicieux.

Dans *Souffle religieux*, je reproduis deux strophes de la *Lampe du sanctuaire :*

Dans le temple pompeux ou la chapelle nue,
Elle brûle. Elle brûle à l'aurore, à la nuit,
Lorsque tout prie et chante et lorsque meurt tout bruit.
Bénis les soins pieux qui l'ont entretenue !

Comme une étoile d'or qui percerait la nue,
Dans l'encens de l'autel doucement elle luit.
Comme un souvenir pur, quand une amitié fuit,
Elle illumine l'âme où la nuit est venue.

Quoi de plus pur et de plus doux ! C'est une mélodie de Haydn.

Le sonnet de la *Cloche* renferme ces vers :

Sonne pour éveiller les échos endormis
De nos bois odorants et de nos cœurs *soumis*, (?)
Sonne l'alléluia des tâches achevées.

A la bonne heure ! ce dernier vers rachète l'autre. Il est très beau, ce vers, et d'un poète.

Prenons le chapitre du *Foyer*. Douze sonnets, et d'un charme intime dont on ne se lasse pas.

LE FOYER

Heureux qui naît et meurt au rustique foyer
Où l'aïeul a laissé son souvenir ! Quel charme
Dans les murs blancs de chaux où pend une vieille arme,
Dans l'âtre où l'on verra les bûches flamboyer !

Les jeunes, autrefois, y venaient festoyer ;
Le vieux temps n'avait pas une rigueur de carme.
On dirait que l'écho de l'amusant vacarme
Sous le plafond noirci vient encore ondoyer.

Au foyer des aïeux, la vie est plus intense,
Et rien, nous semble-t-il, n'a rompu l'existence
Des générations qui nous ont devancés.

Moi, je me sens perdu dans la foule des êtres,
Mes jours semblent plus courts et plus mal dépensés,
Car je n'ai pas vieilli sous le toit des ancêtres.

Combien charmant, ce petit tableau ! Quiconque est né loin des villes, éprouve un jour cette mélancolie, en songeant au coin de terre qui fut son berceau.

Le sonnet *A mes enfants* vaut, à lui seul, un long poème pour le fond de la pensée et cette douce bonhomie avec laquelle la plume du poète distille la sagesse.

Un peu de prosaïsme peut-être, mais le poète moraliste et paternel est là tout entier ; cela émeut, tant c'est simple et vrai.

A lire, encore, le sonnet *A ma petite Irène*, le jour de sa première communion, cet autre *A une jeune mère*, *Un sourire*....

Au titre *Glané dans notre histoire*, plusieurs mériteraient aussi d'être reproduits : *Areskoui*, *Champlain*, le *Château Bigot*, si intéressant, *Wolfe et Montcalm*.... j'eusse aimé mieux : *Montcalm et Wolfe*.

....O Montcalm, et la France, hélas ! nous laisse seuls !

Et vous tombez tous deux sur le champ de bataille.
Mais la mort vous grandit, et la gloire vous taille
Dans vos drapeaux aimés deux immortels linceuls.

Dans *Grains de philosophie*, je ne sais rien de plus expressif que *Vieux arbres et vieux hommes*. Mais lisez avant tout le sonnet *Evolution :*

Qui sait de notre Dieu le merveilleux dessein ?
D'où vient, beau papillon, la pourpre de ton aile ?
Givre de mon carreau, feuille de ma tonnelle,
D'où vient, le savez-vous, votre savant dessin ?

Quant la mort te flétrit de son baiser malsain,
Homme, où s'envole donc l'éclair de ta prunelle ?
Où s'en vont les beautés de ta forme charnelle
Et les vives ardeurs qui dévoraient ton sein ?

Ta poussière est féconde. Elle devient la feuille,
L'insecte qui murmure ou la fleur que l'on cueille,
L'herbe de la prairie ou le grain de froment.

Et toute âme qui naît prend de brillants atômes
Aux feuilles comme aux fleurs, aux fruits comme aux arômes,
Afin de s'en couvrir comme d'un vêtement.

Cela ressemble infiniment à du Sully-Prudhomme. Si ce sonnet était dans l'un des volumes du maître de la poésie intime, ce serait un chef-d'œuvre.

Il faudrait sans doute terminer cet article, trop court à la vérité pour le livre dont je parle, mais trop long déjà pour le lecteur. Hélas ! Je n'ai encore rien dit des *Sonnets rustiques*, ceux

qui composent, en somme, probablement la meilleure partie de tout le volume. Les sonnets que renferment ce titre sont au nombre de trente-huit.

LES COLONS

Entendez-vous chanter les bois où nous allons ?
Sur les pins droits et haut comme des colonnades,
Les oiseaux amoureux donnent des sérénades,
Que troubleront, demain, les vigoureux colons.

Entendez-vous gémir les bois ? Dans ces vallons
Qui nous offraient, hier, leurs calmes promenades,
Les coups de hache drus comme des canonnades
Renversent bien des nids avec les arbres longs.

Mais dans les défrichés où tombe la lumière,
L'été fera mûrir, autour d'une chaumière,
Le blé de la famille et le foin du troupeau.

L'âme de la forêt fait place à l'âme humaine,
Et l'humble défricheur taille ici son domaine
Comme dans une étoffe on taille un fier drapeau.

Bien des poèmes à prétention, longs de cent vers, ne valent pas le quart de celui-là.

LE LABOURAGE

Les chevaux et les bœufs, piqués par l'aiguillon,
Dans les champs reverdis promènent la charrue ;
On entend, tout le jour, crier : dia ! crier : hue !
Et le sillon s'allonge à côté du sillon.

L'air attiédi s'irise au vol du papillon
Qui cherche vainement une fleur disparue;
Le moineau, fatigué du dîner de la rue,
Vole se régaler d'un ver ou d'un grillon.

Sous le labour fumant qu'un chaud rayon caresse,
Insectes comme fleurs ont leur anxiété
Et meurent tout à coup dans la première ivresse,

C'est le prix des moissons que va mûrir l'été.
....
....

C'est harmonieux et peint. Du reste chacun de ces sonnets est si pittoresque que l'on se prend à regretter qu'un artiste n'ait pas illustré tout le volume. La tâche eût été relativement facile, la donnée étant toute faite.

L'engerbage :

S'il fallait engerber les grains laissés épars,
Aux jours déjà lointains de nos jeunes années,
Nous portions au lieur les javelles fanées
Et les gerbes criaient sous l'étreinte des harts.

A un vieil arbre :

Les oiseaux chantent-ils sur les rameaux gercés ?

Moi, je suis un vieil arbre oublié dans la plaine,
Et pour tromper l'ennui dont ma pauvre âme est pleine,
J'aime à me souvenir des nids que j'ai bercés.

La grosse gerbe :

C'est là serrée, enfin, le grain est javelé.
Béni le front soumis que la sueur arrose.
La lumière s'étend comme une nappe rose
Sur le moissonneur humble et le champ nivelé.

Le batteur en grain :

Dans le calme profond, voilà que des fléaux
Tombent dru, tour à tour, sur les blondes airées.

Et combien d'autres sonnets où s'épanouit dans toute sa délicatesse et sa grâce, le talent du grand « naturiste » canadien !

Tous ces poèmes sont autant de joyaux purs qui manquaient jusqu'ici à notre écrin littéraire.

Un dernier, et j'ai fini. Voyez dans celui-là avec quel art sans apprêts, mais qui n'en a que plus de charme, le poète converse avec son vieil ami, l'arbre ! Comme cette belle mélancolie familière est suggestive ! Jamais, il semble, pinceau plus doux n'a esquissé tableau champêtre plus simple et plus touchant.

A UN POMMIER

Aux amis comme toi, c'est un culte qu'on voue.
Je t'ai vu bien petit et te voilà bien grand.
Mais quand j'y pense un peu, cela ne me surprend,
Car moi-même, en effet, j'ai vieilli, je l'avoue.

Au sol qui t'a vu naître un sort béni te cloue,
Tu ne sais rien du mal que, là-bas, on apprend.
Sous tes rameaux fleuris, l'oiseau chante ; il comprend
Que ta feuille tressaille au nom du Dieu qu'il loue.

As-tu prêté souvent ton ombre aux malheureux ?
As-tu laissé tomber tes blanches fleurs sur eux ?
As-tu versé le baume à l'âme *tracassée ?*

A qui manquait du pain, ton fruit s'est-il offert ?
Mais que vois-je pourtant ? Une branche cassée...
Ton cœur, comme le mien, vieil arbre, a donc souffert ?

Achille Millien, le délicieux poète de la Nièvre, auteur de plusieurs volumes couronnés par l'Académie française, un « naturiste » aussi, et à qui ressemble beaucoup M. Lemay, ne désavouerait pas une pièce comme celle-là.

J'ai feuilleté dernièrement une anthologie des poètes du terroir en France [1] ; j'en ai aussi admiré bien des poèmes. Depuis, une pensée m'obsède et c'est que la province de Québec, étant elle aussi province de France, ne soit pas représentée dans le beau livre de M. Albert Grimaud. Parmi ceux qui paraissent dans cette anthologie, où brillent les noms de Mercier, du Forez, Vermenouze, de l'Auvergne, Zidler, de l'Alsace, Féret, de la Normandie, Breton, de la Picardie, les meilleurs de la poésie provinciale et contemporaine, le nom de notre Lemay aurait naturellement sa place. Il est telle ou telle de ses compositions qui y figureraient avec honneur.

Souhaitons, en terminant, enfin, cette étude imparfaite d'un livre où l'auteur a su mettre des accents aussi vrais, une poésie aussi fraîche, que l'adieu prononcé ne soit pas l'« adieu suprême ».

Trop faciles encore les *gouttelettes* de parfum qui s'échappent du vase, trop harmonieux et clair le rayonnement de leur chute !

Et puis le soir de la vie, ce soir des « vieux arbres », qui savent tout, quel matin a vraiment plus de charmes ?

J.-E. Prince.

(1) *La Race et le Terroir*, par Albert Grimaud.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(*Suite*)

Approche (*aproc*) s. f.

| *Faire l'approche* d'une jeune fille = lui faire la cour en la tenant à l'écart.

Apré (*apré*) interjection.

|| Espèce de juron.

* **Après (par)** (*pàr aprè*) loc. adj.

|| Après, ensuite.

¶ Loc. française, mais vieillie (Darm., Littré).

Aquer (*aké*), **haquer** (*haké*) v. intr.

|| Amorcer les hameçons, aicher (fixer une aiche [èche, Darm.] ou tout autre appât à l'hameçon. Lar., Littré).

Arboutant (*arbutã*) s. m. et adj.

1° s. m. || Terrain qui aboutit, touche par un bout à un autre; propriétaire de ce terrain. Ex.: C'est mon *arboutant* = c'est le terrain, ou le propriétaire du terrain aboutissant au mien.

¶ En fr., *aboutissants*, pl., se prend substantivement en ce sens: les tenants et aboutissants d'un champ (Darm.).

2° adj. || Aboutissant. Ex.: Une pièce de terre *arboutante* à la mienne = aboutissante à la mienne.

¶ Le Picard a *aboutant* pour aboutissant (Corblet); le normand et le manseau, *abouter* pour borner, confiner (Moisy, Montesson).—Cf. fr. *arc-boutant*, s. m. = pièce de maçonnerie, de bois, de fer, qui sert à soutenir un mur (Darm.).

Arcade (*arkàd*) s. f.

|| Galerie de côté (dans une église).

¶ L'*arcade*, en fr., est une construction en forme d'arc reposant sur des piliers ou des colonnes (Darm.).—Dans quelques églises du Canada, des galeries étaient construites dans des ouvertures formées par des *arcades*, et l'on a appelé *arcades* les galeries mêmes.

Arce (*àrs*) s. f.

‖ Espace libre, suffisant. Ex.: L'appartement est grand, on a de l'*arce* = la chambre est grande, on a de l'espace, tout l'espace voulu. — Donnez-moi de l'*arce* = faites-moi place.

¶ Le normand a *erse* = facilité, espace; *avoir l'erse de* = avoir le temps, la facilité de (BOIS, MOISY).

Archidiocèse (*àrcidyòsè:z*) s. m.

1° ‖ Diocèse où il y a un archevêque.

2° ‖ Archevêché (province ecclésiastique qui est sous la juridiction d'un archevêque).

Ardille (*ardiy*) s. f.

‖ Argile.

¶ *Ardille* appartient à la vieille langue. « Les cerfs se brunissent leurs testes, les uns aux charbonnières, les autres en l'ardille ou terre rouge » (FOUILLOUX, *Vén.*, fol. 18). Le vieux fr. avait aussi le verbe *ardiller*, enduire d'argile (LA CURNE). Les parlers du Maine ont *ardille* et *ardrille* (DOTTIN, MONTESSON); ceux de la Normandie, *arguille* (MOISY).

Arêche (*arè:c*) s. f.

‖ Pièce longitudinale du parement d'un quai.

¶ Cf. fr. *arête* = ligne d'intersection de deux plans (DARM).

Argents (*àrjã*) s. m. pl.

‖ Fonds, deniers, valeurs. Ex.: Les *argents* publics mal employés.... = les deniers publics mal employés....—Placer ses *argents* = placer ses fonds.

Argot (*àrgó*) s. m.

‖ Ergot

¶ Se dit dans le centre de la France (JAUBERT).

Arguer (*àrgüé*) v. tr. et int.

‖ Argumenter, plaider. Ex.: *Arguer* de l'effet à la cause = argumenter de l'effet à la cause.—*Arguer* une cause = plaider une cause.

Arlevée (*arlèvé*) s. f.

‖ Relevée (temps de l'après midi).

¶ *Arlevée* est un produit normand (MOISY, ROBIN). *La relevée* a donné *l'arlevée*, d'où: *c'te arlevée* (= cette relevée).

Armanach (*armàná*), **armenach** (*armœná*) s. m.

‖ Almanach.

¶ Forme normande: *armena* (BOIS).

Arregardable (*argàrdàb*) adj.

|| Regardable, qui vaut la peine d'être regardé, remarqué.

¶ *Arregardable* ne paraît être employé, au Canada, que dans des phrases négatives, comme : *C'est pas arregardable.*—*Arregardable* se dit dans le centre de la France (JAUBERT).

Arregarder (*argardé*) v. tr. Arch.

|| Regarder.

¶ *Arregarder* est une ancienne forme de *regarder* (GODEFROY). « Puys elle demanda son miroir, et s'y arregardant. . . » (BRANTÔME, *Dam. gal.*, *Disc.* VI, p. 245).—Ce mot est encore usité dans le centre de la France (JAUBERT), l'Aunis, le Poitou (FAVRE), la Saintonge (EVEILLÉ), la Normandie (MOISY, ROBIN).

Arriver (*arivé*) v. intr.

1° | *Arriver avec quelqu'un* = l'égaler, lui tenir tête. Ex. : Il travaille plus vite que moi, *je n'arrive pas avec lui* = je ne peux l'égaler.

2° || Concorder. Ex. : J'ai vérifié ces deux états, mais ça n'*arrive* pas = les résultats ne concordent pas.

A toute (*a tut*) loc. adv.

|| Aussi bien que possible. Ex. : Faire une chose *à toute* = la faire aussi bien que possible, très bien.

Aveindu (*avẽ:du*) part. passé de *aveindre.*

|| Aveint.

¶ *Aveindre* fait *aveindu*, au part. passé, dans le centre de la France (JAUBERT), le Haut-Maine (MONTESSON) et la Bourgogne (MIGNARD).

Aveine (*avè·n*) s. f. Arch.

|| Avoine.

¶ *E* fermé libre latin devant une nasale donne régulièrement *ei*, comme dans **halena* ⟹ haleine, *vena* ⟹ veine, etc. Aussi *avena* a-t-il donné *aveine*, qui est la forme régulière, mais qui est maintenant hors d'usage (quoique conservée encore par l'ACAD., LITTRÉ, et DARM.) et est remplacée par le produit dialectal *avoine.* Aussi *aveine* se rencontre-t-il dans tous les vieux auteurs (V. LA CURNE) et jusque dans La Fontaine : « Deux mulets cheminaient, l'un d'aveine chargé ».—« J'ai ouï, dit Thomas Corneille, beaucoup de gens de cour dire *aveine* ; à Paris, on le prononce partout ainsi » (*Notes sur les Remarques de Vaugelas*, t. I. p. 298).—C'est

encore la prononciation de l'ouest de la France (LITTRÉ, MOISY, DELBOULLE, ROBIN, DOTTIN) ; on la trouve aussi dans le centre de la France (JAUBERT), dans la Franche-Comté et la Picardie (CORBLET).

Avenir (*avni:r*) v. intr.

|| Convenir, seoir, aller bien. Ex. : Ce chapeau-là lui *avient* = lui va bien.—Ça vous *avient*-il? = Ça vous plaît-il?—Ça vous *avient* pas de parler ainsi = il ne vous sied pas de parler ainsi.

¶ Au sens de convenir, aller bien, *avenir* a vieilli (DARM., GODEFROY). Il est encore usité dans le centre de la France (JAUBERT) et dans le Poitou (FAVRE).

Avention (*avãsyõ*) s. f.

|| Invention.

Aventionner (s') (*s'avãsyò·né*) v. réfl.

|| S'aviser. (Voir *s'inventionner*).

Aviron (*avirõ*) s. f.

|| Pagaie, petite rame qu'on manœuvre sans l'appuyer sur le bord de l'embarcation.

¶ L'*aviron*, en fr., est une rame qu'on fait pivoter sur le bord du bateau.

Aviseur (*àvizœ:r*) s. m.

|| Conseiller.

¶ *Aviseur* désigne, dans le vx fr., celui qui se connaît parfaitement à quelque chose (BONNARD). Cf. ang. *adviser*.

Avisse (*avis*) s. f.

|| Vis.

¶ Agglutination de l'article : *la vis* ➞ *l'avis*.

Ayau (*àyó*) s. m.

|| Noyau.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

COMPTE RENDU

Boucher de la Bruère. *Education et Constitution.* 100 pp. in-12. Beauchemin, Montréal. 1904. 50 sous.

« L'Acte de l'Amérique britannique *du Nord* » (puisqu'il faut l'appeler par son nom) laisse aux parlements locaux le domaine des lois relatives à l'éducation. Or, on a tenté, en ces dernières années, de donner au pouvoir central une juridiction contraire au principe reconnu de l'autonomie des provinces. Ainsi, M. Harper a demandé la création d'un *Bureau central d'Education* à Ottawa ; M. Roddick a voulu établir un *Conseil médical fédéral ;* M. Robbins a proposé de confier à un *Bureau fédéral de révision* l'examen des diplômes des différentes écoles normales du pays, et d'accorder à ce bureau le droit de délivrer aux instituteurs des brevets de capacité pour toute la Puissance.

Notre président, M. de la Bruère étudie, avec un jugement sûr et impartial, sans passion, avec calme, ces trois projets, et il les juge. Les jugeant, il fait voir, et tellement que la démonstration est complète et que nul ne saurait y contredire, que l'unité de législation en matière d'éducation au Canada conduirait à l'uniformité du langage, à l'assimilation des races, et que cette réforme serait contraire à la constitution, antinationale, néfaste. « Il serait de très mauvaise politique de faire disparaître au Canada les idiosyncrasies nationales, » disait Lord Dufferin.

L'étude de M. de la Bruère est écrite dans une langue remarquablement correcte, claire et précise.

Un journal de Montréal a cru découvrir un anglicisme dans le titre de l'ouvrage : le mot « éducation » y serait employé dans le sens anglais. Nous ferons remarquer que ce mot, en français, signifie généralement l'action de développer les facultés physiques, intellectuelles et morales de l'enfant, et le résultat de cette action. Dans un sens plus restreint, il s'entend du développement des facultés morales, tandis que l'*instruction* est l'action de développer les facultés intellectuelles. Mais, comme aucun enseignement ne peut faire complète abstraction de la formation morale, *éducation* s'emploie souvent comme synonyme d'*instruction* ; c'est ainsi que l'Académie, Littré, etc., appellent « éducation professionnelle » celle qui a pour but d'enseigner un art, un métier, une profession.

S.-A. L.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

Nota.—Les noms d'auteurs sont imprimés en PETITES CAPITALES ; les titres des ouvrages dont il a été rendu compte, en *italiques*.

Les lettres, après un tiret, à la suite d'un titre d'article, indiquent que cet article est tiré de l'une des séries suivantes : *Petites leçons* (*p. l.*), *Glanures* (*gl.*).

TABLE DES MATIÈRES

PAR NOMS D'AUTEURS

INDEX ALPHABETIQUE

Nota.—Les mots en italique sont tirés du *Lexique canadien-français.*

La lettre *i* renvoie au lexique de l'*Industrie du sucre d'érable*; la lettre s, aux *Sarclures.*

Etym. indique qu'un mot est étudié au point de vue de l'étymologie; *gr.*, au point de vue de la grammaire; *orth.*, au point de vue de l'orthographe; *pron.*, au point de vue de la prononciation; *sign.*, au point de vue de la signification, de la synonymie.

Trad. est l'abréviation employée pour *traduction*; *ang.*, pour *anglicisme*, *loc.*, pour *locutions diverses.*

Les chiffres renvoient aux pages de ce volume.